

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays de Château-Gontier

ENTRE

Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Représenté par M. Philippe HENRY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 mai 2021,
Ci-après désigné par la collectivité,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays de la Loire,

Représentée par Christelle MORANCAIS, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en commission permanente du 23 septembre 2021,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le département de la Mayenne,

Représenté par Olivier RICHEFOU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en séance plénière du 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désignée par « le Département » ;

L'Agence de la Transition Ecologique,

Représentée par Arnaud LEROY, Président Directeur Général et par délégation, Franck DUMAITRE, Directeur Régional,
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Représentée par Marine RUAUX, directrice adjointe de la délégation Maine Loire Océan de l'agence de l'Eau Loire Bretagne,
Ci-après désignée par « l'AELB » ;

La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,

Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris. Représentée par Monsieur Olivier Variot en sa qualité de Directeur territorial Mayenne Sarthe,
Ci-après désignée par « la CDC »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement a mis en œuvre les CRTE sur les domaines qui correspondent aux besoins du Territoire et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG) a défini son projet de territoire au sein de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Dès 2020, cette stratégie a été confirmée par les élus communautaires nouvellement installés.

Cela a donné lieu à un premier plan de relance arrêté le 27 octobre 2020, puis à la définition de son plan quinquennal de mandat en janvier 2021.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturité ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Dans le cadre des enjeux du plan de relance, la Communauté de Communes a souhaité inscrire son Action Publique durablement et de façon cohérente pour assurer un maximum d'effets leviers et de résonance auprès des acteurs locaux.

Aussi, la Collectivité a-t-elle fixé un cap à suivre, avec l'élaboration d'un Plan de soutien à l'économie locale & aux services en milieu rural, comprenant les différents défis à relever et moyens à engager, que ce soit en termes de réponses d'urgence (volet conjoncturel du plan) que sur le moyen/long terme (volet structurel du plan).

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Intégration du CTE au sein du CRTE

La communauté de communes du Pays de Château Gontier est signataire d'un Contrat de Transition Écologique porté par le GAL Sud-Mayenne, à l'échelle de l'arrondissement de Château-Gontier. Le CTE a pour ambition d'accompagner la transition écologique et énergétique au service du développement du Sud-Mayenne.

Les trois communautés de communes des Pays de Château-Gontier, de Craon et de Meslay-Grez, réunies et associées au sein du GAL Sud Mayenne, sont engagées dans une stratégie de développement territorial active de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques depuis 2008.

Le territoire rural du Groupe d'Action Local Sud-Mayenne constitué de 75 communes (regroupant une population de 74 100 habitants) incarne l'ambition d'un territoire agricole et rural de faire de l'écologie un levier majeur de son développement économique et territorial.

L'autonomie énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, une agriculture innovante sobre et résiliente, une alimentation locale et durable, un bâti hautement performant et sain, une mobilité réinventée et décarbonnée, ainsi que la protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité et du paysage tels sont les objectifs stratégiques et écologiques que les acteurs du Sud Mayenne se sont fixés.

Les membres du comité de pilotage du CTE ont exprimé leur volonté de maintenir les actions déjà définies dans ce contrat. L'ensemble des engagements du contrat impliquant les communautés de communes signataires est repris dans les CRTE des trois EPCI conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans le CTE et financeurs d'une action CTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Ces engagements concernent les actions portant sur les 3 orientations définies dans le CTE :

1. Amplifier les transitions, moteurs de l'économie et de l'emploi en Sud Mayenne.
- 2 Reconquérir la qualité de l'eau et des sols des bassins versants du sud-Mayenne.
3. Activer le développement des énergies renouvelables et la performance BBC² (basse consommation et bas carbone).

L'intégration des actions du CTE (reprises en [annexe 3](#)) au sein des CRTE prend effet à la signature des CRTE par les parties prenantes au contrat.

Le rapportage des actions engagées dans le CTE et réintégrées dans les 3 CRTE, qu'elles soient à l'échelle d'un EPCI ou intercommunautaire, est effectué dans chacun des COPIL des 3 CRTE par le Gal Sud avec un bilan annuel d'avancement de l'action, un bilan financier, technique et le renseignement des indicateurs par action et des indicateurs globaux définis initialement dans le CTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier compte 16 communes pour une population de 30 144 habitants au 1er janvier 2020. Elle a été créée au 1er janvier 2000 avec pour objectif de fédérer l'ensemble des communes rurales autour d'un projet commun. Elle est issue d'une longue tradition de coopération intercommunale.

En effet dès 1973, les communes de l'agglomération : Château-Gontier/Bazouges, Azé et Saint-Fort, noyau fort du territoire se regroupent au sein d'un district.

Le 4 août 1977, les 3 communes du district de Château-Gontier et 15 communes rurales décident de créer le Syndicat Mixte de la Mayenne Angevine, afin de mettre en œuvre ensemble leur premier contrat de Pays.

D'autres communes ont ensuite rejoint le Syndicat, les 2 dernières ayant adhéré en 1995. Ainsi, les communes rurales et agglomérées de l'actuelle Communauté de Communes sont regroupées au sein de cette entité et ont forgé en 40 ans des habitudes de travail et une solidarité entre les espaces.

Ce regroupement de 16 communes au sein d'un territoire de solidarités a pour but la réalisation et la conduite de projets concrets communs, objectifs clairement affichés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale pour organiser son développement et maîtriser les mutations importantes qui constituent les enjeux du territoire.

Le territoire du Pays de Château-Gontier est situé au Sud du département de la Mayenne et est entouré de la Communauté de Communes du Pays de Craon à l'Ouest, de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez au Nord-Est et de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe à l'Est et le Haut Anjou (Segré) au sud du territoire.

Avec plus de 30 000 habitants, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier représente environ 10% de la population du département. Le Pays se positionne ainsi nettement en dessous des 95 000 habitants de Laval Agglomération, mais aussi au-dessus des autres territoires limitrophes.

Le territoire est caractérisé par la présence forte de sa ville centre, Château-Gontier-sur-Mayenne, qui regroupe plus de 56% de la population totale, d'autres communes d'étant également structurées en communes nouvelles.

Ces évolutions démographiques sont à prendre en compte dans la projection des besoins en termes de logements mais également de services et d'équipements, en particulier en ce qui concerne l'accueil des familles dans la couronne et la périphérie du Pays.

Les points de fragilité et de force du territoire

- Points de fragilité -

- Une polarité urbaine à l'écart des autoroutes et du réseau ferré, à affirmer à l'échelle régionale.
- Un manque de diversité d'emplois et de formation.
- Un bilan énergétique lourd dû au parc bâti ancien, la dominance de l'habitat individuel et la dépendance automobile.
- Une activité d'élevage fragilisée, une pression sur la trame bocagère et les zones humides.

- Points forts à conforter -

- Une armature urbaine claire qui continue de se structurer avec le contournement nord, un cœur d'agglomération fort, pôle de services et d'emplois.
- Un bassin d'emploi industriel qui se maintient, avec des possibilités d'accueil intéressantes à moyen terme.
- Une récente dynamique de renouvellement urbain à Château-Gontier et de requalification des entrées de bourgs ruraux.
- La Mayenne comme épine dorsale paysagère, avec un potentiel de développement touristique et de loisirs.
- Des ressources naturelles et patrimoniales relativement intactes, et un gisement pour les ENR.

Les politiques locales du Pays de Château-Gontier sont élaborées sur la base des enjeux précités et en adéquation avec les politiques européennes (programme Leader) nationales (ORAC, PIG), régionales (ORAC, NCR) et départementales (contrat départemental).

La présentation détaillée du territoire figure en annexe 6.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Château-Gontier

Le Pays de Château-Gontier, au regard des différents enjeux soulevés, a décidé de s'engager dans une nouvelle dynamique, autour de la définition d'un nouveau projet territorial à l'horizon 2030, notamment via le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territorial.

- La démarche du SCOT -

Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales. Il doit fixer les orientations et les objectifs, et en déterminer les grands équilibres autour de la diversité des fonctions urbaines, de mixité sociale et du respect de l'environnement.

De 2013 à 2015 ont débuté des ateliers participatifs, afin de fixer des objectifs, les principes de développement dans les domaines des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels... et de répondre à la question : dans quel territoire voulons-nous vivre dans 10, 20 ans ?

Le Conseil Communautaire a pris acte de l'état d'avancement des réflexions, a considéré le projet de PADD comme suffisamment abouti pour servir de base à la suite de l'élaboration du SCoT et de la concertation du public.

En 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le DOO = Document d'Orientations et d'Objectifs ainsi que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il s'agit de la traduction administrative et technique de ces principes, avec la définition des moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés.

Au-delà des partenaires "actifs" de l'élaboration du projet (élus, partenaires institutionnels...), le SCoT s'est inscrit dans la concertation avec les citoyens pour que l'adhésion au projet soit la plus large possible. Ont été ainsi organisées des réunions publiques, de nombreux articles ont été publiés et des expositions mises en œuvre auprès du grand public.

Par ce SCOT arrêté en novembre 2019, il s'agit de Fédérer, Partager, Mobiliser pour faire émerger un projet commun pour le Pays de Château-Gontier.

- La démarche du PCET/PCAET -

Par leur association au sein du Gal, les trois Communautés de Communes du Sud Mayenne sont engagées depuis maintenant 10 ans dans une politique énergie-climat territoriale, fortement soutenue par le programme européen de développement rural Leader.

En 2012/2013, les collectivités du Sud Mayenne ont en effet décidé de s'engager dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET), afin de répondre à des objectifs de développement durable, à savoir :

- Contribuer au développement de l'activité économique locale (emplois, fiscalité dans les secteurs du bâtiment, des services, de l'agriculture),
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et à la réduction des charges,
- Contribuer au mix énergétique et tendre à l'autonomie énergétique (énergies renouvelables locales),
- Contribuer aux défis planétaires d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le PCET a été arrêté en juin 2013 autour de 4 défis concernant l'ensemble des acteurs de notre territoire (chefs d'entreprises, agriculteurs et particuliers) :

- Un patrimoine bâtiment basse consommation,
- Une mobilité propre et douce,
- Une agriculture sobre et autonome,
- Une économie locale et durable.

Enfin, un défi spécifique aux collectivités a été identifié et a pour objectif : être exemplaire en tenue de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Aujourd'hui, à travers l'élaboration du PCAET, elles ambitionnent le Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Bas-Carbone qui répondra ainsi aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de développement économique

local et de lutte contre la précarité énergétique.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un programme qui vise à atténuer le changement climatique, à développer les énergies renouvelables et à mieux consommer l'énergie. Le PCAET comprend plusieurs étapes : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire de ces collectivités, y compris les émissions de polluants atmosphériques.

Le PCAET est un projet territorial lié au développement durable. Il comprend plusieurs axes d'actions tels que la réduction des émissions de GES, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables...

Le PCAET présente de multiples avantages pour les collectivités (réduction des dépenses, exemplarité, ...) et pour les habitants (moins de consommation d'énergie, meilleure qualité de vie...). Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Des objectifs mis à jour pour l'échéance 2030 :

- Réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20% la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- Atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Les priorités pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial :

- massifier la rénovation énergétique très performante et durable ;
- accompagner la mutation agricole vers une agriculture de transition, résiliente et durable ;
- promouvoir et valoriser les ressources locales pour amplifier la production d'énergies renouvelables ;
- développer la mobilité alternative et durable.

Ces démarches territoriales constituent le socle du projet de territoire du Pays de Château-Gontier, en l'affirmant dans sa volonté d'être exemplaire sur les plans économique, social et environnemental.

Ce projet de Territoire est décliné en axes stratégiques et programme d'actions, repris au sein du CRTE

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019 :

Chapitre 1 - POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

- I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire
- II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique
- III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire
- IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

Chapitre 2 - POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE, VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS

- V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire
- VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d'amélioration du cadre de vie
- VII. Axe : Organiser le développement par polarités
- VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

Chapitre 3 - POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme
- X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Au regard des caractéristiques de son territoire, il ressort que la collectivité s'est déjà résolument engagée dans de nombreux dispositifs lui permettant de répondre aux problématiques qui la traversent :

- Dispositifs européens :
 - LEADER (2014-2020),
- Dispositifs d'État :
 - Contrat de Transition Écologique,
 - ORT / Petites villes de demain,
 - Territoires d'Industrie
 - Conseil en Énergie Partagée (CEP) ADEME,
 - Dispositif France Services
 - Contrat de Bassin (GEMAPI)
 - Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Dispositifs Régionaux :
 - Pays de la Loire Relance,
 - Contrat Territoires-Région (CTR),
 - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.
 - Contrat "Bassin de Mobilité"

- Dispositifs départementaux :
 - Contrat de territoire (CT53),
 - AAP Mayenne Relance,
 - Projet culturel de territoire 2019-2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions en annexes 4 & 5 (tableaux & fiches).

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets ». Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En annexe 4 figure le tableau de synthèse de l'ensemble des projets, à l'état d'actions matures de ou de projets à venir. Les fiches actions 2022 sont en annexe 5.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Depuis 2001, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a entrepris de nombreuses démarches de coopération inter-territoriale à l'échelle du Sud-Mayenne (Pays de Château-Gontier, Pays de Craon, Pays de Meslay-Grez).

1 – Le TAT Sud-Mayenne

En 1^{er} lieu dans le domaine touristique, avec le Pôle Touristique Sud-Mayenne, Territoire Aménagement Touristique (TAT Sud-Mayenne), l'objectif est d'optimiser les potentialités de l'offre touristique du Sud Mayenne, de définir une stratégie cohérente de développement touristique sur l'ensemble du sud du département, et de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions opérationnelles.

2 – Le Gal Sud-Mayenne

Ce travail de partenariat GAL Sud-Mayenne s'est ensuite étendu à d'autre domaines d'actions pour assurer notamment la gestion de fonds européens (Leader, Feader...), et ainsi assurer une cohérence des interventions et encourager les solidarités entre les territoires, autour des thématiques que sont le climat, la qualité de l'eau et de l'air, la rénovation énergétique, la mobilité, l'agriculture... il s'agit mutualiser les moyens pour plus d'efficacité (études, expérimentation, projets communs, concertation...).

A - Le PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) et l'ambition Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Bas Carbone (BC)

En 2012/2013, les collectivités du Sud Mayenne ont en effet décidé de s'engager dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce dernier a été arrêté en juin 2013 autour de 4 défis concernant l'ensemble des acteurs de notre territoire (chefs d'entreprises, agriculteurs et particuliers) :

- un patrimoine bâtiment basse consommation,
- une mobilité propre et douce,
- une agriculture sobre et autonome,
- une économie locale et durable.

En 2016, le GAL Sud-Mayenne a souhaité renforcer cette politique énergie-climat, par la mise en œuvre d'un PCAET, et ainsi mener un programme ambitieux et dynamique pour le territoire et ainsi permettre de couvrir les futurs besoins énergétiques à partir de productions issues de nos ressources.

Ce document cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Il a pour enjeux d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il s'appuie sur des acteurs publics et privés des trois EPCI associés ainsi que des partenaires institutionnels (Région, Ademe, services de l'État).

B- Le PAT (Programme Alimentaire Territorial)

Ce plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) "Manger Local, Produire Durable en Sud Mayenne" s'articule autour des enjeux suivants :

- préserver le foncier agricole existant et favoriser l'emploi agricole pour amplifier l'installation de producteurs, notamment en agro-écologie, et assurer le renouvellement des générations ;
- favoriser une agriculture durable écologiquement, résiliente, sobre en ressources, et qui sache s'adapter au changement climatique et produire de l'énergie ;
- maintenir et relocaliser la valeur ajoutée de la chaîne alimentaire et agricole sur le territoire sud-mayennais ;
- développer l'approvisionnement alimentaire en local et durable dans les restaurants notamment collectifs et les commerces du Sud-Mayenne ;
- mobiliser une diversité de publics autour de l'alimentation locale et durable en Sud-Mayenne.

3 - La PTRE (Plate-Forme de Rénovation énergétique)

En complément des missions classiques d'information et de conseil en amont (missions EIE), il s'agit de proposer un accompagnement global pour des rénovations énergétiques de très haute performance thermique et écologique qui répondra aux enjeux de massification qualitative de la rénovation, de lutte contre la précarité énergétique, d'éradication des énergies fossiles, de valorisation du patrimoine bâti. De plus, la PTRE-BBC² Sud Mayenne va permettre de renforcer la sensibilisation dans le domaine énergétique auprès des acteurs économiques du territoire.

4- Bassin de mobilité – Plan de mobilité simplifié

Le diagnostic et la stratégie du PCAET ont permis de définir comme axe prioritaire : mobilité durable et alternative : se déplacer autrement en Sud Mayenne avec un objectif de réduire l'autosolisme et donc réduire fortement les consommations d'essence et gasoil. Il s'agit de favoriser : le déploiement des modes actifs, de la mobilité partagée, de la mobilité propre et de la mobilité évitée.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de Château-Gontier assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté(e) d'animateurs(trices) chargés(es) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.3.1 Engagement de l'ADEME

L'Agence de la transition écologique (ADEME) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la transition écologique : énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche.

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la construction et à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et de ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- les aides à la connaissance,
- les aides à la réalisation,
- les aides au changement de comportement,
- les contrats d'objectifs.

Dans le cadre des CRTE, l'ADEME s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle des territoires.

6.3.2 Engagement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau intervient spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE qui visent la reconquête de la qualité des eaux et appuie les porteurs de ces actions. Dans le cadre du programme d'intervention 2019-2024, l'Agence de l'eau identifie 3 enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du SDAGE :

1. La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée :

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021. La politique « milieux aquatiques » du 11ème programme s'appuie sur le principe de la gestion intégrée qui prend en compte l'ensemble des usages, des fonctions et des pressions sur le bassin versant. Cette approche globale et transversale permet d'agir sur la restauration et la préservation des cours d'eau, des milieux humides et de la biodiversité associée. L'ensemble de ces actions permet de garantir le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone, la protection contre l'érosion, autant de services éco-systémiques rendus participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

La politique territoriale, via les contrats territoriaux, permet de sélectionner, concentrer et coordonner les actions les plus efficaces à l'échelle du bassin versant en intégrant l'ensemble des usages notamment agricoles et des leviers disponibles.

2. La qualité des eaux et la lutte contre la pollution

La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La présence de ces polluants, lorsqu'ils dépassent certains seuils, et l'eutrophisation qui peut en résulter a des conséquences sur les usages de l'eau, la santé publique, les habitats et les espèces. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.

Sur le volet agricole, les changements de pratiques agricoles ambitieux, efficaces et durables sont encouragés dans les contrats territoriaux pour réduire la pression de l'activité agricole sur le milieu. Afin de réduire l'usage des intrants et/ou les transferts de particules de sol et de pollutions diffuses, il s'agit, en fonction des enjeux identifiés par le diagnostic de territoire, de mobiliser des leviers agronomiques adaptés (gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols, lutte biologique, désherbage alternatif, agroforesterie, aménagement des bassins versants avec re-conception parcellaire et aménagement de dispositifs tampons...)

L'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs et les mesures agro-environnementales et climatiques sont mobilisés dans les programmes d'actions des contrats territoriaux. Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles favorisent les changements de pratiques et contribuent à la pérennisation de ces systèmes.

La mise en place de filières agricoles permettant la valorisation aval de productions favorables à la préservation des ressources en eau peut être soutenue au travers de l'animation, d'études et d'investissements spécifiques.

3. La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique :

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne révèle que la gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu prépondérant du bassin. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants dans les zones de répartition des eaux (ZRE). Ce déséquilibre est une des causes du mauvais état dans lequel se trouvent les masses d'eau. Dans un contexte de changement climatique, cette situation va s'accentuer notamment sur les territoires où la croissance démographique est importante comme le littoral.

Le déséquilibre qui en résulte a des conséquences négatives sur:

- la satisfaction des besoins des milieux naturels en perturbant les habitats et en compromettant l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau,
- la satisfaction des usages et en premier lieu de l'alimentation en eau potable.

6.3.3 Engagement de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

La Banque des territoires met en œuvre différentes modalités d'intervention pour accompagner les projets locaux. Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, elle accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement. A l'aide de plusieurs outils, elle accompagne à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales. L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Les outils proposés peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Enfin, la Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Elle contribue aussi à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

- Petites villes de demain,
- Territoires d'industrie,
- France Services.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et

éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire Premier Ministre 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Mayenne ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ou son représentant.

Il est composé :

- du Vice-Président du Pays de Château-Gontier en charge des Finances et du Vice-Président en charge de la Ruralité,
- des Vice-Présidents et/ou Maires jugés nécessaires par le Président de la CC,
- du directeur Général des Services de la CC, et ses services
- du sous-préfet de Château-Gontier ou son représentant,
- de la présidente du conseil régional ou son représentant,
- du président du conseil départemental ou son représentant,
- du président de l'ADEME ou son représentant,
- du directeur territorial de la Banque des Territoires, ou son représentant,
- de la directrice de l'AELB ou son représentant,
- du directeur départemental des territoires ou son représentant,
- de la directrice du service environnement du conseil régional ou son représentant,
- de la directrice du service environnement du conseil départemental ou son représentant.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis ;
- analyser les résultats des évaluations ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

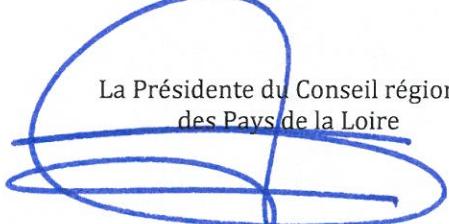
Signé à Château-Gontier-sur-Mayenne le 13 octobre 2021

Le Préfet de la Mayenne



Xavier LEFORT

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Christelle MORANCAIS

Le Président de la Communauté de communes du Pays
de Château-Gontier



Philippe HENRY



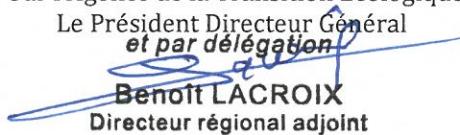
Le Président du Conseil départemental
de la Mayenne



Olivier RICHEFOU

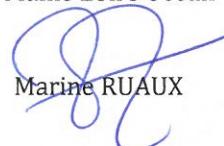
Pour l'Agence de la Transition Ecologique,
Le Président Directeur Général

et par délégation



Benoît LACROIX
Directeur régional adjoint
Arnaud LEROY

Pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
La Directrice adjointe de la délégation
Maine Loire Océan



Marine RUAUX

Pour la Caisse des Dépôts
Banque des Territoires,
Le Directeur territorial Mayenne Sarthe

Olivier VARIOT



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Développement des orientations stratégiques

Annexe 2 - Indicateurs de résultat par orientations

Annexe 3 -Liste actions du CTE intégrées

Annexe 4 – Tableau de synthèse des projets 2021-2026 – Maquette financière

Annexe 5 – Fiches actions 2022

Annexe 6 – Présentation détaillé du territoire

Annexe 1

PAYS DE CHATEAU-GONTIER

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES Fiches détaillées

Chapitre 1 - POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire

- ➔ Organiser les capacités d'accueil
- ➔ Affirmer la volonté d'accueil des entreprises
- ➔ Diversifier les activités et s'ouvrir à des filières nouvelles

II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique

- ➔ Protéger les espaces agricoles de la pression urbaine
- ➔ Développer le potentiel économique agricole

III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire

- ➔ Poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures routières
- ➔ Assurer la desserte inter-villes par les transports collectifs
- ➔ Accélérer le déploiement de l'aménagement numérique

IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

- ➔ Mettre en œuvre le schéma local de mobilités du Pays de Château-Gontier
- ➔ Protéger la vie des centres-bourgs des nuisances de trafic
- ➔ Intégrer les besoins de stationnement dans

Chapitre 2 - POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS

V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire

- ➔ Préserver une dynamique démographique positive pour tout le territoire
- ➔ Garantir une cohérence des programmes entre le cœur d'agglomération et la première couronne
- ➔ Mieux répartir l'offre en logement social

VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d’amélioration du cadre de vie

- ➔ Préserver le centre-ville de Château-Gontier
- ➔ Maîtriser la croissance de l’offre en périphérie
- ➔ Investir le volet qualitatif

VII. Axe : Organiser le développement par polarités

- ➔ Renforcer l’offre d’équipements et de services de la Ville centre
- ➔ Assurer l’accès aux équipements et aux services de proximité pour tous

VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

- ➔ Encourager le renouvellement urbain et la réhabilitation
- ➔ Créer une image de marque par l’innovation et la qualité des Aménagements
- ➔ Désintoxiquer les esprits de la « grande parcelle »

Chapitre 3 - POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme

- ➔ Structurer le développement touristique autour de l’axe de la Mayenne et des sites d’intérêt majeurs
- ➔ Valoriser le grand et le petit patrimoine
- ➔ Mettre en réseau les itinéraires touristiques et de loisirs

X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement du bocage
- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue (TVB)
- ➔ Améliorer la qualité de l’eau et prévenir les inondations
- ➔ Préserver les ressources du sol
- ➔ Développer les filières énergies renouvelables
- ➔ Tendre vers un bâti basse consommation/bas carbone

POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se distingue par un tissu économique diversifié qui a contribué au développement économique du territoire en y créant des emplois.

L'enjeu majeur du développement économique et de l'attractivité territoriale pour la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est double : il s'agit d'une part de pérenniser les activités existantes et d'autre part de permettre à de nouvelles filières de s'établir.

1.1 ➔ Organiser les capacités d'accueil

L'organisation de l'offre en zone d'activités économique entre le cœur d'agglomération et les communes périphériques est essentielle pour améliorer l'attractivité du territoire. Elle s'intègre ainsi dans une gestion plus globale des zones d'activités économiques pour affirmer l'attractivité économique de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

- Conserver le tissu industriel sur le cœur d'agglomération

- Permettre aux entreprises présentes de pouvoir se développer sur site pour éviter les déplacements d'activités, les friches industrielles et les flux migratoires des salariés
- Favoriser la réutilisation de bâtiments vacants

- Favoriser le développement des activités industrielles et productives sur les espaces dédiés

- La ZAE Est (Bellitourne)
- La ZAE Nord (Bazouges)
- Le secteur gare (pour le développement du fret et des activités liées)

- Valoriser les zones d'activités

- Fixer comme principe la recherche de l'intégration paysagère des zones d'activités et du bâti économique pour valoriser l'image des sites et entrées de ville
- Favoriser la requalification des zones d'activités existantes et optimiser les implantations et l'organisation pour limiter la consommation foncière
- Maîtriser la vocation des zones par une réglementation plus directive (notamment l'interdiction des activités commerciales dans les zones artisanales et industrielles)
- Se doter d'une signalétique cohérente sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour valoriser les espaces des zones d'activités

- Favoriser la séparation entre l'habitation de l'artisan et son atelier

- Pour faciliter la transmission des entreprises

- Permettre aux communes de développer les services et activités de proximité

- Pour organiser de façon plus lisible l'offre artisanale ou productive de proximité en les regroupant dans les zones mixtes des centres-bourgs si les nuisances et espaces disponibles le permettent ou, à défaut, dans des zones exclusivement dédiées à ces activités
- Selon les besoins locaux, des zones d'activités de proximité pourraient être développées dans toutes les communes. Leurs surfaces et leurs extensions devraient être limitées aux besoins des entreprises présentes et aux implantations de petites et très petites entreprises

1.2 ➔ Affirmer la volonté d'accueil des entreprises

En plus de l'organisation spatiale de l'offre économique sur le Pays de Château-Gontier, le développement économique doit s'accompagner d'indicateurs favorables à l'accueil des entreprises pour en renforcer l'attractivité. Cette démarche s'établit dans la définition de principes clairs =

- Favoriser le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire et de la fibre optique notamment pour les grandes zones d'activités du cœur d'agglomération (cf. Axe III)
- Offrir des services et des équipements de qualité (numérique, santé, loisirs) pour valoriser le territoire auprès d'entreprises à la recherche d'un site d'implantation

1.3 ➔ Diversifier les activités et s'ouvrir à des filières nouvelles

- Maintenir le pôle d'emplois sur le cœur d'agglomération et favoriser le renouvellement des filières historiques et le développement de nouvelles filières économiques (tertiarisation, logistique, énergies renouvelables) notamment dans les zones d'activités d'intérêt SCoT
- Maintenir l'activité agricole sur le territoire et favoriser la valorisation locale (cf. Axe II)

II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique

Le SCoT devra permettre de préserver l'espace agricole comme outil de production durable et économique sur le territoire, mais également de faire cohabiter agriculteurs et habitants. Il s'agira ainsi de limiter au maximum la perte du foncier agricole utile par l'artificialisation des sols.

2.1 ➔ Protéger les espaces agricoles de la pression urbaine

L'espace agricole souffre d'une pression exercée par l'urbanisation.

Limiter la consommation foncière

- En recherchant des typologies bâties plus compactes
- En inscrivant partout où c'est possible le développement urbain dans la limite des enveloppes urbaines : renouvellement, densification, mutualisation des espaces, ...

Stopper le mitage du territoire, y compris par le bâti agricole

- En limitant l'urbanisation dans les hameaux aux dents creuses - En évitant l'urbanisation linéaire consommatrice d'espace
- En tenant compte des contraintes réglementaires et de fonctionnement des sièges d'exploitation, liées à la proximité d'habitations
- En permettant ou non le changement de destination de bâtiments agricoles désaffectés, en fonction des impacts sur l'activité agricole et dans le cadre fixé par la réglementation en vigueur

Intégrer les diagnostics agricoles dans les études de planification

- Pour tenir compte des impacts les exploitations, notamment les distances à respecter pour éviter des conflits avec le voisinage (habitations...)

2.2 ➔ Développer le potentiel économique agricole

Si l'agriculture était jusqu'à présent majoritairement tournée vers une production d'élevage, on observe une augmentation des surfaces en céréales aux dépends des surfaces en herbe. En effet, les pratiques évoluent et les exploitations se tournent vers d'autres activités moins contraignantes, favorisées par la politique agricole commune (PAC). Cette évolution présente un enjeu fort, tant en termes de paysage, d'environnement que d'économie.

Favoriser le maintien de la filière élevage

- Pour la pérennisation des emplois et la préservation du bocage et de la qualité de l'eau (qualités paysagères et écosystémiques)

Favoriser les activités de diversification liées à l'activité agricole

- A condition qu'elles soient liées à l'activité agricole, qu'elles demeurent accessoires (hébergement touristique, vente de produits à la ferme, circuits courts...) et qu'elles respectent la réglementation en vigueur
- En utilisant des bâtiments existants (aménagement ou extension)

III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire

L'amélioration des infrastructures de transport est un enjeu majeur pour le désenclavement du territoire du Pays de Château-Gontier. Il s'agira en particulier d'assurer des interfaces d'accès efficaces aux réseaux autoroutiers et ferroviaires (LGV). Ce projet est engagé (mise en service du contournement Sud, projet de contournement Nord, projet d'aménagement de la RN162, valorisation de la ligne ferrée pour le fret...) et devra se poursuivre de concert avec les partenaires institutionnels à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Le volet numérique prend également de l'importance. Longtemps sous-évalué dans le cadre des études d'aménagement du territoire, l'aménagement numérique, processus par lequel les acteurs publics améliorent les conditions d'accès aux ressources de l'information pour la population (particuliers et entreprises), s'avère un point clé pour assurer un développement équilibré des territoires.

3.1 ➔ Poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures routières

Château-Gontier-sur-Mayenne constitue un carrefour structurant du réseau routier du territoire qui y converge en étoile. La RN 162 marque l'axe majeur, reliant le territoire au réseau autoroutier à Angers et Laval. L'ouverture du contournement Sud a marqué une première grande étape pour libérer le centre-ville du trafic en transit. La réalisation du contournement Nord permettra d'assurer la jonction des flux Sud-Ouest et permettra de libérer le cœur d'agglomération du trafic en transit. Ce projet devrait se poursuivre par l'amélioration de la RN 162.

Aménager la RN162 comme axe majeur Nord-Sud

- Facilitant l'accès au réseau autoroutier à Angers et à Laval
- Assurant la sécurité des usagers (créneaux de dépassement, carrefours)
- Favorisant une réalisation par étapes et par tronçon, sans perdre de vue la vision d'une 2x2 voies entre Laval et Angers à moyen et long terme

Libérer le cœur d'agglomération du transit

- Orienter les flux Nord – Sud sur le contournement Sud

- Profiter du contournement Nord pour équilibrer l'Est et l'Ouest (accessibilité, développement résidentiel et économique) et pour libérer le centre-ville des flux de transit Est-Ouest
- Réaménager à terme les itinéraires de contournement par l'Ouest

Permettre l'aménagement des routes départementales dans le cadre de la politique du Conseil Départemental de la Mayenne

3.2 ➔ Assurer la desserte inter-villes par les transports collectifs

Château-Gontier-sur-Mayenne s'inscrit dans un territoire régional caractérisé par des villes moyennes : Laval, Sablé-sur-Sarthe, Segré, puis Angers. Les liens fonctionnels sont importants : emplois, équipements de formation et de santé, gares TGV. L'offre de transport par bus existe mais devra être renforcée, de concert avec les acteurs départementaux et régionaux.

Promouvoir l'amélioration des liaisons du cœur d'agglomération vers les pôles urbains proches

- Services bus vers Laval, Angers, Segré et Sablé-sur-Sarthe (« TER », lignes départementales)
- Correspondances avec le réseau à grande vitesse : aménagement d'un pôle multimodal à Laval, amélioration des correspondances à Angers et Sablé-sur-Sarthe (en lien avec la réalisation de la virgule de Sablé)

Préserver le potentiel de la voie ferrée Château-Gontier-sur-Mayenne / Sablé-sur-Sarthe

- Transport de marchandises (fret) en lien avec les zones économiques (ZAE Est, Parc des alcools)
- A terme, remise en service du transport de voyageurs

3.3 ➔ Accélérer le déploiement de l'aménagement numérique

L'aménagement numérique constitue de plus en plus un facteur d'attractivité pour les entreprises mais aussi pour les habitants. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du département de la Mayenne définit le cadre pour le développement des communications électroniques (internet et téléphonie mobile). Pour sa mise en œuvre et particulièrement pour le développement du très haut débit (>30 Mbit/s), sont raccordés en priorité notamment les zones d'activités, établissements de santé et collèges. Il est prévu que le territoire soit entièrement desservi par le très haut débit en 2021.

En cohérence avec le SDTAN, le SCoT retient les objectifs suivants :

Accélérer le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire

- Profiter des synergies avec le projet porté par le Conseil Départemental et orienter autant que possible la programmation des opérateurs privés sur les priorités du territoire
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité des investissements, en s'appuyant sur les projets d'infrastructures (création ou rénovation)

Réduire les lacunes de couverture du territoire pour la téléphonie mobile (3G et 4G)

IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

La qualité de vie est directement liée à la problématique des déplacements, d'une part en ce qui concerne l'accès aux services et aux équipements, et d'autre part en ce qui concerne les nuisances entraînées par les déplacements des autres.

En complément de l'axe II « Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire », sont développés dans cet axe les objectifs suivants :

- ➔ Mettre en œuvre le schéma local de mobilités du Pays de Château-Gontier
- ➔ Protéger la vie des centres-bourgs des nuisances de trafic
- ➔ Intégrer les besoins de stationnement dans l'aménagement du territoire

4.1 ➔ Mettre en œuvre le schéma local de mobilités du Pays de Château-Gontier

Il s'agit, au vu de la prise de compétence mobilité, de disposer d'un état des lieux actualisé des déplacements et des services de mobilité, des besoins de la population et d'avoir la capacité d'y répondre.

Le Plan de mobilité simplifié constitue un véritable instrument d'aménagement du territoire, une aide à l'exercice de la compétence AOM. La finalité est de réduire l'usage de la voiture individuelle et d'augmenter la part modale des solutions alternatives dans les déplacements du territoire.

Réfléchir sur le développement des déplacements doux sur le territoire

- Schéma directeur liaisons douces sur la ville centre
- Accompagnement et incitation à l'interconnexion entre les communes du territoire

Renforcer le transport à la demande sur les secteurs hors agglomération

Développer un réseau de lignes régulières optimisé pour les principaux pôles d'attraction et équipements (œur d'agglomération)

Favoriser le co-voiturage

4.2 ➔ Protéger la vie des centres-bourgs des nuisances de trafic

Pour remédier aux nuisances générées par la circulation, notamment dans les centres-bourgs, les mesures de requalification de l'espace public et de modération de la circulation motorisée devront être poursuivies et généralisées à l'ensemble du territoire.

En dehors de la ville centre, certaines communes sont particulièrement impactées et demandent des interventions plus lourdes. Mais l'enjeu de la cohabitation entre circulation motorisée et autres usagers de l'espace public concerne toutes les communes et tout type de quartier.

Modérer la circulation dans les zones d'habitation et mixtes

- En privilégiant, selon le contexte, l'aménagement de zones 30 ou de zones de rencontre (limitées à 20 km/h)

Apporter des réponses efficaces aux nuisances de trafic dans les centres-bourgs les plus impactés par le trafic en transit

- Réaménager en priorité les traversées de bourg (soit les bourgs situés sur des routes départementales de 1^{ère} catégorie), dans le cadre d'un projet de requalification globale du centre bourg

4.3 ➔ Intégrer les besoins de stationnement dans l'aménagement du territoire

L'importance des déplacements en voiture est une évidence sur les territoires ruraux. Si l'offre de stationnement est globalement satisfaisante, y compris dans le cœur d'agglomération, il s'agira de répondre aux nouveaux besoins (co-voiturage, véhicules électriques...) et d'optimiser et de mutualiser l'offre existante pour répondre aux besoins exceptionnels, pour limiter l'artificialisation des sols.

Mutualiser l'offre de stationnement pour les besoins exceptionnels (grands évènements et manifestations)

- Utilisation du parking du Parc Saint-Fiacre ou des grands espaces commerciaux

Favoriser le développement du co-voiturage

- Aménagement et signalisation des aires de stationnement, de concert avec le Conseil Départemental

Favoriser le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

**POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE,
VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS**

V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier profite d'une armature urbaine claire, marquée par un pôle urbain fort : le cœur d'agglomération. Toutefois, dans le sillon du phénomène général de la périurbanisation, les rythmes de croissance sont très contrastés entre le cœur d'agglomération, la première couronne et les communes périphériques.

Un rééquilibrage est nécessaire pour que l'attractivité du territoire ne se retourne pas contre lui.

5.1 ➔ Préserver une dynamique démographique positive pour tout le territoire

La population reste particulièrement familiale, malgré une certaine tendance générale au vieillissement. L'ensemble des communes devra pouvoir bénéficier de cette dynamique positive. Cependant, le rythme de croissance devra tenir compte des particularités et des différences entre les communes. En particulier, il est nécessaire de rééquilibrer la répartition du développement pour inverser la tendance à une diminution du poids de la ville centre.

Préserver la croissance démographique positive avec une moyenne à l'échelle de la CCPG de l'ordre de 1,1% par an

Renforcer le rythme de croissance du cœur d'agglomération

- Mobiliser et maîtriser le foncier pour maintenir un pôle fort et équilibré (*habitat, emplois, services*)

Modérer le développement de la première couronne

- Concilier l'attractivité résidentielle avec les contraintes environnementales (*déplacements, consommation foncière*) et l'offre de services (*équipements, commerces de proximité*)

Préserver l'animation des bourgs des communes périphériques

- Selon un rythme plus modéré mais avec des contraintes moins importantes (*prix du foncier, densités urbaines ...*) pour préserver un cadre de vie exceptionnel

5.2 ➔ Garantir une cohérence des programmes entre le cœur d'agglomération et la première couronne

Les dynamiques démographiques ne sont pas homogènes sur le territoire. Cette répartition de la croissance démographique a généré une croissance des demandes de services et d'équipements dans la première couronne, alors que les équipements et services structurants se situent dans la ville centre.

Le territoire, pour assurer un développement harmonieux, doit opérer un rééquilibrage de la croissance entre la ville centre et la première couronne. Porté par un engagement solidaire des communes, cet objectif devra valoriser les atouts de chaque territoire, sans concurrence, en harmonisant les contraintes d'aménagement et en prenant en considération l'offre de commerces et de services

Rééquilibrer les objectifs de croissance démographique et de production de logements

-Eviter un développement disproportionné de la première couronne au détriment du renouvellement de la population de la ville centre

AdAPTER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS

- Promouvoir le développement des différents secteurs selon leurs qualités propres, mais selon des contraintes comparables pour la ville centre et la 1^{ère} couronne (coût du foncier, contraintes d'aménagement)

PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS À PROXIMITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

5.3 ➔ Mieux répartir l'offre en logement social

L'offre en logements à vocation sociale, dans le parc public ou le parc privé conventionné, est essentiellement concentrée dans la ville centre et souffre globalement d'un vieillissement. Ainsi, la Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne observe une certaine paupérisation de sa population tandis que les communes de la première couronne concentrent l'accueil des primo-accédants.

Un renouvellement et une meilleure répartition du parc social sont nécessaires, mais les objectifs doivent être différenciés. Si une certaine mixité devra être recherchée partout, l'offre pour le public très social devra se situer à proximité des services et des transports collectifs

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT À TOUS ET SUR TOUT LE TERRITOIRE

*- Adapter la typologie des logements à l'évolution de la demande (décohabitation, vieillissement)
- Assurer une offre de logements accessibles à tous dans toutes les communes et dans les nouveaux quartiers (mixité)
- Renforcer l'offre pour les primo-accédants dans la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne*

RENOUVELER UNE OFFRE SPÉCIFIQUE DITE « TRÈS SOCIALE » SUR LE CŒUR D'AGGLOMERATION

*- A proximité de la desserte en transport en commun
- Dans des secteurs bien équipés en commerces, services, emplois, ...
- Intégrant des projets de réhabilitation lourde sur la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne pour adapter la typologie des logements à l'évolution de la demande et des modes de vie*

VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d'amélioration du cadre de vie

L'attractivité de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est aussi liée à son attractivité commerciale. Anticiper l'avenir du commerce, c'est ainsi non seulement permettre son développement pour répondre aux besoins des consommateurs, mais aussi maintenir un maillage commercial cohérent sur le territoire en préservant les équilibres entre les centralités et le développement de l'offre commerciale de périphérie.

6.1 ➔ Préserver le centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne

Le centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne dispose d'une offre commerciale polarisante, dont l'attraction s'étend au-delà des frontières de la communauté de communes. Cette polarisation s'exprime par trois points :

- une concentration de l'offre traditionnelle à Château-Gontier-sur-Mayenne (la ville concentre les 2/3 de l'offre traditionnelle),
- une bonne dotation de commerces sous enseigne nationale dans le centre-ville, notamment sur le secteur de l'équipement de la personne, qui en favorise l'attractivité,
- une offre de marché qui favorise la dynamique commerciale.

Préserver les activités présentes en centre-ville

- En préservant la diversité commerciale
- En améliorant l'accessibilité et le confort d'achat en centre-ville pour prolonger la durée de présence en centre-ville
- En préservant la dynamique des foires et marchés et en favorisant la synergie avec l'offre présente en centralité
- En favorisant le développement économique des entreprises du secteur tertiaire (bureaux...) et en préservant les équipements existants (santé, écoles, équipements publics) dans le cœur de ville et sa proximité pour conserver une vocation économique et profiter du flux de ces usagers qui constituent également la clientèle du centre-ville

6.2 ➔ Maîtriser la croissance de l'offre en périphérie

Dans un contexte économique où les achats hors magasins (Internet) deviennent les principaux concurrents du commerce physique, la maîtrise de la croissance de l'offre de périphérie est indispensable pour :

- Préserver le centre-ville de Château-Gontier face au développement de l'offre en périphérie,
- Réduire les risques de vacance commerciale,
- Disposer d'un développement harmonieux de l'offre commerciale correspondant aux besoins des consommateurs,
- Préserver les commerces de proximité.

Définir les localisations d'implantations préférentielles du commerce

En favorisant le renouvellement urbain et la densification des principaux espaces commerciaux existants et futurs déjà identifiés

6.3 ➔ Investir le volet qualitatif

Face à l'attraction des pôles environnants, la préservation de l'activité commerciale sur le territoire réside aussi dans le confort et l'ambiance d'achat des différents espaces commerciaux (centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, centralités et zones commerciales).

L'amélioration de l'aspect qualitatif est indispensable pour :

- donner envie au consommateur de venir faire ses achats dans les commerces de l'agglomération plutôt que sur Internet,
- prolonger le temps de présence,
- susciter l'intérêt des différentes clientèles (jeunes, familles, personnes âgées, salariés...).

Plusieurs moyens peuvent ainsi être engagés pour conforter l'aspect qualitatif :

Définir des critères urbains permettant d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire

Privilégier un développement par densification des espaces commerciaux existants (mutualisation des espaces de stationnement, développement de la mitoyenneté des bâtiments, utilisation des dents creuses, la réhabilitation et la requalification des friches existantes)

Développer une vision globale de la zone commerciale au-delà d'une réflexion à la parcelle pour des espaces plus confortables et plus cohérents

VII. Axe : Organiser le développement par polarités

Au-delà du rééquilibrage des dynamiques démographiques, il s'agira d'adapter l'organisation des services et équipements pour faire face à l'évolution récente et future des besoins dans les différentes parties du territoire.

7.1 ➔ Renforcer l'offre d'équipements et de services de la Ville centre

La Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, pour préserver son rôle de centralité fonctionnelle du territoire, doit assurer l'attractivité et la diversité des équipements et services. L'évolution rapide des services et modes de consommation, la concurrence territoriale à l'échelle (inter)régionale demandent constamment de renouveler les efforts, de requalifier et d'adapter l'existant.

En même temps, il s'agira de veiller aux équilibres entre les différents secteurs de l'agglomération. En particulier, il s'agira de veiller à l'équilibre entre l'offre d'équipements entre la rive gauche et la rive droite

- Confirmer le rôle du cœur d'agglomération comme pôle de services pour l'ensemble de la CCPCG

- Localisation des pôles structurants de services et d'équipements : commerciaux (cf. Axe VI), économiques et culturels (projet du Parc Saint Fiacre), enseignement, santé, sport et loisirs...

- Accessibilité multimodale (cf. axes III et IV)

- Renouvellement de l'attractivité de l'offre et de la qualité des aménagements (cf. axes I et VIII)

7.2 ➔ Assurer l'accès aux équipements et aux services de proximité pour tous

Si le développement démographique des communes de la première couronne a été soutenu quasiment partout, les communes plus éloignées, composant la deuxième couronne, ont connu des rythmes de croissance plus variés.

Parallèlement à l'apport des nouvelles populations, les communes ont dû mettre en place des services pour répondre à leurs attentes. Ces investissements ont des conséquences lourdes en termes d'investissement et de fonctionnement pour les collectivités. Le renouvellement voire le maintien des commerces et services de proximité dans les communes rurales est souvent difficile compte tenu des seuils de rentabilité difficilement atteignables, d'autant plus que le cœur d'agglomération se trouve à proximité pour la plupart des communes du territoire.

Ainsi, la mutualisation et les complémentarités des services entre communes proches devraient être recherchées.

Mettre en place des logiques de complémentarité entre communes par l'identification de « polarités »

- Secteur Centre & 1^{ère} couronne : pôles de services et d'équipements complémentaires à l'offre du centre
- Nord-Ouest : pôles de services et d'équipements complémentaires à l'offre du centre
- Est : pôles de services et d'équipements complémentaires à l'offre du centre, de Bierné et Saint-Denis-d'Anjou
- Sud-Ouest : pôles de services et d'équipements locaux, complémentaires à l'offre du secteur Centre

Consolider en particulier les services de proximité à l'Est du territoire

VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

Il sera nécessaire d'explorer de nouveaux modèles d'urbanisation pour assurer la qualité des opérations à la fois pour les habitants (qualité de vie, attractivité) et pour les collectivités (identité locale, empreinte écologique).

8.1 ➔ Encourager le renouvellement urbain et la réhabilitation

Le parc des logements de la CCPCG est ancien. Cette ancienneté devient un enjeu fort par rapport à l'habitabilité de ces logements (inconfort, installations vétustes, ...) et à la performance énergétique. D'ailleurs, la plupart des communes de la CCPCG constatent une désertification de leurs maisons traditionnelles de centre-bourgs au profit des pavillons en lotissements. Ce bâti présente cependant un intérêt certain en termes d'image, d'identité et d'animation de la vie du bourg.

L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie dans les centres-bourgs passe par la requalification de l'espace public, à commencer par la limitation des nuisances de trafic. Souvent, un projet global est nécessaire pour justifier et valoriser des investissements lourds, autant publics que privés. L'inadéquation du bâti ancien et le coût de sa rénovation devront amener à réfléchir le renouvellement à l'échelle d'un îlot plutôt qu'à la parcelle.

Stimuler le marché de l'ancien pour résorber la vacance

- Réaliser des inventaires des logements vacants et diagnostiquer leur potentiel (réhabilitation, démolition-reconstruction)

Accompagner les projets de rénovation urbaine

- Réaliser des inventaires de potentiels de densification (dents creuses, potentiels « Bimby »)
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien vacant par des projets d'aménagement globaux (espace public, circulation, bâtiments, animation et services)

8.2 ➔ Crée une image de marque par l'innovation et la qualité des aménagements

Dans le contexte actuel, l'aménagement urbain et les nouvelles formes d'habiter se retrouvent dans une nouvelle phase d'interrogation et de renouvellement. Certaines communes ont déjà commencé à traduire ces enjeux dans leurs planifications et projets.

La qualité urbaine et paysagère, la qualité d'image et d'usage constituent un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire, son image de marque. Non seulement il s'agit de préserver des qualités patrimoniales certaines, mais aussi de forger le patrimoine de demain.

Rechercher l'exemplarité et la durabilité des quartiers

- Valoriser les espaces publics comme lieux de vie et gérer la cohabitation des différents usages : jeux d'enfants, espace de voisinage, lieux de rencontre, stationnement...
- Favoriser une approche bioclimatique et la haute qualité environnementale (HQE) des projets

Qualifier les entrées de villes et les franges urbaines

- Requalifier les entrées de ville et de bourg en différenciant le traitement en fonction des contextes patrimoniaux et paysagers
- Veiller aux vues et aux aspects des bourgs et des quartiers : les repères et vues caractéristiques, la cohérence des gabarits et de la ligne d'horizon, le bocage comme limite naturelle de l'extension urbaine.

8.3 ➔ Désintoxiquer les esprits de la « grande parcelle »

Concilier la limitation de la consommation foncière et les attentes des habitants reste un enjeu à part entière. La stratégie devra être globale : assurer la qualité d'usage des nouvelles formes urbaines, sensibiliser élus, constructeurs et habitants, revisiter les règlements d'urbanisme.

En effet, l'image d'une « maison au milieu d'une grande parcelle » est profondément ancrée dans la culture française. Afin de remplir les objectifs et de « désintoxiquer les esprits », les collectivités devront mettre en place une boîte à outils multiple : maîtrise foncière, outils règlementaires et incitatifs, accompagnement et conseil.

Limiter la consommation foncière

- *Maîtriser les projets d'extension par des formes urbaines plus compactes (diminution de la taille des parcelles, mitoyenneté, petits collectifs)*
- *Optimiser les implantations en préservant un espace d'intimité de qualité pour chacun*

Revisiter les règlements des PLU et des lotissements là où ils sont obsolètes

**POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES
ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES**

IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme

La CCPCG a mis en place une politique de développement touristique. La valorisation du patrimoine culturel et naturel est un enjeu fort pour l'aménagement du territoire.

9.1 ➔ Structurer le développement touristique autour de l'axe de la Mayenne et des sites d'intérêt majeurs

Poursuivre la stratégie de développement touristique avec une ouverture sur les territoires proches

- *Une stratégie de commercialisation commune, intégrant les différents sites majeurs du territoire (la vallée de la Mayenne, le refuge de l'Arche, les cités patrimoniales)*
- *Une collaboration avec les collectivités territoriales du Sud Mayenne (développement de la marque de territoire « Haut Anjou ») et du Nord Maine-et-Loire*

« Elargir » l'axe de la Mayenne à l'intérieur des terres

- *Information, signalétique et aménagements pour valoriser les itinéraires, paysages, sites et villages situés en retrait de la vallée de la Mayenne*

9.2 ➔ Valoriser le grand et le petit patrimoine

La CCPCG dispose d'un riche patrimoine bâti, souvent privé. En effet, en plus des sites majeurs que sont les centres *villes* de Château-Gontier-sur-Mayenne et de Saint-Denis-d'Anjou, le patrimoine religieux ou paysan, châteaux ou fontaines, font la richesse et l'identité du territoire. Ce sont aussi autant de lieux d'intérêt pour le tourisme de loisirs : randonnée équestre, marche à pied, cyclotourisme... Leur préservation et valorisation est un enjeu collectif.

Préserver le petit patrimoine

- *Compléter et valoriser le recensement du petit patrimoine, et en assurer la communication (conventions avec la fondation départementale du patrimoine, protections réglementaires dans le cadre des documents d'urbanisme).*

Mettre en valeur le patrimoine historique majeur

- *Inscrire les sites patrimoniaux majeurs dans une stratégie globale de valorisation intégrant la requalification de l'espace public, la réhabilitation de l'habitat ancien, l'organisation commerciale et les déplacements, en particulier dans le prolongement des actions déjà réalisées dans le centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, à Saint-Denis-d'Anjou et autour des monuments classés.*

9.3 ➔ Mettre en réseau les itinéraires touristiques et de loisirs

De nombreux chemins de randonnée et de promenade existent sur le territoire : les chemins de halage bien sûr, mais aussi autour des bourgs et villages. Ponctuellement, des chemins ne sont plus accessibles au public ou ont disparu suite aux travaux de remembrement.

A l'échelle de la CCPCG, l'enjeu réside dans la mise en réseau et l'identification d'itinéraires intercommunaux, en particulier en ce qui concerne les liaisons vers les itinéraires majeurs et l'interconnexion entre les vallées de la Mayenne et de la Sarthe.

Une réflexion partagée à l'échelle du département et avec les territoires voisins devrait permettre d'identifier les itinéraires prioritaires et de préciser les synergies et compétences pour gagner en visibilité.

Développer le maillage des itinéraires de loisirs à l'échelle intercommunale : marche à pied, itinéraires cyclables et équestres

- Valoriser les itinéraires de la vallée de la Mayenne et les relier à la Sarthe et à la Loire à Vélo
- Valoriser la voie verte en la rendant attractive pour les déplacements quotidiens et de loisirs (signalétique, points de vue, entretien)
- Poursuivre l'aménagement et valoriser le chemin de contre-halage dans le cœur d'agglomération
- Relier les chemins de halage aux bourgs proches et à leurs services, commerces et équipements

X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont des ressources indispensables sur le plan alimentaire, écologique et énergétique qui doivent être préservés et même valorisés pour les générations futures.

10.1 ➔ Favoriser la préservation et le renforcement du bocage

Le paysage de la CCPCG est le produit de l'activité d'élevage sur le territoire. Aujourd'hui, on observe un risque d'amoindrissement progressif du linéaire bocager par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. Ce sont ainsi l'identité bocagère, la qualité de vie et l'attractivité paysagère du territoire qui sont en jeu.

Il s'agira de mettre en place un projet global, associant l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des milieux et paysages bocagers. Plus que sur la protection réglementaire (qui a entraîné parfois des effets contraires), ce projet devrait être basé sur la valorisation des différentes fonctions du bocage : agronomique, économique, sociale et écologique.

Valoriser le bocage par ses différentes fonctions

- Economique (filière bois-énergie, chasse, effet coupe-vent)
- Sociale (usages associés : chemin de l'école, itinéraires pédagogiques et de randonnée)
- Ecologique (biodiversité, trame verte et bleue, érosion, gestion hydraulique)

Engager des actions pour la préservation et la restauration des continuités bocagères

- De concert avec les agriculteurs (plans de gestion)
- Par la mise à jour de l'inventaire du bocage et le repérage des linéaires qui présentent un intérêt particulier du point de vue du patrimoine paysager, des continuités écologiques majeures ou de la gestion hydraulique

10.2 ➔ Favoriser la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue (TVB)

Les espaces naturels jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique et social du territoire : forêts, bosquets et bocage, vallées, prairies et milieux humides... Une attention particulière devra être portée aux liens entre les bassins versants de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Oudon.

Préserver les réservoirs de biodiversité, les continuités écologiques et les zones humides

Préserver les fonds de vallée de toute urbanisation et favoriser la transparence écologique et hydraulique des aménagements

Identifier et intégrer les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme réglementaire et opérationnel (diagnostic naturaliste, orientations d'aménagement et zonage PLU, études de faisabilité et d'aménagement)

Préserver une continuité écologique à l'ouest du cœur d'agglomération, favorable à la préservation des habitats et des corridors de migration des différentes espèces

- Maintenir un réseau qualitatif d'habitats aquatiques (eaux courantes et stagnantes), humides, herbacés, buissonnants et arborés...
- Limiter la rupture des corridors écologiques de manière à permettre aux espèces de migrer entre les espaces naturels de la vallée de la Mayenne au sud et au nord du cœur d'agglomération

10.3 ➔ Préserver les ressources du sol

La valorisation des gisements des sous-sols est un enjeu important à long terme pour répondre aux besoins de matériaux de construction. Mais il s'agira de maîtriser les impacts sur l'environnement et en particulier d'assurer la remise en état des sites selon une démarche de réaménagement qualitatif. En effet, sur les sites d'exploitation, notamment les plus anciens, une flore et faune spécifiques ont pu se développer de sorte à constituer des réservoirs biologiques d'intérêt.

Préserver les ressources du sous-sol pour d'éventuels besoins à long terme

- Inscrire les sites des gisements significatifs qui seront retenus par le schéma régional des carrières, dans les documents d'urbanisme

Valoriser les anciens sites d'exploitation comme sites de loisirs, de nature ou agricoles

- Profiter de la remise en état de carrière pour renforcer la continuité écologique à l'ouest du cœur d'agglomération

10.4 ➔ Améliorer la qualité de l'eau et prévenir les inondations

La protection de la ressource en eau est un enjeu global. Les planifications et projets en cours devront être soutenus par une prise en compte systématique de la gestion de l'eau dans les projets d'aménagement, en particulier, l'artificialisation des sols et la gestion des eaux pluviales, ainsi que la prise en compte des champs d'extension des crues

Prendre en compte et anticiper les préconisations du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE de l'Oudon, de la Mayenne et de Sarthe aval

- Intégrer les protections réglementaires dans les documents d'urbanisme (périmètres de captage, assainissement...)
- Assurer les capacités d'assainissement dès la planification des projets d'urbanisation par une programmation précoce des investissements (capacité de traitement et état des réseaux)
- Réaliser des schémas directeurs des eaux pluviales en priorité dans les secteurs à fort développement urbain
- Concevoir l'aménagement des espaces publics de sorte à limiter la consommation d'eau pour leur entretien, autant dans les secteurs résidentiels que d'activités

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable (interconnexion et renouvellement des réseaux)

Intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement

10.5 ➔ Développer les filières énergies renouvelables

Au-delà de ce cadre, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu stratégique autant sur le plan écologique qu'économique : structuration de filières bois-énergie, méthanisation, intégration des installations photovoltaïques et solaires thermiques dans le bâti... La CCPG souhaite ainsi soutenir ces initiatives tout en maîtrisant d'éventuels impacts sur le paysage et l'environnement, en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du PCAET*.

Favoriser le développement de parcs éoliens en cohérence avec les zones de développement éolien et les projets en cours

Encourager les installations photovoltaïques et solaires thermiques en toiture et interdire les installations au sol (sauf exception en l'absence d'effets de concurrence avec d'autres activités actuelles ou potentielles)

Favoriser le développement de la filière bois et de la méthanisation

- En séparant les sites de méthanisation des zones habitées,
- En veillant à la cohérence de l'implantation de grandes installations à l'échelle du département et de la région pour intégrer les gisements locaux

* PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – Cf page 57 du diagnostic & enjeux

Annexe 2

PAYS DE CHATEAU-GONTIER

INDICATEURS DE RESULTAT PAR AXES STRATEGIQUES

Chapitre 1 - POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire

- ➔ Organiser les capacités d'accueil
- ➔ Affirmer la volonté d'accueil des entreprises
- ➔ Diversifier les activités et s'ouvrir à des filières nouvelles

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre d'entreprises et zones d'activités
- Taux d'occupation des zones d'activités
- Typologie des nouvelles activités et filières implantées

II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique

- ➔ Protéger les espaces agricoles de la pression urbaine
- ➔ Développer le potentiel économique agricole

Indicateurs de résultat

- Evolution de l'espace agricole
- Evolution de la consommation d'espace par catégories
- Préservation du bocage

III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire

- ➔ Poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures routières
- ➔ Assurer la desserte inter-villes par les transports collectifs
- ➔ Accélérer le déploiement de l'aménagement numérique

Indicateurs de résultat

- Nombre de liaisons routières sur le territoire, taux de fréquentation
- Evolution du nombre de transports collectifs
- Desserte en numérique

IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

- ➔ Mettre en œuvre le schéma local de mobilités du Pays de Château-Gontier
- ➔ Protéger la vie des centres-bourgs des nuisances de trafic
- ➔ Intégrer les besoins de stationnement

Indicateurs de résultat

- Equipements déplacements doux, transports à la demande
- Modération de la circulation

- Mise en place d'aires de covoiturages & bornes de recharge électrique

Chapitre 2 - POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE, VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS

V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire

- ➔ Préserver une dynamique démographique positive pour tout le territoire
- ➔ Garantir une cohérence des programmes entre le cœur d'agglomération et la première couronne
- ➔ Mieux répartir l'offre en logement social

Indicateurs de résultat

- Evolution de la population & répartition géographique par pôle
- Production de logements sociaux sur le territoire
- Typologie des logements produits

VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d'amélioration du cadre de vie

- ➔ Préserver le centre-ville de Château-Gontier
- ➔ Maîtriser la croissance de l'offre en périphérie
- ➔ Investir le volet qualitatif

Indicateurs de résultat

- Nombre de commerce et équilibre sur le territoire
- Typologie du commerce de proximité
- Typologie de la clientèle

VII. Axe : Organiser le développement par polarités

- ➔ Renforcer l'offre d'équipements et de services de la Ville centre
- ➔ Assurer l'accès aux équipements et aux services de proximité pour tous

Indicateurs de résultat

- Implantation et typologie des nouveaux services de proximité (loisirs, sports, santé, éducation...)
- Répartition géographique

VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

- ➔ Encourager le renouvellement urbain et la réhabilitation
- ➔ Créer une image de marque par l'innovation et la qualité des aménagements
- ➔ Désintoxiquer les esprits de la « grande parcelle »

Indicateurs de résultat

- Taux de renouvellement urbain dans les documents d'urbanisme
- Taux de construction & typologie des parcelles
- Inventaire des logements vacants
- Réhabilitation des logements anciens et projets d'aménagement globaux
- Nouveaux projets de restructuration urbaine

Chapitre 3 - POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme

- ➔ Structurer le développement touristique autour de l'axe de la Mayenne et des sites d'intérêt majeurs
- ➔ Valoriser le grand et le petit patrimoine
- ➔ Mettre en réseau les itinéraires touristiques et de loisirs

Indicateurs de résultat

- Evolution de la capacité d'accueil touristique & typologie
- Evolution du nombre d'emplois dans le secteur touristique
- Fréquentation des lieux touristiques
- Nombre de sites patrimoniaux

X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement du bocage
- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue (TVB)
- ➔ Améliorer la qualité de l'eau et prévenir les inondations
- ➔ Préserver les ressources du sol
- ➔ Développer les filières énergies renouvelables
- ➔ Tendre vers un bâti basse consommation/bas carbone

Indicateurs de résultat

- Plan bocager : km de haies valorisées et/ou plantées
- Linéaire de cours d'eau réhabilités
- Filières énergies renouvelables mises en œuvre : typologie, CO2, Kwh, GES

Annexe 3

PAYS DE CHATEAU-GONTIER

Liste des actions CTE intégrées au CRTE

1 – Liste des fiches actions ci-après annexées

- 1.3 Accompagnement mobilité durable en Sud-Mayenne : se déplacer autrement
- 1.4 Vers une structuration d'une filière locale de matériaux biosourcés dans le bâti
- 1.5 Animation PAT « Manger local et durable »
- 1.7 Accompagnement à l'installation et à la conversion de fermes agroécologiques
- 1.10 Structuration d'une filière piscicole durable

- 2.3 Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité dans les fermes du Sud-Mayenne
- 2.4 Inventaire et valorisation des structures bocagères pour la préservation de la qualité des eaux et des sols
- 2.5 Inventaire et partage des éléments paysagers stratégiques pour la gestion de l'eau

- 3.1 Expérimentation du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) – Objectif BBC²

2 – Liste des fiches projets

- 1.1 Valorisation des bénéfices socio-économiques de la transition écologique et énergétique en Sud-mayenne
- 1.2 Déploiement de l'économie circulaire dans le Sud-Mayenne
- 1.6 Adaptation et promotion de la ferme agro-écologique du lycée d'enseignement agricole : vitrine territoriale de la transition agricole
- 1.8 AFTERRE 2050 : accompagner la transition alimentaire dans les assiettes des Sud Mayennais (RC, RHD, domicile)
- 1.9 Déploiement d'un abattoir mobile en lien avec les abattoirs de proximité

- 2.1 Fermes laitières bas carbone
- 2.2 Accompagnement vers des systèmes agricoles bas carbone
- 2.6 LAB PSE – Valoriser les services environnementaux apportés par les systèmes agroécologiques
- 2.7 Carbocage - Valoriser le stockage du carbone des haies

- 3.2 Conseils en efficacité énergétique dans PME-ETI du Sud-Mayenne
- 3.4 Production et injection biométhane en Sud Mayenne
- 3.5 CIT'ERGIE Les collectivités engagées dans la transition écologique et le climat
- 3.3 Service territorial « développement projets solaires et autres EnR »

CRTE du Pays de Côteau-Gontier
ANNEXE 4

N° Axe stratégique	action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de l'opération	financement Etat sollicité			autre financements sollicités				action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations		
					DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres					
1	1	Bierné-les-Villages (Bierné)	Requalification d'une friche en cœur de bourg	300000 €									2023-2024			
1	2	Pays de Château-Gontier	Recrutement d'un animateur Territoire d'Industrie*	45000 €				20000 €					Territoire Industrie	2021	Fonds Régional Territoires Industrie (frais de fonctionnement)	
1	3	Pays de Château-Gontier	Volet économie – Aménagement ligne ferroviaire	25060000 €									Territoire Industrie	2021-2023	Etudes = 60 000 € Travaux = 25M€ Financements Etat attendus (DREAL) + SNCF réseaux	
1	4	Pays de Château-Gontier	Volet économie - Construction d'un bâtiment logistique et industriel, d'un surface de 4 000 m ² , et de locaux tertiaires, d'une surface de 230 m ² , en ZAE Nord Bazouges	2884330 €	60000 €									2021/2022		
1	5	Pays de Château-Gontier	Volet économie – ZAE Nord Bazouges - Projet de d'aménagement et extension de la Tranche 3 - Vialislation de 6 parcelles Tranche 3	800000 €										2022		
1	6	Pays de Château-Gontier	Volet économie – Bâtiment Ecole de production	1080000 €									Territoire Industrie	2022/2023	Financement via association gestionnaire, Fondation Totale, AAP Plan de Relance...	
1	7	Pays de Château-Gontier	Volet économie – Usine de la Grande Noë - ZAE Bellitourne - Restauration des couvertures	125000 €										2023		
1	8	Pays de Château-Gontier	Volet économie – ZAE Nord Bazouges - Projet de déplacement de la ligne HTA - Etude de faisabilité + étude technique + étude d'effacement	670000 €										2023		
1	9	Pays de Château-Gontier	Volet économie – Zones d'activités tertiaire	1240000 €												
3	10	Bierné-les-Villages (Saint Michel de Feins)	Aménagement de la rue du Maine, rue de l'église, rue de la Veille et de la rue de la Bennerie et des abords de l'église	350000 €										2024-2025	Financements TEM attendus	
3	11	Coudray	voie rurale de la Chaubronnière : Application d'un revêtement bitumineux sur la voirie d'accès aux habitations	20000 €										2021	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	12	Coudray	route communal de Fromentières : Renforcement de la structure de chaussée	70000 €										2022	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	13	Coudray	lotissement de l'Etoile : Requalification des voiries et stationnement	250000 €											Financement attendus : CCPCG FUV CD = amendes de police	
3	14	Daon	Voirie Volet N° 1	116000 €										2021		
3	15	Daon	Entretien fossés et chemin	3000 €										2021		
3	16	Daon	Voirie volet N° 2 (Rue Godivier)	200000 €										2022	DET en 2020	
3	17	Daon	Voirie volet N° 3	200000 €										2023		
3	18	Daon	Voirie Volet N°4	20000 €										2024		
3	19	Daon	Travailler à l'accessibilité de tous les lieux publics	70000 €										2024		
3	20	Daon	Voirie Volet N°5	200000 €										2025		
3	21	Daon	Extension, viabilisation et voirie de l'extension du lotissement des Vignes	400000 €										2026		
3	22	Daon	Entretien Voirie et chemins	300000 €										2022-2026	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	23	Gennes-Longuefuye	Contournement RD 589 vers la RD 15	200000 €										2021/2022		
3	24	Gennes-Longuefuye	Création Voie douce RD 589	97000 €	26350 €				20400 €					2021/2022		
3	25	Gennes-Longuefuye	Aménagement bourg - Gennes	15000 €										2021/2022		
3	26	Gennes-Longuefuye	Enfouissement réseaux - Longuefuye	35000 €										2022/2023		
3	27	Gennes-Longuefuye	Eclairage public	15000 €										2022/2023		
3	28	Gennes-Longuefuye	Création voie douce RD 28											2022/2023	Projet porté par la CCPCG	
3	29	La Roche Neuville	Agrandissement du cimetière de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne avec création d'un accès PMR	64000 €										2021		
3	30	La Roche Neuville	Aménagement de sécurité en entrée de bourg et création d'un parking aux abords du cimetière de Saint-Sulpice	25000 €										2021	CD = amendes de police	
3	31	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €										2021	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	32	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €										2022	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	33	La Roche Neuville	Aménagement de l'entrée du bourg de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne en bordure de la zone artisanale	15000 €										2023	CD = amendes de police	
3	34	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €										2023	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	35	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €										2024	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	36	La Roche Neuville	Aménagement du centre bourg Est de la commune déléguée de Saint-Sulpice	150000 €										2025	CD = amendes de police CCPCG fonds Patrimoine	
3	37	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €										2025	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	38	Marigné-Peuton	Aménagement des traversées d'agglomération	2000000 €										2023-2026		
3	39	Origné	Réfection des routes communales	150000 €										2021-2026	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	40	Peuton	Réhabilitation de trottoirs avec remise aux normes	12000 €										2022		
3	41	Prée d'Anjou	Voirie centre bourg - Ampoigné	200000 €										2022/2023	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	42	Prée d'Anjou	Sécurité bourg - Iagné RD 22 et 10	500000 €										2026	Financement attendus : CCPCG FUV	
3	43	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de voiries diverses sur la commune	150000 €										2021	Financement attendus : CCPCG FUV	
4	44	Bierné-les-Villages	Schéma de mobilité douce de Bierné-les-Villages (Argenton Notre Dame, Bierné, St Laurent des Mortiers, St Michel de Feins)	200000 €									CTE	2024-2025		
4	45	Château-Gontier/Mayenne	Plan d'aménagement de voies douces (2ème phase) (rue de la Libération)	248223 €	100000 €								CTE	2021		
4	46	Château-Gontier/Mayenne	Acquisition de 80 vélos à assistance électrique, installation de 5 abris sécurisés	150000 €					75000 €					2021		
4	47	Château-Gontier/Mayenne	Plan d'aménagement de voies douces (3ème phase) (avenue Aristide Briand - RN162 jusqu'au futur viaduc)	800000 €									CTE	2022		
4	48	Château-Gontier/Mayenne	Plan d'aménagement de voies douces (4ème phase) (route de Sablé/Cap Mermoz)										CTE	2022		
4	49	Château-Gontier/Mayenne	Plan d'aménagement de voies douces. (avenue Georges Pompidou/RN 162)										CTE	2023/2026		
4	50	Chatelain	Sécurisation de la circulation en cœur de bourg	100000 €										2022-2023		
4	51	Chatelain	Création de ralentisseurs dans la rue principale	60000 €										2023	CD = amendes de police	
4	52	Chemazé	Restructuration de la rue du stade avec aménagement d'une voirie douce	319460 €	60000 €				63892 €					2021		
4	53	Coudray	Création d'un cheminement piétonnier à proximité du cimetière et du chemin de la Croix.	18000 €										2021 - 2022		
4	54	Coudray	Petite Rue au centre du village : Requalification et rénovation	50000 €											Financement attendus : CCPCG FUV CD = amendes de police	
4	55	Coudray	Création d'une liaison cyclo/piétonne entre Coudray et Azé.	800000 €											Opération portée par le département	
4	56	Coudray	Route de Château-Gontier RD 22 : Sécurisation de l'entrée du bourg suite à la création de nouvelles parcelles et diminuer les vitesses.	250000 €											CD = amendes de police	
4	57	Fromentières	Sécurisation des trois entrées de bourg	650000 €	47640 €				40000 €					2021-2025	Financement attendus : CCPCG FUV CD = amendes de police Aménagement sur 3 sites : - Rue de Lorraine – 2021 Cout global : 200000 € - rue du Pont Manceau - rue d'Anjou	
4	58	La Roche Neuville	Aménagement des rues de Bretagne et des Vignes (dont Cheminements doux) - commune déléguée de Loigné sur Mayenne	370000 €		41339 €			73951 €							

CRTE du Pays de Côteau-Gontier
ANNEXE 4

4	59	La Roche Neuville	Aménagement d'un nouveau cheminement doux sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	40000 €								2023	CD = amendes de police
4	60	Orné	Développer les chemins pédestres / randonnées /vélo/chevaux	100000 €								2021-2026	
4	61	Pays de Château-Gontier	Aménagement du territoire - Mobilité - Schéma de mobilité	75000 €								CTE	2022
4	62	Saint Denis d'Anjou	Création d'une voie douce dans le bourg	79192 €									2021
5	63	Château-Gontier/Mayenne	Coeur de Ville - Reconfiguration du Champ de Foire - Phase 2 - Reconfiguration du Champ de Foire - Aménagement avenue Eugène Garnier - Carrefour giratoire - Parking Alexandre Fournier	1630095 €								PVD	2022/2023
5	64	Château-Gontier/Mayenne	Reconfiguration du Champ de Foire - Phase 3 - Appel à projet privé									PVD	2023/2026
5	65	Château-Gontier/Mayenne	Coeur de Ville - Reconfiguration du Champ de Foire - Phase 4 - Rambla Lecerclerc - Place de l'Ancien Champ de Foire - Aménagement rue d'Alsace	2393391 €								PVD	2023/2026
5	66	Château-Gontier/Mayenne	Coeur de Ville - Aménagement Rue Michel Gasnier									PVD	2024
5	67	Château-Gontier/Mayenne	Coeur de Ville - Aménagement entrées de Ville & zones commerciales Est du Territoire + Avenue Foch									PVD	2024/2026
5	68	Daon	Préconfiguration Lotissement	5400 €									2021
5	69	Daon	Rénovation logements communaux	270000 €									2023
5	70	Daon	Achat de logements vacants et réhabilitation	700000 €									2022-2025
5	71	Houssay	Aménagement de l'ancienne mairie Crédit d'un commerce et de 2 logements locatifs	200000 €									2021-2022
6	72	Bierné-les-Villages (Bierné)	Construction d'une cuisine pour la restauration collective	427947 €					85600 €				2021
6	73	Bierné-les-Villages (Bierné)	Agrandissement du magasin de la supérette et réorganisation des réserves	150000 €									2022-2023
6	74	Château-Gontier/Mayenne	Coeur de Ville - Reconfiguration du Champ de Foire - Phase 1 - Restructuration et aménagement de l'avenue du Maréchal Joffre et route de Saint-Fort	2362990 €	100000 €	300000 €	300000 €					PVD	2021/2022
6	75	Chatelain	Création d'un commerce de proximité	165000 €	46716 €				33087 €				2021/2022
6	76	Coudray	commerces de proximité - activités économiques (murs et matériel	500000 €									
6	77	Daon	Restauration Mairie Volet 1 (dont gouttière action 116)	23700 €					8590 €				2021
6	78	La Roche Neuville	Construction d'un habitat partagé intergénérationnel sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	700000 €									2025
6	79	Marigné-Peuton	Construction d'un bâtiment à usage commercial	200000 €									2026-2027
7	80	Bierné-les-Villages (Argenton Notre Dame)	Construction de vestiaires du terrain de foot	200000 €	45900 €								2021-2022
7	81	Bierné-les-Villages (Bierné)	Agrandissement de l'ALSH	150000 €									2022-2023
7	82	Château-Gontier/Mayenne	Parc municipal - 2ème déploiement de vidéoprotection 5 caméras	78960 €									2021
7	83	Château-Gontier/Mayenne	44 Grande Rue - Démolition - Aménagement	295000 €									2021-2026
7	84	Château-Gontier/Mayenne	Centre Ville - Aménagement d'un nouveau pôle de services publics - HDV (3ème niveau)	250000 €									2023
7	85	Château-Gontier/Mayenne	Aménagement du Parc Saint-Fiacre et aménagement de la Gare routière	600000 €									2023
7	86	Château-Gontier/Mayenne	Cercle de Flore - Salles des fêtes - Rénovation de la salle & sanitaires										2023/2024
7	87	Château-Gontier/Mayenne	Salle de Sports										2023/2026
7	88	Château-Gontier/Mayenne	Espace Jacques Brel	185000 €									2025
7	89	Château-Gontier/Mayenne	Foyer rural - Restauration des peintures et enduits extérieurs - Sécurisation des accès	72000 €									2025/2026
7	90	Château-Gontier/Mayenne	Transformation de la gare en "Tiers lieu" et salle associative de quartier										2025/2026
7	91	Château-Gontier/Mayenne	Centre Technique Municipal										2025/2026
7	92	Chatelain	Voirie	100000 €									2021-2025
7	93	Chatelain	Réfection de la mairie (toiture et création d'un jardin public)	50000 €									2022
7	94	Chatelain	Rénovation cimetière avec création d'un jardin du souvenir et d'urnes funéraires	30000 €									2022
7	95	Chatelain	Création d'un pôle enfance (garderie et assistance maternelle)	400000 €									2022/2023
7	96	Chatelain	Projet d'un club de football commun avec une commune avoisinante	80000 €									2024
7	97	Coudray	éclairage public de la commune : Remplacement des sources lumineuses Phase 1	56560 €	23264 €								2021
7	98	Coudray	terrain de football : Installation de filets de protection en périphérie du terrain	45000 €									2020-2022
7	99	Coudray	vestiaires du personnel communal : mise en conformité vis à vis du code du travail	30000 €									2021
7	100	Coudray	Mille Club : Aménagement de la zone de loisirs et accessibilité PMR	25000 €									2021 - 2022
7	101	Coudray	mairie : Déménagement afin de répondre à la réglementation PMR, améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des habitants de la commune	500000 €									
7	102	Coudray	Restructuration de l'accès périscolaire (Mise en conformité PMR de cet ERP et amélioration thermique du bâtiment).	250000 €									leader
7	103	Coudray	terrain de football : Remplacement du éclairage extérieur	35000 €									
7	104	Coudray	éclairage public de la commune : Remplacement des sources lumineuses Phase 2	100000 €									
7	105	Daon	Aménagement technique salle des sports	4500 €									2021
7	106	Daon	Aménagement technique	3000 €									2021
7	107	Daon	Aménagement du jardin de la mairie / Fleurissement	7500 €									2021
7	108	Daon	Aménagement convivialité salle des sports	70000 €									2021
7	109	Daon	Local extension salle des fêtes	2500 €									2021
7	110	Daon	isolation phonique salle du conseil	2247 €									2021
7	111	Daon	Réhabilitation du terrain communal sous la mairie	4000 €									2021
7	112	Daon	Rénovation des préaux terrain communal	3000 €									2021
7	113	Daon	Transport accès de loisirs	1500 €									2021
7	114	Daon	Intra muros	1500 €									2021
7	115	Daon	Gouttière Mairie	10000 €									2022
7	116	Daon	Maison pour tous, ALSH	250000 €									2022
7	117	Daon	Création d'un salle conseil municipal	3000 €									2022
7	118	Daon	Changement porte d'entrée gymnase	4500 €									2022
7	119	Daon	Créer un 2ème bureau pour la secrétaire hors accueil	1500 €									2022
7	120	Daon	Restauration Mairie	180000 €									2023
7	121	Daon	Équipement informatique Maison pour tous	7000 €									2023
7	122	Daon	Réhabilitation de la salle des fêtes	100000 €									2024
7	123	Daon	Décoration Château d'eau	30000 €									2024

CRTE du Pays de Côteau-Gontier
ANNEXE 4

7	124	Daon	Achat Château de Beaumont et mise en sécurité	250000 €										2025	Plan de relance volet Patrimoine
7	125	Daon	Baignade naturelle	400000 €										2025	
7	126	Daon	Création d'un Belvédère	50000 €										2025	Financements attendus : CC
7	127	Fromentières	Acquisition d'équipement numérique pour l'école	11000 €										2021-2022	Plan de Relance MIN EN – Socle numérique
7	128	Gennes-Longuefuye	Achat tondeuses	5000 €										2021	
7	129	Gennes-Longuefuye	Matériel informatique	7000 €										2021	
7	130	Gennes-Longuefuye	Transfert de la mairie de Longuefuye	20000 €										2021/2022	
7	131	La Roche Neuville	Implantation d'un city-parc (parc multisports) sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	65000 €	19299 €									2021	Etat = Agence nationale du Sport
7	132	La Roche Neuville	Implantation d'un espace Fitness extérieur sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	15000 €										2022	Appel à projet « Terres de jeux 2024 »
7	133	La Roche Neuville	Déconstruction de la salle des fêtes et de bâtiments annexes sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	35000 €					10975 €					2022-2024	
7	134	La Roche Neuville	Rénovation et agrandissement de l'école élémentaire de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	250000 €										2023	Financement attendus Europe : Leader ou FEDER + CCPCG CAF-MSA
7	135	La Roche Neuville	Effacement des réseaux électriques et de télécommunications au lotissement du Bocage sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	50000 €										2023	Financements autres attendus : TEM 53
7	136	La Roche Neuville	Construction d'une nouvelle infrastructure pour l'installation d'un tiers lieu sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	450000 €										2024	
7	137	La Roche Neuville	Reconstruction des locaux techniques de la commune	100000 €										2026	
7	138	Marigné-Peuton	Création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium	9818 €	1857 €									2021	
7	139	Marigné-Peuton	Réhabilitation de la Mairie	70000 €										2024	
7	140	Marigné-Peuton	Réalisation d'un terrain multisports et d'un aire de jeux	100000 €										2026	
7	141	Marigné-Peuton	Construction de vestiaires pour le terrain de football et le terrain de tennis	100000 €										2026	
7	142	Marigné-Peuton	Création d'un espace socio-culturel multi-usages, d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire	850000 €										2021/2022	Financements attendus : CAF
7	143	Ménélik	Aménagement global autour du bâtiment multi activités (micro crèche/bibliothèque/local infirmière	50000 €										2024	Financements attendus : CCPCG FCATR
7	144	Ménélik	Aménagement du cimetière (+Chapelle)	100000 €	10000 €									2021-2022	Mobilisation des aides destinées au patrimoine (DRAC, Région?) Phase 1 – 2021 : sans la chapelle – Coût de l'opération 9818 €
7	145	Ménélik	Phase 1 Crédit d'une MAM ou micro crèche	500000 €										2021-2023	
7	146	Ménélik	Phase 2 Crédit d'une bibliothèque adossée à la MAM ou micro crèche											2021-2023	
7	147	Ménélik	Phase 3 Construction d'un nouveau cabinet d'infirmière et d'un autre local destiné à une profession libérale de santé											2021-2023	
7	148	Origné	Aménagement de l'espace jeunesse	69996 €	17772 €									2021	
7	149	Origné	Aménager le terrain de tennis en City stade	65000 €										2021	Etat = Agence nationale du Sport
7	150	Origné	aménager le carrefour de la Promenade pour faire ralentir lors de la traversée du village sur la RD 112	100000 €										2022-2023	
7	151	Origné	Aménagement d'une place de village en centre bourg	300000 €										2022-2024	
7	152	Origné	Créer un bâtiment de stockage pour commune, écoles et comité des fêtes,	150000 €										2024-2026	
7	153	Origné	Aménager un foyer des jeunes	100000 €										2024-2026	
7	154	Pays de Château-Gontier	Développement de la vidéo-protection sur le territoire intercommunal - Nouveau déploiement de caméras de vidéoprotection	84000 €										2021	
7	155	Pays de Château-Gontier	Volet Sports - Réalisation d'un terrain de football synthétique avec éclairage au stade du Pavé - Pavé 3 - Complexe sportif route de Laval à Château-Gontier sur Mayenne	840000 €										2021	Financements FFF attendus
7	156	Pays de Château-Gontier	Volet Sports - Requalification du Dojo - Remplacement de l'actuel bâtiment peu performant par un équipement plus vertueux, sur le site du Parc des Sports	2215322 €	150000 €	238158 €	900000 €		519000 €					2021-2022	Financements Agence Nationale du sport – Paris 2024
7	157	Pays de Château-Gontier	Volet santé – Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle, rive gauche de l'agglomération	1500000 €										2021/2022	Avant CRTE : DETR 2020 obtenue
7	158	Pays de Château-Gontier	Volet Culture - Restauration du bâtiment accueillant les "Arts plastiques" au Couvent des Ursulines, Monument inscrit	537670 €										2022	Financements DRAC attendus
7	159	Pays de Château-Gontier	Volet Sports - Site du Parc des Sports - Restructuration du complexe sportif avenue Aristide Briand - Démolition et reconstruction de la Salle de sports	8140000 €										2022-2025	Financement Agence Nationale du Sport (ANS) attendus
7	160	Pays de Château-Gontier	Volet Culture – Restauration de la Chapelle du Genéteil, Monument classé	3086400 €										2022-2026	Financements DRAC attendus
7	161	Pays de Château-Gontier	Volet Sports – Courts de Tennis couverts - réfection de la toiture	250000 €										2023	
7	162	Pays de Château-Gontier	Volet santé – Création d'une 3ème Maison de Santé Pluri-professionnelle											2023/2025	
7	163	Pays de Château-Gontier	Volet Culture – Finalisation Restauration des Ursulines - Programme de restauration des anciennes classes maternelles	675000 €										2024/2025	Financements DRAC attendus
7	164	Pays de Château-Gontier	Volet Culture – Finalisation Restauration des Ursulines - Programme de Restauration des Ursulines - Aile Sud - Edifice classé	3545000 €										2025/2026	Financements DRAC attendus
7	165	Pays de Château-Gontier	Volet Sports – Création de vestiaires au stade du Pavé - Pavé 3 - Complexe sportif route de Laval à Château-Gontier sur Mayenne												
7	166	Pays de Château-Gontier	Volet social – Construction d'une Maison commune des associations solidaires												
7	167	Peuton	Mise aux normes l'accessibilité Mairie	8000 €										2022	
7	168	Peuton	Réalisation parking square											2025	
7	169	Peuton	Aménagement base de loisirs	91000 €										2021/2026	
7	170	Peuton	Création d'un emplacement et achat d'un abri bus	18000 €										2021/2026	
7	171	Prée d'Anjou	Rénovation Cantine – Laigné	150000 €		46050 €								2021-2022	Financement attendus : CCPCG
7	172	Prée d'Anjou	Construction bâtiment multifonctions - Ampoigné	1200000 €					125000 €					2021/2022	Avant CRTE : DETR 2019+2020 obtenue Région : PLRIC + FRDC 2021 Financement attendus : CCPCG
7	173	Prée d'Anjou	Rénovation Salle des fêtes et bibliothèque - Laigné	900000 €										2023/2024	Financement attendus : CCPCG
7	174	Saint Denis d'Anjou	Aménagement Place Henri IV (mobilier urbain, toilettes publiques) / Rénovation toilettes publiques parvis église	22350 €					10773 €					2021	
7	175	Saint Denis d'Anjou	Eclairage public	72057 €	36028 €									2021	
7	176	Saint Denis d'Anjou	Mise en sécurité d'un bâtiment communal – Petite cité de caractère	79192 €		17556 €			22253 €					2021	
7	177	Saint Denis d'Anjou	Rénovation du mur d'enceinte de la mairie	9600 €										2021	
7	178	Saint Denis d'Anjou	Rénovation maison du Cardon Blanc											2021	PDH (Plan dep de l'habitat?)
7	179	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de l'école élémentaire (chauffage, huisseries, isolation)											2022	
7	180	Saint Denis d'Anjou	Maison France Service											2021	

CRTE du Pays de Câteau-Gontier
ANNEXE 4

10	244	La Roche Neuville	Aménagement d'un parc V.A.E. sur le parking Eco-mobilité de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne Construction d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la commune déléguée de Saint-Sulpice	15000 €								2023	
10	245	La Roche Neuville	photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la commune déléguée de Saint-Sulpice	2000000 €								2024	
10	246	Marigné-Peuton	Installation d'une chaudière bois granulés dans la mairie	30000 €				6000 €				2021	
10	247	Marigné-Peuton	Réalisation d'une aire de camping car	100000 €								2025	
10	248	Marigné-Peuton	Isolation thermique par l'extérieur du dernier commerce de proximité de la commune	100000 €								2026	Financements autres attendus : CCPG
10	249	Marigné-Peuton	Transformation d'un E.R.P existant en salle de sports	800000 €								2026-2027	Financements autres attendus : CCPG
10	250	Ménil	Réfection des sanitaires du camping	50000 €								2023-2024	Financements attendus : CCPG FCATR
10	251	Origné	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique	35000 €								2021-2022	
10	252	Origné	Faciliter l'accès piéton à la Benâtre	100000 €								2024-2026	
10	253	Pays de Château-Gontier	Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2021	437636 €							Contrat territorial Eau	2021	
10	254	Pays de Château-Gontier	Eau et Assainissement - Requalification de l'entrée de ville route d'Angers - Aménagement de l'Avenue du Maréchal Joffre et route de Saint-Fort - Renouvellement des conduites d'assainissement	255000 €								2021	
10	255	Pays de Château-Gontier	Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2022	402346 €							Contrat territorial Eau	2022	
10	256	Pays de Château-Gontier	Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2023	446340 €							Contrat territorial Eau	2023	
10	257	Pays de Château-Gontier	Volet Déchets - Acquisition d'une BOM (Benne à Ordures Ménagères), roulant au BioGNV	294262 €								2021-2022	
10	258	Pays de Château-Gontier	Volet Déchets - Economie circulaire - Etude préalable à la mise en place d'un Schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets	25000 €								2021-2022	Financements ADEME attendus
10	259	Pays de Château-Gontier	Eau et Assainissement - Raccordement de Fromentières à la station d'Epuration	931311 €								2021-2022	Financement attendus AELB
10	260	Pays de Château-Gontier	Eau et Assainissement – Programme annuel de renouvellement des conduites d'eau potable sur le territoire du Pays de Château-Gontier	1016654 €								2021-2022	Financement attendus AELB
10	261	Pays de Château-Gontier	Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation au niveau de la Station d'épuration	258000 €								2021/2022	Financements ADEME attendus
10	262	Pays de Château-Gontier	Volet Déchets – Economie circulaire - Mise en place d'un Schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets	135000 €								2022-2023	
10	263	Pays de Château-Gontier	Volet Déchets - Etude d'aménagement d'une 3ème déchetterie	500000 €								2022/2023	Financements ADEME attendus
10	264	Pays de Château-Gontier	Volet Déchets - Acquisition d'un véhicule de collecte	185000 €								2023	
10	265	Prée d'Anjou	Réfection éclairage public avec économies d'énergies	146332 €	73166 €							2021	
10	266	Saint Denis d'Anjou	Aménagement du jardin rue des Halles et plantations d'arbres	50000 €								2021	
10	267	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de la dépendance de la mairie / Espace de coworking / Réseau chaleur avec la mairie + maison en location									2023	Etude à lancer
10	268	Saint Denis d'Anjou	Aménagement des anciennes lagunes									2022	Etude à lancer

Opération subventionnée par l'État avant 2021

TOTAL 99720361 € 867992 € 694287 € 1200000 € 1628031 € 8590 €

1562279 €

1636621 €

2762279 €

Co-financeurs ciblés par porteur de projet

Chapitre 1 42 516 204,83 €
Chapitre 2 42 831 925,37 €
Chapitre 3 14 372 231,20 €

PAYS DE CHATEAU-GONTIER
DIAGNOSTIC & ENJEUX DU TERRITOIRE

A) DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

<u>1 - LE PAYS DE CHATEAU-GONTIER, UNE LONGUE TRADITION DE TRAVAIL EN COMMUN</u>	2
<u>2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE</u>	3
<u>3 - LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES</u>	6
- <i>L'organisation spatiale</i>	6
- <i>La consommation foncière</i>	8
- <i>L'agriculture</i>	9
- <i>La structure socio-professionnelle les activités économiques</i>	10
- <i>Le parc de logements</i>	16
<u>4 - SERVICES A LA POPULATION</u>	22
- <i>L'offre commerciale</i>	22
- <i>Enseignement</i>	23
- <i>Santé</i>	26
- <i>Sports, culture- loisirs</i>	29
- <i>La Cohésion sociale</i>	32
<u>5 - L'ENVIRONNEMENT</u>	38
- <i>Le patrimoine naturel, culturel et touristique</i>	38
- <i>Energie et Agriculture, un territoire de ressources</i>	43
- <i>La transition écologique et énergétique</i>	45
<u>6 -LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AUX TERRITOIRES</u>	51
- <i>L'aménagement numérique du territoire</i>	51
- <i>Les mobilités locales</i>	54
<u>B) ENJEUX DU TERRITOIRE</u>	56
<u>1 - LES POINTS DE FRAGILITE ET DE FORCE DU TERRITOIRE</u>	56
<u>2 - LES AXES DE DEVELOPPEMENT</u>	59

DIAGNOSTIC & ENJEUX DU TERRITOIRE

A) le Diagnostic du Territoire

1 - LE PAYS DE CHATEAU-GONTIER, UNE LONGUE TRADITION DE TRAVAIL EN COMMUN -

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier compte 16 communes pour une population de 30 144 habitants au 1^{er} janvier 2020. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2000 avec pour objectif de fédérer l'ensemble des communes rurales autour d'un projet commun. Elle est issue d'une longue tradition de coopération intercommunale.

En effet dès 1973, les communes de l'agglomération : Château-Gontier/Bazouges, Azé et Saint-Fort, noyau fort du territoire se regroupent au sein d'un district.

Le 4 août 1977, les 3 communes du district de Château-Gontier et 15 communes rurales décident de créer le Syndicat Mixte de la Mayenne Angevine, afin de mettre en œuvre ensemble leur premier contrat de Pays.

D'autres communes ont ensuite rejoint le Syndicat, les 2 dernières ayant adhéré en 1995. Ainsi, les communes rurales et agglomérées de l'actuelle Communauté de Communes sont regroupées au sein de cette entité et ont forgé en 40 ans des habitudes de travail et une solidarité entre les espaces.



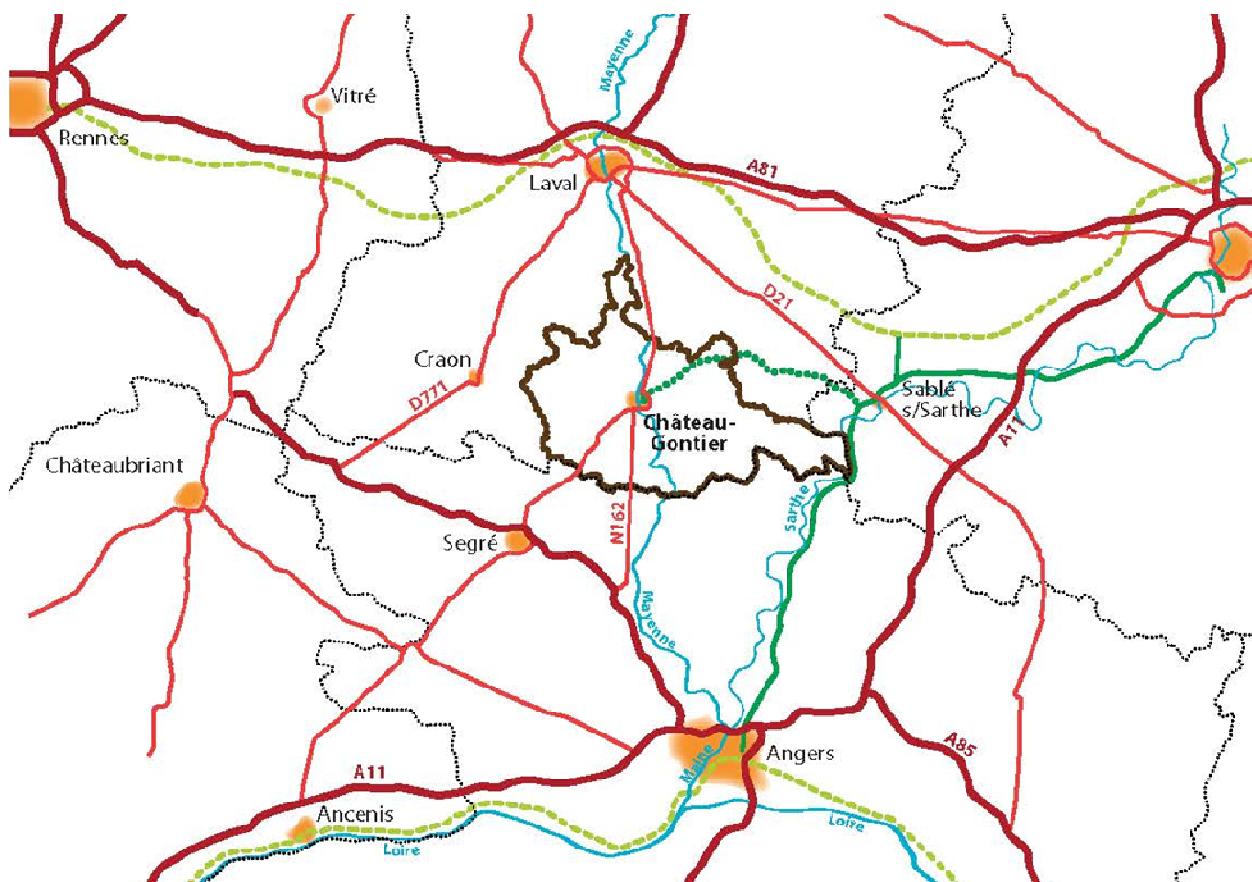
Ce regroupement de 16 communes au sein d'un territoire de solidarités a pour but la réalisation et la conduite de projets concrets communs, objectifs clairement affichés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale pour organiser son développement et maîtriser les mutations importantes qui constituent les enjeux du territoire.

2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE -

Le territoire du Pays de Château-Gontier est situé au Sud du département de la Mayenne et est entouré de la Communauté de Communes du Pays de Craon à l'Ouest, de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez au Nord-Est et de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe à l'Est.

Avec plus de 30 000 habitants, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier représente environ 10% de la population du département. Le Pays se positionne ainsi nettement en dessous des 95 000 habitants de Laval Agglomération, mais aussi au-dessus des autres territoires limitrophes.

Positionnement régional



POP - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	21 967	22 785	23 813	25 195	26 528	28 666	29 991	30 144
Densité moyenne (hab/km ²)	48,5	50,3	52,5	55,6	58,5	63,2	66,1	66,5

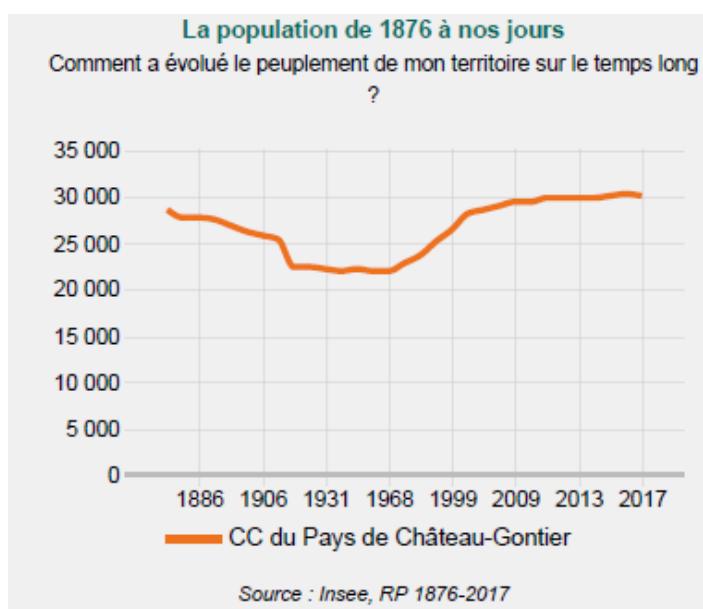
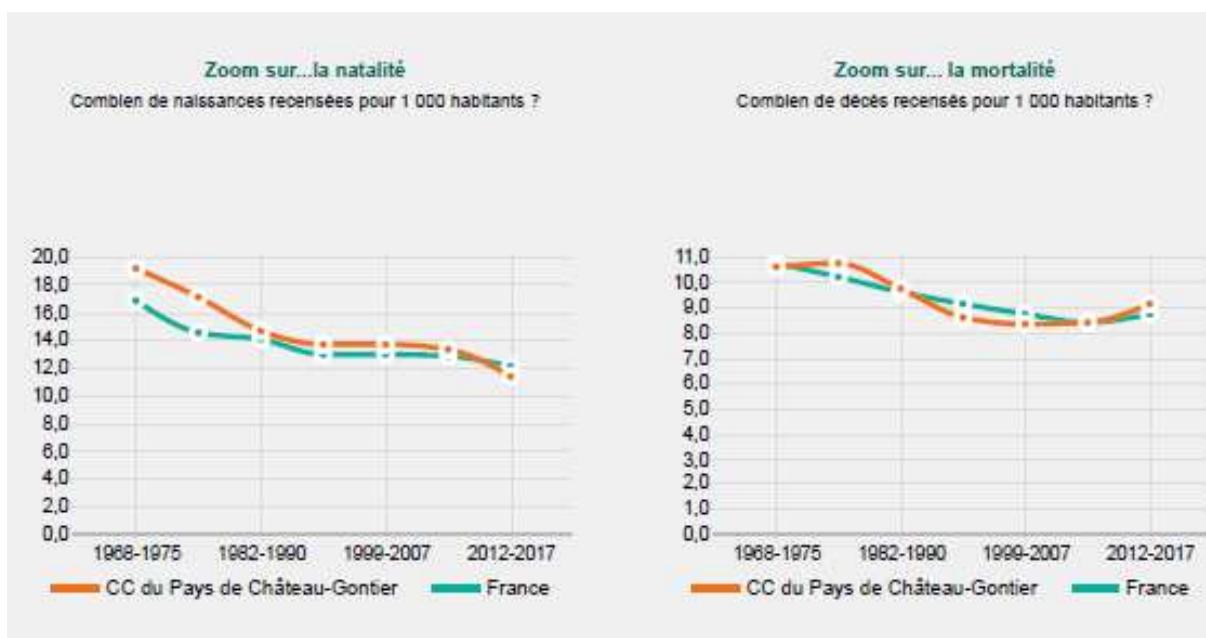
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénominations, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

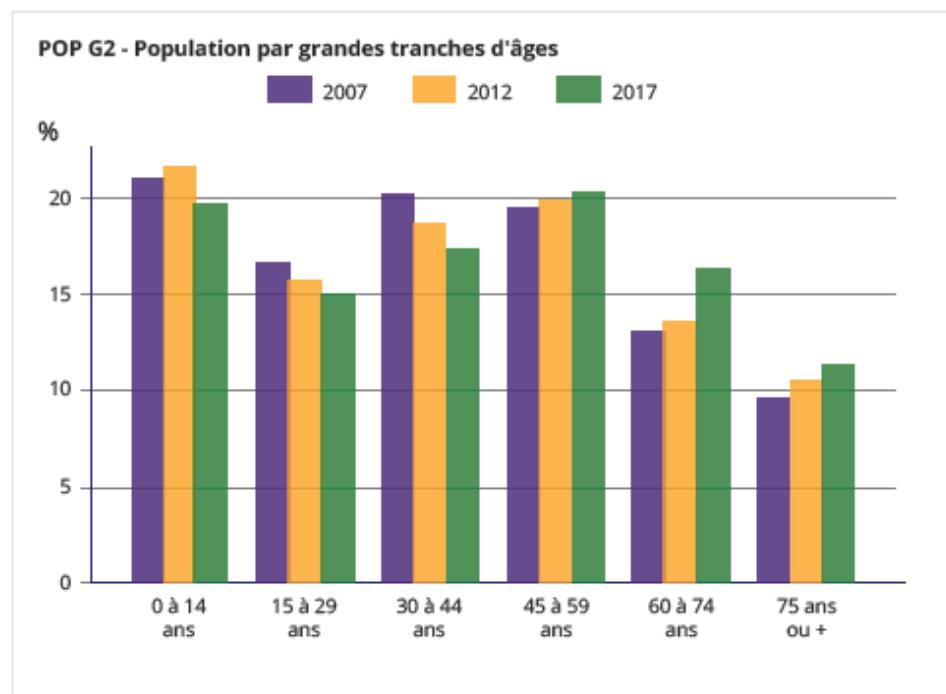
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,5	0,6	0,7	0,6	1,0	0,9	0,1
<i>due au solde naturel en %</i>	0,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,3	-0,0	0,2	0,1	0,4	0,4	-0,1
Taux de natalité (%)	19,4	17,0	14,6	13,7	13,8	13,3	11,4
Taux de mortalité (%)	10,6	10,7	9,7	8,7	8,3	8,4	9,1



Entre 1999 et 2020 : augmentation globale de plus de 3 600 habitants, soit + 13,63%.

POP - Population par tranche d'âge

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	28 665	100,0	29 991	100,0	30 144	100,0
0 à 14 ans	6 029	21,0	6 482	21,6	5 948	19,7
15 à 29 ans	4 748	16,6	4 700	15,7	4 525	15,0
30 à 44 ans	5 781	20,2	5 622	18,7	5 209	17,3
45 à 59 ans	5 585	19,5	5 961	19,9	6 107	20,3
60 à 74 ans	3 769	13,1	4 068	13,6	4 911	16,3
75 ans ou plus	2 752	9,6	3 157	10,5	3 443	11,4



Sources : Insee, RP2007, RP 2012 et RP2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2020

- Une croissance constante -

Le Pays connaît une augmentation régulière de sa population, avec toutefois une accélération de la croissance sur la dernière période intercensitaire, contrairement au Département (croissance démographique nulle et solde migratoire déficitaire)

Entre 1999 et 2020, le Pays de Château-Gontier connaît une augmentation globale de plus de 3 600 habitants, soit + 13,63%.

La croissance de population est liée aux soldes naturel (excédent des naissances sur les décès) et migratoire (excédent des arrivées sur les départs) qui sont tous les deux positifs. La population reste jeune malgré une tendance au vieillissement.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 34,7% de la population, contre 37,3% en 2012, 37,6 % en 2007, et 41% en 1999. Cette tranche d'âge sur la période 2007-2017 perd près de 754 personnes, alors qu'une progression était encore enregistrée entre 1999 et 2009 (gain de près de 300 personnes). Ce même constat est observé à l'échelle du Département ou des collectivités voisines. On peut noter que ce sont les communes de la Ville centre qui ont les plus faibles taux de jeunes sur leur territoire.

Les personnes de plus de 60 ans sont globalement en augmentation sur le territoire. Ce sont surtout les 60-75 ans qui voient une augmentation la plus forte de leurs effectifs (+ 30 % entre 2007 et 2017).

Ce vieillissement de la population doit être anticipé par l'adaptation des logements et le développement des services appropriés. Il s'agira de veiller également à l'équilibre de la répartition des différentes populations sur le territoire pour faciliter la mise à disposition et la continuité des services spécifiques. En outre, le devenir des logements actuellement occupés par des ménages vieillissants et qui seront mis sur le marché à une échéance plus ou moins proche (départ en structure d'accueil spécialisée ou en logements adaptés) aura également une influence sur l'évolution des patrimoines communaux.

- Un cœur d'agglomération qui polarise le territoire -

Le territoire est caractérisé par la présence forte d'une ville centre, Château-Gontier-sur-Mayenne (Château-Gontier, Azé, Saint-Fort) qui regroupe plus de 56% de la population totale, d'autres communes d'étant également structurées en communes nouvelles.

Ces évolutions démographiques sont à prendre en compte dans la projection des besoins en termes de logements mais également de services et d'équipements, en particulier en ce qui concerne l'accueil des familles dans la couronne et la périphérie du Pays.

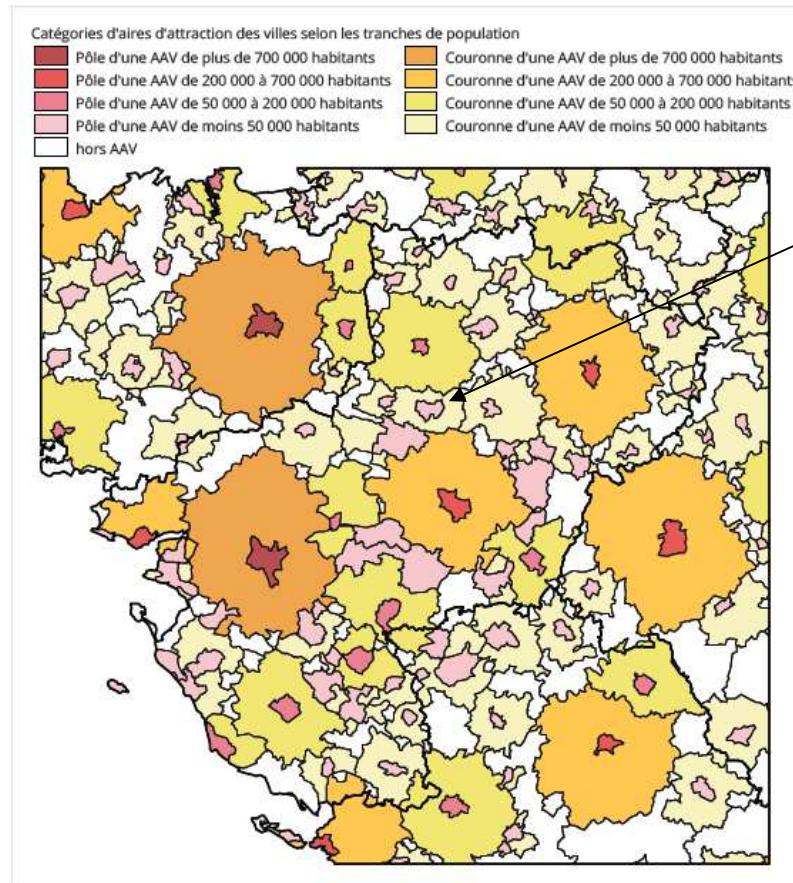
3 - LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES -

- ORGANISATION SPATIALE -

A l'échelle du Pays de Château-Gontier, trois ensembles de communes structurent spatialement le territoire :

- la Ville centre, **Château-Gontier-sur-Mayenne**, doté d'un PLUi approuvé le 29 mars 2013, constitue un « pôle urbain moyen » au sens de l'INSEE (*le pôle moyen est une unité urbaine offrant entre 5 000 et 10 000 emplois qui n'est pas situé dans la couronne d'un autre pôle urbain*).
- La **première couronne** constituée par les communes de Fromentières, Gennes-sur-Glaize, Châtelain, Coudray, Ménil, Chemazé, Prée d'Anjou (Ampoigné, Laigné), Marigné-Peuton, et la Roche-Neuville (*Loigné-sur-Mayenne*). Il s'agit des communes situées en périphérie immédiate de la Ville Centre et qui se retrouvent dans de nombreuses analyses statistiques à des niveaux comparables.
- Les autres communes constituent la **zone périphérique** : Origné, Houssay, *Saint-Sulpice*, Longuefuye, Bierné-les-Villages (*Bierné, Saint-Laurent-des-Mortiers, Saint-Michel-de-Feins, Argenton-Notre-Dame*), Saint-Denis-d'Anjou, Daon, Peuton. Il s'agit de communes moins peuplées et plus éloignées de la Ville Centre. Certaines d'entre elles sont, par ailleurs, « multipolarisées » au sens de l'INSEE (*c'est-à-dire que 40% ou plus des actifs résident et travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles*).

**Base des aires d'attraction INSEE au 1^{er} janvier 2020 – Région des Pays de la Loire
(cela remplace la base des aires urbaines de 2010)**



La CC du Pays de Château-Gontier est marquée par le rôle de la ville centre : Château-Gontier-sur-Mayenne. Elle concentre densité de population, emplois, commerces et services. Cependant, il se trouve confronté ces dernières années au développement démographique plus important des communes limitrophes.

La croissance démographique sur la première couronne ne s'est, en revanche, pas accompagnée d'un développement des emplois ou des commerces et services.

Ces tendances laissent apparaître des enjeux forts à prendre en compte dans la stratégie de développement du territoire :

- Assurer un niveau de services en adéquation avec l'évolution structurelle de la population (rajeunissement de la première couronne : besoin de services spécifiques pour les plus jeunes et d'emplois pour les jeunes actifs).
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population par l'adaptation des logements et le développement de structures spécialisées.
- Proposer une offre de logements adaptée à l'évolution de la composition des ménages (jeunes ménages, décohabitation,...).

En matière de déplacements, cette évolution pose également la problématique du rallongement des distances domicile – travail et de l'accessibilité des services pour les ménages sans voiture.

- LA CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE -

Depuis le Grenelle de l'environnement, la réduction de la consommation foncière n'est plus seulement un objectif souhaitable mais une obligation légale.

L'analyse de la consommation foncière dans la CC du Pays de Château-Gontier, entre 2002 et 2017 met en évidence une consommation de l'ordre de près de 300 ha en 15 ans pour le développement urbain (habitat, activités, équipements et commerce) 234 ha de surface nette).

Le développement de l'habitat est le principal facteur de cette consommation (64%). En effet, la consommation en surface brute (parcelles et voiries / espaces publics) peut être estimée à 190 ha.

Comparé aux surfaces non bâties destinées à l'habitat selon les documents d'urbanisme en vigueur (près de 300 ha), on constate un potentiel près de deux fois plus important que le besoin tendanciel.

De manière générale, la maîtrise de la consommation foncière doit s'inscrire dans une politique publique exemplaire, incitative et corrective qui se traduit par :

- L'optimisation des zones à urbaniser par des formes urbaines plus compactes (implantation, mitoyenneté, petits collectifs),
- L'identification des potentiels de densification et de renouvellement au sein du tissu urbanisé existant, et le développement des sites stratégiques, si besoin en se constituant maîtrise d'ouvrage,
- La traduction opposable des objectifs de densité via les documents d'urbanisme et les outils contractuels,
- La réhabilitation du parc ancien et des logements vacants, voire des projets de démolition-reconstruction.

- L'AGRICULTURE

67,5% du territoire est classé en Surface Agricole Utile (SAU). Elle lui confère une identité rurale et contribue à la qualité du cadre de vie de ses habitants. L'activité agricole du territoire du Pays de Château-Gontier, si elle ne représente plus qu'une petite part de la population, **détermine la plus grande partie du paysage, et joue un rôle majeur en matière économique en générant des emplois** dans ses filières amont (agrofourniture, matériel...) et aval (coopératives, industries agroalimentaires...).

L'agriculture du territoire demeure globalement dynamique avec un bon taux de renouvellement des exploitations.

Cette évolution engendre une modification de l'organisation des exploitations qui peuvent avoir un impact sur l'urbanisation (abandon d'anciens bâtiments mal adaptés au nouveau matériel, construction de nouveaux bâtiments, morcellement des terres par le jeu de rachat et de cession ...).

Le foncier agricole étant une ressource quasi non-renouvelable pour l'agriculture, les choix de développement urbain ont un impact majeur sur l'activité.

Il s'agira donc de maîtriser la consommation foncière et pérenniser les productions locales. Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, la préservation des capacités productives agricoles en termes d'outils et de foncier est fondamentale :

- Affirmer le foncier comme outil de travail des agriculteurs durant l'élaboration des projets et des documents d'urbanisme, sécuriser le foncier agricole et intégrer les impacts de l'urbanisation sur les exploitations,
- Favoriser le renouvellement urbain et l'émergence de nouvelles formes urbaines plus compactes pour mieux préserver l'espace agricole et naturel et éviter le mitage de l'espace,
- Pérenniser une agriculture qui valorise les espaces naturels et les paysages (diversification, filières de proximité, circuits courts etc.).

L'évolution des grandes cultures sur le territoire peut présenter un risque sur les milieux sensibles comme les zones humides ou les éléments bocagers. Les industries importantes de valorisation des productions sont dans une conjoncture plutôt instable.

La valorisation de la production locale par le développement d'autres filières (diversification, circuits courts, ...) est un enjeu important pour conserver et développer l'agriculture sur le territoire.

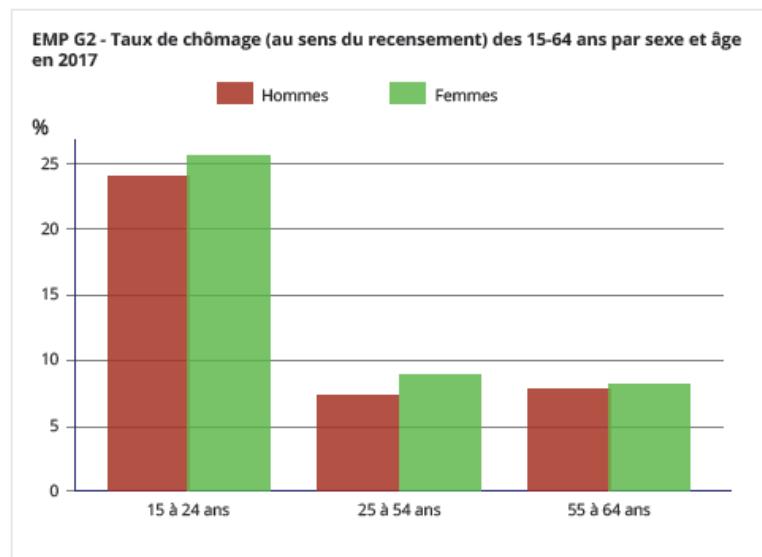
Ainsi, le principe « éviter – réduire – compenser » qui régit les études d'impact sur l'environnement pourrait également orienter les études sur les impacts des projets urbains sur l'agriculture.

- LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES-

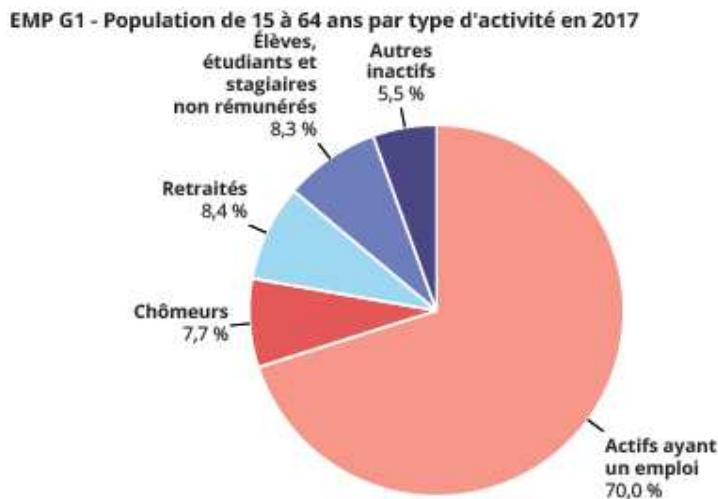
A l'échelle du Pays, **17 735 actifs** ont été recensés en 2017 (soit 77,7% des 15-64 ans et 46,7% de la population totale), plus de 93% des actifs sont occupés, et le taux de **chômage est bas, 9,9%** de la population active. **La Ville centre est le seul véritable pôle d'emploi du territoire** concentrant plus de 80% des emplois du Pays (78% en 1999).

Chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)

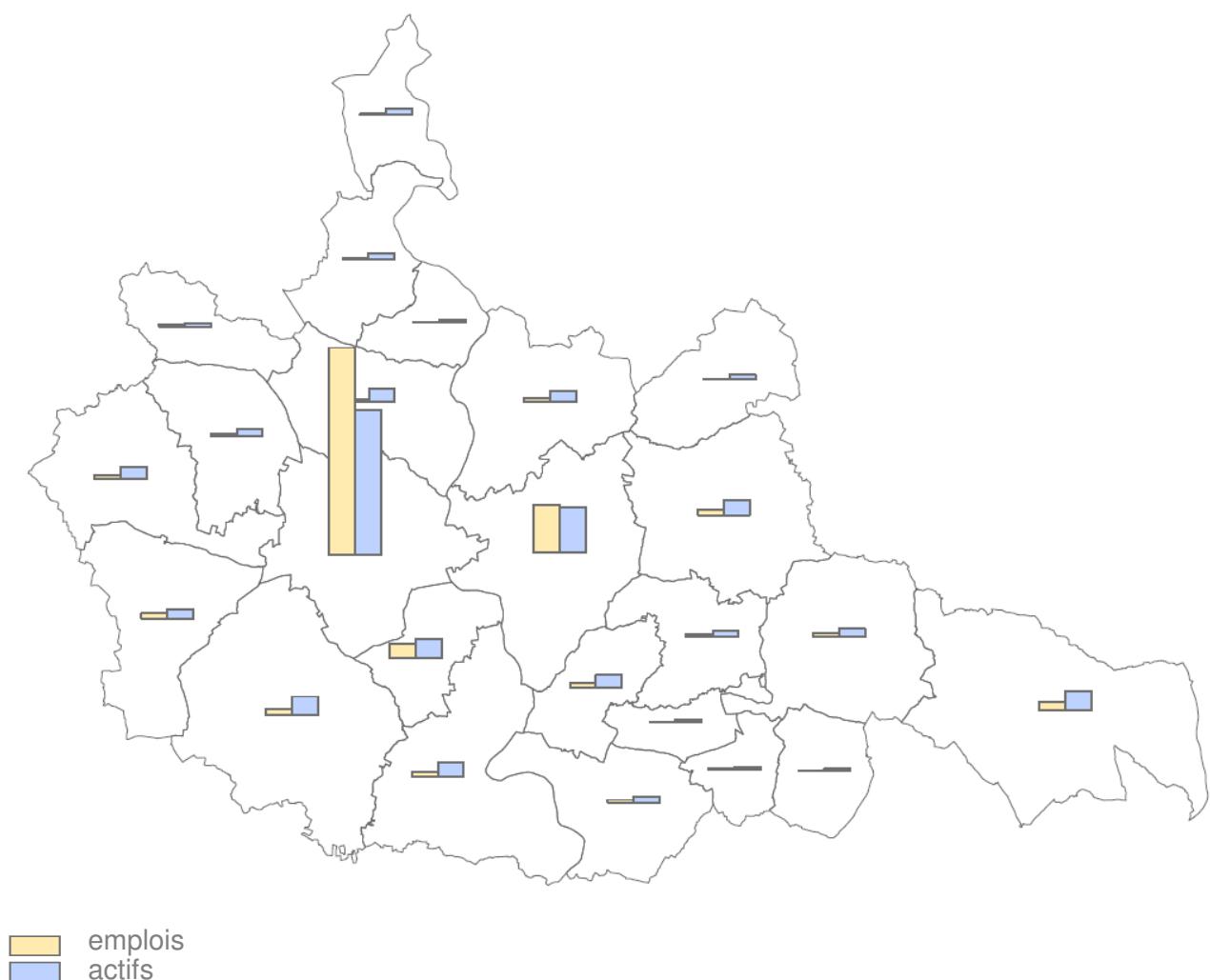
	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	907	1 126	1 370
Taux de chômage en %	6,8	8,0	9,9
Taux de chômage des hommes en %	5,5	7,5	9,4
Taux de chômage des femmes en %	8,2	8,6	10,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	57,3	50,7	51,1



Population de 15 à 64 ans par type d'activité



	2007	2012	2017
Ensemble	17 371	18 027	17 735
Actifs en %	77,1	77,7	77,7
Actifs ayant un emploi en %	71,8	71,5	70,0
Chômeurs en %	5,2	6,2	7,7
Inactifs en %	22,9	22,3	22,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4	8,0	8,3
Retraités ou préretraités en %	8,6	9,6	8,4
Autres inactifs en %	5,9	4,7	5,5



Activités et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2017

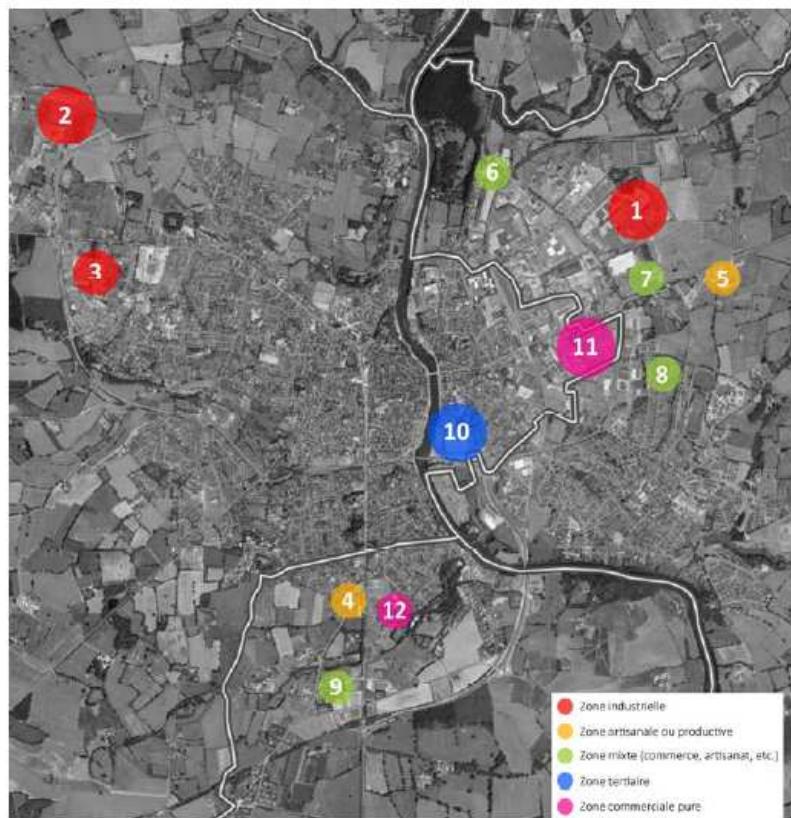
	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	17 735	13 786	77,7	12 416	70,0
15 à 24 ans	3 130	1 525	48,7	1 148	36,7
25 à 54 ans	10 701	10 137	94,7	9 312	87,0
55 à 64 ans	3 903	2 124	54,4	1 955	50,1
Hommes	8 951	7 102	79,3	6 431	71,8
15 à 24 ans	1 660	863	52,0	656	39,5
25 à 54 ans	5 346	5 125	95,9	4 748	88,8
55 à 64 ans	1 945	1 114	57,3	1 027	52,8
Femmes	8 784	6 684	76,1	5 984	68,1
15 à 24 ans	1 470	662	45,0	492	33,5
25 à 54 ans	5 355	5 012	93,6	4 564	85,2
55 à 64 ans	1 958	1 011	51,6	928	47,4

Le tissu économique se caractérise par une **tertiarisation des activités et de l'emploi**. Les **activités économiques** restent relativement **diversifiées** avec des entreprises phares, de nombreuses PME, et un **tissu artisanal et commercial dynamique**. Elles sont plus difficiles à maintenir dans les communes rurales comme en témoigne la fermeture des commerces de proximité et des activités artisanales.

La CC du Pays de Château-Gontier historiquement agricole, a vu se développer un pôle industriel sur la ville centre qui constitue le pôle d'emploi pour la majorité des actifs du territoire.

Les entreprises sont localisées sur le cœur d'agglomération : 92% des grosses entreprises industrielles du territoire y sont implantées, et 53% des artisans. **Le secteur artisanal se caractérise par une très forte part des artisans du bâtiment (3/4 de l'offre) et une part plus faible des entreprises artisanales de production (15% de l'offre)**.

*Cartographie de localisation des zones d'activités
sur le cœur d'agglomération – Focus*

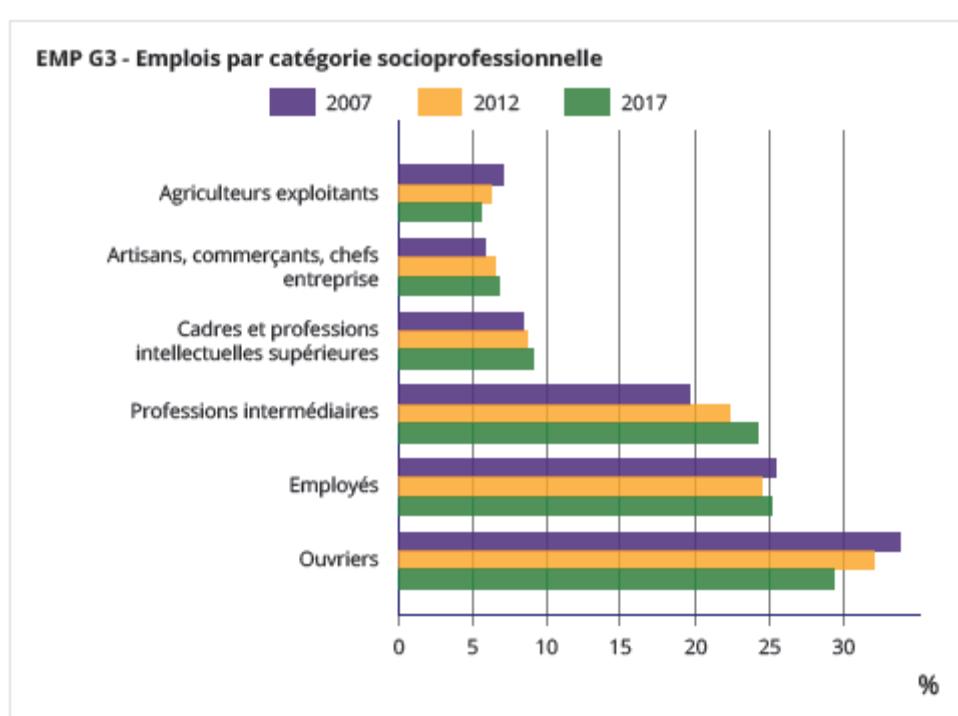


Source : fond de carte geoportail.fr – relevé terrain des espaces économiques

Légende : Vocation des Espaces économiques		N°
Zones industrielles	ZAE EST (en lien avec le secteur Gare)	1
	ZAE NORD (Bazouges)	2
	ZAE OUEST (Bazouges)	3
	Parc des Alcools (hors cœur d'agglomération – commune de Longuefuye)	
Zones artisanales ou productives	Martinières	4
	Lycée Agricole	5
Zones mixtes (commerces, artisanat, petites unités de production)	Sargerie	6
	Monnairie	7
	Terre Rouge	8
	Montcusson	9
Zone tertiaire	Parc Saint Fiacre	10
Zone commerciale	La Fougetterie	11
	Les Sablonnières	12

Une trentaine de zones d'activités existe sur le territoire, totalisant 280 hectares. 12 des 28 zones d'activités, situées sur des communes extérieures au cœur d'agglomération, ne regroupent que 5,6% des surfaces et n'ont souvent qu'une vocation artisanale.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



En termes de répartition de la **population active par catégories socioprofessionnelles (CSP)**, les ouvriers (29,4% en 2017 contre 36% en 2009) et les employés (25,5% en 2017 contre 25,2% en 2009) sont fortement représentés. Cette dernière catégorie n'a pas évolué depuis 1999, avec un taux quasi identique. La catégorie des ouvriers a vu sa part diminuer depuis 1999 (38%). En revanche, les effectifs des professions intermédiaires, et des cadres et professions intellectuelles supérieures sont en augmentation. A l'instar d'une tendance générale, la part des agriculteurs est en forte diminution.

La répartition des actifs par CSP est similaire à celle des territoires voisins et de la moyenne départementale. La répartition des actifs par CSP sur le territoire est hétérogène. Les agriculteurs sont notamment plus présents dans les communes périphériques qui sont des territoires ruraux (23,2%, contre 2,1% dans le cœur d'agglomération).

	Nombre	%
Ensemble	11 781	100,0
Agriculteurs exploitants	647	5,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	790	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 061	9,0
Professions intermédiaires	2 851	24,2
Employés	2 965	25,2
Ouvriers	3 467	29,4

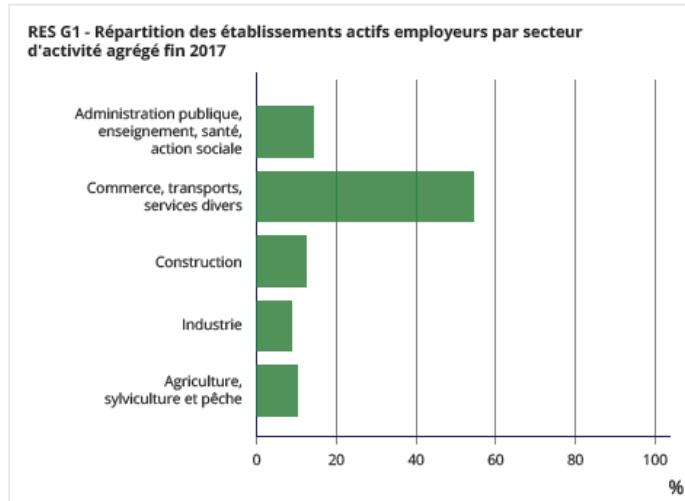
Source INSEE RP2017

CARACTERISTIQUES DES ETABLISSEMENTS FIN 2017

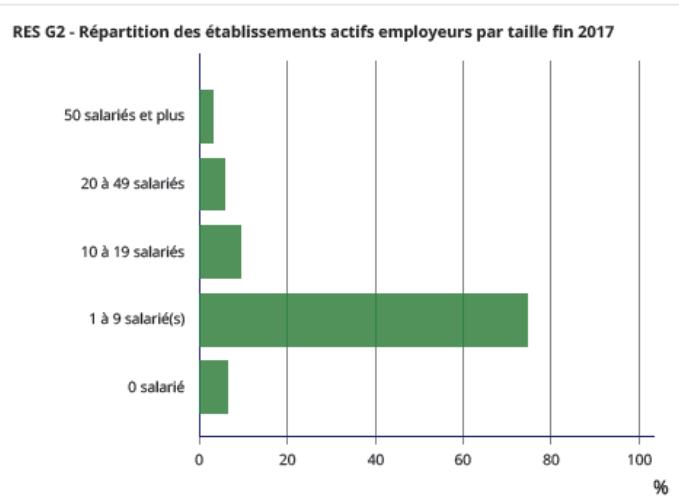
Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2017

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	943	100,0	63	705	90	56	29
Agriculture, sylviculture et pêche	95	10,1	11	80	3	1	0
Industrie	83	8,8	2	45	14	13	9
Construction	118	12,5	9	93	10	6	0
Commerce, transports, services divers	513	54,4	37	405	41	23	7
dont commerce et réparation automobile	189	20,0	9	144	22	9	5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	134	14,2	4	82	22	13	13

RES G1 - Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2017



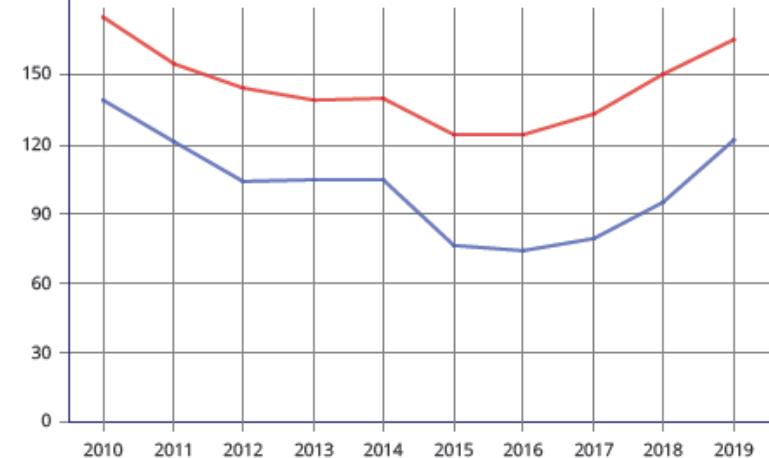
RES G2 - Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2017



DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

— Ensemble

— Entreprises individuelles



Les enjeux du développement économique et de l'agriculture

- Préserver le pôle d'emplois de Château-Gontier.
- Maintenir le pôle d'emplois sur le cœur d'agglomération et favoriser son développement à partir des filières industrielles historiques et son renouvellement (tertiarisation, logistique...), en pérennisant les activités existantes et en permettant à de nouvelles filières de s'établir.
- Maintenir l'activité agricole sur le territoire et favoriser la valorisation locale.
- Préserver les capacités productives agricoles en termes d'outils et de foncier.
- Préserver l'espace agricole et naturel et éviter le mitage de l'espace.
- Pérenniser une agriculture qui valorise les espaces naturels et les paysages (diversification, filières de proximité, circuits courts etc.)
- Valoriser le patrimoine culturel et naturel, avec pour objectif de structurer le développement touristique autour de l'axe de la Mayenne et des sites d'intérêt majeur.

- LE PARC DE LOGEMENTS -

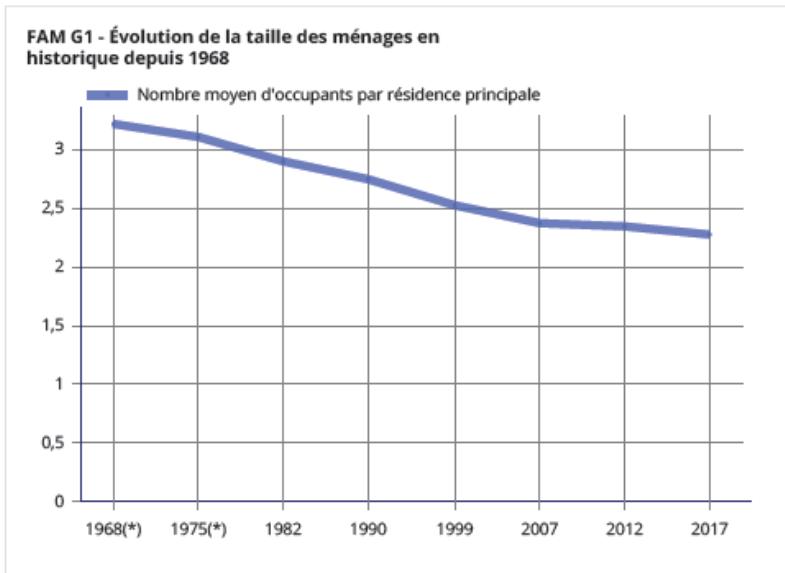
Le parc de logements ne cesse de progresser. Le rythme de production a légèrement augmenté depuis 1999. Dans le même temps, la population progresse mais selon un rythme de croissance un peu moins soutenu, mais avec une accélération depuis 1999. En parallèle, la taille moyenne des ménages est en diminution (3,24 personnes par ménage en 1975, contre 2,2 en 2020).

Ménages selon leur composition

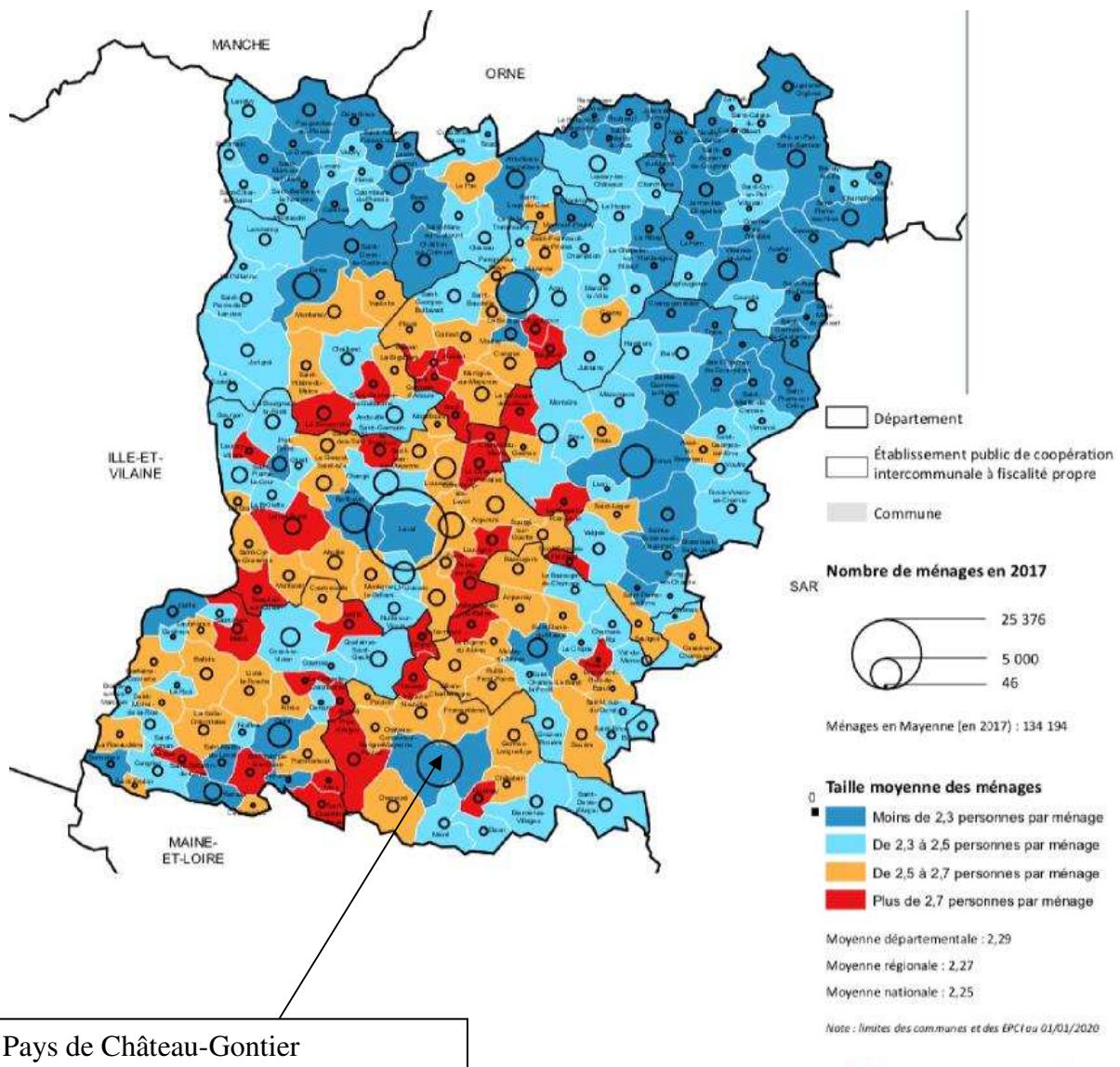
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
Ensemble	11 849	100,0	12 516	100,0	13 043	100,0	28 047	29 417	29 616
Ménages d'une personne	3 562	30,1	3 925	31,4	4 345	33,3	3 562	3 925	4 345
Hommes seuls	1 502	12,7	1 797	14,4	1 897	14,5	1 502	1 797	1 897
Femmes seules	2 060	17,4	2 128	17,0	2 447	18,8	2 060	2 128	2 447
Autres ménages sans famille	116	1,0	183	1,5	126	1,0	268	404	326
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	8 171	69,0	8 408	67,2	8 572	65,7	24 217	25 089	24 946
Un couple sans enfant	3 802	32,1	3 904	31,2	4 108	31,5	7 722	7 896	8 283
Un couple avec enfant(s)	3 659	30,9	3 823	30,5	3 660	28,1	14 693	15 329	14 576
Une famille monoparentale	710	6,0	681	5,4	804	6,2	1 802	1 863	2 087

Sources : INSEE, RP 2007, RP 2012 et RP2017, exploitations complémentaires au 1/01/2020

Evolution de la taille des ménages



Sources : INSEE, RP 1967 à 1999 dénominvements, RP 2007 au RP 2017 exploitations principales



On assiste globalement à une baisse de la taille des ménages et une augmentation du nombre de personnes seules et du nombre de familles monoparentales, avec également des phénomènes de paupérisation, qui pourraient s'accentuer avec la crise actuelle, ce qui peut engendrer des situations de dépendance économiques importantes.

A population constante sur le territoire, le besoin en nombre de logements augmente. La production de logements sur les dernières années est supérieure à l'augmentation du nombre de ménages (générée par le double phénomène d'arrivée de population et de desserrement des ménages).

Face à ces constats, la production neuve se porte sur l'individuel (64 % des logements autorisés) et se concentre dans les secteurs périurbains. Ce modèle de développement correspond aux aspirations des ménages mais pénalise le parc existant et favorise la vacance. C'est sur le patrimoine bâti ancien, souvent inséré en cœur de bourg, que seront concentrés les efforts de réhabilitation.

La maison individuelle reste en effet très largement plébiscitée même si les ménages souhaitent rester en proximité des centralités et recherchent de plus petits terrains.

Les constructions neuves		
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?		
Indicateurs	CC du Pays de Château-Gontier	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	2,5 ▼	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	112,1 ▲	81,2

L'étalement urbain est contradictoire avec les enjeux de revitalisation des centres bourgs. Le Pays de Château-Gontier se concentre sur l'objectif national de "zéro artificialisation nette".

Cela nécessite d'inventer et de promouvoir de nouveaux modes de développement : nouvelles formes urbaines plus denses, renouvellement urbain des centres bourgs, mais également des tissus pavillonnaires anciens, aménagement des friches et dents creuses...

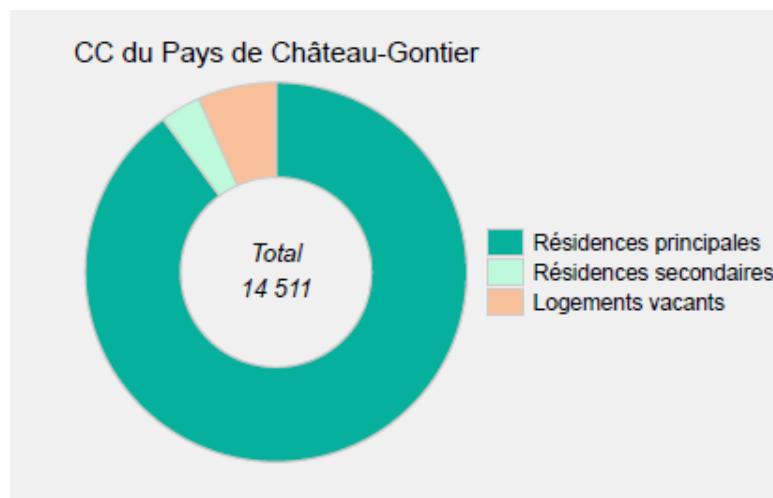
Evolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	7 446	8 152	9 351	10 335	11 567	13 169	14 010	14 511
Résidences principales	6 652	7 116	8 026	8 974	10 303	11 841	12 535	13 048
Résidences secondaires et logements occasionnels	375	434	548	654	518	429	454	500
Logements vacants	419	602	777	707	746	898	1 021	963

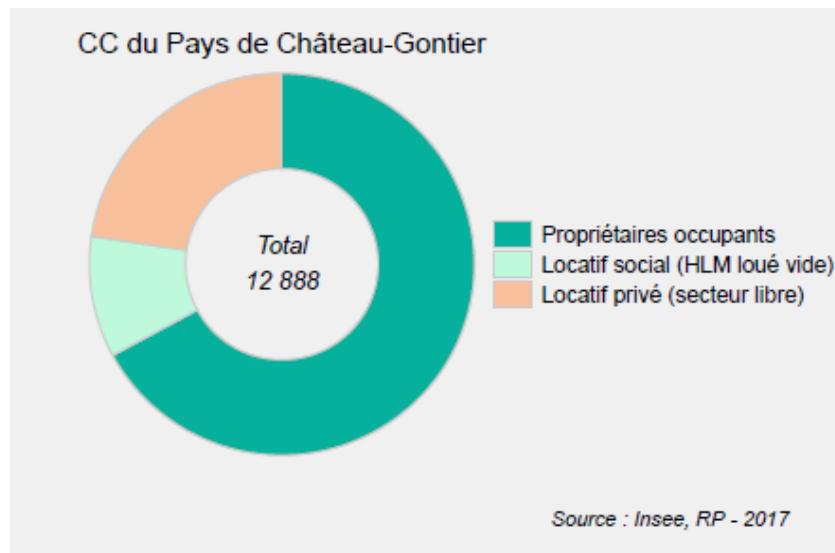
Catégorie et type de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	13 169	100,0	14 010	100,0	14 511	100,0
Résidences principales	11 841	89,9	12 535	89,5	13 048	89,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	429	3,3	454	3,2	500	3,4
Logements vacants	898	6,8	1 021	7,3	963	6,6
Maisons	10 875	82,6	11 612	82,9	12 035	82,9
Appartements	2 227	16,9	2 274	16,2	2 325	16,0

Les résidences principales représentent près de 90% du parc de logements. Des nuances sont observées au sein du territoire : la part des résidences principales du cœur d'agglomération s'élève à 92%, contre 88% pour la première couronne et 86% pour le reste du territoire.

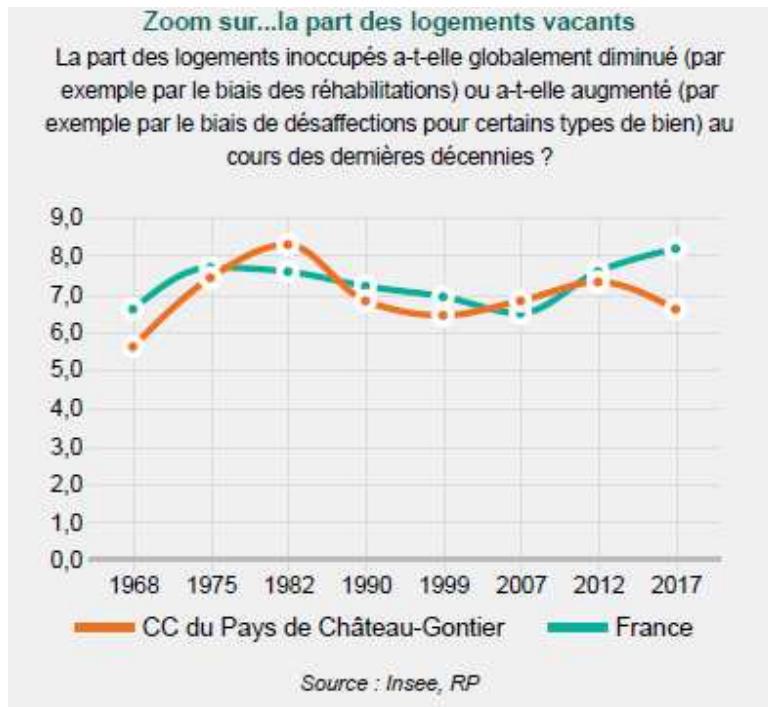


Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation
Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Le taux de vacance est relativement limité (6,6% soit 963 logements), contre 7,6% à l'échelle du département. Du fait de la production de nouveaux logements, la part des logements vacants a tendance à diminuer, mais le nombre de logement vacants est en augmentation.

La redynamisation des centres bourgs est indissociable de la réhabilitation du patrimoine bâti qui constitue un enjeu fondamental du territoire. Le Pays de Château-Gontier s'attache à inscrire ces projets dans une approche globale du renouvellement urbain.



- le parc collectif -

Un parc collectif restreint est concentré dans les zones urbaines, et essentiellement occupé par des locataires, notamment du parc social. Malgré un parc social de bonne qualité énergétique, il reste ancien, les démarches de rénovation et de réhabilitation sont à poursuivre, avec également un véritable enjeu d'adaptation des logements pour les rendre plus accessibles et adaptés aux besoins notamment des personnes âgées.

Le parc locatif privé accueille des ménages plus jeunes, et plutôt modestes, mais également des actifs qui arrivent sur le territoire, avec une demande locative de petits appartements meublés pour les jeunes et alternants.

- le logement et le vieillissement de la population -

Ces problématiques se doivent d'être aussi analysées à l'échelle départementale, dans le cadre de l'élaboration en cours du PD2H 2022-2027, un document unique né de la fusion du Plan Départemental de l'Habitat (PDH 2015-2020) et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2015-2020).

Ce document va permettre de dégager des enjeux communs et de tendre vers une plus grande coordination des acteurs, en renforçant ainsi les liens entre social, accompagnement, hébergement, logement, habitat et aménagement du territoire.

La politique habitat du Pays de Château-Gontier prendra en compte les orientations du PD2H, pour rendre son action plus efficiente.

Quelques chiffres à l'échelle du Département =

- en 2017, 1 Mayennais sur 5 a plus de 65 ans.
- en 2050, ils représenteront 1/3 de la population.

84 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans à l'échelle départementale

Une population qui se caractérise par ses revenus modestes et un taux de pauvreté plus élevé qu'à l'échelle régionale (11,4% contre 10,8% en Normandie).

Le territoire devra penser à des solutions innovantes à développer : intergénérationnel, habitat inclusif, familles d'accueil... avec une vigilance à garder sur les prix de sortie et le reste à charge des ménages âgés.

Il s'agit de développer des formes d'habitat et d'accompagnement dédiées pour proposer une offre entre le logement autonome et l'établissement médico-social, via le déploiement du dispositif « Territoire 100% inclusif », avec une politique également en faveur du maintien à domicile, avec l'ensemble des acteurs (plan May'aînés, ANAH, bailleurs sociaux, ADMR...)

- Un parc de logements ancien, vieillissant et en proie à des problématiques énergétiques -

- 41% des logements ont été construits avant 1949.
- 18,7% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.
- Un parc privé potentiellement indigne contenu et en diminution : 5 224 logements identifiés (FILOCOM 2015).
- Une part de logements vacants importante de 9%, signe de détente du marché. Une situation en hausse (+2,7% entre 2011 et 2017) qui pourrait contribuer à la dégradation du patrimoine ancien.
- Des dispositifs locaux et nationaux bien mobilisés en Mayenne : ANAH, PIG, OPAH...
- Mais des difficultés à toucher certains publics : propriétaires bailleurs, logements très dégradés, indignité.
- Des restes à charge souvent trop élevés pour les opérations complexes.
- Des opportunités avec le plan de relance.
- Le déploiement du SARE pourrait cependant venir déstabiliser l'organisation locale.

Les enjeux de la rénovation urbaine

- Proposer une offre de logements adaptée à l'évolution de la composition des ménages.
- Réhabiliter le patrimoine bâti (ancien et les quartiers pavillonnaires vieillissants) et pérenniser l'animation des bourgs.
- Réhabiliter le parc ancien et des logements vacants, voire engager des projets de démolition-reconstruction.
- Identifier des potentiels de densification et de renouvellement au sein du tissu urbanisé existant, et le développement des sites stratégiques.
- Inscrire les projets dans une approche globale du renouvellement urbain intégrant le bâti, l'espace public et la circulation, et valoriser les potentiels fonciers à l'intérieur des tissus urbanisés en respectant les formes urbaines existantes et en favorisant la densification avant l'extension.

4 - LES SERVICES A LA POPULATION -

- L'OFFRE COMMERCIALE -

La présence des commerces et des artisans dans les communes rurales est fondamentale pour le maintien et l'installation de nouvelles populations.

Ce maintien se heurte pourtant, d'une part à la faiblesse de la zone de chalandise des petits commerces, notamment les commerces alimentaires, et d'autre part, au manque d'attrait de certains métiers. Il convient d'apporter des solutions complémentaires et innovantes afin de conserver des activités économiques dans les communes, avec une plus grande adéquation entre l'offre et la demande, afin d'améliorer l'attractivité des territoires concernés.

Des programmes nationaux mis en œuvre sur le territoire, comme l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), participent à la modernisation du tissu commercial et artisanal.

La structuration de l'offre commerciale de proximité (commerces et services de moins de 300 m² de surface de vente) se caractérise par :

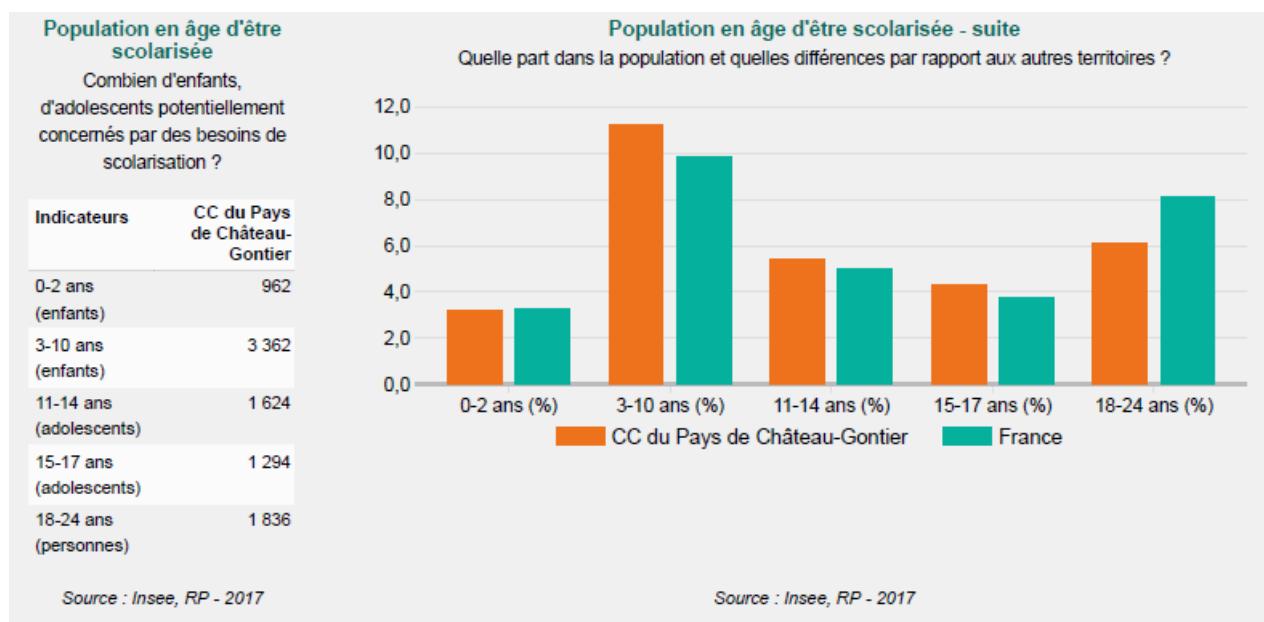
- **une croissance de l'offre traditionnelle**, mais qui reste concentrée sur le cœur d'agglomération,
- **une offre alimentaire traditionnelle modérée**, représentant seulement 12% de l'offre globale et des densités inférieures aux moyennes habituellement rencontrées notamment en boulangerie et en boucherie.
- **Une bonne diversité commerciale**, avec le non alimentaire représentant 45% de l'offre commerciale, et des densités en non alimentaires qui illustrent un rayonnement au-delà du territoire de la CC.
- **Un excellent maillage des commerces alimentaires** avec 94% des habitants de la CC qui vivent dans une commune équipée d'au moins un commerce alimentaire.
- **Le risque de périphérisation des commerces traditionnels.**

Les enjeux de l'offre commerciale de proximité

- Une offre commerciale de proximité qui progresse mais une périphérisation à maîtriser pour ne pas fragiliser les centralités.
- Une offre alimentaire traditionnelle en sous densité face à la croissance de la vente directe.
- Un nécessaire équilibre entre les polarités de la CC pour conserver un maillage cohérent et la gestion de la vacance commerciale.
- Un tissu de base cohérent sur la CC mais un enjeu de maintien d'une offre de service de base sur les communes les moins structurées (tournées, livraison, maintien du dernier commerce alimentaire).

- ENSEIGNEMENT -

Le Pays est bien doté en matière d'équipements scolaires (primaires et secondaires). En revanche à partir de l'enseignement supérieur, les migrations se font vers les villes d'Angers et de Laval, situées à 30 minutes du Pays de Château-Gontier.



Les structures d'enseignement primaire sont présentes sur l'ensemble du Pays à l'exception de quatre communes (*Peuton, Saint-Sulpice, Saint-Michel-de-Feins et Saint-Laurent-des-Mortiers*) qui ne possèdent pas d'école.

Dans l'enseignement secondaire, le Pays de Château-Gontier compte 3 collèges (2 publics et un privé) et 4 lycées (1 lycée polyvalent, 1 lycée privé, 1 lycée professionnel régional et 1 lycée professionnel agricole) tous situés à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	279	2 826	1 591	259

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

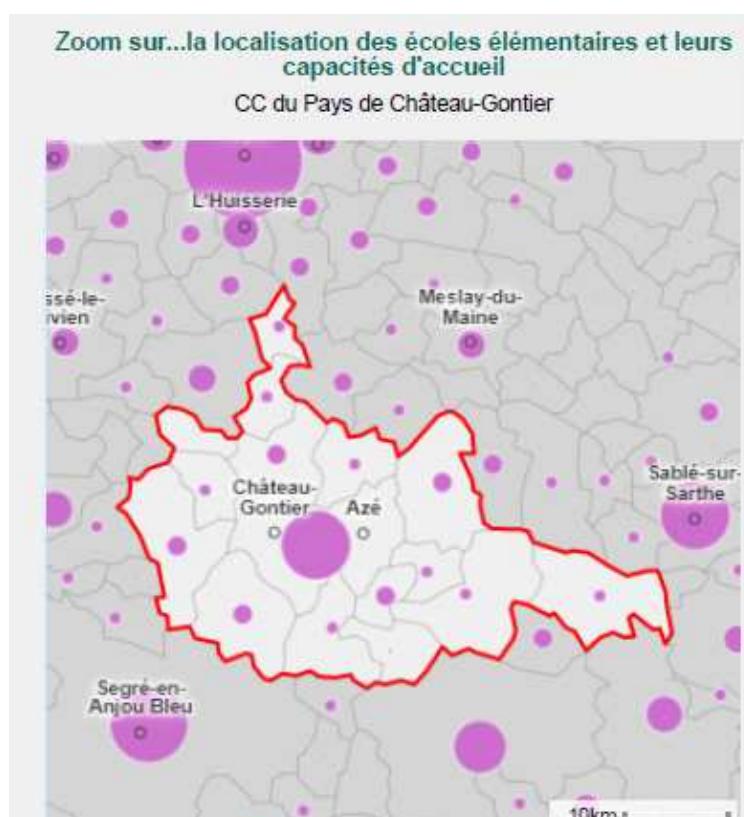
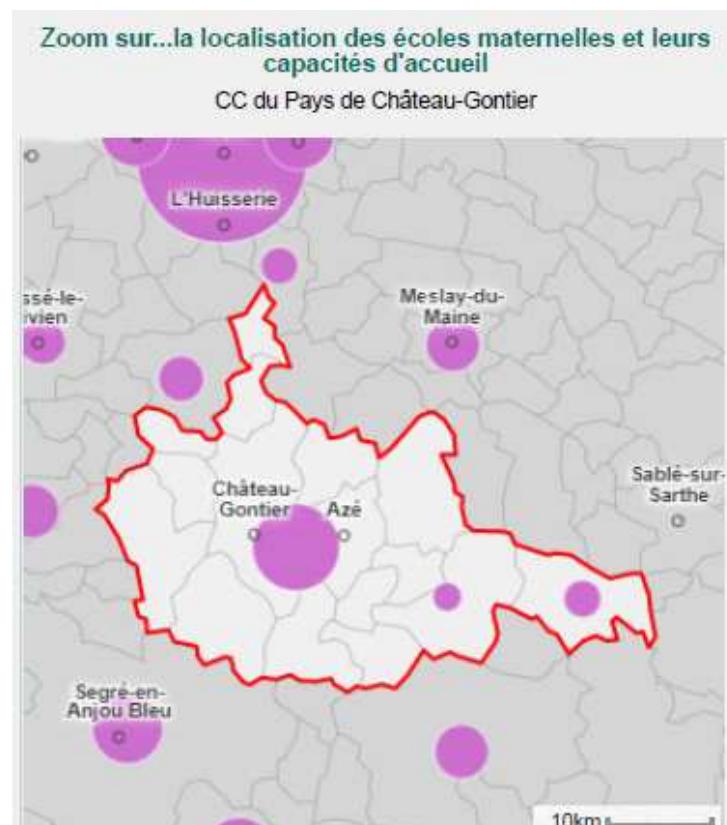
Répartition des écoles élémentaires :

Rive Est : Jacques Prévert : 125 élèves - Ste Ursule : 200 élèves - Ecole Chant d'Oiseau : 297.

Total : 622 élèves.

Rive Ouest : Jean Guéhenno : 319 élèves - St Louis/Ste Marie : 284 élèves - Pierre Martinet : 92 élèves - Jean de la Fontaine : 263 élèves.

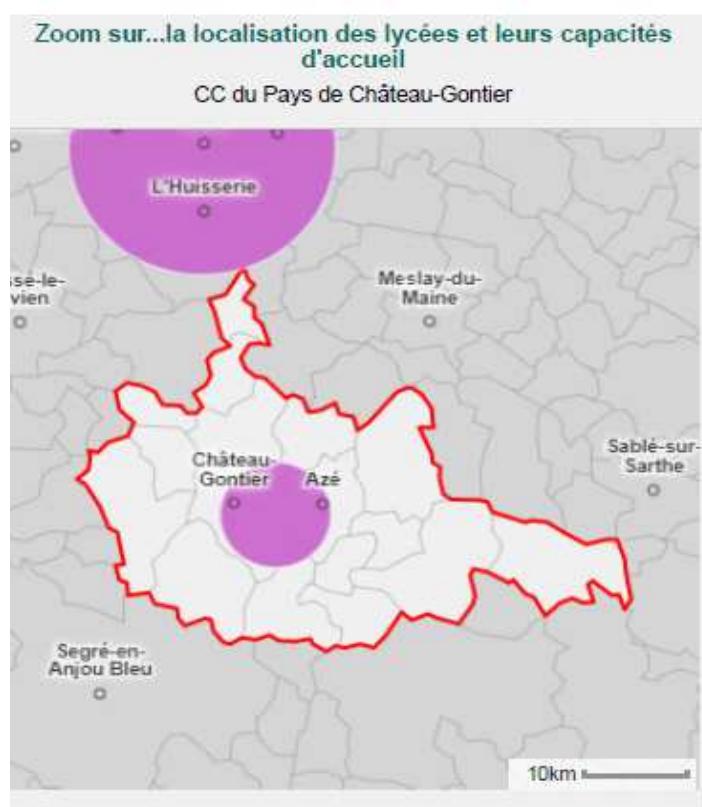
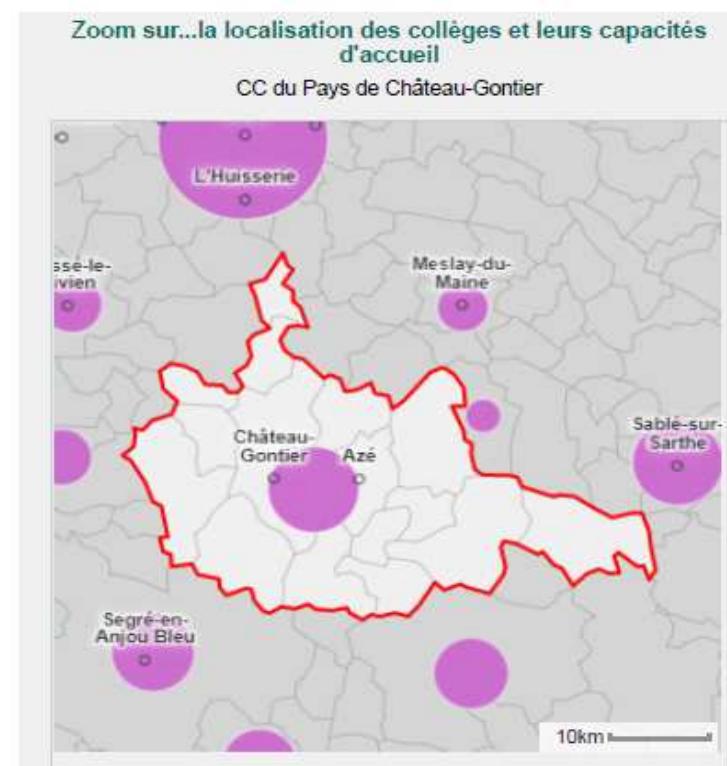
Total : 958 élèves.



Répartition des établissements scolaires du secondaire : (Chiffres Rentrée scolaire 2019/2020)

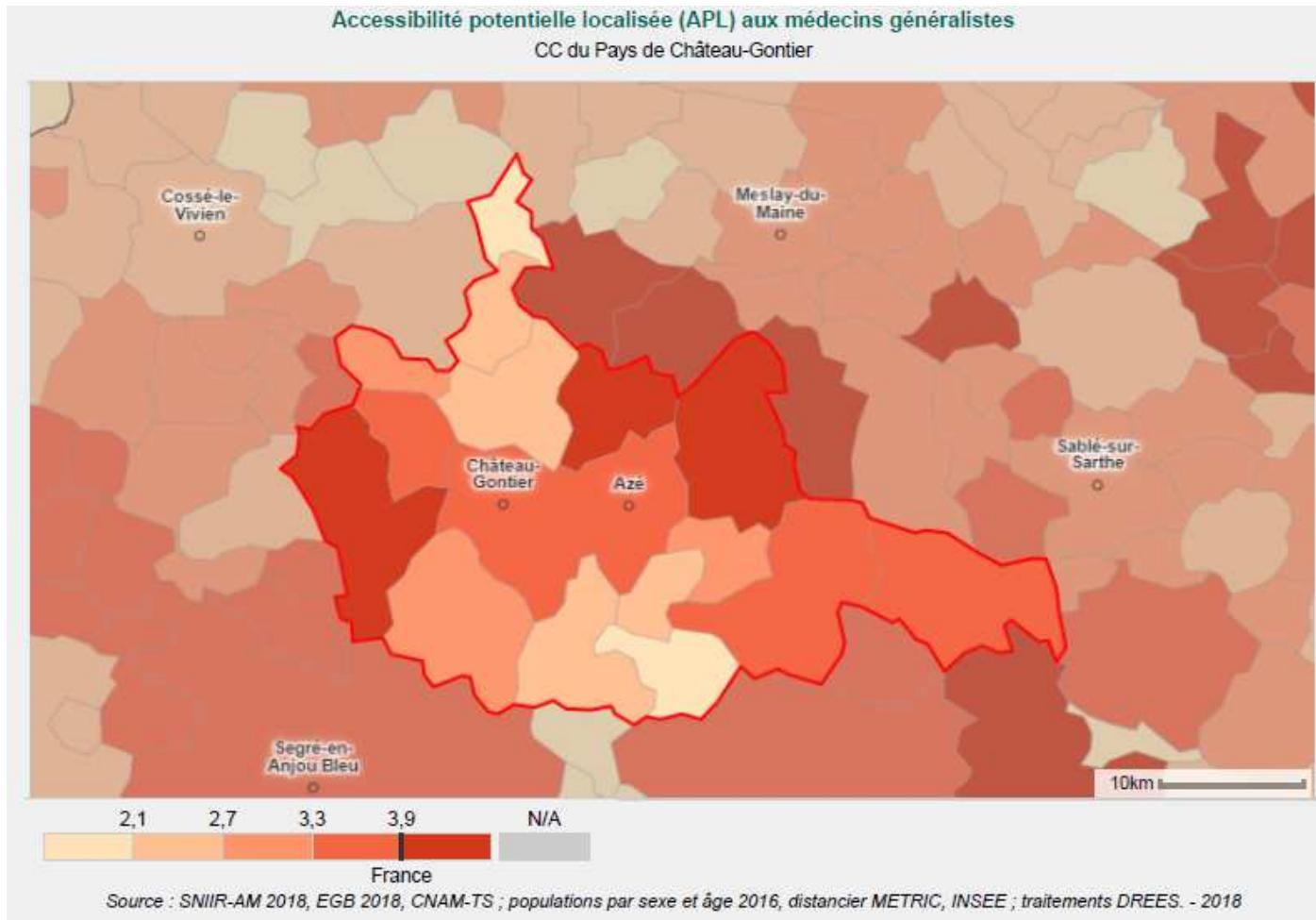
Rive Est : Collège Paul Emile Victor : 486 élèves - Lycée Victor Hugo : 751 élèves - Lycée professionnel Pierre et Marie Curie : 349 élèves - Lycée professionnel agricole : 226 élèves.
Total : 1 812 élèves.

Rive Ouest : Collège Jean Rostand : 604 élèves - Collège et Lycée St Michel et lycée Robert Schuman : 998 élèves (Collège : 511, Lycée : 287 et Lycée Pro : 200).
Total : 1 602 élèves.



- SANTE -

La couverture médicale de l'ensemble du territoire, dans un contexte de désertification médicale croissante, est un défi auquel sont confrontées de nombreuses collectivités publiques françaises, notamment en zones rurales. Le Pays de Château-Gontier n'échappe pas à ce phénomène, dû à plusieurs facteurs : vieillissement des praticiens en activité, recul des vocations de médecins généralistes, moindre attrait de l'exercice libéral, etc...



L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

La CCPCG dispose d'un hôpital situé à Château-Gontier-sur-Mayenne. Cet hôpital constitue un des pôles du Centre Hospitalier du Haut Anjou qui comprend la clinique du « Haut Anjou » située à Château-Gontier et une autre unité à Segré. Il dispose de nombreux services et spécialités :

- Un service de médecine polyvalente, gastro-entérologie, cardiologie
- Un service maternité - gynécologie - obstétrique, préparation à la naissance, massages bébé, rééducation périnéale
- Un service chirurgie orthopédique et traumatologique
- Un service chirurgie digestive et viscérale (47 lits)
- Un service Imagerie médicale : radiologie, échographie
- Un service psychiatrie (40 places).

Nombre total de lits et places : 590

Nombre de passages aux urgences : 18 562

Nombre de naissances : 794

Nombre total d'agents : 910 personnes physiques

- Site de St Julien (Château-Gontier-sur-Mayenne) : 244 lits et places Médecine 55 lits + 4 places d'HDJ
 - Chirurgie 61 lits
 - Chir. Ambulatoire 14 places
 - Obstétrique : 22 lits
 - UHTD 1 lit porte HAD 11 places
 - Psychiatrie 25 lits + 15 places
 - CS Gériatrie 10 lits
 - SSR 20 lits + 6 places d'HDJ
 - SSR cardio Unité sommeil 3 lits
-
- Plateau technique : Bloc opératoire 5 salles + salle d'endoscopie + 1 salle de césarienne
 - Imagerie : radiologie, échographie, scanner,
-
- Site du Pôle Santé (Segré - 49) : 50 lits Médecine 25 lits SSR 25 lits
 - CPA St Joseph (Château-Gontier - 53) : 194 lits et places
 - USLD dont UHR 56 lits
 - EHPAD 132 + 6 places
 - PASA EHPAD Les Marronniers (Château-Gontier-sur-Mayenne) : 102 places

Le Pays compte 98 professionnels de santé toutes spécialités confondues :

❖ Médecins généralistes :	17
❖ Infirmières :	25
❖ Sages-femmes :	2
❖ Kinés : total	14
❖ Psy : total	7
❖ Orthophonistes :	14
❖ Pédicures-Podologues :	5
❖ Dentistes :	12
❖ Diététicienne :	2

En termes de répartition géographique, on constate un très fort regroupement sur la ville-centre. En effet, 85 % de ces professions médicales se situant sur la Ville de Château-Gontier (71), les autres étant sur les communes d'Azé (10), Saint-Denis-d'Anjou (6), Daon (3), Chemazé (3), Ménil (1), Bierné (1), Gennes-sur-Glaize (1).

Le Pays de Château-Gontier a lancé en 2013 un diagnostic local de santé, et identifié des enjeux et des pistes d'actions destinées à améliorer la situation de santé de la population, notamment l'accès au système de santé des personnes vulnérables, démarche à laquelle ont été associés les professionnels, les élus, les acteurs sanitaires sociaux ainsi que les habitants.

L'analyse des éléments recueillis (le territoire et sa population, l'offre sanitaire et médico-sociale et l'accès aux soins, les principaux indicateurs de santé...) a permis de dégager quatre thématiques de santé qui posent des difficultés ou nécessitent des améliorations sur le territoire :

- l'accès aux soins,
- la santé mentale,
- la santé des enfants et des adolescents,
- le parcours de santé des personnes âgées.

En lien étroit avec la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et l'ensemble des partenaires inscrits dans la démarche en faveur de la démographie médicale, un projet de santé est né en 2018 entre différents professionnels de santé et a été formalisé autour d'une équipe pluridisciplinaire.

Cette dynamique s'est d'ailleurs constituée sous la forme d'une association « loi 1901 » pour devenir une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), validée par les tutelles autour d'un projet de territoire pour une mise en œuvre opérationnelle dans l'intérêt des patients.

La création d'une maison de santé pluri-professionnelle (MSP) est devenue la déclinaison opérationnelle de cette réflexion. Cette maison regroupe : infirmières (5), masseurs-kinésithérapeutes (2), diététicienne (1), psychologue (1), médecins généralistes (6), rhumatologue (1).

Cette réflexion avait pour enjeu d'améliorer les conditions de travail de tous les professionnels et ainsi favoriser les conditions d'installation de nouveaux professionnels en proposant une organisation novatrice répondant aux attentes des praticiens porteurs de projets, de leurs assistants et stagiaires.

L'objectif est de tendre vers une amélioration des conditions de prise en charge des patients et de répondre aux attentes d'un exercice pluri-professionnel et coordonné qui est plébiscité par la nouvelle génération de praticiens médicaux comme paramédicaux.

- Objectifs du projet de santé -

- Favoriser l'accès des soins pour tous sur l'ensemble du territoire :
 - *le rapprochement des professionnels de santé ;*
 - *la diminution des trajets hors zone de résidence pour accéder aux systèmes de soins ;*
 - *l'accès à l'information et à la prévention.*
- Rompre l'isolement des professionnels de santé en permettant :
 - *une organisation plus souple du temps de travail ;*
 - *une intervention concertée des différents professionnels de santé autour du patient ; un travail en réseau ;*
 - *l'accès à la télé-expertise ;*
 - *la participation du développement professionnel continu.*
- Permettre une continuité des soins tout au long de l'année par :
 - *une gestion concertée des calendriers des professionnels de santé ;*
 - *de meilleures conditions d'accueil des remplaçants et des assistants libéraux ;*
 - *la poursuite de la participation à la permanence des soins ;*
 - *le développement de la maîtrise de stage ;*

- Réduire la charge qui pèse sur les professionnels de santé par :
 - une mutualisation des moyens humains et techniques, et des coûts (secrétariat, systèmes d'information, charges de cabinet)
- Favoriser la venue de futurs confrères.

Un autre projet est en cours sur la partie est du territoire du Pays de Château-Gontier, selon le même modèle

Les enjeux de l'accès aux services de proximité et aux soins

- Optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins d'équipements scolaires entre le cœur d'agglomération et sa périphérie : cet enjeu renvoie directement à la répartition du développement démographique et de l'accueil des familles sur le territoire.
- Adapter l'offre de services pour personnes âgées aux besoins de la population locale : si l'offre de services semble globalement suffisante, on remarque un déficit de structures d'accueil pour des personnes à faibles revenus.
- Répondre aux enjeux d'accès aux soins, de santé mentale, de santé des enfants et des adolescents et de parcours de santé des personnes âgées.
- Création de 2 MSP à l'est et l'ouest de l'agglomération.

- SPORTS, CULTURE- LOISIRS

- Sport -

Dynamique, dotée d'un tissu associatif dense, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a reçu, en 2007, le prix de la Communauté de Communes la plus sportive des Pays de Loire. Forte aujourd'hui de plus de 6 300 licenciés au sein de ses clubs de compétence communautaire, la collectivité confirme son dynamisme et son implication dans le sport.

En matière de sport, la collectivité poursuit une politique volontariste, investissant dans des infrastructures nouvelles, rénovant les bâtiments existants, encourageant le développement des clubs sportifs et soutenant l'emploi sportif.

La politique sportive du Pays de Château-Gontier s'articule autour de trois principaux axes de développement :

- Le sport pour tous : à l'école, sur les temps périscolaires, sur les temps extrascolaires,
- L'accompagnement et le soutien aux associations sportives,
- Les équipements sportifs.

La collectivité dispose de 8 éducateurs sportifs (terrestres et aquatiques) qui mettent leurs compétences au profit d'un public jeune.

Le sport pour tous : à l'école, sur les temps périscolaires, sur les temps extrascolaires,

L'objectif de l'intervention des éducateurs sportifs en milieu scolaire est d'apporter une plus-value par rapport aux compétences sportives développées par les enseignants et permettre ainsi aux enfants de pratiquer des sports qu'ils ne pourraient pratiquer sans intervention d'un personnel qualifié.

Ainsi, les ETAPS terrestres n'interviennent que dans les champs disciplinaires suivants : escrime, rollers, canoë kayak, aviron, escalade et tir à l'arc. Ces interventions sont équitablement réparties entre écoles publiques et écoles privées du territoire. L'ensemble du territoire du Pays de Château-Gontier est couvert par ce dispositif.

Le soutien de la collectivité au sport scolaire ne se limite pas aux activités terrestres. La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est propriétaire et gestionnaire d'un espace aquatique situé sur la ville centre de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Ainsi, le transport des élèves de toutes les écoles du Pays de Château-Gontier est pris en charge par la collectivité afin de permettre un accès à tous à l'équipement et donc, au savoir nager.

Les temps d'activités périscolaires, par leur organisation, forme et durée, constituent davantage des temps d'animations que des temps d'apprentissage pédagogique. Dans ce cadre, l'objectif poursuivi est de favoriser la découverte d'activités sportives et d'inciter ensuite les enfants qui sont intéressés, à venir découvrir davantage l'activité, soit en club, soit via les activités mises en place et développées par la collectivité.

En 2005, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a ouvert sa première école des sports qui comprenait alors, une seule section éveil. En 2012, une seconde section a été créée, la section multisports. L'école des sports, au travers de ces deux sections, se fixe pour objectif de faire découvrir différentes disciplines sportives aux plus jeunes et de faciliter ensuite leur passage vers un club sportif en fonction de leur affinité.

Pendant les périodes de vacances scolaires, la collectivité organise des animations sportives aux jeunes de 7 à 17 ans afin de découvrir différentes activités, soit à la carte, soit à la journée, soit sous forme de stage ou de mini séjour (PLAS : Programme Locale d'activités Sportives).

L'accompagnement et le soutien aux associations sportives

41 associations sportives relèvent de la compétence de la Communauté de Communes, ainsi que 7 associations sportives scolaires. Les effectifs de ces associations représentent un total de **6 256 licenciés** sur le territoire (effectifs 2020). Sur ces 41 associations, 33 exercent des disciplines différentes. L'ensemble des associations est affilié à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports.

Pour l'année 2021, le montant des subventions versées aux clubs sportifs communautaires s'élèvera à 280 789 €. Est compris dans le montant la part des subventions consacrées à l'emploi sportif, soit 56 596 € concernant 19 associations sportives. Le nombre d'emploi sportif généré par le mouvement sportif, représente, sur le Pays de Château-Gontier, l'équivalent de 13 ETP.

Les aides directes ne constituent pas le seul levier d'accompagnement des clubs sportifs, les aides indirectes sont également conséquentes : mise à disposition de salles, de véhicules, intervention d'éducateurs sportifs, soutien logistique...

Les équipements sportifs

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier assure la maintenance et l'entretien de son parc d'installations sportives. La collectivité procède également à des travaux de rénovation ou de constructions neuves afin d'accompagner le développement du mouvement sportif :

- Complexe sportif route de Laval : 1 gymnase, 1 Dojo, 1 piste d'athlétisme, 1 salle d'agrès, 1 salle de danse.
- Complexe tennistique : 4 courts couverts, 4 courts extérieurs en béton, 2 courts extérieurs en terre battue.
- Complexe footballistique : 3 terrains de compétition, 2 terrains d'entraînement, 3 terrains de foot à 7.
- 1 petit gymnase.
- 1 stade de football : 1 terrain en herbe + 1 terrain stabilisé (2 vestiaires).
- 1 Stand de tir 10m.
- 1 salle spécialisée de Boxe.
- 1 Dojo Karaté.
- 1 espace aquatique*.
- 1 espace extérieur Tir à l'arc.
- 1 base Aviron / 1 base Canoë (2 lieux différents).
- 1 terrain BMX.
- Complexe sportif du « Pressoiras ».
- 1 terrain de football (2 vestiaires).
- 1 piste de rollers (2 vestiaires + 1 club house).
- 1 circuit de moto cross.
- 1 centre équestre en délégation de service public.
- 1 piste rollers à Marigné-Peuton.
- 1 base Ski nautique à la Roche-Neuville (commune déléguée de Loigné-sur-Mayenne).

L'équipement dispose d'un bassin de 25 m de compétition, d'un bassin ludique, d'une pataugeoire, d'un espace détente : sauna, hammam, jets, transats, d'un mini-golf. Les bassins entièrement découvrables disposent également de plongeoirs, toboggans, jeux aquatiques, ... Ouvert toute l'année, le centre propose des cours de natation, natation synchronisée, plongée, aquagym, aquabike, ... et organise régulièrement des animations sportives, culturelles et festives.

Quelques dates marquantes pour la Communauté de Communes en matière d'investissements sportifs :

- **2001** : Extension du complexe sportif du « Pressoiras » et création d'une salle spécialisée de gymnastique et d'un mur d'escalade (22 voies).
- **2007** : Aménagement d'un stand de tir spécialisé 10 m (carabine, pistolet, arbalète Field, arbalète Match).
- **2007** : Aménagement d'une salle spécialisée Dojo Karaté et d'une salle spécialisée de boxe.
- **2009** : Travaux de mise en accessibilité PMR du ponton ski nautique + extension des locaux du club (aménagement de 2 vestiaires et d'un sanitaire PMR).
- **2011** : Réfection globale (sol et matériels) de la piste d'athlétisme de Château-Gontier.
- **2012** : Construction de vestiaires, locaux de rangement et club house sur le site de « l'Oisillière » (sports de pleine nature).
- **2014** : Rénovation et extension de l'espace aquatique « Pierre de Coubertin ».
- **2015** : Réfection de la piste de rollers de Marigné-Peuton.
- **2015/2016** : Construction d'un nouveau stade de Rugby : 2 terrains, 4 vestiaires, 1 club house.
- **2016** : Réfection complète et rehausse virage circuit rollers de Château-Gontier.
- **2017-2018** : Extension n° 3 du complexe sportif du « Pressoiras » et restauration de l'existant.

- Culture et Loisirs -

En 2014, une nouvelle médiathèque a vu le jour. Cet équipement plus moderne offre aux visiteurs davantage de CD, DVD, presse et ressources électroniques ainsi que des animations (lecture de contes, expositions, clubs de lectures, rencontres avec des auteurs) tout au long de l'année.

"Les Ursulines", ancien couvent rénové, accueille la Scène Nationale Le Carré et le Conservatoire de musique, de danse et d'arts plastique. Le théâtre des Ursulines (construit en 1999) vient compléter cet équipement et accueille des spectacles tout au long de l'année.

L'ensemble des Ursulines constitue l'équipement structurant au niveau culturel sur la CC du Pays de Château-Gontier.

Centre d'art Contemporain, la Chapelle du Genêteil est un lieu dédié aux expositions d'artistes et à la production d'œuvres tout au long de l'année. Cet équipement reçoit la visite chaque année d'environ 6 000 visiteurs.

Le Conservatoire de musique, de danse et d'arts plastique, offre aux habitants du Pays de Château-Gontier la possibilité de pratiquer des activités artistiques.

On recense également plusieurs bibliothèques sur l'ensemble du territoire, elles sont le fruit d'une politique instaurée depuis de très nombreuses années et destinée à favoriser l'accès à la lecture pour tous. Ces bibliothèques bénéficient de prêts de livres, d'informations techniques, de formations, provenant de la Bibliothèque.

L'offre d'équipements du territoire est organisée essentiellement sur la partie centrale du territoire. La grande majorité des équipements structurants se situe même dans la Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, ce qui lui confère un rôle d'unique centralité du territoire.

Plus particulièrement, on retient les enjeux suivants :

- Optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins d'équipements scolaires entre le cœur d'agglomération et sa périphérie : cet enjeu renvoie directement à la répartition du développement démographique et de l'accueil des familles sur le territoire.
- Adapter l'offre de services pour personnes âgées aux besoins de la population locale : si l'offre de services semble globalement suffisante, on remarque un déficit de structures d'accueil pour des personnes à faibles revenus. A noter que la CCPCG a formalisé son projet culturel de territoire, signée avec le Département par un conventionnement triennal.

LA COHESION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Château-Gontier sur Mayenne et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Château-Gontier sont les vecteurs de la politique sociale du territoire. Ils doivent garantir une vraie solidarité intergénérationnelle et incarnent notre combat permanent contre toutes les précarités.

LES MISSIONS DU CCAS

1 - ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION DES ADMINISTRES

- *Informier l'usager des différents dispositifs*
- *Accueillir l'usager et réceptionner sa demande pour l'orienter vers l'interlocuteur compétent*

2 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET/OU EDUCATIF DE LA PERSONNE

- *Repérer les ressources et les limites de la personne et de son environnement*
- *Favoriser l'autonomie de la personne*
- *Proposer une élection de domicile permettant l'ouverture de droits*

3 - LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'ISOLEMENT SOCIAL

- *Apporter une aide momentanée sous forme de secours exceptionnel, de chèque alimentaire-carburant-gaz, aide au paiement des factures d'eau*
- *Proposer des rencontres collectives autour d'ateliers : cuisine, bricolage, jardin...*
- *Privilégier le lien social*

4 - PREVENTION EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES / SENIORS

- *Intervenir et accompagner des personnes âgées dans le choix de vie à domicile*
- *Développer des animations collectives et de lien social*
- *Actionner le plan canicule*

5 -INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES DEMANDES D'AIDES

6 - LOGEMENT

- *Enregistrer les demandes de logement social*
- *Accueillir et se saisir des signalements dans le cadre des logements indécents.*

LES MISSIONS DU CIAS

1 - ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION DES ADMINISTRES

- *Informier l'usager des différents dispositifs*
- *Accueillir l'usager et réceptionner sa demande pour l'orienter au mieux vers l'interlocuteur compétent*

2 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET/OU EDUCATIF DE LA PERSONNE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA PERSONNE

- *Repérer les ressources et les limites de la personne et de son environnement*
- *Favoriser l'autonomie de la personne*

3 - LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'ISOLEMENT SOCIAL

- *Apporter une aide momentanée en accédant à l'épicerie sociale Courte Echelle*
- *Privilégier le lien social*

4 - LOGEMENT

- *Permettre l'accès au logement autonome*
- *Proposer un hébergement d'urgence aux personnes sans abris*
- *Protéger les personnes victimes de violences conjugales en disposant d'un logement meublé*

5 - ANIMATION DE LA VIE LOCALE

- *Déceler les besoins et attentes des usagers*
- *Animer des actions à finalité sociale, éducatives, culturelle*
- *Favoriser le développement des initiatives des usagers*

Les collectivités du Pays de Château-Gontier se sont fortement investies en ce domaine, que ce soit en matière d'investissements structurants ou de démarche participative autour du Centre Social du pays de Château-Gontier, pour apporter une meilleure lisibilité des services proposés auprès des habitants et usagers.

La cohésion sociale est transversale à toutes les problématiques du territoire : cadre de vie, logement, santé, insertion, emploi, mobilité, enfance, jeunesse, séniors.... (parties développées ci-dessus).

Une Analyse des Besoins Sociaux a été réalisée en 2017 par le CIAS du Pays de Château-Gontier* et a consisté en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic a été établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Le CIAS s'est ainsi inscrit dans une démarche de création d'un centre social auprès de la CAF de la Mayenne. Le Pays de Château-Gontier a obtenu l'agrément de Centre Social, après un travail de diagnostic et de réflexion avec les acteurs concernés, autour d'un véritable projet social partagé autour des finalités suivantes :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement de liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les actions envisagées sur le territoire participent de la cohésion sociale en matière de santé (maison de santé), de développement des activités sportives, de loisirs et de culture (salle d'animation, salle socio-culturelle), de l'accessibilité, de la mobilité, de la rénovation de logements, de la lutte contre la précarité énergétique...

Seront développés ci-dessous des éléments relevant notamment des services d'aide alimentaire et d'urgence, l'accompagnement et l'insertion, les séniors.

- LES DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE -

Services d'aide alimentaire et d'urgence

En matière d'aide alimentaire et d'urgence, plusieurs dispositifs existent à l'échelon communautaire. Le CIAS tout d'abord, met en place plusieurs actions dans ce domaine :

- L'épicerie sociale "Courte Echelle" : qui permet à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à une alimentation variée et équilibrée en apportant une participation financière dans le respect de leur dignité
- Le centre d'accueil d'urgence : cet outil permet de mettre à l'abri des personnes SDF, qui peuvent ainsi accéder à un hébergement d'urgence
- Logement temporaire : Il s'agit de pouvoir héberger des personnes à la rue, dans l'attente d'une solution adaptée à leur situation en lien avec les partenaires locaux
- Logement provisoire pour les jeunes : L'objectif est de permettre à des jeunes de moins de 30 ans en rupture de logement d'accéder à un logement autonome et/ou de les « tester » dans l'habitat collectif et l'appropriation de leur logement.
- Le collectif de lutte contre les violences conjugales : Il permet à des personnes en situation de danger relative à la violence d'être hébergées temporairement.

Parallèlement à cela, plusieurs associations solidaires agissent sur la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, cette dernière les soutenant dans leurs actions : le secours populaire, le secours catholique, la banque alimentaire et les restos du cœur.

- Le Secours populaire intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

- Le Secours catholique : association de lutte contre la pauvreté, qui fonctionne par paroisse (*Paroisse Saint Jean Bosco du Haut-Anjou - Paroisse Sainte Bernadette de Bellebranche - Paroisse Saint Jean Baptiste de Château-Gontier - Paroisse Saint Benoît les Rivières*).

- La Banque Alimentaire : Collecte de denrées et redistribution aux personnes en situation de précarité - Contribution à l'inclusion sociale par un accompagnement de l'aide alimentaire et par la promotion d'une alimentation équilibrée

- Les Restos du cœur : association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes, ayant pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

De nombreuses autres associations interviennent sur le territoire communautaire en matière d'aide alimentaire et d'urgence. En voici quelques exemples (liste non-exhaustive) : Comité Croix-Rouge de Château-Gontier, Conférence Saint-Vincent-de-Paul, Association mayennaise du mouvement pour le planning familial, et bien d'autres encore...

Accompagnement et insertion

L'insertion professionnelle et sociale fait aussi partie des thématiques sur lesquelles travaillent nos collectivités locales.

Les « Ateliers Vie Quotidienne »

Mis en place par le CCAS de Château-Gontier, ce dispositif de réinsertion sociale constitue un Espace de Découverte et d'Initiatives (EDI), qui propose des prestations dans trois domaines : activités manuelles régulières, santé et bien-être, et activités culturelles.

Le public visé en priorité est un public fragilisé ; principalement des personnes isolées, dans une perspective de réinsertion sociale. Ce dispositif est normalement dévolu aux habitants de Château-Gontier, mais a tendance à s'étendre depuis quelques années.

En matière d'insertion, il existe aussi des dispositifs départementaux :

Le Centre départemental de la Solidarité notamment, possède plusieurs antennes dont une située à Château-Gontier-surMayenne. Cet espace de proximité dédié à l'accueil des publics permet à chacun de pouvoir rencontrer des professionnels de l'action sociale et médico-sociale qui peuvent apporter des conseils tant au niveau de la vie quotidienne que de la vie familiale, orienter vers des interlocuteurs adaptés, accompagner pour aider à trouver des solutions face aux difficultés rencontrées.

Sa mission générale qui est de renforcer la cohésion sociale, d'agir auprès des citoyens les plus fragiles, en visant notamment leur autonomie. Des permanences sont parfois effectuées dans différentes mairies de la Communauté de communes.

Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, les collectivités publiques peuvent collaborer avec des nombreux partenaires présents sur le territoire, comme par exemple :

- × La Mission locale : Il s'agit d'une association ayant notamment pour objet de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.
- × Entr'aide services : association d'insertion par l'activité économique, avec pour objectif d'accompagner le public vers un emploi durable. Deux dispositifs : une association intermédiaire et un chantier d'insertion.
- × L'ADLJ (Association Départementale pour le Logement des Jeunes) : association au service des jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne. Cette association a plusieurs missions, allant de l'accueil à l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches, et effectue des permanences sur le territoire. Les salariés de cette association constatent une demande en augmentation, et des situations de plus en plus complexes et précaires.
- × Le Foyer des jeunes travailleurs l'Iliade : association qui héberge et accompagne l'entrée dans la vie active de jeunes de moins de 31 ans ; avec pour objectif d'offrir une vie collective faite de convivialité dans une volonté de brassage social.
- × Mais aussi : Pôle emploi, Cap emploi, et encore de nombreux autres acteurs.

Services aux seniors

Le SAAD constitue un outil majeur sur le territoire et contribue au maintien à domicile et délivre un ensemble de prestations.

- *Maintien à domicile*
- *Entretien du logement*
- *Garder une alimentation équilibrée grâce au portage de repas*

Les repas, transportés en véhicule réfrigéré, sont livrés quotidiennement au domicile des personnes de plus de 60 ans. Les livraisons sont assurées du lundi au samedi. Le repas du dimanche est livré le samedi matin. Les repas sont conditionnés en barquettes identifiées sur lesquelles figurent le contenu, la date de fabrication et la date de consommation.

Pour accéder au portage de repas à domicile, le demandeur, ou son entourage, prend contact avec le SAAD.

Les agents sont formés pour assurer une veille auprès des usagers et signaler au service tout problème décelé lors de leur passage.

Concernant les parties périphériques, il existe aussi des systèmes de portage de repas dans la plupart des communes, afin de favoriser un maintien à domicile des personnes âgées. Gérés dans la plupart des cas par des bénévoles, les portages de repas sont souvent organisés par des associations telles que l'ADMR, ou encore Familles Rurales.

Lutte contre l'isolement

Il existe sur le territoire plusieurs dispositifs en faveur de la lutte contre l'isolement des seniors.

Le Réseau Visites Amitié, mis en place par le CCAS de Château-Gontier-sur-Mayenne, est un réseau de bénévoles qui effectuent des visites régulières au domicile des personnes âgées ; avec pour objectif de rompre l'isolement, maintenir ou créer des liens sociaux, pour les personnes âgées domiciliées sur la Ville centre.

Plusieurs associations, déjà citées dans la partie « *action sociale et insertion* » participent aussi à lutter contre l'isolement de certaines personnes âgées. C'est le cas par exemple de la Croix Rouge, ou encore du secours catholique. De même, les associations œuvrant dans le domaine de la mobilité, telles que Sud Mayenne Précarité et Mobil-it, contribuent à maintenir les liens sociaux de leurs bénéficiaires.

Dans de nombreuses communes du territoire sont organisés annuellement des repas des aînés. Vecteurs de lien social, ces traditionnels repas sont l'occasion de réunir les seniors des différentes communes, et de partager un moment de convivialité. Selon les cas, ces repas sont gratuits ou nécessitent une participation.

De même, il existe de nombreux clubs des aînés répartis sur tout le territoire du Pays de Château-Gontier. Plus ou moins dynamiques selon les hypothèses, ces clubs proposent diverses activités aux seniors de notre territoire : jeux de carte, sorties, et parfois activités intergénérationnelles.

Plusieurs axes d'amélioration se dégagent des divers éléments énoncés précédemment. Des points communs peuvent être constatés entre les remarques émises par la population par le biais du questionnaire, les faiblesses soulevées par les élus du territoire, et les points faibles évoqués par les acteurs transversaux.

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, afin de pouvoir apprécier l'adéquation entre les dispositifs existants et les besoins de la population, de nombreux acteurs ont été interrogés (habitants, élus et acteurs locaux professionnels du secteur social et acteurs transversaux du territoire).

Pour travailler sur ces axes d'amélioration, le Pays de Château-Gontier peut miser sur ses nombreux points forts (cadre de vie agréable, vie associative développée, niveaux d'équipements scolaires satisfaisants, etc...).

L'amélioration de la qualité de vie sur le territoire est un travail continu, d'adaptation constante aux besoins de la population.

Les enjeux de la cohésion sociale

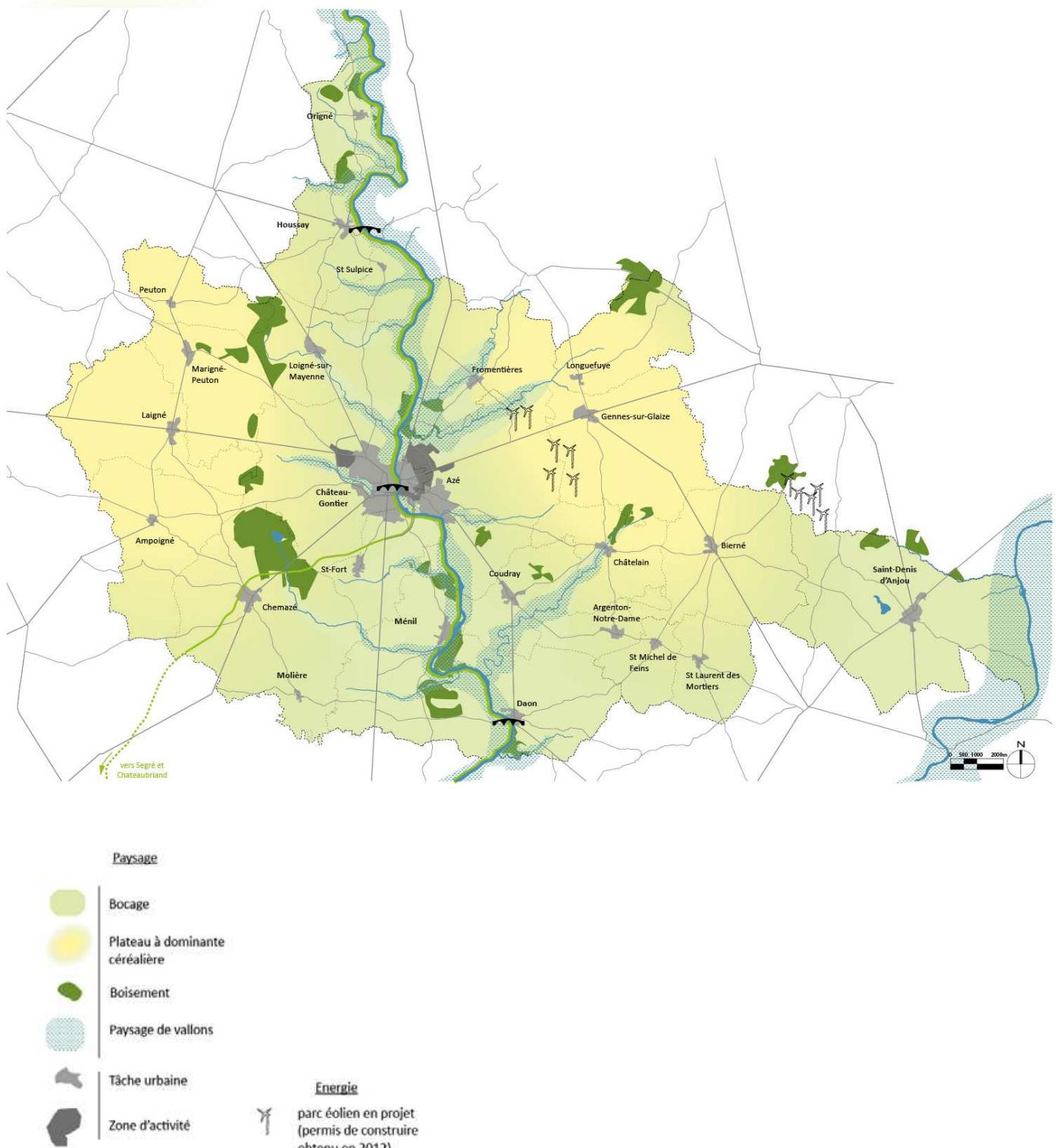
- Assurer un égal accès aux services et aux soins.
- Favoriser la mixité sociale et les échanges intergénérationnels.
- Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.
- Favoriser l'adaptation des logements pour l'autonomie.
- Favoriser la création de logements à loyers conventionnés très sociaux.
- Reconduire des programmes d'amélioration de l'habitat.

- **Rapport d'activités CCAS 2020 -**
- **Rapport d'activités CIAS 2020 -**

5 - L'ENVIRONNEMENT -

-LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET TOURISTIQUE-

Le Pays a mis en place une politique de développement touristique axé sur la valorisation et la préservation de son patrimoine culturel et naturel (paysagers et bâtis).

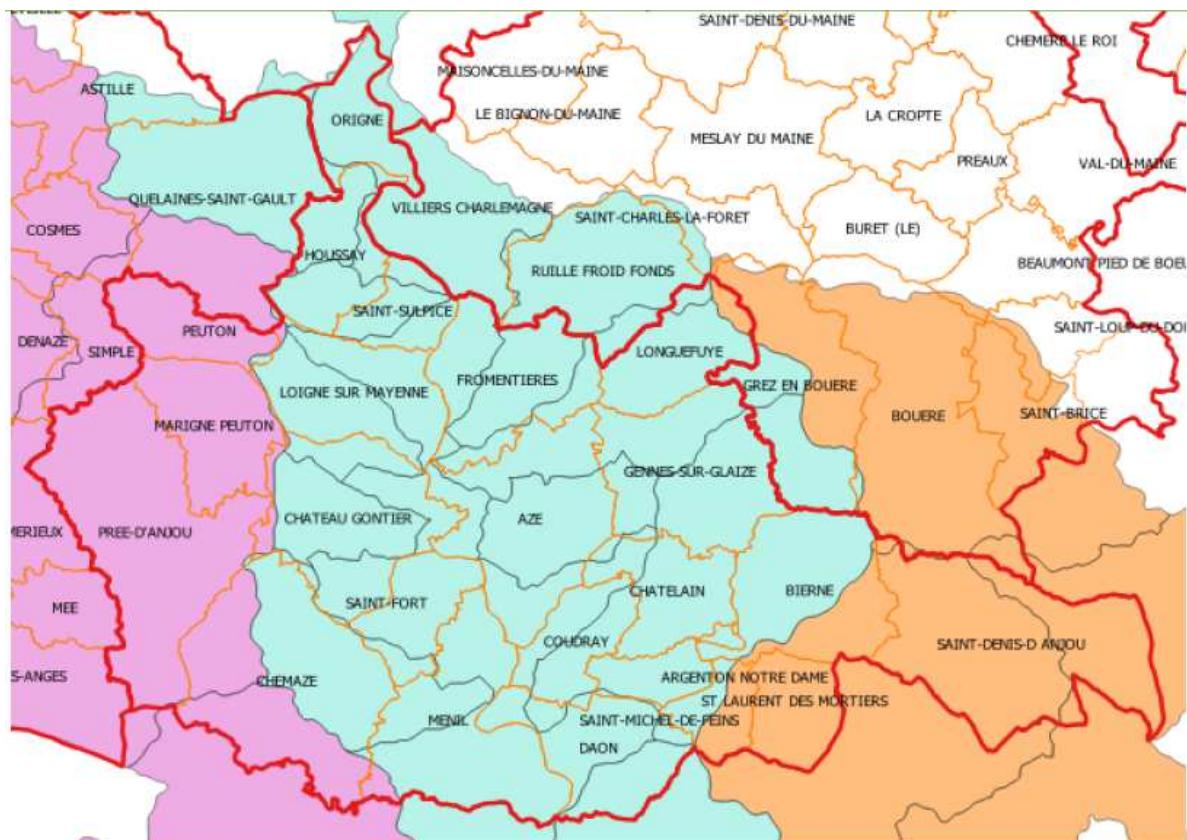


Sur la toile de fond du paysage bocager assez homogène du Pays de Château-Gontier, se distinguent les vallées de la Sarthe et surtout la Mayenne qui structure dans ses formes et ses fonctions le territoire dans son ensemble.

- Les Espaces naturels -

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont des ressources indispensables sur le plan alimentaire, écologique et énergétique qui doivent être préservés et même valorisés pour les générations futures.

La rivière est la colonne vertébrale du territoire, structurant le paysage et les activités selon un axe Nord-Sud.



Bassin Versant de l'Oudon = Délégation de compétence annuelle au Syndicat de Bassin de l'Oudon sur les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques précédents - Principales actions sur le cours d'eau Hière (Peuton)

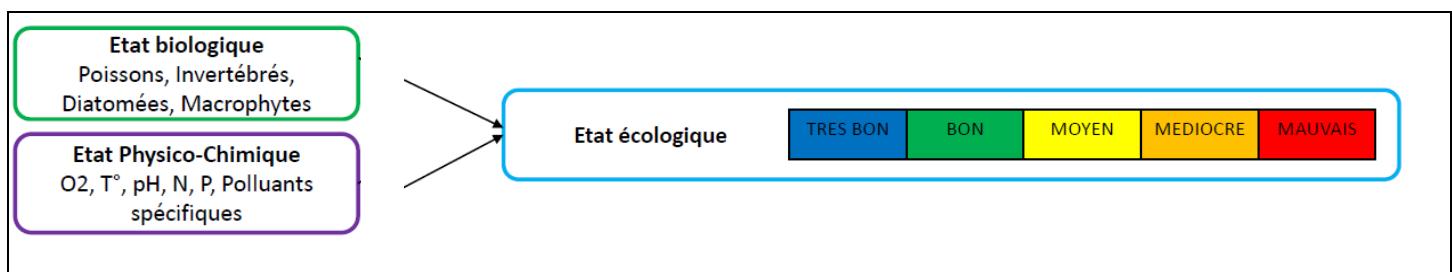
Bassin Versant de la Sarthe = Délégation de compétence annuelle au Syndicat de la Taude sur les précédents CTMA - Convention de coopération et d'assistance sur 2020 avec le Syndicat de Bassin Entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)

Bassin de la Mayenne Aval = Exercice de la compétence en propre - Construction du 1^{er} programme de restauration des Milieux Aquatiques sur ce territoire = CTEAU 2020-2022



✓ Etat écologique des masses d'eau du territoire

BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE AVAL			
NOM	ETAT ECOLOGIQUE	OBJECTIF	DELAIS
LE BERON	Mauvais	BON	2027
LE BRAULT	Moyen	BON	2027
LA CHARDONNIERE	Mauvais	BON	2027
LE MOULINET	Mauvais	BON	2027
L'OLIVEAU	Mauvais	BON	2027
LE PT MANCEAU	Mauvais	BON	2027
LE PT PERDREAU	Médiocre	BON	2021
LE SOUVERON	Mauvais	BON	2027
LE ROUILLARD	Mauvais	BON	2027
BASSIN DE L'OUDON		BASSIN DE LA SARTHE AVAL	
L'HIERE	Mauvais	LE BARAIZE	Moyen



L'état écologique des masses d'eau du territoire est globalement mauvais aux stations de suivi. Une étude de terrain sur 180 km de cours d'eau du bassin versant de la Mayenne aval est donc lancée en 2019 pour connaître l'état « physique » des cours.

Une synthèse de ces données de terrain révèle une forte proportion du linéaire étudié en état moyen. Des actions ciblées doivent permettre une amélioration de la qualité du milieu.

La stratégie d'intervention sur les milieux aquatiques concentre les moyens sur 4 masses d'eau présentant des indices de résilience encourageants (Béron, Pont Manceau, Pont Perdreau, Oliveau).

Le Pays de Château-Gontier s'est engagé dans un programme d'actions de restauration des cours d'eau :

- Programme d'actions 2020-2022 : 1 108 267 € TTC pour 6 km de restauration de cours d'eau et 11 ouvrages notamment.
- Feuille de route 2020-2025 : 2 248 915 € TTC pour 20 km de restauration de CE et 17 ouvrages notamment. Le programme est clairement orienté vers des actions ambitieuses de restauration du lit mineur et de la continuité (60% + 17 %).

- Le bocage -

Sur la toile de fond du paysage bocager assez homogène du Pays de Château-Gontier, se distingue les vallées de la Sarthe et surtout la Mayenne qui structure dans ses formes et ses fonctions le territoire dans son ensemble.

Le bocage lâche, orienté vers la culture céréalière, couvre la plus grande partie du territoire.

La protection et la reconstitution du bocage et des boisements caractéristiques pour l'ensemble des territoires ruraux de la CCPCG est un enjeu majeur : construire sur les interdépendances entre exploitation agricole et sylvicole d'une part et enjeux écologiques et paysagers d'autre part, sans oublier les potentiels de valorisation énergétique (filière bois).

Enfin, la mise en valeur des châteaux et du petit patrimoine émergents dans les paysages de plateau : Souvent privés, il s'agit d'éléments constitutifs et valorisants du paysage du territoire qui entrent en dialogue avec les paysages des rivières et du bocage.

Le territoire du SCoT dispose de ressources en eau indispensables aux activités qui y sont développées (industrie, agriculture, activité de loisirs), mais également à l'alimentation en eau potable.

Ces ressources sont vulnérables aux pollutions induites par les activités humaines (agricultures, rejets urbains, ...). Les orientations d'aménagement et de développement devront tenir compte de la préservation de ces ressources.

→ **Le Pays de Château-Gontier souhaite ainsi favoriser la préservation et le renforcement du bocage, de la trame verte et bleue (TVB), améliorer la qualité de l'eau, prévenir les inondations et développer les filières énergies renouvelables. Il agit et s'engage en faveur de la sobriété énergétique, l'optimisation de la gestion de l'espace, et la préservation de l'environnement, en cohérence avec les recommandations internationales et nationales.**

- Le patrimoine -

Au cœur de la CC, **Château-Gontier-sur-Mayenne concentre dans son centre-ville, les principaux monuments patrimoniaux** : églises, halles, hôtels particuliers... Labélisée « petite cité de caractère », **Saint-Denis-d'Anjou** comprend également plusieurs monuments historiques qui témoignent du passé de la ville et lui confèrent un caractère médiéval.

1^{er} site touristique du département de la Mayenne, **le Refuge de l'Arche**, (+ de 100 000 visiteurs/an) contribue au développement touristique du territoire et fait l'objet d'un accompagnement étroit de la part du Pays de Château-Gontier dans ses projets d'extension/restructuration.

La vallée de la Mayenne, atout principal du paysage du pays de Château-Gontier, concentre de nombreuses zones de sensibilité archéologique, soit en moyenne six par commune. L'activité équestre, le tourisme à vélo, le chemin de halage, la voie verte, les chemins de randonnée font parties intégrantes de l'identité de la région. Élément structurant du Pays de Château-Gontier, **la Mayenne concentre la plus grande partie du tourisme nautique et aquatique du territoire.**

L'activité équestre fait partie intégrante également de l'identité de la région. On y trouve plusieurs élevages de chevaux de courses (trotteurs) et deux hippodromes, l'un à Saint-Fort et l'autre à Chemazé - Molières.

L'élevage de chevaux de trait et la pratique de l'attelage ont permis un développement du tourisme équestre accessible à tous et une découverte du territoire originale par la promenade en calèche. Les trois centres équestres proposent une activité principalement au niveau local, mais la volonté de la Communauté de Communes est de développer la randonnée à plus grande échelle en s'appuyant sur les aménagements de la voie verte et du chemin de halage.

Le tourisme à vélo en Sud-Mayenne représente aussi un enjeu important, il s'adresse actuellement à un public familial ou de proximité, avec une labellisation « accueil vélo », permettant un travail sur l'accueil des cyclistes (prise en charge des bagages, information, services...). Depuis 2015, un nouvel itinéraire baptisé la Vélo Francette relie la Normandie (Caen) à l'Atlantique (La Rochelle) en passant par les chemins de halage de la Mayenne à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Le développement et de la promotion touristique se réalise à l'échelle du Sud Mayenne, via Sud-Mayenne Tourisme (TAT) créé en 2002 de par la volonté commune des trois Pays de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers. Cette structure porte et développe des actions touristiques fortes, avec les objectifs suivants : organiser l'offre touristique, coordonner l'accueil et l'information des visiteurs et assurer la promotion et la mise en marché des professionnels du tourisme.

Le Territoire d'Accueil Touristique Sud Mayenne a un rôle de terrain et de proximité avec les professionnels, autour des axes suivants =

- Développement du Tourisme Vert, Patrimoine et activités de pleine nature
- Déploiement de nouveaux outils : open data via les flux Vision Orange (qui sont nos visiteurs ?), réalité augmentée, visite virtuelle...)
- Définition des enjeux d'une campagne de communication
- Mutualisation des éditions avec Mayenne Tourisme // réflexion quant à l'intégration de réalité augmentée dans nos supports
- Conception des fiches Vélo dans le cadre du schéma départemental
- Accompagnement à la mise en place de la signalétique des sites touristiques et patrimoniaux / signalétique halage de la Mayenne
- Travail en partenariat avec Mayenne Tourisme – stratégie partagée (slow tourisme, patrimoine, activités de pleine nature, enfants/famille, nautisme et fluvial, gastronomie...)
- Réflexion autour de l'accueil des nouveaux arrivants sur les territoires
- Projet de fédération / association des sites touristiques accueillants les groupes (partenariat avec les caristes)

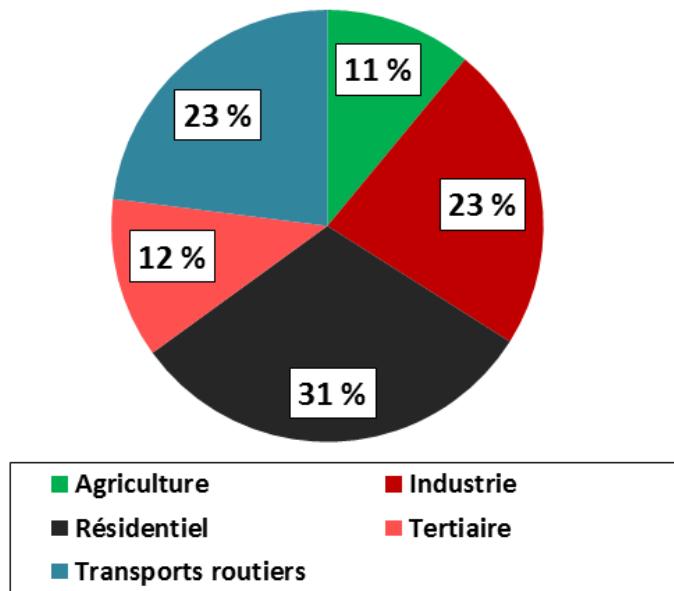
Les enjeux de la préservation des patrimoines naturel, culturel, et de la promotion du tourisme

- Soutenir le développement du Refuge de l'Arche.
- Développer le tourisme à partir de l'axe structurant de la Mayenne.
- Valoriser le petit patrimoine des communes et soutenir les projets globaux patrimoniaux (St Denis d'Anjou)
- Valoriser la voie verte
- Lutter contre l'étalement urbain
- Préserver les caractéristiques naturelles et patrimoniales de la vallée de la Mayenne et de ses affluents, protéger et reconstituer le bocage et les boisements.

- ENERGIE & AGRICULTURE -

Le secteur agricole représente 11% de la consommation énergétique du Sud-Mayenne avec 230 GWh, mais l'agriculture constitue un gisement 3 fois supérieur à sa consommation avec 700 GWh.

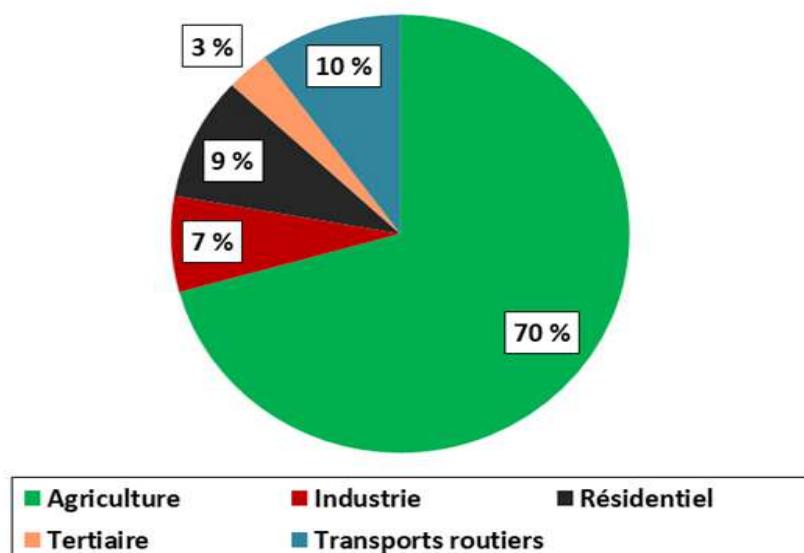
Mais l'Agriculture représente un gisement majeur pour capter et stocker le carbone avec un potentiel de 200 000 TeqCO₂ (voire 400 000 TeqCO₂ si diffusion système ACS + agroforesterie).



Potentiel production EnR : 700 GWh

Bois énergie : 150 GWh
Méthanisation : 200 GWh
Photovoltaïque : 150 GWh
Éolien : 200 GWh

AGRICULTURE EN ACTION POUR ASSURER LA NEUTRALITE CARBONE



Le secteur agricole représente 70% des émissions de Carbone, soit 490 000 TeqCO₂ des 700 000 TeqCO₂ des émissions de GES en Sud-Mayenne

L'agriculture est au carrefour des impacts et des solutions au changement climatique =

Les changements climatiques constatés :

- Hausse de la température annuelle moyenne
- Périodes de sécheresse et de canicule plus longues et plus récurrentes
- Episodes pluviométriques moins réguliers mais plus intenses

Les conséquences sur les terres agricoles :

- Tensions autour de la ressource en eau et de la ressource énergétique
- Risques naturels plus récurrents et plus violents (inondations, érosion)
- Dégradation de la qualité des eaux et des sols
- Impacts néfastes sur le secteur agricole (baisse de rendement, productions aléatoires, ...)

-> Nécessité de pratiques résilientes !

Régénération des sols et du bocage pour captage carbone et régulation eau

Pour notamment limiter les émissions de gaz à effet de serre, le Pays de Château-Gontier, via le Gal Sud-Mayenne, agit prioritairement dans des actions de maîtrise de la consommation d'énergie directe d'énergies fossiles dans les secteurs du bâtiment, des transports ainsi que dans des actions de développement des énergies renouvelables. Ainsi, il accompagne naturellement des actions en faveur de la valorisation des ressources locales durables naturelles ou agricoles.

LES ENJEUX SPECIFIQUES AGRICOLES & ENVIRONNEMENTAUX

➔ Accompagner les mutations des modèles agricoles, pour construire une agriculture de « transition » résiliente et durable et d'une alimentation de qualité autour d'un PAT partagé,

- Mutation vers des pratiques agricoles durables
- Développement des équipements énergétiques avec ressources renouvelables locales
- Productions pour captation carbone
- Vers des fermes bas carbone
- Vers des fermes agroécologiques
- Vers des fermes à énergie positive

➔ Développement économique et maintien de l'agriculture & Préservation des ressources et lutte contre le changement climatique

- Mobiliser les acteurs du Sud Mayenne pour ces ambitions :

- Consommer dans nos assiettes des produits de qualité et de proximité
- Contribuant à la lutte contre le changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction de la consommation d'énergies fossiles et à la préservation des ressources (eau-biodiversité-sols)
- Contribuant au maintien d'une agriculture durable et au développement de filières locales notamment courtes

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Les trois communautés de communes des Pays de Château-Gontier, de Craon et de Meslay-Grez, réunies et associées au sein du GAL Sud Mayenne, sont engagées dans une stratégie de développement territorial active de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques depuis 2008.

Le territoire rural du Groupe d’Action Local Sud-Mayenne constitué de 75 communes (regroupant une population de 74 100 habitants) incarne l’ambition d’un territoire agricole et rural de faire de l’écologie un levier majeur de son développement économique et territorial.

Ce territoire du Sud-Mayenne présente une configuration idéale pour être un laboratoire démonstrateur du « Contrat de Transition Ecologique ». En effet, il dispose d’une solide expérience de coopération en faveur des enjeux climatiques et énergétiques.

Ainsi, avec l’Union Européenne et le programme européen de développement rural LEADER, avec l’ADEME et les contrats territoriaux (COT, CEP, EnR fonds chaleur) et avec l’Etat (TEPCV), la Communauté de Communes, via le GAL mobilise, anime et conduit des stratégies et des plans d’actions offensifs en faveur du climat depuis dix ans.

Il porte et accompagne en particulier des opérations en faveur de la maîtrise de l’énergie, du développement des énergies renouvelables mais aussi de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, sa présence active au sein des réseaux nationaux démultiplie les démarches collaboratives.

La collectivité a ainsi mobilisé depuis dix ans plus de 4 millions d’euros auprès de ses différents partenaires pour permettre notamment aux collectivités (communes et communautés de communes) de viser l’exemplarité énergétique et climatique. Les résultats sont positifs et encourageants : 90% des communes du territoire sont accompagnées au quotidien par les deux conseillers en énergie partagés en interne dans l’optimisation de la gestion énergétique de leur patrimoine et de leur consommation.

Après s’être engagé en 2011, par une démarche volontaire, dans un PCET, le Pays de Château-Gontier s'est lancé dans un PCAET et ambitionne d'être Territoire à Energie Positive et Bas Carbone en 2050.

Réduire nos consommations d’énergies, notamment fossiles, nos émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, tout en développant l’activité économique - agricole, artisanale et industrielle - du Sud-Mayenne, à partir notamment des ressources locales, telles sont les finalités du PCAET unique Sud Mayenne 2030, qui fédère les trois intercommunalités.

L’autonomie énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, une agriculture innovante sobre et résiliente, une alimentation locale et durable, un bâti hautement performant et sain, une mobilité réinventée et décarbonnée, ainsi que la protection de l’eau, de l’air, de la biodiversité et du paysage, tels sont les objectifs stratégiques et écologiques que les acteurs du Sud Mayenne se sont fixés.

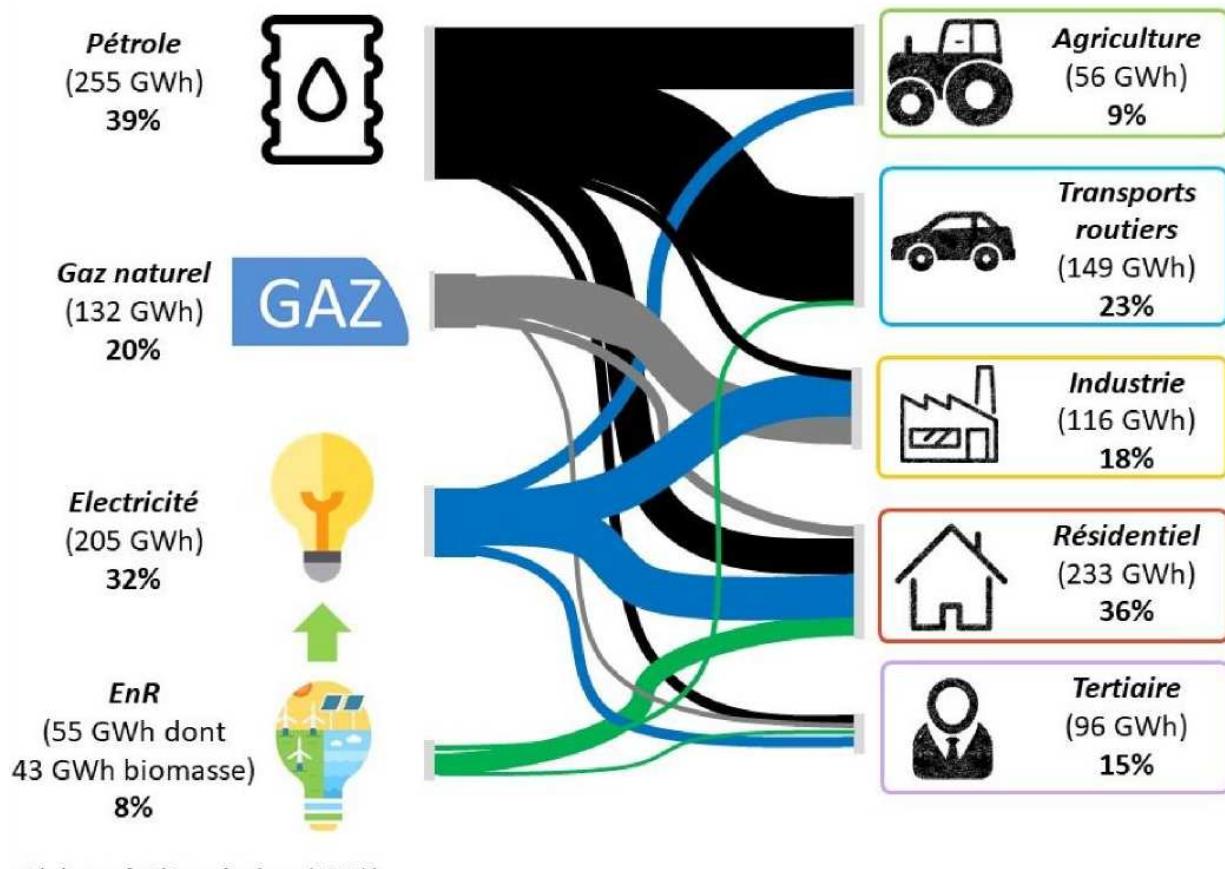
Le GAL Sud-Mayenne a déjà été lauréat en 2014 de l’appel à projet territoire d’énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Ses principales actions portent sur :

- la rénovation thermique de bâtiments communaux et intercommunaux ;
- le plan d'équipements thermiques du patrimoine et notamment le recours à des matériaux biosourcé tel que le bois ;
- l'éducation à l'environnement, à la maîtrise de la consommation énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Il appartient au Pays de Château-Gontier de s'inscrire dans un projet de développement et d'aménagement à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'un engagement à la fois concret et structurant qui doit permettre d'améliorer la vie quotidienne des habitants, mais également de relever les défis d'avenir.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE EN PAYS DE CHATEAU-GONTIER



La facture énergétique représente 61 millions d'euros, dont 56 % liés aux énergies fossiles.

La consommation énergétique moyenne par habitant est de 21 MWh/hab/an, ce qui représente une facture énergétique moyenne par habitant de 2 283 €/hab/an.

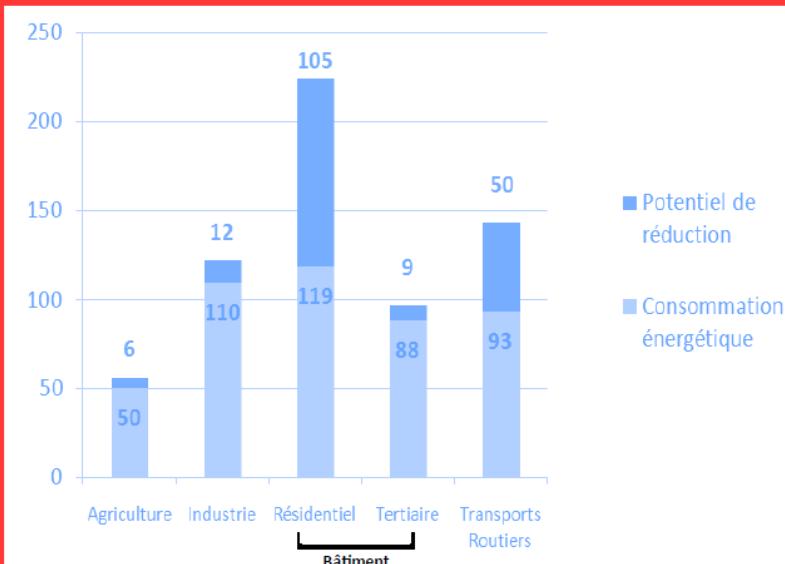
L'objectif pour 2050 est de diminuer par 2 les besoins énergétiques, avec un mix énergétique 100 % renouvelable et local

Potentiels de réduction par secteur : (échéance 2030)

Réduction de nos consommations énergétiques du Pays de Château-Gontier :

- 182 GWh

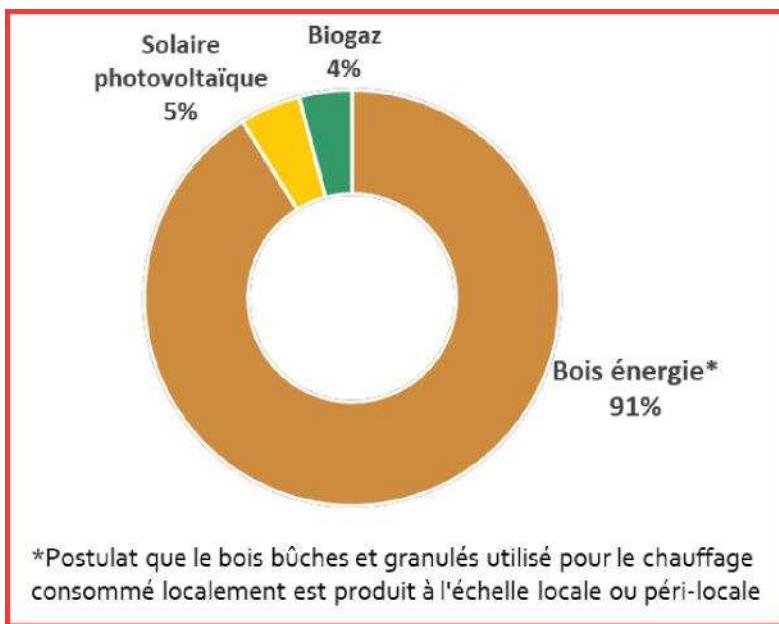
Soit - 28%



Au regard des potentiels susvisés, le Pays de Château-Gontier se doit de mener les actions suivantes =

- Rénover massivement le parc immobilier et atteindre une étiquette énergétique B minimum.
- Massifier les gestes économies (Sobriété énergétique) et utiliser des équipements performants
- Ne plus avoir recours aux énergies fossiles (pétrole et gaz)
- Remplacer des équipements et services ayant recours aux pétroles.
- Modifier nos modes de déplacements et opter pour le covoiturage, le vélo ou la marche à pied.
- Modifier les pratiques agricoles, notamment l'usage des engins agricoles (moins de labour, ...).

Production d'énergie renouvelable (EnR) du Sud-Mayenne (Données DREAL – 2018 – année de référence PCAET 2016)



51 GWh

Produit en 2018

Soit 7,8 %
de notre consommation énergétique de 2016.
(650 GWh)

Les productions ENR sur le Pays de Château-Gontier =

- Plusieurs sites ayant des panneaux solaires photovoltaïques (privés et publics) répartis sur tout le territoire. (Source : ENEDIS, 2018) (Production annuelle de 3 GWh)
- Une unité de méthanisation en Pays de Château-Gontier, à Azé (production annuelle de : 25 GWh).
- De multiples chaufferies bois (notamment à bois déchiqueté, exemples : piscines de Château-Gontier-sur-Mayenne).

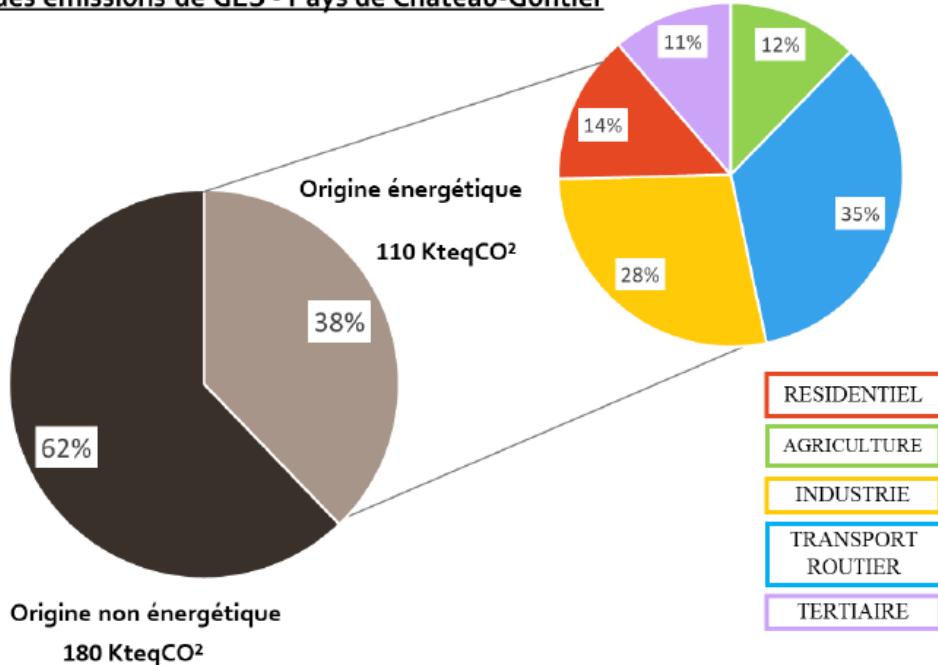
Les potentiels de productions ENR sur le Pays de Château-Gontier en 2030 sont de 255 GWh, soit 55 % de notre consommation énergétique attendue en 2030 (460 Gwh).

En 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique devra être de 32%, l'objectif étant pour 2050 de couvrir 100 % de la consommation énergétique par les énergies renouvelables :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Eolien = 37 GWh | - Méthanisation = 62 GWh |
| - Solaire photovoltaïque = 57 GWh | - Géothermie = 12 GWh |
| - Solaire thermique = 10 GWH | - Autres = 12 GWh <i>hydrogène, biogaz, hydroélectricité</i> |
| - Bois énergie = 63 GWh | |

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN PAYS DE CHATEAU-GONTIER

Part des émissions de GES - Pays de Château-Gontier



Les éléments diagnostic

- 290 KteqCO₂/an amis par le Pays de Château-Gontier
- 30 % pour le méthane (CH₄)
- 40% pour le dioxyde de carbone (CO₂)
- 30 % pour le protoxyde d'azote (N₂O)
- 17,05 KTeqCO₂/an
- Quantités séquestrées par la végétation (arbres, bois, haies...).

Dioxyde de carbone (CO₂) : Résultat de la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) et du changement d'utilisation des sols (déforestation et pratiques agricoles). Le secteur des transports (combustion de carburants), de l'industrie (utilisation d'énergies fossiles) et de l'habitat (chauffage, éclairage, etc.) sont des secteurs particulièrement émetteurs

Méthane (CH₄) : Gaz hautement inflammable et potentiellement explosif en milieu confiné, le CH₄ contribue fortement à l'effet de serre (1 tonne de CH₄ = 21 tonnes de CO₂). Il a une durée de vie dans l'atmosphère de 12 ans. Si une partie de ses émissions provient des décharges et de l'exploitation de mines de charbon et de gaz naturel, ce sont surtout les activités agricoles qui en sont à l'origine. Cela est surtout dû à l'élevage (système digestif et déjections des ruminants) et à l'épandage de fumier ou de lisier.

Protoxyde d'azote (N₂O) : Il est libéré lors de la combustion de matière organique ou de combustibles fossiles, ses émissions proviennent essentiellement du secteur agricole. Plus précisément, elles sont dues à la « transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) dans les sols agricoles »

Les gaz fluorés : Inexistants à l'état naturel et donc créés par l'Homme, ils sont de puissants gaz à effet de serre (le HFC est jusqu'à 23 000 fois plus réchauffant que le CO₂) et ont pour origine : les équipements du froid (ex : fluides frigorigènes), les mousses (dont la fabrication donne lieu à la majorité des émissions), la protection incendie (lors du déclenchement du dispositif ou en cas de fuite) et les aérosols (diffusion de fluides lors de leur utilisation).

* KTeqCO₂: Kilo Tonne équivalent CO₂ (1 Kilo Tonne = 1 000 tonnes

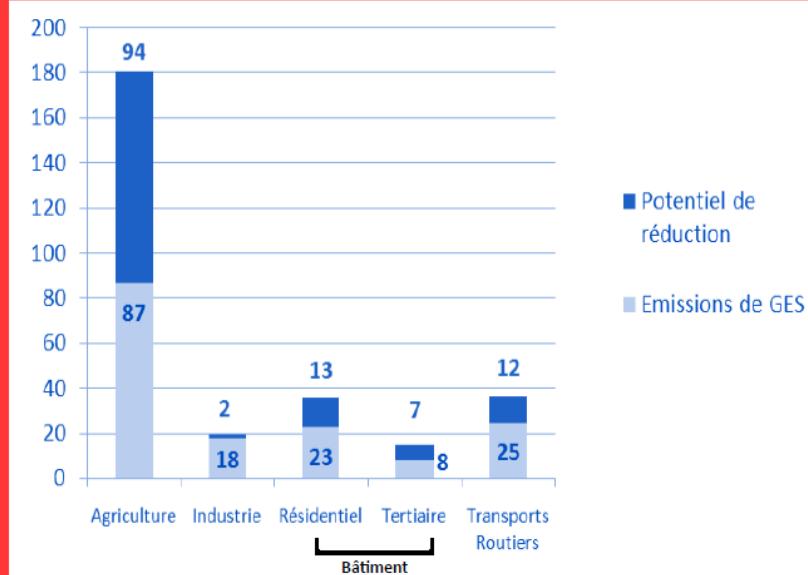
L'objectif pour 2050 est de réduire les émissions de GES de 75 %
En 2030, les émissions de GES devront être réduites de 40 %

Nos potentiels de réduction par secteur : (échéance 2030)

Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre du Pays de Château-Gontier :

- 128 KTeqCO₂

soit - 44 %



Au regard des potentiels susvisés, le Pays de Château-Gontier se doit de mener les actions suivantes =

- Réduire fortement l'utilisation de produits pétroliers.
- Développer et améliorer les pratiques agricoles comme l'agroforesterie, la couverture des sols, ...
- Stopper l'usage de produits nocifs et émissifs (ex : pesticides).
- Favoriser le transport collectif (train/bus/covoiturage) et l'éco-conduite.
- Utiliser des matériaux biosourcés dans la rénovation et les nouvelles constructions

LES EMISSIONS POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EN PAYS DE CHATEAU-GONTIER

Le Pays de Château-Gontier émet chaque année 2 179 tonnes de polluants atmosphériques.

La part de l'agriculture dans ces émissions est de 73%.

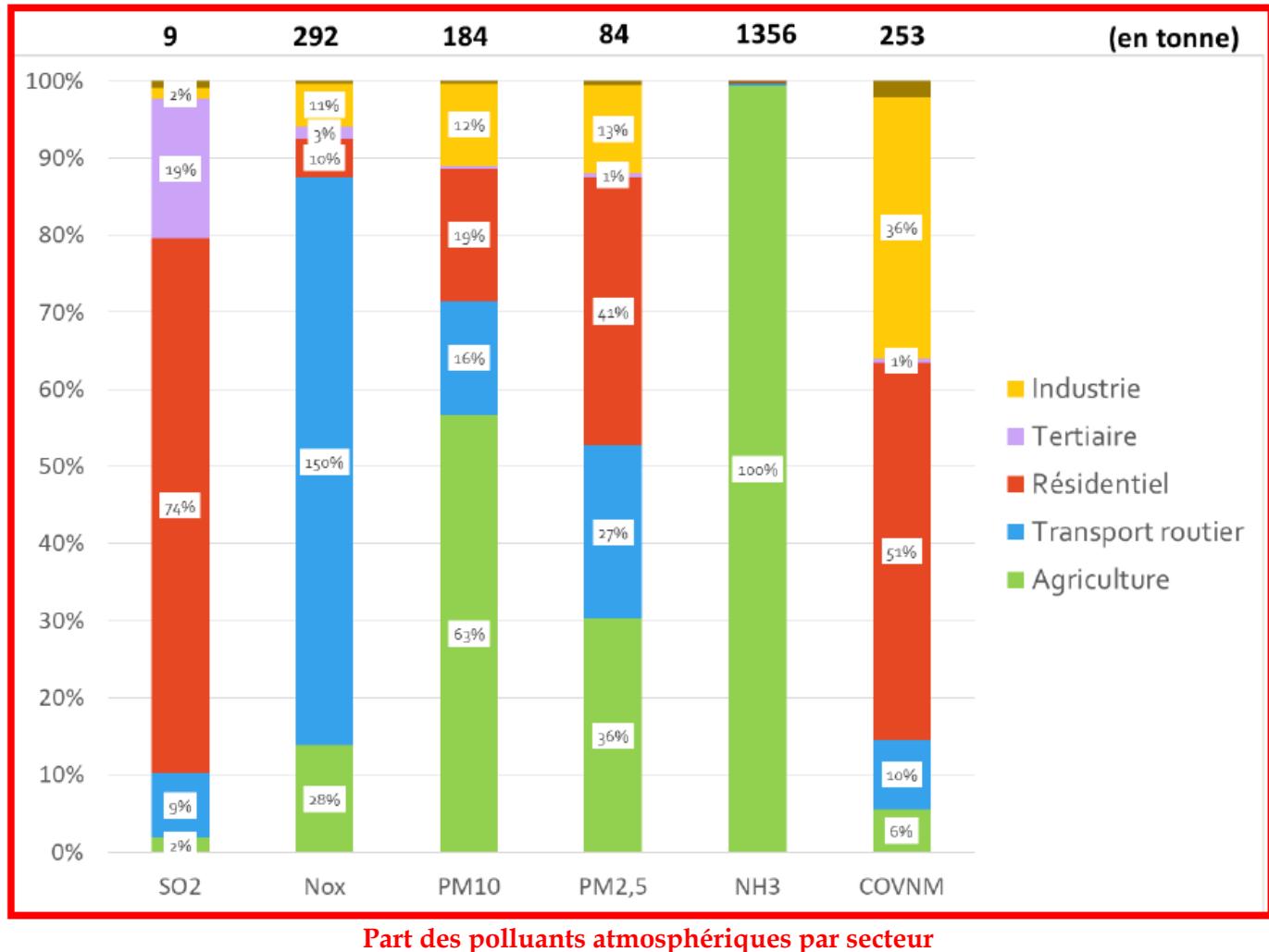
(Sur les 2 179 tonnes de polluants émis : part de 62 % de l'ammoniac (NH3) (Générés par les épandages et à la fabrication des engrais ammoniaqués)

(Données Basemis v.5, mai 2019) (Année de référence PCAET 2016)

Réduction à appliquer d'ici 2030 (PREPA*)=

- Dioxyde de soufre (SO₂) : - 77 %
- Oxyde d'azote (NOX) : - 69 %
- Particules fines (PM 2.5 et 10) : - 57 %
- Ammoniac (NH₃) : - 13 %
- Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) : - 57 %

* PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques



Le SO₂ (dioxyde de soufre) : C'est un gaz sans couleur et ininflammable avec une odeur pénétrante qui irrite les yeux et les voies respiratoires. Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion d'énergies fossiles (charbon, fuel,...). Il est rejeté par de multiples petites sources (installations de chauffage domestique, véhicules diesel, ...) et par des sources ponctuelles plus importantes (centrales de production électrique, chaudières urbaines, ...)

les NOx (oxydes d'azote) : Les oxydes d'azote sont émis lors des phénomènes de combustion. Gaz odorant, très毒ique dès lors que la teneur en volume dépasse 0,0013% (début de l'irritation des muqueuses). Les sources principales sont les véhicules (près de 60%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

les PM10 et PM 2,5 (particules fines inférieures à 10 et 2,5um) : Si ces particules peuvent avoir des origines naturelles (éruptions volcaniques, incendies, etc.), elles résultent également des activités humaines telles que le chauffage (notamment au bois), la combustion d'énergies fossiles dans les véhicules, les centrales thermiques et de nombreux procédés industriels.

le NH3 (ammoniac) : Le NH3 est un composé chimique émis par les déjections des animaux et les engrains azotés utilisés pour la fertilisation des cultures. Son dépôt excessif en milieu naturel peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux.

les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques) : Ils proviennent des transports (pots d'échappement, évaporation de réservoirs), ainsi que des activités industrielles telles que les activités minières, le raffinage de pétrole, l'industrie chimique [solvants], l'application de peintures et de vernis, l'imprimerie, ...

L'objectif étant de disposer d'une meilleure qualité de l'air, **le Pays de Château-Gontier se doit de mener les actions suivantes =**

- Moderniser les appareils de chauffage au bois
- Améliorer les pratiques agraires et réduire massivement l'utilisation d'engrais azotés.
- Améliorer la motorisation vers des transports propres

Les enjeux développement durable

- Massifier la rénovation énergétique très performante et durable**
- Accompagner la mutation agricole vers une agriculture de transition, résiliente et durable**
- Promouvoir et valoriser les ressources locales pour amplifier la production d'énergies renouvelables**
- Développer la mobilité alternative et durable**

6 - LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AUX TERRITOIRES -

-L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE-

Le Conseil Départemental de la Mayenne s'est doté en 2011 d'un **Schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN)** destiné à permettre aux particuliers et aux entreprises d'accéder aux services liés aux technologies de très haut débit.

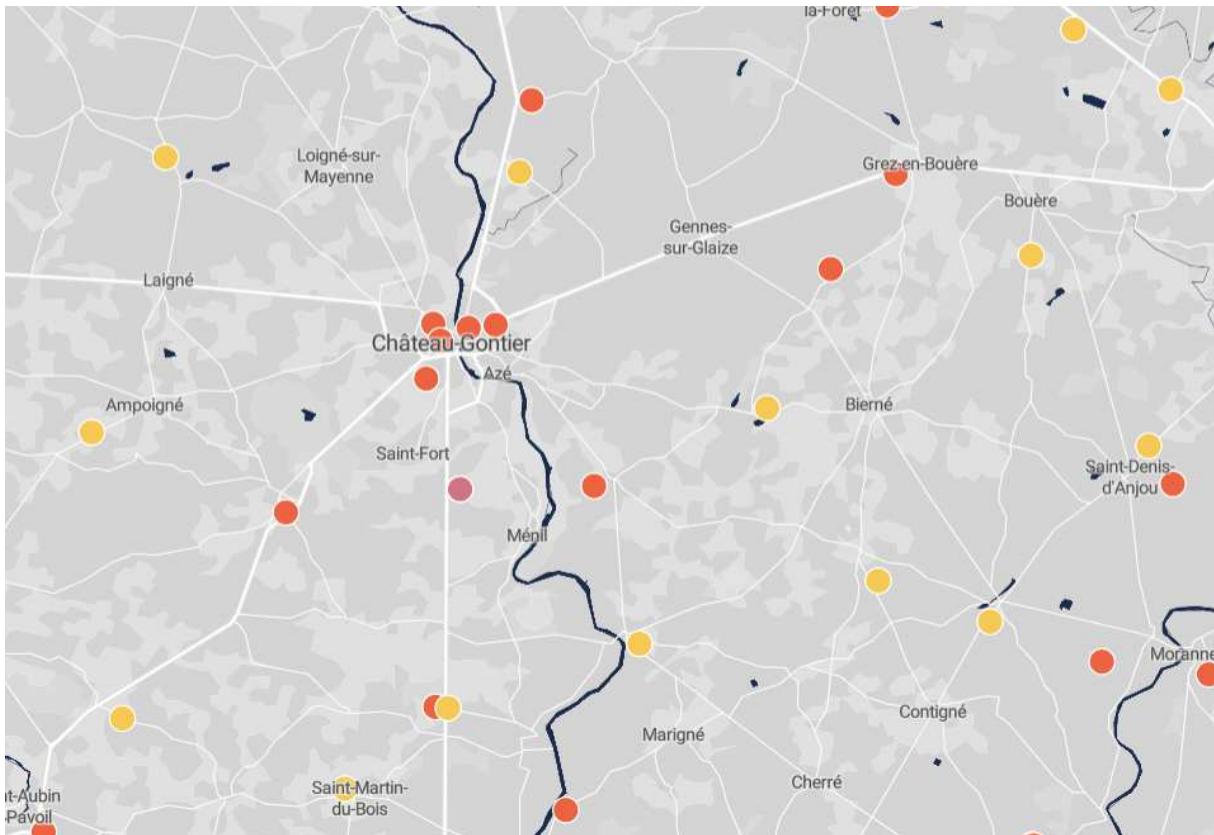
La téléphonie mobile

Les zones agglomérées sont très bien couvertes, en 4g avec les 4 opérateurs du marché SFR, Orange, Free et Bouygues. Contrairement aux zones rurales où la couverture en 4g est moyenne avec l'opérateur Orange et quasi inexistante avec les autres opérateurs. Cette problématique va être résolue en partie avec le déploiement de nouvelles antennes relais et du Ftth.

FTTH

Il y a 2 zones la zone Amii et la zone "Mayenne fibre"

Pour la zone Amii au t4 2020 il y avait environ 7900 prises déployées sur 8800 prises



Carte de couverture mobile

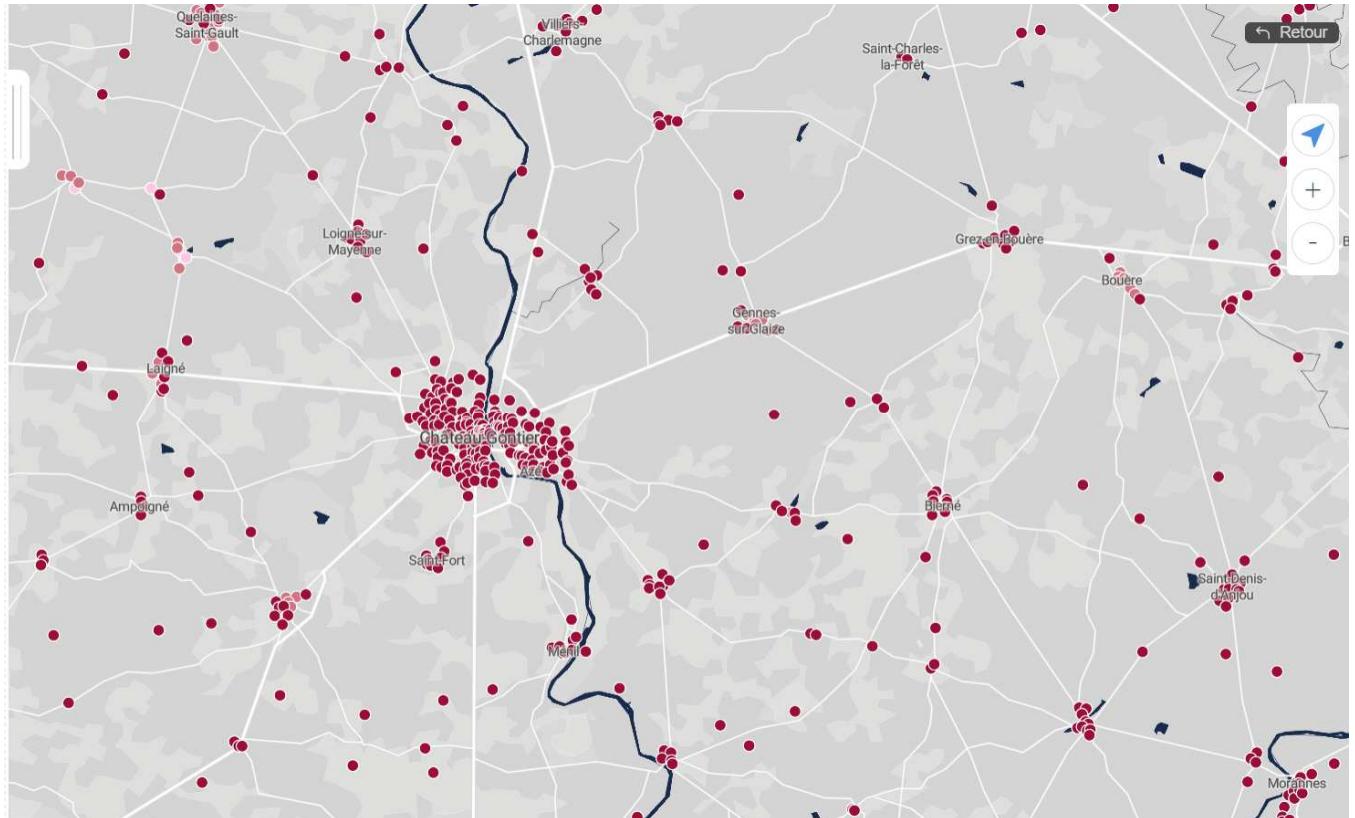
Vérifiez quels sont les réseaux 4G disponibles à votre adresse et comparez les forfaits mobiles des opérateurs.

Réseaux mobiles

- Inconnu
- 2G
- 3G
- 4G - avec 1 opérateur
- 4G - avec 2 opérateurs
- 4G - avec 3 opérateurs
- 4G - avec 4 opérateurs

Copyright ©

Carte éditée par BeMove sur la base des données de couverture simulée fournies par les opérateurs au 30/09/2020. Opendata ARCEP.
(© OpenStreetMap Contributors - Jawg)



Réseaux mobiles

- Inconnu
- 2G
- 3G
- 4G - avec 1 opérateur
- 4G - avec 2 opérateurs
- 4G - avec 3 opérateurs
- 4G - avec 4 opérateurs

Copyright ©

Carte éditée par BeMove sur la base des données de couverture simulée fournies par les opérateurs au 30/09/2020. Opendata ARCEP.
 (© OpenStreetMap Contributors - Jawg)

Le développement et le renforcement de l'accès au haut débit constitueront la base pour permettre aux ménages, aux établissements scolaires et aux entreprises d'accéder à différents services en fonction de leurs besoins.

Les enjeux du développement numérique

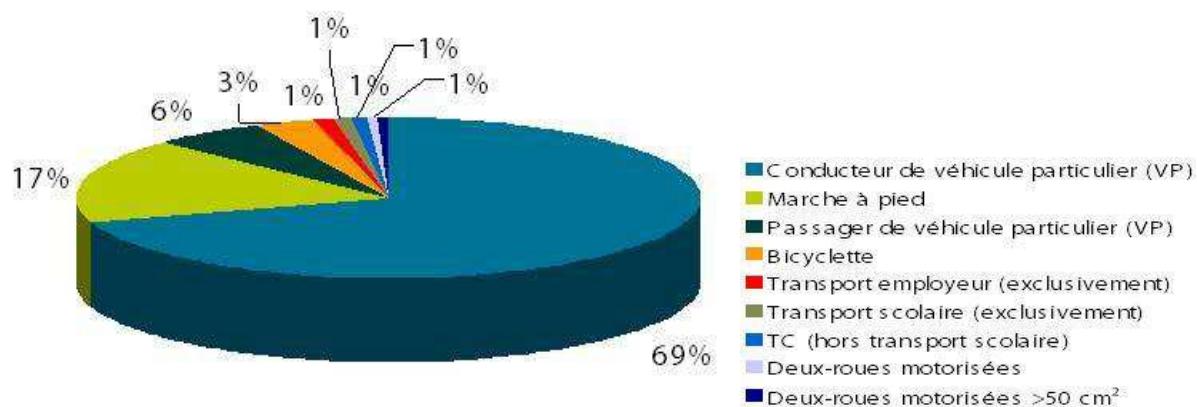
- Assurer l'accessibilité aux réseaux haut débit et très haut débit de manière simple, sécurisée et abordable, ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriées.
- Faciliter l'accès à Internet et au réseau de téléphonie en très haut débit pour la population et les entreprises.

LES MOBILITES LOCALES

A l'échelle du Pays de Château-Gontier, **2,8 déplacements par jour et par habitant** sont relevés en moyenne un jour ouvrable type (jour de semaine, hors période de perturbation). Le partage modal, c'est-à-dire le poids de chaque mode de déplacement, révèle les points suivants :

- Une large prédominance de la **voiture particulière (VP)** : **75% des déplacements**,
- Un usage important de la marche à pied (MAP) : 17% des déplacements,
- Un usage limité des transports en commun (TC) : moins de 3% des déplacements, transport scolaire compris,
- Un usage limité du vélo : 3% des déplacements.

Principaux modes de transport utilisés



L'analyse des déplacements tous motifs des habitants du territoire met en évidence **l'importance des déplacements internes au Pays** par rapport à l'ensemble des déplacements : 54 000 déplacements journaliers, soit environ **9 déplacements sur 10** des habitants de la CCPCG (88%). Les échanges avec l'extérieur du territoire sont moins nombreux avec environ 7 000 déplacements journaliers, soit 12% de l'ensemble des déplacements (dont Laval (16%), Angers (7%), Villiers-Charlemagne (6%), Sablé-sur-Sarthe (6%), Segré (5%)).

L'offre de transport en commun est tout d'abord constituée des **lignes régulières interurbaines** : 4 lignes départementales régulières convergeant vers Château-Gontier et une ligne express Château-Gontier-sur-Mayenne - Laval (6 allers-retours par jour) - 2 lignes régulières du département de Maine-et-Loire en lien avec Sablé-sur-Sarthe et Angers - 2 lignes régionales (Lignes Nantes-Laval & Angers-Laval) desservant Château-Gontier-sur-Mayenne.

Ensuite, le service de **transport à la demande (TAD) départemental** « Petit Pégase » dessert les 16 communes de la CCPCG et l'association Mobile.I.T, soutenue par la Communauté de Communes, qui organise un service de TAD pour personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Pays de Château-Gontier a élaboré en 2014 un **schéma de mobilité** destiné à améliorer l'offre de transports à la demande pour les territoires moins denses en population et les publics fragiles, et favoriser le développement des déplacements doux.

La maîtrise des trafics routiers et l'amélioration des infrastructures de transports constituent deux enjeux majeurs du territoire :

- Garantir la fluidité des circulations tout en favorisant les mobilités alternatives.
- Désenclaver le territoire du Pays de Château-Gontier en lien avec les partenaires institutionnels : assurer des interfaces d'accès efficaces aux réseaux autoroutiers et ferroviaires (mise en service du contournement Sud, projet de contournement Nord, projet d'aménagement de la RN162, valorisation de la ligne ferrée pour le fret...).

En 2021, la Communauté de Communes a décidé de devenir AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), à l'échelle de son territoire pour ainsi agir pour organiser différents services de mobilité*, en collaboration avec la Région notamment et contribuer ainsi aux objectifs de changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

* *services réguliers de transport public de personnes, services à la demande de transport public de personnes (en recourant, en pratique, à des opérateurs de transport collectif ou à des artisans taxis), services de transport scolaire, services relatifs aux mobilités actives, services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, services de mobilité solidaire...*

Les projets se décideront ultérieurement sur la base des enjeux qui auront été identifiés dans le cadre du schéma de mobilité simplifié, et devront s'inscrire globalement dans une réflexion avec la Région sur l'intermodalité à mettre en œuvre entre les différentes collectivités territoriales pour ainsi trouver des réponses adaptées aux problématiques identifiées.

Les enjeux des mobilités et de l'accessibilité aux territoires

- La mobilité "longue distance" : renforcer l'offre de mobilité de / vers Laval et plus particulièrement l'offre routière (RD1 - RN162).
- La mobilité interne "moyenne distance" au Pays de Château-Gontier : mettre en place des mesures visant à favoriser le covoiturage et à renforcer l'offre de transport à la demande (TAD).
- La mobilité de cœur d'agglomération : renforcer l'offre en faveur des modes actifs (aménagements cycles peu nombreux et discontinus aujourd'hui) et l'offre TC en cœur d'agglomération et ainsi favoriser une baisse de l'usage de la voiture particulière pour les déplacements urbains.
- Mettre en œuvre des aménagements visant à réduire et modérer le transit en traversée des centres-villes et centres-bourgs et ainsi réduire les nuisances liées à la circulation motorisée. Une bonne cohérence entre fonction des voies et usages devra être assurée.

B) Les enjeux du territoire

1 - Les points de fragilité et de force du territoire

- Points de fragilité -

- Une polarité urbaine à l'écart des autoroutes et du réseau ferré, à affirmer à l'échelle régionale.
- Un manque de diversité d'emplois et de formation.
- Un bilan énergétique lourd dû au parc bâti ancien, la dominance de l'habitat individuel et la dépendance automobile.
- Une activité d'élevage fragilisée, une pression sur la trame bocagère et les zones humides.

- Points forts à conforter -

- Une armature urbaine claire qui continue de se structurer avec le contournement nord, un cœur d'agglomération fort, pôle de services et d'emplois.
- Un bassin d'emploi industriel qui se maintient, avec des possibilités d'accueil intéressantes à moyen terme.
- Une récente dynamique de renouvellement urbain à Château-Gontier et de requalification des entrées de bourgs ruraux.
- La Mayenne comme épine dorsale paysagère, avec un potentiel de développement touristique et de loisirs.
- Des ressources naturelles et patrimoniales relativement intactes, et un gisement pour les ENR.

Les politiques locales du Pays de Château-Gontier sont élaborées sur la base des enjeux précités et en adéquation avec les politiques européennes (programme Leader) nationales (ORAC, PIG), régionales (ORAC, NCR) et départementales (contrat départemental).

Le Pays de Château-Gontier, au regard des différents enjeux soulevés, a décidé de s'engager dans une nouvelle dynamique, autour de la définition d'un nouveau projet territorial à l'horizon 2030, notamment via le Schéma de Cohérence Territoriale.

LE PROJET DE TERRITOIRE SCOT & PCAET

Le Pays de Château-Gontier, au regard des différents enjeux soulevés, a décidé de s'engager dans une nouvelle dynamique, autour de la définition d'un nouveau projet territorial à l'horizon 2030, notamment via le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territorial.

- la démarche du SCOT -

Il s'agit donc d'un projet d'aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales. Il doit fixer les orientations et les objectifs, et en déterminer les grands équilibres autour de la diversité des fonctions urbaines, de mixité sociale et du respect de l'environnement.

De 2013 à 2015 ont débuté des ateliers participatifs, afin de fixer des objectifs, les principes de développement dans les domaines des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels... et de répondre à la question : dans quel territoire voulons-nous vivre dans 10, 20 ans ?

Par délibération en date du 20 janvier 2015, le Conseil Communautaire a pris acte de l'état d'avancement des réflexions, a considéré le projet de PADD comme suffisamment abouti pour servir de base à la suite de l'élaboration du SCoT et de la concertation du public ;

Le 26 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le DOO = Document d'Orientations et d'Objectifs. Il s'agit de la traduction administrative et technique de ces principes, avec la définition des moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés.

Le succès de l'élaboration du SCoT dépend de la capacité des acteurs locaux à se mobiliser autour de la démarche et à faire émerger des objectifs partagés.

Au-delà des partenaires "actifs" de l'élaboration du projet (élus, partenaires institutionnels...), le SCoT doit se faire dans la concertation avec les citoyens pour que l'adhésion au projet soit la plus large possible. Seront ainsi organisées des réunions publiques, des articles sur notre site internet ainsi que des expositions auprès du grand public.

Par ce SCOT, il s'agit de Fédérer, Partager, Mobiliser pour faire émerger un projet commun pour le Pays de Château-Gontier.

- la démarche du PCET/PCAET -

Par leur association au sein du Gal, les trois Communautés de Communes du Sud Mayenne sont engagées depuis maintenant 10 ans dans une politique énergie-climat territoriale, fortement soutenue par le programme européen de développement rural Leader.

En 2012/2013, les collectivités du Sud Mayenne ont en effet décidé de s'engager dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET), afin de répondre à des objectifs de développement durable, à savoir :

- Contribuer au développement de l'activité économique locale (emplois, fiscalité dans les secteurs du bâtiment, des services, de l'agriculture),
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et à la réduction des charges,
- Contribuer au mix énergétique et tendre à l'autonomie énergétique (énergies renouvelables locales),
- Contribuer aux défis planétaires d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le PCET a été arrêté en juin 2013 autour de 4 défis concernant l'ensemble des acteurs de notre territoire (chefs d'entreprises, agriculteurs et particuliers) :

- Un patrimoine bâtiment basse consommation,
- Une mobilité propre et douce,
- Une agriculture sobre et autonome,
- Une économie locale et durable.

Enfin, un défi spécifique aux collectivités a été identifié et a pour objectif : être exemplaire en tenue de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Aujourd'hui, à travers l'élaboration du PCAET, elles ambitionnent le Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Bas-Carbone qui répondra ainsi aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de développement économique local et de lutte contre la précarité énergétique.

Le **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** est un programme qui vise à atténuer le **changement climatique**, à **développer les énergies renouvelables** et à **mieux consommer l'énergie**. Le PCAET comprend plusieurs étapes : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire de ces collectivités, y compris les émissions de polluants atmosphériques.

Le PCAET est un projet territorial lié au développement durable. Il comprend plusieurs axes d'actions tels que la réduction des émissions de GES, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables...

Le PCAET présente de **multiples avantages** pour les **collectivités** (réduction des dépenses, exemplarité, ...) et pour les **habitants** (moins de consommation d'énergie, meilleure qualité de vie...). Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Des objectifs mis à jour pour l'échéance 2030 :

- Réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20% la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- Atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Les priorités pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial =

- Massifier la rénovation énergétique très performante et durable
- Accompagner la mutation agricole vers une agriculture de transition, résiliente et durable
- Promouvoir et valoriser les ressources locales pour amplifier la production d'énergies renouvelables
- Développer la mobilité alternative et durable

Ces démarches territoriales constituent le socle du projet de territoire du Pays de Château-Gontier, en l'affirmant dans sa volonté d'être exemplaire sur les plans économique, social et environnemental.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est présenté par 10 axes qui sont regroupés dans 3 grands chapitres :

- Pour un développement économique qui valorise les atouts du territoire et qui se diversifie
- Pour un développement harmonieux et équilibré du territoire, vecteur d'un cadre de vie de qualité pour tous
- Pour la préservation et la valorisation des ressources environnementales et patrimoniales

2 - LES AXES DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 1 - POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

- I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire
- II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique
- III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire
- IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

Chapitre 2 - POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE, VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS

- V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire
- VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d'amélioration du cadre de vie
- VII. Axe : Organiser le développement par polarités
- VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

Chapitre 3 - POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme
- X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI VALORISE LES ATOUTS DU TERRITOIRE ET QUI SE DIVERSIFIE

I. Axe : Améliorer l'attractivité économique du territoire

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se distingue par un tissu économique diversifié qui a contribué au développement économique du territoire en y créant des emplois.

L'enjeu majeur du développement économique et de l'attractivité territoriale pour la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est double : il s'agit d'une part de pérenniser les activités existantes et d'autre part de permettre à de nouvelles filières de s'établir.

Trois objectifs sont ainsi fixés pour répondre à cet enjeu :

- ➔ Organiser les capacités d'accueil
- ➔ Affirmer la volonté d'accueil des entreprises
- ➔ Diversifier les activités et s'ouvrir à des filières nouvelles

II. Axe : Préserver une activité agricole dynamique

Le SCoT devra permettre de préserver l'espace agricole comme outil de production durable et économique sur le territoire, mais également de faire cohabiter agriculteurs et habitants. Il s'agira ainsi de limiter au maximum la perte du foncier agricole utile par l'artificialisation des sols.

Ainsi, deux objectifs sont retenus sur cet axe :

- ➔ Protéger les espaces agricoles de la pression urbaine
- ➔ Développer le potentiel économique agricole

III. Axe : Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire

L'amélioration des infrastructures de transport est un enjeu majeur pour le désenclavement du territoire du Pays de Château-Gontier. Il s'agira en particulier d'assurer des interfaces d'accès efficaces aux réseaux autoroutiers et ferroviaires (LGV). Ce projet est engagé (mise en service du contournement Sud, projet de contournement Nord, projet d'aménagement de la RN162, valorisation de la ligne ferrée pour le fret...) et devra se poursuivre de concert avec les partenaires institutionnels à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Le volet numérique prend également de l'importance. Longtemps sous-évalué dans le cadre des études d'aménagement du territoire, l'aménagement numérique, processus par lequel les acteurs publics améliorent les conditions d'accès aux ressources de l'information pour la population (particuliers et entreprises), s'avère un point clé pour assurer un développement équilibré des territoires.

Ainsi, trois objectifs sont retenus pour cet axe :

- ➔ Poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures routières
- ➔ Assurer la desserte inter-villes par les transports collectifs
- ➔ Accélérer le déploiement de l'aménagement numérique

IV. Axe : Développer une offre de déplacements écoresponsable à l'intérieur du territoire

La qualité de vie est directement liée à la problématique des déplacements, d'une part en ce qui concerne l'accès aux services et aux équipements, et d'autre part en ce qui concerne les nuisances entraînées par les déplacements des autres.

En complément de l'axe II « Augmenter l'accessibilité extérieure du territoire », sont développés dans cet axe les objectifs suivants :

- ➔ Mettre en œuvre le schéma local de mobilités du Pays de Château-Gontier
- ➔ Protéger la vie des centres-bourgs des nuisances de trafic
- ➔ Intégrer les besoins de stationnement dans l'aménagement du territoire

POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE, VECTEUR D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS

V. Axe : Assurer un développement équilibré du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier profite d'une armature urbaine claire, marquée par un pôle urbain fort : le cœur d'agglomération. Toutefois, dans le sillon du phénomène général de la périurbanisation, les rythmes de croissance sont très contrastés entre le cœur d'agglomération, la première couronne et les communes périphériques.

Un rééquilibrage est nécessaire pour que l'attractivité du territoire ne se retourne pas contre lui.

Les objectifs :

- ➔ **Préserver une dynamique démographique positive pour tout le territoire**
- ➔ **Garantir une cohérence des programmes entre le cœur d'agglomération et la première couronne**
- ➔ **Mieux répartir l'offre en logement social**

VI. Axe : Conforter les commerces et équipements – facteur d'amélioration du cadre de vie

L'attractivité de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est aussi liée à son attractivité commerciale. Anticiper l'avenir du commerce, c'est ainsi non seulement permettre son développement pour répondre aux besoins des consommateurs, mais aussi maintenir un maillage commercial cohérent sur le territoire en préservant les équilibres entre les centralités et le développement de l'offre commerciale de périphérie :

- ➔ **Préserver le centre-ville de Château-Gontier**
- ➔ **Maîtriser la croissance de l'offre en périphérie**
- ➔ **Investir le volet qualitatif**

VII. Axe : Organiser le développement par polarités

Au-delà du rééquilibrage des dynamiques démographiques, il s'agira d'adapter l'organisation des services et équipements pour faire face à l'évolution récente et future des besoins dans les différentes parties du territoire. Deux objectifs en ressortent :

- ➔ **Renforcer l'offre d'équipements et de services de la Ville centre**
- ➔ **Assurer l'accès aux équipements et aux services de proximité pour tous**

VIII. Axe : Promouvoir le renouvellement des formes urbaines

Il sera nécessaire d'explorer de nouveaux modèles d'urbanisation pour assurer la qualité des opérations à la fois pour les habitants (qualité de vie, attractivité) et pour les collectivités (identité locale, empreinte écologique).

Trois objectifs :

- ➔ **Encourager le renouvellement urbain et la réhabilitation**
- ➔ **Créer une image de marque par l'innovation et la qualité des Aménagements**

➔ Désintoxiquer les esprits de la « grande parcelle »

**POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES
ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES**

IX. Axe : Valoriser le patrimoine naturel et culturel pour le tourisme

La CCPCG a mis en place une politique de développement touristique. La valorisation du patrimoine culturel et naturel est un enjeu fort pour l'aménagement du territoire.

Les objectifs :

- ➔ Structurer le développement touristique autour de l'axe de la Mayenne et des sites d'intérêt majeurs
- ➔ Valoriser le grand et le petit patrimoine
- ➔ Mettre en réseau les itinéraires touristiques et de loisirs

X. Axe : Préserver les ressources naturelles du territoire et les éléments structurants de la biodiversité

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont des ressources indispensables sur le plan alimentaire, écologique et énergétique qui doivent être préservés et même valorisés pour les générations futures. En complément des réglementations existantes, le SCoT retient notamment les quatre objectifs suivants :

- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement du bocage
- ➔ Favoriser la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue (TVB)
- ➔ Améliorer la qualité de l'eau et prévenir les inondations
- ➔ Préserver les ressources du sol
- ➔ Développer les filières énergies renouvelables
- ➔ Tendre vers un bâti basse consommation/bas carbone



CRTE Pays de Château-Gontier Peuton

Fiche action n° Titre de l'action

Orientation stratégique n°	A remplir
Action n°	A remplir
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en

	hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



**CRTE Pays de Château-Gontier
Bierné-les-Villages (Bierné)
fiche action n°81**

Extension des locaux de l'accueil de loisirs

Orientation stratégique n°	7
Action n°	81
Maître d'ouvrage	Commune de Bierné-les-Villages
Maître d'œuvre	Choix en cours
Description de l'action	De plus en plus d'enfants fréquentent l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances. La capacité d'accueil actuelle nous oblige à ouvrir d'autres salles pour répondre à la réglementation. Il y a donc nécessité à procéder à l agrandissement des locaux actuels par une extension du bâtiment sur environ 60 m ² . Dans la continuité du bâtiment actuel, une extension sur le garage permettrait de disposer de la surface nécessaire et permettrait aux animateurs d'organiser l'accueil dans les meilleures conditions.
Partenaires	Nous sommes actuellement au début du projet, un contact a été pris avec la CAF pour envisager l'accompagnement du projet.
Coût prévisionnel	Extension du bâtiment actuel 150 000 €.
Plan de financement	DSIL 45 000 € CAF 45 000 € MSA 10 000 € Relance Région 15 000 € Commune 35 000 €
Calendrier	Septembre 2021 à mars 2022 Préparation du projet Mars à juin 2022 Consultation des entreprises Septembre 2022 à avril 2023 Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**CRTE Pays de Château-Gontier
Bierné-les-Villages (Bierné)
fiche action n°73
Extension des locaux du commerce
multiservices**

Orientation stratégique n°	6
Action n°	73
Maître d'ouvrage	Commune de Bierné-les-Villages
Maître d'œuvre	Choix en cours
Description de l'action	Suite au changement de gérant de la supérette qui a redynamisé la supérette locale et au retour des habitants vers le commerce de proximité depuis le premier confinement de mars 2020, le magasin, propriété de la commune, nécessite un agrandissement de 80 m ² environ et surtout d'une reconfiguration des réserves inadaptées actuellement car elles sont réparties sur 3 niveaux. Le bâtiment actuel a aussi besoin d'une mise aux normes des réseaux électriques et de travaux d'isolation et de changement de menuiseries.
Partenaires	Gérant de la supérette CAUE
Coût prévisionnel	Extension du bâtiment actuel 180 000€.
Plan de financement	DETR 54 000 € DSIL 50 000 € Relance Région 36 000 € Commune 40 000 €
Calendrier	Septembre 2021 à mars 2022 Préparation du projet Mars à juin 2022 Consultation des entreprises Septembre 2022 à avril 2023 Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**CRTE Pays de Château-Gontier
Bierné-les-Villages (Argenton Notre Dame)
fiche action n°80
Construction des vestiaires du terrain de
foot**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	80
Maître d'ouvrage	Commune de Bierné-les-Villages
Maître d'œuvre	Choix en cours
Description de l'action	Les vestiaires actuels ne correspondent plus aux normes attendues pour un accueil décent des équipes, il est prévu de le démolir et de le reconstruire au même endroit. Ce qui permettra à ce nouvel équipement de répondre aux préconisations quant à la transition énergétique avec un bâtiment performant par sa bonne isolation et à l'accessibilité de l'équipement pour tous les publics. Cet équipement est le dernier équipement sportif de la commune déléguée d'Argenton Notre Dame, il est vecteur de lien social et lieu d'animation pour la commune.
Partenaires	Ce projet fait suite à de nombreux échanges avec l'association sportive du club de foot d'Argenton Notre Dame et contact avec la fédération du foot amateur.
Coût prévisionnel	Le projet consiste en la construction de vestiaires avec douches et d'un club house pour le terrain de foot, un ensemble modulaire construit sur une plate-forme génie civil. Plate-forme et arrivée réseaux 30 000 €. Ensemble modulaire 170 000 €
Plan de financement	DETR 45 900 € FAFA 15 000 € Plan de relance CD53 22 713 € Plan de relance Région 40 000 € ANDES 30 000 € Commune 46 387 €
Calendrier	Consultation des entreprises juin à décembre 2021 Travaux de Mai à novembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 198

Dématérialisation ADS Création de Guichets Numériques des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Orientation stratégique n°	8
Action n°	198
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	La conduite d'opération sera assurée par la CC du Pays de Château-Gontier (DSI)
Description de l'action	<p>L'année 2021 marque un tournant majeur dans l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme avec le déploiement progressif de la dématérialisation.</p> <p>En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les DAU (article L. 423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62) : permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, etc...</p> <p>Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique des administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique. Cette transformation permet aussi de contribuer à la résilience des administrations publiques face à la crise sanitaire et donne aux usagers un accès à distance à l'ensemble des services publics du territoire.</p> <p>L'outil sera dimensionné pour les 3 EPCI : CC du Pays de Château-Gontier, CC du Pays de Craon et CC du Pays de Meslay-Grez. La collectivité porteur du projet est la CC du Pays de Château-Gontier.</p>

	<p>Le regroupement concerne au total 84 communes adhérentes pour les 3 EPCI : 24 communes pour la CC du Pays de Château-Gontier, 23 communes pour la CC du Pays de Meslay-Grez et 37 communes pour la CC du Pays de Craon.</p> <p>Le projet consiste à mettre à jour le logiciel d'instruction Droit des Cités afin qu'il puisse être connecté avec les différents serveurs des services de l'Etat et des gestionnaires de réseaux et ce, aux fins de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recevoir les dossiers des pétitionnaires et des mairies en format numérique, - lancer les consultations de façon numérique, - instruire les dossiers et envoyer les décisions en format numérique. 										
Partenaires	Prestataire chargé de la mise en place du logiciel d'instruction Droit des Cités.										
Coût prévisionnel HT	32 730 €.										
Plan de financement	<p>ETAT France Relance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ AAP 2021 - Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Charge résiduelle 										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démarrage de l'opération</td><td>Septembre 2021 (installation et tests).</td></tr> <tr> <td>Mise en production</td><td>Octobre/Novembre 2021</td></tr> <tr> <td>Durée de l'opération</td><td>3 – 4 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement de l'opération</td><td>Décembre 2021</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Démarrage de l'opération	Septembre 2021 (installation et tests).	Mise en production	Octobre/Novembre 2021	Durée de l'opération	3 – 4 mois	Achèvement de l'opération	Décembre 2021
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Démarrage de l'opération	Septembre 2021 (installation et tests).										
Mise en production	Octobre/Novembre 2021										
Durée de l'opération	3 – 4 mois										
Achèvement de l'opération	Décembre 2021										
Indicateurs d'évaluation proposés	✓										

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 199

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Orientation stratégique n°	8
Action n°	199
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Etude PLH</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition des besoins en logement et notamment des besoins en logements aidés (Accession et location) ;• Définition des besoins en hébergement (Personnes âgées, jeunes en insertion...) ;• Repérage des secteurs à améliorer dans le parc existant et des situations d'habitat « indigne » ;• Identification des besoins d'adaptation du parc au vieillissement et au handicap ;• Mise en œuvre du PDH53. <p>- Une programmation pour une durée de six ans localisant les projets de logement commune / commune</p> <p>- Une approche opérationnelle par la définition des actions foncières à engager</p> <p>- L'identification des opérateurs des différentes actions</p> <p>- Le Calibrage des financements à mobiliser</p> <p>- Un impact réglementaire</p> <p>- La compatibilité avec les PLU</p> <p>- Un dispositif de suivi</p>
Partenaires	Communes – Etat – Organismes en charge de l'habitat - professionnels du parc privé, opérateurs fonciers, associations et professionnels de l'hébergement, acteurs économiques

Coût prévisionnel HT	En cours
Plan de financement	<i>Subvention Etat sur l'étude</i>
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 200
OPAH ENERGIE**

Orientation stratégique n°	8
Action n°	200
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Cabinet d'étude et de suivi animation
Description de l'action	Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pilote des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, ORAH, PIG...), dans le but de réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements, la majorité du parc du territoire étant constituée de résidences principales. Au regard des succès des programmes ainsi menés et des enjeux qui restent à relever sur le territoire, il a été décidé de reconduire une OPAH Energie pour 2022-2024, avec l'Etat et l'ANAH.
Partenaires	Etat – ANAH – CD53
Coût prévisionnel HT	Coût suivi animation = 60 000 €/an – 180 000 € sur 3 ans Montant des engagements "subventions communautaires" aux particuliers = 300 000 €/an – 900 000 € sur 3 ans
Plan de financement	<i>Subvention Etat/ANAH sur le suivi animation = 85 % Engagement de l'Etat en termes de subventions versées aux particuliers</i>
Calendrier	2022/2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- nombre de logements réhabilités- typologie des bénéficiaires- typologie des travaux- montant des subventions accordées- économies d'énergie
-----------------------------------	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 201
OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN**

Orientation stratégique n°	8
Action n°	201
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER & VILLE DE CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
Maître d'œuvre	Bureau d'étude
Description de l'action	<p>Etude pré-opérationnelle OPAH-RU</p> <p>- Elaboration d'un diagnostic stratégique, permettant d'apprécier l'articulation d'une telle procédure vis-à-vis des objectifs poursuivis en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien et du renouvellement urbain,</p> <p>- Définition d'un ou plusieurs périmètres d'intervention en lien avec l'ORT (opération de revitalisation de territoire),</p> <p>- Proposition d'un programme d'actions qui devra définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU à mettre en œuvre en matière d'amélioration de logements et de renouvellement urbain ainsi que les modalités précises permettant de les atteindre en matière de financements, d'actions d'accompagnement.</p> <p>Elle doit donc construire un projet de restructuration de l'offre de l'habitat, définir un programme et sa mise en place à travers :</p> <p>- Le diagnostic</p> <p>- Le calibrage et la définition des partenariats</p> <p>- La stratégie à mettre en œuvre</p>
Partenaires	Etat – CD53 - ANAH

Coût prévisionnel HT	En cours
Plan de financement	<i>En cours</i>
Calendrier	Lancement de la consultation en 2021 Etude réalisée en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 254**

**Restructuration de l'Entrée de Ville
Avenue du Maréchal Joffre et route de Saint-Fort**

**Renouvellement des conduites
d'assainissement**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	254
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	DCI Environnement – Quimper (29)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'accompagnement de la Ville de Château-Gontier sur Mayenne dans son projet de réaménagement et de restructuration de l'entrée de ville, route d'Angers et précisément de réaménagement de l'avenue du Maréchal Joffre et la route de Saint-Fort, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier envisage procéder au renouvellement des conduites d'assainissement.</p> <p>Les travaux sur la route d'Angers se divisent en trois zones :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Zone Nord : du rond-point d'Anjou jusqu'au carrefour avec les boulevards du Hodeau et la Croix Tête.✓ Zone Centre : du carrefour avec les boulevards du Hodeau et la Croix Tête jusqu'au carrefour avec les boulevards d'Andigné et Lucie Delarue Mardrus.✓ Zone Sud : du carrefour avec les boulevards d'Andigné et Lucie Delarue Mardrus jusqu'au rond-point de l'Intermarché.

	<p>Les travaux d'assainissement, localisés sur les zones Nord et Centre, consistent en la réfection du réseau d'Eaux Usées en amiante ciment. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacer les conduites en amiante ciment des zones altérées et sous zone voirie, ✓ Réhabiliter par l'intérieur le réseau en amiante ciment : environ 950 ml de conduite diamètre 150 mm en amiante ciment par chemisage dont environ 330 ml de conduites remplacées, ✓ Procéder au renouvellement de 40 branchements et 40 regards. 								
Partenaires	DCI Environnement – Quimper (29) - SUEZ SAS EUROVIA ATLANTIQUE – Laval (53)								
Coût prévisionnel HT	<p>246 938 € comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ pour le Lot n° 1 – Réhabilitation du réseau d'Eaux Usées (239 471 €) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires (26 900 €) - Réseau EU (210 171 €) - Divers (2 400 €) ✓ pour le diagnostic réseau EU avant travaux (2 653 €) ✓ pour la maîtrise d'œuvre (4 814 €) 								
Plan de financement	<p>DEPARTEMENT de la Mayenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif « Assainissement des agglomérations » (20 % d'aide)</i> <p>CC PAYS DE CHATEAU-GONTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>1^{er} mars 2021</td></tr> <tr> <td>Durée d'exécution</td><td>3 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>Fin mai 2021</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	1 ^{er} mars 2021	Durée d'exécution	3 mois	Achèvement des travaux	Fin mai 2021
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	1 ^{er} mars 2021								
Durée d'exécution	3 mois								
Achèvement des travaux	Fin mai 2021								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 255

Contrat Territorial Milieux Aquatiques Année 2022

Orientation stratégique n°	10
Action n°	255
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de relancer les actions en faveur du bocage et la gestion des milieux aquatiques sur son territoire. Un technicien « rivières et bocages » a récemment été recruté afin d'assurer les missions liées à cette thématique.</p> <p>Une étude diagnostic a été conduite en 2019 sur près de 180 kms de cours d'eau du Bassin versant de la Mayenne Territoire Aval, principalement situé sur le territoire du Pays de Château-Gontier. Celle-ci a permis de déterminer l'état écologique de 10 masses d'eau et l'écart par rapport aux objectifs de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne. Un programme d'action cohérent visant à rétablir le fonctionnement naturel des cours d'eau et favorisant ainsi l'effet dépuratoire sur l'eau découle de ce diagnostic.</p> <p>Parallèlement, la collectivité souhaite s'engager dans la préservation et la densification du maillage bocager.</p> <p>Un premier plan bocager à la fin des années 1990 a permis la plantation de plus de 120 kms de haies sur le territoire du Pays de Château-Gontier. Cependant, la dynamique s'est ralentie ces dernières années et une approche « pluri-thématische » semble appropriée pour répondre aux enjeux environnementaux et mener conjointement des actions en faveur de la préservation du bocage et de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau.</p>

	<p>dans la préservation de la qualité de l'eau et des sols permettra d'identifier les linéaires à préserver, à valoriser et à gérer durablement pour pérenniser leurs fonctions environnementales.</p> <p>Ainsi, dans le cadre du Contrat Territorial 2021-2022 sur le Bassin Versant de la Mayenne Aval, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a défini un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques.</p>
Partenaires	<p>DEPARTEMENT de la Mayenne, REGION des Pays de la Loire, AELB - Agence de l'Eau Loire/Bretagne</p>
Coût prévisionnel HT	<p>402 346 € Coût animation = 55 200 € pour 2022</p>
Plan de financement	<p>DEPARTEMENT de la Mayenne ✓ <i>Dispositif de soutien financier aux opérations en milieux aquatiques (20 % d'aide)</i></p> <p>REGION des Pays de la Loire ✓ <i>Politique de soutien aux actions du bassin versant (10 % d'aide)</i></p> <p>AELB - Agence de l'Eau Loire/Bretagne ✓ <i>11^{ème} programme d'intervention (50 % d'aide)</i></p>
Calendrier	<p>Le programme d'actions s'étend sur la période 2020-2022 avec une ventilation annuelle des travaux, actions ou études. Les travaux sont répartis annuellement sur des secteurs géographiques pertinents pour faciliter la réalisation de ces derniers par les entreprises.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	✓

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 257

Acquisition d'une BOM (Benne à Ordures Ménagères) roulant au BioGNV (26 Tonnes)

Orientation stratégique n°	10
Action n°	257
Maître d'ouvrage	CC du PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	CC du PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Contexte - Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est engagée dans le plan d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du sud-Mayenne, initié par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Sa politique environnementale et énergétique, très volontariste depuis plusieurs années, s'inscrit pleinement dans les recommandations internationales, tant pour la réduction des consommations d'énergies que pour la mise en œuvre des énergies renouvelables.</p> <p>La transition énergétique s'oriente vers des sources plus vertes d'énergie, et notamment en ce qui concerne les carburants. Le GNV/bioGNV, par son faible impact carbone, est, en effet, une vraie solution environnementale. C'est un carburant alternatif au gasoil qui permet une réduction de 50 % d'émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de 95 % d'émissions de particules fines par rapport à la nouvelle norme EURO VI. Il répond aux objectifs environnementaux fixés par le gouvernement en termes de mobilité durable et intègre les enjeux de la qualité de l'air définis par le Plan Climat Air Energie Territorial dont s'est doté le Pays de Château-Gontier.</p> <p>L'unité de méthanisation, située dans la ZAE Est Bellitourne à Azé, sur le territoire du Pays de Château-Gontier, est exploitée par la Société Evergaz et a pour objectif la valorisation des déchets organiques en énergie. Cette structure de méthanisation ali-</p>

	<p>mente une station de distribution de GNV (Gaz Naturel Véhicules) et bioGNV, également installée en ZAE Bellitourne, à Azé, accessible via la rue de la Monnairie à proximité de l'axe Laval/Angers qui contourne Château-Gontier par l'Est.</p> <p>Le but de cette station est de fournir en carburant propre les usagers locaux ou en transit sur le territoire : transporteurs locaux de marchandises, flotte des collectivités. Ouverte depuis le 26 mars 2019, cette station complète le maillage mis en place sur le territoire ligérien.</p> <p>Dans cette perspective et afin de poursuivre le développement d'une alternative plus respectueuse de l'environnement, notamment en matière de développement d'énergies locales et renouvelables et d'émissions de CO₂ et de polluants, et en complément des deux premières BOM roulant au BioGNV, achetées par la collectivité et s'avitaillant à ladite station, le Pays de Château-Gontier a décidé, en 2021, l'acquisition d'une nouvelle Benne à Ordures Ménagères roulant au BioGNV. Celle-ci sera livrée en janvier 2022. La collectivité s'est orientée vers un équipement modèle SCANIA, configuré en 26 Tonnes.</p>								
Partenaires	SCANIA pour le châssis TERBERG MATEC – Lisses (91) pour la benne								
Coût prévisionnel HT	294 262 €								
Plan de financement	<p>REGION Pays de la Loire</p> <p>✓ <i>Dispositif « Soutien régional à la mobilité GNV » (Montant aide accordé = 7 031 € - Convention n° 2021_06622 du 07/06/2021)</i></p> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <p>✓ <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commande de l'équipement</td><td>Mars 2021</td></tr> <tr> <td>Délai de livraison</td><td>52 semaines</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'équipement</td><td>Mars 2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commande de l'équipement	Mars 2021	Délai de livraison	52 semaines	Livraison de l'équipement	Mars 2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commande de l'équipement	Mars 2021								
Délai de livraison	52 semaines								
Livraison de l'équipement	Mars 2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ % de réduction d'émissions d'oxyde d'azote (Nox), ✓ % de réduction d'émissions de particules fines par rapport à la norme EURO VI 								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 258

Economie circulaire Etude préalable à la mise en place d'un Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets

Orientation stratégique n°	10
Action n°	256
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier souhaite établir un plan structuré de gestion de proximité de biodéchets. Ce plan sera formalisé dans un Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets.</p> <p>Il sera en cohérence avec les autres politiques portées par la Communauté de Communes, comme par exemple, le Plan Alimentaire Territorial et son volet sur le gaspillage alimentaire. Il devra également intégrer les prescriptions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et économie circulaire et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire et notamment son volet « Déchets et économie circulaire ».</p> <p>L'étude préalable à la mise en place d'un schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets doit permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets qui seront déployés pour permettre à la collectivité de répondre à ses obligations réglementaires. L'étude prendra en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie des usagers, et ce, d'un point de vue technique, économique et organisationnel.</p>

	<p>Elle visera à favoriser (par ordre de priorité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les solutions individuelles, ✓ Les solutions collectives sans collecte, ✓ Les solutions avec collecte en points d'apport volontaire (ou PAV), ✓ En dernier recours, les solutions de collecte en porte à porte (ou PàP). <p>Conformément à sa délibération n° B-071 en date du 3 mai 2021, la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude préalable à cette mise en place comportant 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Phase 1 : Diagnostic – Etat des lieux ✓ Phase 2 : Définition des différents scénarios, ✓ Phase 3 : Définition du plan d'action définitif : approfondissement du scénario retenu aux fins d'établir le Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets final. <p>Les actions retenues, leur coût et le calendrier de mise en place, le volet communications lié aux actions, ainsi que les indicateurs de performance seront ensuite définis.</p>								
Partenaires	ADEME								
Coût prévisionnel HT	25 000 €								
Plan de financement	<p>ADEME</p> <p>✓ <i>Dispositif d'aide « Etude préalable au tri à la source et au traitement des biodéchet » (Taux d'intervention = 70 % du coût – assiette maximum = 50 000 €). Soit montant aide espérée = 17 500 €</i></p> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <p>✓ <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démarrage de l'étude</td><td>Septembre 2021</td></tr> <tr> <td>Durée de l'étude</td><td>6 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement de l'étude et restitution</td><td>Mars 2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Démarrage de l'étude	Septembre 2021	Durée de l'étude	6 mois	Achèvement de l'étude et restitution	Mars 2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Démarrage de l'étude	Septembre 2021								
Durée de l'étude	6 mois								
Achèvement de l'étude et restitution	Mars 2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Refoulement des Eaux Usées de la commune de Fromentières sur le réseau de l'agglomération de Château-Gontier sur Mayenne Année 2021-2022

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	10
Action n°	259
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le bourg de la commune de Fromentières est localisé à environ 3 km au Nord-Est de Château-Gontier sur Mayenne. La STEP existante présente des pics de surcharges hydrauliques liés notamment à des arrivées d'eau parasites importantes, et des arrivées d'effluents domestiques et industriels non négligeables.</p> <p>Au vu de la capacité disponible sur la station d'épuration et aux problématiques évoquées, le projet retenu en étude par les élus du Pays de Château-Gontier consiste en la réalisation d'un transfert d'effluents de la commune de Fromentières vers l'agglomération de Château-Gontier sur Mayenne.</p> <p>Ce projet comporte les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ la réalisation d'une station de pompage pneumatique d'une capacité de 120 m³/jour en moyenne et de 14 m³/heure en pointe, localisé sur le site de la STEP actuelle.✓ la pose d'un réseau de transfert d'environ 6 km jusqu'au réseau EU existant rue de Terre Rouge à Château-Gontier sur Mayenne.

Partenaires									
Coût prévisionnel HT	<p>931 311 € comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poste de refoulement pneumatique (325 000 €) ✓ Réseau de transfert des EU (refoulement et gravitaire associé (525 000 €) ✓ Levés topographiques – Etudes géotechniques (18 411 €) ✓ Maîtrise d’œuvre (39 900 €) ✓ Missions contrôles CSPS – Technique – Essais préalables (23 000 €) 								
Plan de financement	<p>DEPARTEMENT de la Mayenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif « Assainissement des agglomérations » (30 % d'aide : Montant espéré/attendu = 279 393 €)</i> <p>AELB - Agence de l'Eau Loire/Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>11^{ème} programme d'intervention 2019/2024 (30 % d'aide : Montant espéré/attendu = 279 393 €).</i> <p>Il y a lieu toutefois de noter que ce projet n'entre pas dans les critères techniques d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne (ratio d'exclusion par rapport à la longueur de refoulement). Aussi, ce dossier devra recevoir l'aval de la commission dérogatoire de l'Agence.</p> <p>CC Pays de CHATEAU-GONTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle.</i> 								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>Septembre 2021</td></tr> <tr> <td>Durée d'exécution</td><td>6 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>Mars 2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	Septembre 2021	Durée d'exécution	6 mois	Achèvement des travaux	Mars 2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	Septembre 2021								
Durée d'exécution	6 mois								
Achèvement des travaux	Mars 2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 261**

**Installation d'une centrale photovoltaïque
en autoconsommation sur le site de la
Station d'épuration
située sur le territoire de la commune de Saint-Fort**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	261
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est engagée dans le plan d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du sud-Mayenne, initié par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.</p> <p>Sa politique environnementale et énergétique, très volontariste depuis plusieurs années, s'inscrit pleinement dans les recommandations nationales et internationales, tant pour la réduction des consommations d'énergies que pour la mise en œuvre des énergies renouvelables. L'énergie solaire est une source d'énergie renouvelable inépuisable, une énergie propre n'émettant aucun gaz à effets de serre.</p> <p>Aussi, dans cette perspective et afin de poursuivre le développement d'une alternative plus respectueuse de l'environnement, notamment en matière de développement d'énergies locales et renouvelables, le Pays de Château-Gontier, très attentif à la consommation d'énergie de ses bâtiments, a manifesté sa volonté de promouvoir sur son territoire l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation, sur le site de la station d'épuration, située sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Fort.</p>

	<p>L'autoconsommation photovoltaïque est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique.</p> <p>La station d'épuration dispose, en effet, d'une toiture plate ayant accès à l'ensoleillement sud ainsi que du foncier à proximité immédiate permettant de recevoir une installation photovoltaïque.</p> <p>Une étude de faisabilité a montré la pertinence technico-économique de développer un projet de centrale solaire en autoconsommation sur ce site.</p> <p>Dans cette perspective, avec l'ensemble des surfaces exploitables (toiture et foncier) et un potentiel de puissance installée de 177 kWc, la station d'épuration pourrait autoconsommer près de 20 % de la production électrique totale, soit 200 000 kWh/an.</p> <p>Puissance totale 177 kWc répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance installée sur toiture 37 kWc (200 m²) • Puissance installée au sol : 140 kWc (2 850 m²) (foncier exploitable aux abords de la STEP).
Partenaires	
Coût prévisionnel HT	<p>251 200 € se répartissant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Missions MOE (19 200 €) ✓ Coordinateurs SPS, contrôleur technique (3 000 €) ✓ Etude de sol type G12 (4 000 €) ✓ Renforcement de charpente (5 000 €) ✓ Aménagement paysager (20 000 €) ✓ Installation solaire (200 000 €)
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l'Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>DETR 2022 (à solliciter)</i> ✓ <i>Plan de relance rénovation énergétique Mayenne DSIL (à solliciter)</i> <p>CC PAYS DE CHATEAU-GONTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i>
Calendrier	

	Etapes	Echéances prévisionnelles
Commencement des travaux		
Durée d'exécution		
Achèvement des travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés	<input checked="" type="checkbox"/>	

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 262

Economie circulaire Mise en place d'un Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets

Orientation stratégique n°	10
Action n°	262
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Déjà existante pour une partie des professionnels, l'obligation de tri à la source a été étendue à l'ensemble des usagers, y compris les particuliers, par la Loi AGEC qui a modifié le Code de l'Environnement. Article I. 541-21-1 du Code de l'Environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGEC) du 10 février 2020. Cela se traduit notamment par une obligation de justifier auprès des installations de traitement accueillant nos déchets, de la mise en place de ce tri à la source.</p> <p>Conformément à sa délibération n° B-071 en date du 3 mai 2021, la Communauté de Communes a lancé une étude préalable à cette mise en place comportant 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Phase 1 : Diagnostic – Etat des lieux✓ Phase 2 : Définition des différents scénarii,✓ Phase 3 : Définition du plan d'action définitif : approfondissement du scénario retenu aux fins d'établir le Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets final. <p>Puis les actions retenues, leur coût et le calendrier de mise en place, le volet communications lié aux actions, ainsi que les indicateurs de performance ont été définis.</p> <p>Il s'agit de procéder à la phase opérationnelle par la mise en</p>

	place le Schéma Territorial de Gestion de Proximité des Biodéchets.								
Partenaires	ADEME								
Coût prévisionnel HT	<p>135 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animateur de proximité : contractuel sur 3 ans (30 000 €/an/3 ans) ✓ 10 000 €/an pour les actions de communication ✓ 15 000 € de frais d'installation (équipement, aménagement de bureau). ✓ Investissements de gestion de proximité non chiffrés. 								
Plan de financement	<p>ADEME</p> <p>✓ <i>Dispositif d'aide</i></p> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <p>✓ <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démarrage de l'étude</td><td>2^{ème} trimestre 2022</td></tr> <tr> <td>Durée de l'étude</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement de l'étude et restitution</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Démarrage de l'étude	2 ^{ème} trimestre 2022	Durée de l'étude		Achèvement de l'étude et restitution	
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Démarrage de l'étude	2 ^{ème} trimestre 2022								
Durée de l'étude									
Achèvement de l'étude et restitution									
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 263

Etude d'aménagement d'une 3^{ème} déchetterie

Orientation stratégique n°	10
Action n°	263
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de développement en faveur de l'environnement et de valorisation des déchets, la Communauté de Communes a décidé de renforcer son parc de déchèteries. Il s'agit en effet d'envisager la construction d'une 3 ^{ème} déchetterie pour mieux valoriser les déchets et améliorer l'accueil des usagers.
Partenaires	
Coût prévisionnel HT	500 000 €
Plan de financement	ETAT – Ministère de l'Intérieur ✓ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR</i> ✓ <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL</i> ADEME <i>Dispositif d'aide</i>

	CC du Pays de Château-Gontier ✓ <i>Charge résiduelle</i>												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépôt du PC</td><td></td></tr> <tr> <td>DCE</td><td></td></tr> <tr> <td>Consultation des entreprises</td><td></td></tr> <tr> <td>Démarrage travaux</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Dépôt du PC		DCE		Consultation des entreprises		Démarrage travaux		Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	
Etapes	Echéances prévisionnelles												
Dépôt du PC													
DCE													
Consultation des entreprises													
Démarrage travaux													
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement													
Indicateurs d'évaluation proposés	✓												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
Fiche action n° 3**

**Accompagner les entreprises dans les défis
de demain Rénovation d'une ligne
ferroviaire**

Orientation stratégique n°	1
Action n°	3
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Contexte de l'action :</u></p> <p>La ligne ferroviaire reliant Château-Gontier sur Mayenne à Sablé-sur-Sarthe, d'une longueur de 30 km, est une ligne à voie unique, classée comme ligne de desserte fine du territoire et exploitée uniquement pour des trains de fret.</p> <p>Elle présente un enjeu majeur pour l'activité d'entreprises du Pays de Château-Gontier. Avec deux dessertes hebdomadaires en moyenne, le trafic annuel s'établit entre 100 000 et 150 000 tonnes.</p> <p>Elle est historiquement utilisée par :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'entreprise Maisonneuve qui dispose de sites embranchés,- le site de Longuefuye qui se transforme en zone d'activités économiques logistiques avec des possibilités foncières disposant de leur propre embranchement pour l'accueil de nouvelles entreprises,- le site du Pays de Château-Gontier de report modal (gare fret) permettant une offre de services aux entreprises ne bénéficiant pas d'embranchements. <p>Après plusieurs années d'exploitation, SNCF Réseau a informé la collectivité et les acteurs économiques utilisateurs de la ligne que</p>

	<p>son état nécessitait une rénovation permettant d'assurer la pérennité de la ligne sur 20 ans, ainsi que sécuriser la réalisation desdits travaux le plus rapidement possible et au plus tard en 2023 (avant l'arrêt de l'exploitation liée à la vétusté des installations).</p> <p>Afin de garantir ce jalon, SNCF Réseau a mené une étude de diagnostic approfondie lors de cette première phase d'étude (entre mars et juin 2021), qu'il convient désormais de compléter une phase d'étude de niveau avant-projet/projet (APO) ainsi que la mission d'assistance à la passation des contrats travaux (ACT), afin de sécuriser la réalisation des travaux en 2023, et ce, selon différentes propositions de scénarios.</p> <p>Menée par SNCF Réseau, cette phase va durer 18 mois au maximum. A l'issue de cette période, viendra l'engagement de la phase travaux.</p> <p>Description :</p> <p>2021 : réalisation d'une étude de diagnostic approfondie.</p> <p>2022/2023 : réalisation des travaux de requalification et régénération totale de la voie.</p>						
Partenaires	SNCF Réseau, l'Etat, la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.						
Coût prévisionnel HT	<p>Menée par SNCF Réseau, l'étude se chiffre à la somme de 1 243 590 € HT,</p> <p>A l'issue de la phase étude, le montant de la phase TRAVAUX sera déterminé.</p>						
Plan de financement	<p>Etude = 1 243 590 € HT, financée par l'Etat (35 %), la Région des pays de la Loire (435 256,50 €) ainsi qu'à 30 % par la CC du Pays de Château-Gontier, soit 373 077 € HT.</p> <p>Estimation Travaux = 25 000 000 € dont 30 % de participation de l'Etat sollicités.</p>						
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démarrage travaux</td><td>2022/023</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td>2023</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Démarrage travaux	2022/023	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	2023
Etapes	Echéances prévisionnelles						
Démarrage travaux	2022/023						
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	2023						

Indicateurs d'évaluation proposés	✓ ✓

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 4

Construction d'un bâtiment logistique et industriel, d'une surface de 4 000 m², et de locaux tertiaires, d'une surface de 230 m², en ZAE Nord Bazouges

Orientation stratégique n°	1
Action n°	4
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	INTERFACE Saint-Sébastien sur Loire (44)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Pays de Château-Gontier a souhaité, depuis ces dernières années, impulser les activités industrielles et créer une filière logistique sur son territoire pour permettre à son tissu économique et industriel local de disposer d'une offre de services performante et innovante.</p> <p>Fort de cette dynamique, la collectivité fait face à une demande croissante de demandes de locaux économiques et précisément de nouveau besoin de stockage. Disposant d'une zone d'activités avec des terrains disponibles, le territoire du Pays de Château-Gontier permet de répondre à ce besoin de stockage.</p> <p>Aussi, dans cette perspective, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de procéder, en 2021, à la construction d'un nouveau bâtiment logistique, d'une superficie de 4 000 m², et de locaux tertiaires à proximité, d'une surface de 230 m², en Zone Industrielle Nord de Bazouges</p> <p><u>Objectifs poursuivis</u> : ce projet constitue une étape essentielle pour le développement du territoire et répond à plusieurs objectifs :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la politique de développement économique de la Communauté de Communes du pays de Château-Gontier visant à améliorer l'environnement des entreprises et par voie de conséquence faciliter leur implantation. ✓ Incrire cette expansion dans un concept respectueux de l'environnement, autour d'une démarche participative en lien étroit avec les acteurs concernés. ✓ Développer les zones d'activités communautaires, en aménageant des locaux adaptés pour favoriser la diversification des activités et ainsi ne pas instaurer de fortes dépendances économiques vis-à-vis d'un secteur. ✓ Maintenir un équilibre géographique entre les zones d'activités à l'Est et à l'Ouest de l'agglomération. <p>Le programme de travaux comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la construction d'un bâtiment logistique et industriel d'une superficie de 4 000 m² comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 cellule de 4 000 m² avec un accès depuis l'extérieur, • 4 quais de déchargement « 9 tonnes » (avec nivelleurs) ainsi qu'une rampe de plain-pied pouvant accueillir un poids lourd en extrémité Est de la façade Sud, • 1 local de charge pouvant accueillir 8 engins. ✓ la construction de locaux tertiaires d'une surface de 230 m², conçus avec une isolation thermique renforcée, et séparés mais néanmoins accessibles de la cellule logistique, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 entrée/SAS, • des bureaux d'accueil et administratifs, • des vestiaires (hommes et femmes) et WC personnel et public (y compris PMR), • 1 salle de réunion, • 1 réfectoire. ✓ la démolition d'une ferme de 500 m² environ ainsi que ses bâtiments annexes.
Partenaires	MOE : INTERFACE Saint-Sébastien sur Loire (44) Bureau Etudes : MTEC-ing Laval (53)
Coût prévisionnel HT	<p>2 884 328,75 € se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Honoraires – Etudes = 211 394,50 € ✓ Travaux Bâtiment logistique (4 000 m²) = 1 880 000 € ✓ Plus-value sprinklage = 500 000 € ✓ Travaux locaux tertiaires (230 m²) = 308 000 € ✓ Travaux parkings (2 075 m²) = 249 000 € ✓ Démolition (ferme) = 200 000 €

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux voie d'accès = 100 800 € ✓ Branchements Elec-AEP-Télécom = 12 000 € 												
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de l'Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 – (Montant accordé = 60 000 € - Arrêté n° 2103247688 du 24/03/2021)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 												
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #FFFF99;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Etapes</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Dépôt du PC</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">24/11/ 2020</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">DCE</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">24/11/ 2020 au 18/01/2021</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Consultation des entreprises</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">26/01/2021 au 22/02/2021</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Démarrage travaux</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">19/04/2021</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">05/11/2021</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Dépôt du PC	24/11/ 2020	DCE	24/11/ 2020 au 18/01/2021	Consultation des entreprises	26/01/2021 au 22/02/2021	Démarrage travaux	19/04/2021	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	05/11/2021
Etapes	Echéances prévisionnelles												
Dépôt du PC	24/11/ 2020												
DCE	24/11/ 2020 au 18/01/2021												
Consultation des entreprises	26/01/2021 au 22/02/2021												
Démarrage travaux	19/04/2021												
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	05/11/2021												
Indicateurs d'évaluation proposés	✓												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 5**

**ZAE Nord Bazouges
Aménagement et extension de la Tranche 3
Viabilisation de 6 parcelles**

Orientation stratégique n°	1
Action n°	5
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'oeuvre	
Description de l'action	<p>En matière de développement économique, le Pays de Château-Gontier jouit d'une situation confortable et enviee eu égard à l'importance et à la qualité de son tissu d'entreprises. Véritable poumon économique du sud-Mayenne, le Pays de Château-Gontier possède en effet un large panel d'activités. Cette politique volontariste, poursuivie depuis de nombreuses années, a ainsi permis de stabiliser le taux de chômage.</p> <p>Consciente qu'il appartient aux collectivités territoriales d'apporter aux industriels, aux artisans et aux entreprises de services, les meilleurs choix d'implantation, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a le souci de développer des zones d'activités de qualité.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de développement, la collectivité a souhaité pouvoir aménager des zones d'intérêt de pays accueillant sur l'agglomération centre les activités industrielles, artisanales conséquentes, nécessitant un niveau d'infrastructures de services important.</p> <p>Aussi, dans cette perspective et en vue de favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques sur son territoire, la collectivité a décidé de viabiliser 6 nouvelles parcelles, en ZAE Nord de Bazouges (Tranche 3).</p> <p>La réalisation de cet investissement répond à plusieurs objectifs : répondre aux besoins des usagers de la zone desservie.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre en toute sécurité l'accès par les utilisateurs et améliorer les conditions de circulation et de desserte de la zone. ✓ Permettre de soutenir la politique de développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier visant à améliorer l'environnement des entreprises et par voie de conséquence, faciliter leur implantation. 												
Partenaires	MO :												
Coût prévisionnel HT	800 000 €												
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de l'Intérieur ✓ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022</i></p> <p>CC du Pays de Château-Gontier ✓ <i>Charge résiduelle</i></p>												
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Etapes</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Dépôt du PC</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">DCE</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Consultation des entreprises</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Démarrage travaux</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Dépôt du PC		DCE		Consultation des entreprises		Démarrage travaux		Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	
Etapes	Echéances prévisionnelles												
Dépôt du PC													
DCE													
Consultation des entreprises													
Démarrage travaux													
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement													
Indicateurs d'évaluation proposés	✓												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 6**

**Construction d'un bâtiment
Ecole de production**

Orientation stratégique n°	1
Action n°	6
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le bassin mayennais et plus particulièrement celui du sud-Mayenne est en tension en matière de besoin de recrutement sur le court comme sur le moyen et long terme dans le secteur industriel.</p> <p>Suite à un premier appel à manifestation d'intérêts (AMI), le CNAM poursuit son initiative « Au cœur des territoires » qui vise à développer une centaine de lieux d'accès à la formation d'ici 2022, dans les villes moyennes (de 15 000 à 100 000 habitants), notamment dans les métiers de l'industrie.</p> <p>La volonté est de développer et enrichir une offre de formation avec un adossement aux structures d'enseignement technique et professionnel du territoire en lien avec les besoins des entreprises. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Créer des parcours de formations industrielles pour répondre aux besoins en mutualisant une partie des enseignements,✓ Développer la formation en situation de travail/apprentissage dans les entreprises pour répondre à leurs spécificités. <p>Le plan d'actions à mettre en œuvre consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyser les besoins des entreprises,✓ Identifier les compétences mutualisables et les spécificités,✓ Identifier un bâtiment potentiel.

	Conformément à ce dernier point, la Communauté de Communes envisage la construction d'un bâtiment Ecole de production.												
Partenaires engagés dans l'opération :	CNAM, les structures d'enseignement technique du territoire, le Club des Entrepreneurs du Pays de Château-Gontier, la Région des Pays de la Loire, la Banque des Territoires.												
Coût prévisionnel HT	€												
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de l'Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</i> ✓ <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépôt du PC</td><td></td></tr> <tr> <td>DCE</td><td></td></tr> <tr> <td>Consultation des entreprises</td><td></td></tr> <tr> <td>Démarrage travaux</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Dépôt du PC		DCE		Consultation des entreprises		Démarrage travaux		Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	
Etapes	Echéances prévisionnelles												
Dépôt du PC													
DCE													
Consultation des entreprises													
Démarrage travaux													
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement													
Indicateurs d'évaluation proposés	✓												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 61**

**Schéma de mobilité
Plan Vélo Pays de Château-Gontier**

Orientation stratégique n°	4
Action n°	61
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, membre du GAL Sud-Mayenne inscrit dans une politique climat-énergie territoriale depuis 10 ans, est engagée dans le plan d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Sud-Mayenne.</p> <p>La maîtrise des trafics routiers et l'amélioration des infrastructures de transports constituent deux enjeux majeurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Désenclaver le territoire du Pays de Château-Gontier en lien avec les partenaires institutionnels : assurer des interfaces d'accès efficaces aux réseaux autoroutiers et ferroviaires (mise en service du contournement Sud, projet de contournement Nord, projet d'aménagement de la RN162 ; valorisation de la ligne ferrée pour le fret...).➤ Garantir la fluidité des circulations tout en favorisant les mobilités alternatives. Avec la crise sanitaire, le vélo est devenu en quelques mois un incontournable de la mobilité au quotidien. La collectivité a décidé de poursuivre son engagement en faveur de la mobilité douce par la promotion et le déploiement des modes actifs et notamment la mise en œuvre d'une politique cyclable sur l'ensemble de son territoire. <p>Conformément à sa délibération n° CC-033-2021 en date du 23 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est devenue AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité)</p>

	<p>bilité), depuis le 1^{er} juillet 2021, à l'échelle de son territoire pour ainsi agir et organiser différents services de mobilité en collaboration avec la Région et contribuer ainsi aux objectifs de changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. La collectivité s'appuiera sur le Schéma de Mobilité Simplifié qui a fait l'objet d'un lancement en septembre 2021, à l'échelle du GAL Sud-Mayenne.</p> <p>Le projet consiste à développer une véritable culture vélo sur le territoire. Il s'agit de redonner toute sa place aux cyclistes au sein des communes du territoire, en termes d'éducation, d'aménagement, d'offre de services, d'accompagnement des acteurs économiques, d'exemplarité territoriale et de suivi/évaluation.</p> <p>Les actions envisagées s'articulent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un Plan de mobilité simplifié, via une prestation externe, qui vise à proposer des solutions pour limiter la dépendance à la voiture, de renforcer l'attractivité et de faciliter l'accès à l'emploi et aux services, à l'échelle du GAL Sud Mayenne. • Réalisation d'un Schéma Directeur mobilités actives via une prestation externe qui proposera des solutions adaptées aux besoins du territoire. • Renforcement de l'offre de services pour favoriser la pratique en : <ul style="list-style-type: none"> - Développant le service de mobilité active (service de location VAE) : acquisition d'une nouvelle flotte de 60 VAE. - Proposant la mise en place d'un service digital sur la cartographie, la géolocalisation d'équipements, de réparateurs vélos, de trajets malins, application mobile sur smartphone. - Procédant pour assurer le suivi et l'évaluation du Plan Vélo dans sa globalité, à l'acquisition de 2 compteurs. • Evènements autour des modes de circulation douce (organisation journée citoyenne vélo, ateliers scolaires...). • Communication. • Recrutement d'un chargé de mission « Vélo-Mobilité » (ETP) qui mettra en œuvre la politique cyclable sur l'ensemble du territoire et acquisition de mobilier et matériels liés à la création du poste.
Partenaires	Bureau d'Etude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable
Coût prévisionnel HT	<p>372 784 €</p> <p>✓ Réalisation d'un Schéma de mobilité simplifié et d'un</p>

	<p>Schéma Directeur Mobilités Actives = 60 189 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement service de la mobilité active, nouvelle offre de service et mise en place d'un service digital = 159 711 € ✓ Communication et animations pour la promotion de la politique cyclable = 41 644 € ✓ Recrutement d'un chargé de mission Vélo-Mobilité (ETPT sur 3 ans) = 111 240 € 												
Plan de financement	<p>ADEME Pays de la Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ AAP 2021 – AVELO 2 (<i>Montant espéré et/ou attendu = 290 000 €</i>). <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Charge résiduelle 												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>Dates prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recrutement d'un chargé de mission « Vélo – Mobilité »</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Réalisation Plan de mobilité simplifié et Schéma Directeur mobilités actives</td> <td>2021-2022</td> </tr> <tr> <td>Offre de service (location VAE) : Acquisition d'une nouvelle flotte de 60 VAE</td> <td>2022-2023</td> </tr> <tr> <td>Offre de service digital</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Communication/Animation/Evènements</td> <td>2022-2023</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Dates prévisionnelles	Recrutement d'un chargé de mission « Vélo – Mobilité »	2022	Réalisation Plan de mobilité simplifié et Schéma Directeur mobilités actives	2021-2022	Offre de service (location VAE) : Acquisition d'une nouvelle flotte de 60 VAE	2022-2023	Offre de service digital	2022	Communication/Animation/Evènements	2022-2023
Etapes	Dates prévisionnelles												
Recrutement d'un chargé de mission « Vélo – Mobilité »	2022												
Réalisation Plan de mobilité simplifié et Schéma Directeur mobilités actives	2021-2022												
Offre de service (location VAE) : Acquisition d'une nouvelle flotte de 60 VAE	2022-2023												
Offre de service digital	2022												
Communication/Animation/Evènements	2022-2023												
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la consommation d'énergies fossiles (pétrole : essence ou gazole en litres, en équivalent Gwh). ✓ Augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail, école de courte distance. ✓ Evolution du nombre quotidien de déplacements utilitaires en vélo. ✓ Part des employeurs mobilisés sur la mobilité active. 												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 154**

**Développement de la vidéoprotection
sur le territoire intercommunal
2^{ème} déploiement de 5 caméras de
vidéoprotection**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	154
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Depuis 2019, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier s'est engagée dans une politique de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance et des incivilités.</p> <p>Dans cette perspective, un premier déploiement de vidéoprotection sur le territoire intercommunal a permis l'installation de 13 caméras positionnées sur les ronds-points de route de Laval, du Maine et route de Sablé, de Loigné et de Bretagne et 29 caméras dans des bâtiments accueillant du public (Hôtel de Ville et de Pays, Salle du Pressoiras, Déchetterie).</p> <p>La vidéoprotection est, en effet aujourd'hui, un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la collectivité. Outil de prévention, de détection et de levée de doute, le système est composé d'une ou plusieurs caméras installées à l'intérieur et/ou l'extérieur de bâtiments, aux emplacements stratégiques ou prioritaires. Depuis plusieurs années, la vidéoprotection s'est imposée dans le paysage urbain.</p> <p>La mise en place d'un système de vidéoprotection est encadrée par la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité (dite LOPPSI), abrogée par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie légis-</p>

	<p>lative du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), désormais soumis aux articles L.251-1 et suivants du CSI, en application de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI II).</p> <p>L'usage de la vidéoprotection fait donc l'objet d'une procédure stricte. Son installation est subordonnée à l'obtention d'une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection (art. L.252-1 du CSI).</p> <p>Aussi, afin de renforcer son action sur le territoire, le Pays de Château-Gontier envisage un deuxième déploiement avec le projet d'installation de 5 caméras sur le site du Parc de l'Oisilière (équipements sportifs et accès).</p>						
Partenaires	La conduite d'opération sera assurée par la CC du Pays de Château-Gontier (Direction du Service Informatique).						
Coût prévisionnel HT	<p>83 332 € comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la sécurisation du Parc de l'Oisilière (équipements sportifs et accès) = 44 863 € comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 caméra de visualisation des véhicules, - 1 caméra dôme de surveillance générale du parking, - 3 dômes du bâtiment ✓ le matériel utile pour le raccordement = 1 949 € ✓ la sécurisation du centre de supervision = 36 520 € 						
Plan de financement	<p>REGION Pays de la Loire <i>Pacte régional de sécurité « Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection » : Montant accordé = 41 666 € (Arrêté n° 2021_09149 du 21/05/2021)</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>						
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td> <td>Septembre 2021</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	Septembre 2021		
Etapes	Echéances prévisionnelles						
Commencement des travaux	Septembre 2021						

	Délai d'exécution	3 mois	
	Achèvement des travaux	Novembre 2021	
Indicateurs d'évaluation proposés	✓		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 155

Réalisation d'un terrain synthétique de football avec éclairage Stade du Pavé 3, situé sur le Parc des Sports

Orientation stratégique n°	7
Action n°	155
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	SPORT INITIATIVES
Description de l'action	<p>Le Pays de Château-Gontier a manifesté sa volonté de promouvoir sur son territoire un nouveau projet de proximité utilisant le sport comme vecteur d'éducation mais également de lien social et d'échanges et a décidé, dans cette perspective, la réalisation, en 2021 d'un terrain de football en gazon synthétique sur le Stade du pavé, situé dans le complexe sportif route de Laval à Château-Gontier sur Mayenne.</p> <p>L'enjeu est de proposer aux adeptes de la discipline une aire de jeu de qualité, fonctionnelle et ludique, adaptée à la pratique sportive et aux loisirs pour tous. L'équipement sera conçu pour répondre aux attentes des utilisateurs et doit ainsi contribuer au développement des activités sociales et sportives, tout en dotant les populations scolaires d'un outil pédagogique performant.</p> <p>L'enjeu est de répondre également aux problèmes récurrents liés aux fortes intempéries et permettre la continuité de la pratique du football tout au long de l'année.</p> <p>Ce projet de réalisation d'un terrain synthétique, qui sera implanté sur le Pavé 3 au Stade du Pavé, sera homologué (Niveau 4) afin d'y organiser aussi bien des sessions d'entraînement que des matchs de championnat (R1). Celui-ci prévoit notamment les aménagements suivants :</p>

	<p>niveau 4, de dimensions 105 x 68 m - Terrassements jusqu'aux fonds de formes (décapage de la terre végétale – terrassement en déblais-remblais 573 m³ de matériaux – purges – traitement de sol – nivellation – enduit de cure gravillonné.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Voirie et réseaux divers – voirie périphérique en enrobés et circulation stabilisée – bordure en limite du gazon synthétique, des enrobés et de la circulation stabilisée. ✓ Drainage du terrain – réseau de drainage profond – couche de fondation drainantes continue sur toute la surface. ✓ Revêtement sol sportif – couche de souplesse coulée en place – remplissage SBR encapsulé – 8 800 m² - accèssoire d'entretien courant polyvalent. ✓ Equipements sportifs – 2 buts à 11 - 4 buts à 8 - 2 abris de touches joueurs et 1 officiels – 4 piquets de corner – 6 brosses gratté-pieds – 2 poubelles ✓ Clôture et serrurerie – main courante – portails d'accès au terrain ✓ Travaux d'éclairage, de niveau E5 – 4 mâts de 18 m avec 3 projecteurs LED. ✓ Aménagements paysagers et finitions.
Partenaires	MOE : Sport Initiatives
Coût prévisionnel HT	<p>840 000 €, se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lot 1 – Terrassement – VRD = 704 000 € ✓ Lot 2 – Eclairage = 94 000 € ✓ Plus-value remplissage naturel = 40 000 €.
Plan de financement	<p>Département de la Mayenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur des équipements sportifs (Montant accordé = 161 390 € : attribution CP du 08/07/2019)</i> ✓ <i>Plan Mayenne Relance (Montant attendu = 150 000 €)</i> <p>Fédération Française de Football</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif d'aide FAFA – Equipement 2020-2021 (Montant espéré/attendu = 20 000 €)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i>
Calendrier	Ce chantier s'effectuera sur l'année 2021, conformément au tableau suivant :

	Etapes	Echéances prévisionnelles
Lancement du Marché de travaux		Fin mai 2021
Démarrage des travaux		Fin juin 2021
Durée des travaux		3 mois
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement		Fin septembre 2021

Indicateurs d'évaluation proposés	✓
-----------------------------------	---

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 156

Requalification du Dojo sur le complexe sportif du Parc des Sports Situé avenue Aristide Briand à Château-Gontier sur Mayenne

Orientation stratégique n°	7
Action n°	156
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Architecture FARDIN (49)
Description de l'action	<p>Le Pays de Château-Gontier a manifesté sa volonté de promouvoir sur son territoire un nouveau projet de proximité utilisant le sport comme vecteur d'éducation mais également de lien social et d'échanges et a décidé, dans cette perspective, la requalification du Dojo en 2021 sur le site du Parc des Sports, situé avenue Aristide Briand à Château-Gontier sur Mayenne.</p> <p>Forte de sa dynamique sportive, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, labellisée « <i>Terre de Jeux 2024</i> » a proposé sa candidature pour devenir Centre de Préparation aux Jeux afin que ce site sportif puisse accueillir les délégations sportives étrangères et permettre aux athlètes de s'entraîner dans les meilleures conditions durant les années précédant les jeux.</p> <p>Le Parc des Sports est, en effet, en adéquation avec les pré-requis des Fédérations Internationales et des Fédérations Nationales en termes d'expérience d'accueil d'équipes sportives de haut-niveau, de disponibilité des réseaux de transport, d'hébergement et de restauration adaptés à des athlètes, et de concordance avec le programme sportif local. La collectivité a ainsi reçu un avis favorable pour être Centre de Préparations aux Jeux pour l'équipement sportif le Dojo (discipline Judo)</p>

OLY).

L'enjeu majeur du projet est de proposer aux adeptes de la discipline un équipement de qualité, fonctionnel et ludique, adapté à la pratique sportive et aux loisirs pour tous. L'équipement sera conçu pour répondre aux attentes des utilisateurs et doit ainsi contribuer au développement des activités sociales et sportives, tout en dotant les populations scolaires d'un outil pédagogique performant.

Le Dojo sera destiné à la pratique des sports de combats et autre sport santé. Il sera aussi bien un lieu d'entraînement que de compétition (niveau départemental). Son principal utilisateur sera le Judo-Club Château-Gontier, créé en 1963, enregistrant à ce jour près de 400 licenciés. Ce club a su au travers du nombre de judokas formés (200 ceintures noires), des performances sportives et de son dynamisme devenir le plus important et le premier club mayennais.

Ce projet de construction, d'une surface plancher globale de 1 604 m², prévoit les aménagements suivants :

- ✓ **4 aires (2 aires d'entraînement et 2 aires de compétition)**, de dimensions 10 x 10 et d'aires de sécurité périphériques de 2 m.
- ✓ **2 vestiaires sanitaires, 2 blocs de douches collectives.** Ceux-ci seront chacun dimensionnés et équipés pour 16 joueurs minimum.
- ✓ **Vestiaires individuels enseignants/arbitres**, équipés, chacun, d'une cabine de douche et des équipements classiques.
- ✓ **Espace gradiné** d'une capacité de 200 places assises sur un côté des aires d'évolution, côté aires de compétition.
- ✓ **Local infirmerie/contrôle anti-dopage.** Equipée d'un bureau, d'un plan de travail avec point d'eau, d'une table de soin et de placards intégrés, la salle sera associée à un sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ **Bureau disposant de l'ensemble des commandes centralisées de la salle**, à savoir les niveaux d'éclairage, les protections solaires extérieures, le réglage des consignes de températures, les commandes de la sonorisation. Il accueillera les enseignants ainsi que les équipes encadrantes associatives.
- ✓ **Salle polyvalente de pesée/tirage au sort.**
- ✓ **2 grands locaux de rangement du matériel**, accessibles directement depuis le Dojo. Composés d'espaces grillagés, ils permettront le stockage du matériel pour les scolaires et les associations utilisatrices.
- ✓ **1 salle de musculation.**
- ✓ **1 espace de convivialité** (vue sur le Dojo).
- ✓ **Stationnements VL** (53 places dont 2 PMR).

L'impact environnemental sera également pris en compte, dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur, en

	termes de choix de matériaux durables, naturels et respectueux de l'environnement, intérieurs et extérieurs et la volonté de construire un complexe éco-performant et exemplaire, d'un point de vue énergétique.
Partenaires	La mission de programmation a été confiée à MP CONSEIL (44). MOE : Architecture FARDIN (49)
Coût prévisionnel HT	<p>2 448 225 €, se répartissant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude géotechnique, relevé topographique, mission de coordination SPS, Mission de Contrôle technique = 11 093 € ✓ Honoraires (MO – 7,77 %) = 165 812 € ✓ Démolition ferme Chemin près l'Eau pour permettre la construction = 43 320 € ✓ Travaux du bâtiment = 1 902 000 € ✓ Aménagements extérieurs = 232 000 € ✓ Equipements sportifs spécifiques Dojo = 94 000 €
Plan de financement	<p>ANS – Agence Nationale du Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif de soutien aux Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 (montant attendu/espéré = 901 480 €)</i> <p>Etat – Ministère de l'Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2021 (Montant accordé = 150 000 € - arrêté DETR n° EJ2103247674 du 24/03/2021)</i> ✓ <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL 2021(Montant accordé = 238 158 € - Arrêté n° 2021/SGAR/ 69 du 27/04/2021)</i> <p>REGION des Pays de la Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation PLRII « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » (montant espéré/attendu = 519 000 €)</i> <p>Département de la Mayenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Plan Mayenne Relance – Enveloppe EPCI (montant espéré/attendu = 149 942 €)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i>
Calendrier	Ce chantier pluriannuel s'échelonnera sur les années 2021 à 2022, conformément au tableau suivant :

	Etapes	Dates prévisionnelles
Consultation des entreprises		Fin mai 2021/Fin juin 2021
Permis de construire		Fin mai 2021
Notification 1 ^{er} marché		Juillet 2021
Commencement des travaux		Fin septembre 2021
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement		Novembre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	✓
-----------------------------------	---

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 157

Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) - Rive gauche de l'agglomération

Orientation stratégique n°	7
Action n°	157
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Agence THELLIER ARCHITECTURE – Angers (49)
Description de l'action	<p>La santé constitue aujourd’hui l’une des premières préoccupations des français. En Pays de la Loire, ce défi est d’autant plus stratégique que l’attractivité démographique, tout comme le vieillissement de la population, accentuent les besoins en matière de santé. L’accès aux soins est aujourd’hui fragilisé par la disparition progressive des professionnels de santé.</p> <p>La Maison de santé pluri-professionnelle est présentée comme une solution pertinente pour attirer les médecins vers des territoires isolés et résoudre les difficultés d'accès aux soins. Dans le cadre de l'attractivité de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier souhaite permettre à chaque habitant d'accéder à des soins de proximité et de qualité.</p> <p>En ce sens, une première Maison de Santé, avec la présence sur le même lieu, de seize praticiens, a ouvert ses portes fin juin 2019, sur le site de la Motte-Vauvert, secteur Ouest de l'agglomération de Château-Gontier sur Mayenne.</p> <p>Aussi, dans la continuité, la collectivité envisage la création, dès 2020, d'une seconde Maison de Santé à caractère pluri-professionnel, laquelle se situera secteur Est de l'agglomération. Dans cette perspective, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se portera acquéreur d'un terrain, situé rive gauche, <small>extérieurs</small> aux limites de la Ville de Château-Gontier sur Mayenne, pour y</p>

	<p>construire ce nouveau pôle de santé.</p> <p>Ce nouvel équipement, véritable outil au service de la santé sur le territoire, proposera des salles de consultations pour une équipe pluri-professionnelle libérale aux compétences multiples (médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues, etc ...) et toutes les surfaces afférentes à ces activités pour une vingtaine de professionnels environ.</p> <p>A ce jour, 12 praticiens se sont d'ores et déjà engagés dans le projet. Cette équipe pluri-professionnelle s'associera et collaborera avec d'autres professionnels du champ de la santé tels que des centres de santé de proximité ou le Centre hospitalier.</p>						
Partenaires	Groupement THELLIER Architecture/ECODES/LCA/LANGEVIN/GAMBA						
Coût prévisionnel HT	1 500 000 €.						
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux DETR 2020 (Montant accordé = 300 000 € - Arrêté n° 2102907239 du 27/04/2020)</i> ✓ <i>Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL 2020 contrat de ruralité. Montant accordé = 170 000 € - Arrêté n° 2020/SGAR/149 du 11/05/2020).</i> <p>REGION des Pays de la Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur des MSP (Montant espéré/attendu = 300 000 €)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 						
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ffffcc;">Etapes</th> <th style="background-color: #ffffcc;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Notification du marché</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remise APS</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Notification du marché		Remise APS	
Etapes	Echéances prévisionnelles						
Notification du marché							
Remise APS							

	Remise APD	
	Remise PRO/DCE	
	Commencement des travaux	2 ^{ème} semestre 2021
	Durée d'exécution	
	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	✓	

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 158

Restauration du bâtiment accueillant les « Arts plastiques » au Couvent des Ursulines Monument inscrit

Orientation stratégique n°	7
Action n°	158
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Agence ARCHAEB Dinan (22) – Frédérique LE BEC Architecte
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration et de la valorisation de son patrimoine culturel et de développement local, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier envisage, au titre de l'année 2022, la restauration du bâtiment accueillant l'activité « Arts plastiques », situé sur le site du Couvent des Ursulines, côté Ouest, rue du Général Lemonnier, à proximité du Manoir seigneurial de la Touche. Celui-ci est actuellement utilisé à la fois par le Conservatoire et la Communauté de Communes du Pays pour différentes activités culturelles.</p> <p>Ce bâtiment était à l'origine l'ancien externat du Couvent des Ursulines (XVIIIème siècle). Construit en 1701, il a subi différentes modifications sur les façades, les portes et fenêtres, de consolidation de la structure ou de condamnation des accès. Aucune modification importante de gros œuvre ou de rénovation majeure n'a été opérée depuis sa construction. Des problèmes liés à une mauvaise isolation thermique ainsi que des manquements aux normes de sécurité ont été repérés.</p> <p>Les façades et les toitures de ce bâtiment, situé sur la parcelle cadastrée AE 406, sont inscrites au titre des Monuments Historiques par arrêté du 31 décembre 1987.</p> <p>Le programme de travaux consiste à réaliser les interventions nécessaires à la rénovation de l'enveloppe extérieure, à sa</p> <p>MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements</p>

	consolidation, à l'étanchéité de la toiture et sa mise en valeur, y compris les façades et menuiseries extérieures.										
Partenaires	MO : Agence ARCHAEB										
Coût prévisionnel HT	<p>Il s'agit d'une estimation à la louche, le diagnostic actuellement en cours permettra de peaufiner le chiffrage.</p> <p>552 670 € arrondi à 560 000 € se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénovation toitures et gouttières = 41 250 € ✓ Reprise de la charpente bois = 35 000 € ✓ Rénovation des façades, murs, moellons en tuffeau= 202 500 € ✓ Changement des menuiseries extérieures, fenêtres et portes en bois = 177 000 € ✓ Restauration du portail d'accès à la cour des cuisines des Ursulines = 15 000 € ✓ Honoraires Etudes Maîtrise d'œuvre = 59 132,50 € <p>Aléas (5 % des travaux) = 22 787,50 €</p>										
Plan de financement	<p>Etat – DRAC Pays de la Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur des Monuments Inscrits (15 %)</i> <p>Région des Pays de la Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur du Patrimoine protégé (20 % - Montant maximum par tranche de travaux (par arrêté de l'Etat) pris en compte par la Région = 500 000 € HT)</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 										
Calendrier	<p>Ce chantier s'effectuera sur les années 2022 et 2023, conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <th style="padding: 5px;">Etapes</th> <th style="padding: 5px;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Consultation MOE</td> <td style="padding: 5px;">08/06/2021</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Dépôt du PC</td> <td style="padding: 5px;">01/05/2022</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Démarrage des travaux</td> <td style="padding: 5px;">01/09/2022</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Achèvement de travaux et livraison</td> <td style="padding: 5px;">01/07/2023</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Consultation MOE	08/06/2021	Dépôt du PC	01/05/2022	Démarrage des travaux	01/09/2022	Achèvement de travaux et livraison	01/07/2023
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Consultation MOE	08/06/2021										
Dépôt du PC	01/05/2022										
Démarrage des travaux	01/09/2022										
Achèvement de travaux et livraison	01/07/2023										

	de l'équipement
Indicateurs d'évaluation proposés	✓

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 159

Complexe sportif - Site du Parc des Sports Démolition et reconstruction de la Salle de Sports

Orientation stratégique n°	7
Action n°	159
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Concours de maîtrise d'œuvre lancé
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'animation de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier envisage la restructuration du complexe sportif, situé rue Aristide Briand, sur le site du Parc des Sports. Les études préalables ont montré la nécessité de reconstruire le gymnase Antoine Rigaudeau, les locaux de l'UPAC, le bureau des sports et le Dojo.</p> <p>L'enjeu principal consiste à améliorer le fonctionnement de l'offre sportive en général, ce projet s'adresse à l'ensemble des usagers : clubs sportifs, établissements scolaires, Gendarmerie, ADAPEI, IME...</p> <p>La présente opération concerne donc la démolition et reconstruction du Gymnase Antoine Rigaudeau, des locaux de l'UPAC et du bureau des sports, la construction du nouveau Dojo faisant l'objet d'une opération à part.</p> <p>Les travaux comprennent les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Démolitions et désamiantage des bâtiments,✓ Objectifs de qualité environnementale et performances énergétiques (RE2020),✓ Travaux de construction,✓ Travaux de VRD et aménagements extérieurs paysagers dans le périmètre de l'opération,✓ Adaptation et raccordements aux réseaux di-

	<p>vers dans le périmètre de l'opération et les branchements en limite de propriété,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Signalétique et équipements spécifiques prévus par le programme et spécifiées dans les fiches espaces, ✓ Construction d'une nouvelle chaufferie, ✓ Déplacement du poste de transformation. 																		
Partenaires	La mission de programmation est confiée à MP CONSEIL - Agence de Nantes (44).																		
Coût prévisionnel HT	8 140 000 €																		
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de l’Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2022 ou 2023</i> ✓ <i>Dotation de Soutien à l’Investissement Local 2022 ou 2023 - Grandes Priorités</i> <p>CC du Pays de Château-Gontier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Charge résiduelle</i> 																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Choix du projet à l'issue du 2^{ème} jury de concours</td><td>Novembre 2021</td></tr> <tr> <td>Notification du marché</td><td>Novembre/Décembre 2021</td></tr> <tr> <td>Remise APS</td><td>Février 2022</td></tr> <tr> <td>Remise APD</td><td>Mai 2022</td></tr> <tr> <td>Remise PRO/DCE</td><td>Juin 2022</td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>Novembre 2022</td></tr> <tr> <td>Durée d'exécution</td><td>24 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td>Décembre 2024</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Choix du projet à l'issue du 2 ^{ème} jury de concours	Novembre 2021	Notification du marché	Novembre/Décembre 2021	Remise APS	Février 2022	Remise APD	Mai 2022	Remise PRO/DCE	Juin 2022	Commencement des travaux	Novembre 2022	Durée d'exécution	24 mois	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	Décembre 2024
Etapes	Echéances prévisionnelles																		
Choix du projet à l'issue du 2 ^{ème} jury de concours	Novembre 2021																		
Notification du marché	Novembre/Décembre 2021																		
Remise APS	Février 2022																		
Remise APD	Mai 2022																		
Remise PRO/DCE	Juin 2022																		
Commencement des travaux	Novembre 2022																		
Durée d'exécution	24 mois																		
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	Décembre 2024																		
Indicateurs d'évaluation proposés	✓																		

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CC du Pays de Château-Gontier fiche action n° 160

Restauration de la Chapelle Notre Dame du Genêteil, Monument Historique

Orientation stratégique n°	7
Action n°	160
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	ARCHI TRAV – Architecte du Patrimoine DPLG (49)
Description de l'action	<p>La Chapelle Notre Dame du Genêteil, bâtiment roman à l'architecture sobre et ancienne église prieurale construite au XIIème siècle, est située à Château-Gontier, sur la rive Est de la Mayenne. La partie Nord de l'édifice se situe le long de la rue du Général Lemonnier. Les autres parties donnent sur le Lycée Victor Hugo. Cette chapelle a connu une histoire chahutée ayant laissé des traces, largement visible depuis l'extérieur.</p> <p>Classé Monument Historique par arrêté du 9 juillet 1980, la Chapelle du Genêteil est devenue Centre d'Art Contemporain au sein de la Scène Nationale Le Carré. Ses missions sont multiples : promouvoir l'art contemporain, fidéliser un public, soutenir et diffuser la création. Les peintures murales ont également été protégées à cette date.</p> <p>L'étude diagnostic, réalisée en octobre 2020, a permis de mettre en évidence les désordres sanitaires et structurels de l'ensemble de l'édifice, aux fins de programmer sa restauration générale, sa consolidation et sa mise en valeur, en y associant la restauration des vestiges de peintures murales ainsi que son adaptation pour répondre aux besoins de l'utilisateur : La Scène Nationale Le Carré.</p> <p>Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de procéder à la restauration de la chapelle, les travaux, de deux natures, se présentant comme suit :</p>

	<p>➤ La première partie comprend les travaux « traditionnels » de restauration des différents composants de l’édifice, afin d’en assurer le clos et le couvert : maçonneries, charpentes, couvertures, menuiseries, vitraux... et comprend également les travaux de consolidation.</p> <p>➤ La seconde partie concerne la réutilisation de la chapelle et vise à accueillir le public dans un édifice ancien, mais répondant aux normes actuelles de confort, de sécurité, d’accessibilité... Il s’agit de conserver l’usage d’exposition du Carré pour la nef de la chapelle, mais de consacrer le transept et le chœur au pôle médiation de la commune. Les deux entités pourront fonctionner indépendamment, avec leurs propres accès.</p> <p>Ce programme vise à mettre en valeur le projet de consolidation de la croisée et de recomposition du bras sud de transept. Des éclairages adaptés compléteront les aménagements intérieurs.</p>																														
Partenaires	Le diagnostic avant-projet a été réalisé par ARCHI TRAV (49)																														
Coût prévisionnel HT	<p>Le programme général des travaux s’articulant en 4 phases d’intervention, est estimé à 3 948 100 € répartis comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Phasage par année</th> <th colspan="2">Montant HT des dépenses prévisionnelles</th> <th rowspan="2">TOTAL HT par phase</th> </tr> <tr> <th>MOE</th> <th>Travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td><td>80 000 €</td> <td></td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>2023 (1^{ère} phase)</td><td>120 700 €</td> <td>279 000 €</td> <td>399 700 €</td> </tr> <tr> <td>2024 (2^{ème} phase)</td><td>34 800 €</td> <td>1 116 000 €</td> <td>1 150 800 €</td> </tr> <tr> <td>2025 (3^{ème} phase)</td><td>34 800 €</td> <td>1 116 000 €</td> <td>1 150 800 €</td> </tr> <tr> <td>2026 (4^{ème} phase)</td><td>50 800 €</td> <td>1 116 000 €</td> <td>1 166 800 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL HT</td><td>321 100 €</td> <td>3 627 000 €</td> <td>3 948 100 €</td> </tr> </tbody> </table>	Phasage par année	Montant HT des dépenses prévisionnelles		TOTAL HT par phase	MOE	Travaux	2022	80 000 €		80 000 €	2023 (1^{ère} phase)	120 700 €	279 000 €	399 700 €	2024 (2^{ème} phase)	34 800 €	1 116 000 €	1 150 800 €	2025 (3^{ème} phase)	34 800 €	1 116 000 €	1 150 800 €	2026 (4^{ème} phase)	50 800 €	1 116 000 €	1 166 800 €	TOTAL GENERAL HT	321 100 €	3 627 000 €	3 948 100 €
Phasage par année	Montant HT des dépenses prévisionnelles		TOTAL HT par phase																												
	MOE	Travaux																													
2022	80 000 €		80 000 €																												
2023 (1^{ère} phase)	120 700 €	279 000 €	399 700 €																												
2024 (2^{ème} phase)	34 800 €	1 116 000 €	1 150 800 €																												
2025 (3^{ème} phase)	34 800 €	1 116 000 €	1 150 800 €																												
2026 (4^{ème} phase)	50 800 €	1 116 000 €	1 166 800 €																												
TOTAL GENERAL HT	321 100 €	3 627 000 €	3 948 100 €																												
Plan de financement	<p>ETAT – DRAC Pays de la Loire ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur du Patrimoine MH (40 %)</i></p> <p>REGION des Pays de la Loire ✓ <i>Dispositif d'aide en faveur du Patrimoine MH (20 %)</i></p>																														

	<p>CC du Pays de Château-Gontier <input checked="" type="checkbox"/> <i>Charge résiduelle</i></p>												
Calendrier	<p>Ce chantier pluriannuel s'échelonnera sur les années 2023 à 2026, conformément au tableau suivant, étant précisé que l'exécution de la maîtrise d'œuvre débutera à compter de l'exercice 2022.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Phasage</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td><td>MOE</td></tr> <tr> <td>2023</td><td>1^{ère} phase (MOE + Travaux)</td></tr> <tr> <td>2024</td><td>2^{ème} phase (MOE + Travaux)</td></tr> <tr> <td>2025</td><td>3^{ème} phase (MOE + Travaux)</td></tr> <tr> <td>2026</td><td>4^{ème} phase (MOE + Travaux)</td></tr> </tbody> </table>	Année	Phasage	2022	MOE	2023	1 ^{ère} phase (MOE + Travaux)	2024	2 ^{ème} phase (MOE + Travaux)	2025	3 ^{ème} phase (MOE + Travaux)	2026	4 ^{ème} phase (MOE + Travaux)
Année	Phasage												
2022	MOE												
2023	1 ^{ère} phase (MOE + Travaux)												
2024	2 ^{ème} phase (MOE + Travaux)												
2025	3 ^{ème} phase (MOE + Travaux)												
2026	4 ^{ème} phase (MOE + Travaux)												
Indicateurs d'évaluation proposés	✓												

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Château-Gontier
fiche action n° 165**

**Construction d'un bâtiment à usage de
vestiaires de football, situé Stade du Pavé -
Site du Parc des Sports**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	165
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER
Maître d'œuvre	Consultation Maîtrise d'œuvre en cours
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur du sport et afin de poursuivre la modernisation de son parc des équipements sportifs, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier envisage la construction d'un nouveau bâtiment à usage de vestiaires de football, situé Stade du Pavé sur le site du Parc des Sports à Château-Gontier sur Mayenne.</p> <p>Porté à l'échelle intercommunale, ce futur équipement sportif s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire. Il vise à proposer aux adeptes de la discipline « football » un équipement de qualité et fonctionnel et adapté puisqu'il permettra de satisfaire les besoins des clubs de football utilisateurs et des scolaires. Il doit ainsi contribuer au développement des activités sociales et sportives.</p> <p>Ce projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en « dur », d'une surface totale de 176 m², comprenant les espaces suivants, selon la réglementation RE2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Vestiaires joueurs (80 m²),✓ Vestiaires arbitres (20 m²),✓ Locaux sanitaires (14 m²),✓ Douches joueurs (40 m²),✓ Douche arbitres (4 m²),✓ Local délégué (6 m²),

	<p>✓ Locaux techniques : ménages, déchets, électricité, eau chaude et chauffage (12 m²).</p> <p>Une zone de stockage d'une surface de 60 m² viendra compléter l'ensemble. L'équipement sera homologué selon les normes de la Fédération Française de Football.</p>										
Partenaires	Maître d'œuvre retenu, CC du Pays de Château-Gontier.										
Coût prévisionnel HT	<p>466 000 €, réparti comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses d'investissement</th><th>Montant</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Honoraires - Etudes</td><td>41 000 €</td></tr> <tr> <td>Travaux d'infrastructures, branchements</td><td>425 000 €</td></tr> </tbody> </table>	Dépenses d'investissement	Montant	Honoraires - Etudes	41 000 €	Travaux d'infrastructures, branchements	425 000 €				
Dépenses d'investissement	Montant										
Honoraires - Etudes	41 000 €										
Travaux d'infrastructures, branchements	425 000 €										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeurs</th><th>Dispositif</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>DET/R/DSIL 2022</td></tr> <tr> <td>CC du Pays de Château-Gontier</td><td>Charge résiduelle</td></tr> </tbody> </table>	Financeurs	Dispositif	Etat	DET/R/DSIL 2022	CC du Pays de Château-Gontier	Charge résiduelle				
Financeurs	Dispositif										
Etat	DET/R/DSIL 2022										
CC du Pays de Château-Gontier	Charge résiduelle										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Notification du marché</td><td>Mars 2022</td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>4^{ème} trimestre 2022</td></tr> <tr> <td>Durée d'exécution</td><td>12 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td>4^{ème} trimestre 2023</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Notification du marché	Mars 2022	Commencement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2022	Durée d'exécution	12 mois	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	4 ^{ème} trimestre 2023
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Notification du marché	Mars 2022										
Commencement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2022										
Durée d'exécution	12 mois										
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	4 ^{ème} trimestre 2023										
Indicateurs d'évaluation proposés	✓										

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieu



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°205

Eglise Saint-Martin
Restauration des couvertures de la zone
sacristie,
reprise des chêneaux du clocher
et restauration des baies et des vitraux

Commune déléguée de CHATEAU-GONTIER

Orientation stratégique n°	9
Action n°	205
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Description de l'action	Datant du XIème siècle, l'église Saint-Martin présente plusieurs éléments remarquables : son portail roman, sa massive tour clocher, un retable monumental du XVIIème siècle, un beau Christ en bois polychrome du XIVème siècle et la dalle funéraire de Gisshwal du IXème siècle. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation et de préservation de son patrimoine cultuel, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a décidé de poursuivre, en 2022, le programme de restauration des édifices cultuels, et précisément, envisage la restauration des couvertures de la zone sacristie de l'édifice cultuel, le reprise des chêneaux du clocher ainsi que la restauration des baies et des vitraux.
Partenaires	La conduite d'opération par un cabinet qui reste à définir.

Coût prévisionnel HT	85 000 €								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux</i></p> <p>DEPARTEMENT de la Mayenne <i>Volet « Patrimoine bâti non-protégé »</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	2022	Délai d'exécution		Achèvement des travaux	2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	2022								
Délai d'exécution									
Achèvement des travaux	2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°206

Eglise Saint-Rémi
Restauration des tuffeaux de l'édifice
Remplacement et consolidation des arcs-
boutants
Commune déléguée de CHATEAU-GONTIER

Orientation stratégique n°	9
Action n°	206
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	La conduite d'opération sera assurée par les Services Techniques Bâtiments de la Ville
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation et de préservation de son patrimoine cultuel, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a décidé de procéder, en 2021 et 2022, à la réfection du sol, de la nef et des bas-côtés Nord et Sud de l'église Saint-Rémi, située sur le territoire de la commune déléguée de Château-Gontier.</p> <p>Dans la continuité de ces travaux, il est envisagé une restauration des tuffeaux en 2022 et 2023. Les arcs-boutants, quant à eux, nécessitent également d'être remplacés pour certains, consolidés pour d'autres.</p> <p>Cet édifice ne fait l'objet d'aucune mesure de protection au titre des Monuments Historiques mais contient cependant un très riche patrimoine, doté de décorations et détails architecturaux qui lui donnent son caractère et fondent son originalité. Restant pour l'essentiel attachée au culte, cette église demeure un marqueur visuel, géographique, historique et affectif pour les habitants, sans oublier la dimension touristique.</p>

Partenaires	La conduite d'opération est assurée par la Direction des Services techniques.								
Coût prévisionnel HT	Montant non défini €								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l'Intérieur <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</i></p> <p>DEPARTEMENT de la Mayenne <i>Volet « Patrimoine bâti non-protégé »</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022-2023</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>2022-2023</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	2022-2023	Délai d'exécution		Achèvement des travaux	2022-2023
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	2022-2023								
Délai d'exécution									
Achèvement des travaux	2022-2023								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°220

**Amélioration énergétique sur le réseau
d'éclairage public de la Ville de Château-
Gontier sur Mayenne
(2^{ème} phase)**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	220
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Description de l'action	<p>La Ville de Château-Gontier sur Mayenne a décidé de procéder à la réfection de son réseau d'éclairage public aux fins de réduire sa facture énergétique et permettre ainsi de lutter contre le changement ou de limiter le réchauffement climatique.</p> <p>Le parc d'éclairage public de la collectivité est en effet vieillissant. Avec l'arrivée de nouvelles technologies beaucoup plus économiques, comme la LED, la rénovation des systèmes d'éclairage public est ainsi l'occasion de pallier à la vétusté de ces installations, tout en profitant d'équipements plus performants.</p> <p>Ce projet a pour objectif de rationaliser la consommation de l'éclairage public de la collectivité, une solution efficace pour optimiser le bilan énergétique. Le passage à l'éclairage LED consiste à proposer des ampoules qui durent plus longtemps tout en consommant moins d'énergie.</p> <p>Ainsi, la rénovation énergétique de l'éclairage urbain de la collectivité va engendrer non seulement une économie de consommation des points lumineux et une réduction de sa facture d'électricité mais également apporter plus de sécurité, de visibilité, de confort et de bien-être dans l'espace public.</p> <p>Une première phase a été réalisée en 2020. Il est envisagé la réalisation d'une 2^{ème} phase en 2021. Ce programme d'économies d'énergie prévoit, selon les différentes rues répertoriées, les amé-</p>

	<p>nagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement du parc vétuste et très énergivore : lanternes avec ampoules à vapeur de mercure, lanternes boules, mâts, câblage en pleine terre, ✓ Relamping LED et optimisation des puissances d'éclairage, ✓ Diminution des points lumineux en surnombre, ✓ Suppression de l'éclairage nocturne non nécessaire. 								
Partenaires	<p>La conduite d'opération sera assurée par la Direction des Services techniques (service Voirie).</p>								
Coût prévisionnel HT	<p>310 750 € comprenant les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement du parc vétuste et très énergivore : lanternes avec ampoules à vapeur de mercure, lanternes boules, mâts, câblage en pleine terre, ✓ Relamping LED et optimisation des puissances d'éclairage, ✓ Diminution des points lumineux en surnombre, ✓ Suppression de l'éclairage nocturne non nécessaire. 								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2021 - Montant accordé = 150 000 € (arrêté n° 2103247660 du 24/03/2021)</i> <i>Volet Réfection de l’éclairage public avec économie d’énergie</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ffffcc;">Etapes</th> <th style="background-color: #ffffcc;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td> <td>1^{ER} trimestre 2021</td> </tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td> <td>6 mois</td> </tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td> <td>4^{ème} trimestre 2021</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	1 ^{ER} trimestre 2021	Délai d'exécution	6 mois	Achèvement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2021
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	1 ^{ER} trimestre 2021								
Délai d'exécution	6 mois								
Achèvement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2021								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de lanternes remplacées, ✓ Nombre de points lumineux diminués, ✓ Montant de l'économie réalisée. 								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°221

**Acquisition d'un véhicule de transport
19 Tonnes roulant au Bio-GNV**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	221
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Description de l'action	<p>Le GAL Sud-Mayenne engagé dans une politique énergie-climat depuis 2009, a été retenu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour devenir un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).</p> <p>De par sa volonté de renforcer son Plan Climat Energie Territorial et son ambition de tendre vers l'autonomie énergétique avant 2050, un des objectifs de haute performance énergétique et climatique proposé consiste en la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports avec des acquisitions de véhicules doux et propres.</p> <p>Dans cette perspective et afin de développer une alternative plus respectueuse de l'environnement, notamment en matière de développement d'énergies locales et renouvelables et d'émissions de CO₂ et de polluants, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne fait le choix d'opter, en 2022, pour l'achat d'un véhicule roulant au Bio-GNV en remplacement du camion caisson avec bras hydraulique.</p>
Partenaires	Prestataire : RENAULT Trucks (53)
Coût prévisionnel HT	127 680 € HT

Plan de financement	<p>Région des Pays de la Loire <i>Dispositif « Soutien régional à la mobilité BioGNV »</i> <i>Aide ne pouvant excéder 30 % du surcoût de l'acquisition d'un véhicule GNV par rapport à un véhicule Diesel de même catégorie (Montant attendu = 10 000 €)</i></p> <p>Ville de Château-Gontier sur Mayenne <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="657 646 1378 938"> <thead> <tr> <th data-bbox="657 646 1044 743">Etapes</th><th data-bbox="1044 646 1378 743">Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="657 743 1044 799">Commencement opération</td><td data-bbox="1044 743 1378 799">04/06/2021</td></tr> <tr> <td data-bbox="657 799 1044 855">Délai de livraison</td><td data-bbox="1044 799 1378 855">10 mois</td></tr> <tr> <td data-bbox="657 855 1044 938">Achèvement d'opération et livraison de l'équipement</td><td data-bbox="1044 855 1378 938">04/2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement opération	04/06/2021	Délai de livraison	10 mois	Achèvement d'opération et livraison de l'équipement	04/2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement opération	04/06/2021								
Délai de livraison	10 mois								
Achèvement d'opération et livraison de l'équipement	04/2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats attendus en termes d'émissions de GES, ✓ Consommation annuelle, ✓ Montant de l'économie réalisée. 								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_Exterieurs



CRTE Pays de Château-Gontier Château-Gontier-sur-Mayenne fiche action n°222

Rénovation et amélioration des performances énergétiques des Salles « Choiseau » et « Pont-perdreau », Commune déléguée d'AZE

Orientation stratégique n°	10
Action n°	222
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	ACORE Ingénierie – Louverné (53)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'amélioration et de valorisation de son patrimoine urbain, et dans une démarche d'économie d'énergie, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne envisage de procéder, en 2021 et 2022, aux travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques des Salles « Choiseau » et « Pont Perdreau », situées sur le territoire de la commune déléguée d'Azé.</p> <p>L'opération consiste à prendre en charge les désordres existants. Basé sur un audit énergétique, cette réhabilitation intégrera l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment par la mise en place d'une isolation thermique extérieure et le remplacement des menuiseries extérieures.</p> <p>De plus, afin de rendre ce bâtiment plus économique, il est envisagé la réfection du système de chauffage caractérisée par un meilleur rendement énergétique et par de faibles émissions polluantes.</p> <p>La problématique du développement durable sera donc une des composantes de cet ouvrage privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement et réduisant ses impacts en termes de déplacements, de nuisances, d'économies d'énergie, de consommation d'eau potable, de coûts, de sensibilisation des usagers aux pratiques économies.</p> <p>Cette rénovation répond à une volonté :</p> <p style="padding-left: 2em;">➤ d'améliorer la performance énergétique globale de ces salles,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ de contribuer à redonner une réelle attractivité au quartier, ➤ d'améliorer et de moderniser les bâtiments communaux pour les adapter aux besoins des usagers, tout en prenant en compte l'environnement urbain, ➤ d'offrir aux habitants un cadre de vie et un environnement de qualité. <p>Le projet de rénovation comprend les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Désamiantage des matériaux amiantés, ➤ Réfection des façades et pose d'une isolation par l'extérieur, ➤ Remplacement des menuiseries extérieures, ➤ Réfection des plâtrerries et menuiseries intérieures, ➤ Réfection des réseaux électriques et des réseaux de plomberie, ➤ Réfection du système de chauffage, ➤ Réfection des peintures intérieures et revêtements intérieurs, ➤ Remplacement des éléments de cuisine. 										
Partenaires	La conduite d'opération sera assurée par la Direction des Services techniques.										
Coût prévisionnel HT	380 000 €										
Plan de financement	<p>Etat <i>DSIL2022 sollicitée (320 000 €)</i></p> <p>REGION des Pays de la Loire <i>Fonds régional PLRIC (Pays de la Loire Relance Investissement Communal) = 75 000 € (en attente)</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépôt du PC</td><td>16/06/ 2021</td></tr> <tr> <td>Consultation des entreprises</td><td></td></tr> <tr> <td>Démarrage travaux</td><td>01/09/2021</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et livraison de l'équipement</td><td>30/19/2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Dépôt du PC	16/06/ 2021	Consultation des entreprises		Démarrage travaux	01/09/2021	Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	30/19/2022
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Dépôt du PC	16/06/ 2021										
Consultation des entreprises											
Démarrage travaux	01/09/2021										
Achèvement des travaux et livraison de l'équipement	30/19/2022										
Indicateurs d'évaluation proposés											



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Château-Gontier-sur-Mayenne fiche action n°223

Amélioration énergétique sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Château- Gontier sur Mayenne (3ème phase)

Orientation stratégique n°	10
Action n°	223
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Description de l'action	<p>La Ville de Château-Gontier sur Mayenne a décidé de procéder à la réfection de son réseau d'éclairage public aux fins de réduire sa facture énergétique et permettre ainsi de lutter contre le changement ou de limiter le réchauffement climatique.</p> <p>Le parc d'éclairage public de la collectivité est en effet vieillissant. Avec l'arrivée de nouvelles technologies beaucoup plus économiques, comme la LED, la rénovation des systèmes d'éclairage public est ainsi l'occasion de pallier à la vétusté de ces installations, tout en profitant d'équipements plus performants.</p> <p>Ce projet a pour objectif de rationaliser la consommation de l'éclairage public de la collectivité, une solution efficace pour optimiser le bilan énergétique. Le passage à l'éclairage LED consiste à proposer des ampoules qui durent plus longtemps tout en consommant moins d'énergie.</p> <p>Ainsi, la rénovation énergétique de l'éclairage urbain de la collectivité va engendrer non seulement une économie de consommation des points lumineux et une réduction de sa facture d'électricité mais également apporter plus de sécurité, de visibilité, de confort et de bien-être dans l'espace public.</p> <p>Une première phase a été réalisée en 2020, une seconde en 2021. Il est envisagé la réalisation d'une troisième phase en 2022. Ce programme d'économies d'énergie prévoit, selon les différentes</p>

	<p>rues répertoriées, les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement du parc vétuste et très énergivore : lanternes avec ampoules à vapeur de mercure, lanternes boules, mâts, câblage en pleine terre, ✓ Relamping LED et optimisation des puissances d'éclairage, ✓ Diminution des points lumineux en surnombre, ✓ Suppression de l'éclairage nocturne non nécessaire. 								
Partenaires	<p>La conduite d'opération sera assurée par la Direction des Services techniques (service Voirie).</p>								
Coût prévisionnel HT	<p>350 000 € comprenant les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement du parc vétuste et très énergivore : lanternes avec ampoules à vapeur de mercure, lanternes boules, mâts, câblage en pleine terre, ✓ Relamping LED et optimisation des puissances d'éclairage, ✓ Diminution des points lumineux en surnombre, ✓ Suppression de l'éclairage nocturne non nécessaire. 								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2022</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ffffcc;">Etapes</th> <th style="background-color: #ffffcc;">Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>1^{ER} trimestre 2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td>6 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>4^{ème} trimestre 2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	1 ^{ER} trimestre 2022	Délai d'exécution	6 mois	Achèvement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	1 ^{ER} trimestre 2022								
Délai d'exécution	6 mois								
Achèvement des travaux	4 ^{ème} trimestre 2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de lanternes remplacées, ✓ Nombre de points lumineux diminués, ✓ Montant de l'économie réalisée. 								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°224**

Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville

Orientation stratégique n°	10
Action n°	224
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	AAM ARCHITECTURE – Nantes (44)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'amélioration et de valorisation de son patrimoine urbain, et dans une démarche d'économie d'énergie, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne envisage de procéder, en 2022, aux travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de Pays, située 23, Place de la République sur le territoire de la commune déléguée de Château-Gontier.</p> <p>Construite en 1992, l'Hôtel de Ville nécessite aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à ses usagers. Energivore, elle représente, en effet, un coût important tant en termes financiers, qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire. Les déperditions par le vitrage sont très élevées et s'expliquent notamment par l'importante surface vitrée du bâtiment (environ 45 %).</p> <p>Le programme de travaux consiste à prendre en charge les désordres existants. Un audit énergétique avait été réalisé sur ce bâtiment en 2010. Cette réhabilitation intégrera principalement l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment par le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. De plus, afin de rendre ce bâtiment plus économique, il est envisagé la réfection de la chaufferie et de la centrale de traitement d'air.</p> <p>Le projet de rénovation comprend les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Remplacement des chaudières gaz par des chaudières à condensation > gain énergétique attendu : 12 %✓ Remplacement de la ventilation double flux existante par une ventilation double flux à haut rendement et mise en place d'une régulation en fonction de l'occupation > gain

	<p>énergétique attendu : 10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction des surfaces vitrées > gain énergétique attendu : 4 % ✓ Remplacement des menuiseries avec amélioration de l'étanchéité à l'air > gain énergétique attendu : 8 % 								
Partenaires	La conduite d'opération par la Direction des Services techniques.								
Coût prévisionnel HT	<p>500 000 € comprenant les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement des menuiseries extérieures, ✓ Réfection de la chaufferie, ✓ Réfection de la centrale de traitement d'air, ✓ Reprises de finition suite au remplacement des menuiseries, ✓ Désembouage des réseaux de chauffage, ✓ Nettoyage des réseaux de soufflage d'air. 								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l'Intérieur <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022</i> <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022</i> <i>Volet Transition écologique</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>1^{er} trimestre 2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td>12 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>1^{er} trimestre 2023</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	1 ^{er} trimestre 2022	Délai d'exécution	12 mois	Achèvement des travaux	1 ^{er} trimestre 2023
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	1 ^{er} trimestre 2022								
Délai d'exécution	12 mois								
Achèvement des travaux	1 ^{er} trimestre 2023								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation énergétique après travaux, ✓ Amélioration énergétique globale du bâtiment, ✓ Gains financiers, ✓ Gains à effet de serre. 								



**CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°45**

**Plan d'aménagement de voies douces
2^{ème} PHASE (Rue de la Libération et rue du
Maine)**

Orientation stratégique n°	4
Action n°	45
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, montrant une réelle volonté de s'inscrire durablement dans un objectif de réduction des déplacements motorisés, a engagé une réflexion aux fins de réaliser divers travaux d'aménagements d'itinéraires cyclables qui répondent aux besoins de la population locale et de la clientèle touristique et notamment à une demande croissante de circulations douces.</p> <p>Le territoire est favorable à la pratique de la marche à pied et du vélo. L'usage des modes doux est déjà existant puisque 3,2 % à 6,5 % des déplacements s'effectuent à vélo sur la zone urbaine, 2 fois plus que la moyenne nationale et le potentiel est important notamment en lien avec les établissements scolaires du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, il a été conclu la nécessité pour le territoire de l'agglomération de se doter d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces. Véritable outil d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre de mobilité, cette étude s'inscrit parfaitement dans le contexte du SR3V, l'objectif étant d'identifier les enjeux liés au développement des liaisons douces sur le territoire et de déterminer les nouveaux tracés prioritaires ou l'amélioration des voies existantes.</p> <p>Dans cette perspective et dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement et de valorisation des espaces publics, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a réalisé, en 2020, les travaux d'aménagement des voies de circulation douce (1^{ère} phase) sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avenue des Marches de Bretagne (création d'une voie douce),

	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Aristide Briand (création d'une voie douce), <p>Aussi, dans la continuité de ces aménagements, il est proposé de procéder, en 2021, à l'aménagement des voies de circulation douce (2^{ème} phase) sur les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} zone : Rue de la Libération, du giratoire de Bretagne au Chemin de la Vriraie. • 2^{ème} zone : Rue de la Libération, du chemin de la Vriraie à la Place Marcel Saulais (avenue de la Division Leclerc). • 3^{ème} zone : Avenue du Maine. <p>Le programme de travaux consiste en la création de voies douces, dédiées aux cyclistes, piétons, rollers, personnes à mobilité réduite afin qu'ils puissent cheminer en toute sécurité sur un espace qui leur sera destiné.</p>										
Partenaires											
Coût prévisionnel HT	<p>248 222,50 € comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan voie douce Rue de la Libération = 181 367,50 € <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1^{ère} zone (<i>du giratoire de Bretagne au Chemin de la Vriraie</i> = 101 935,00 €) ◦ 2^{ème} zone (<i>du chemin de la Vriraie à la Place Marcel Saulais, avenue Division Leclerc</i> = 79 432,50 €) • Plan voie douce – 3^{ème} zone : Avenue du Maine = 66 855,50 € 										
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l'Intérieur <i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Montant accordé = 100 000 € (arrêté attributif n° 2103247662 du 24/03/2021).</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>Echéances prévisionnelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attribution des marchés</td> <td></td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td> <td>Fin Juin 2021</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td> <td>3 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et mise en fonctionnement</td> <td>Fin septembre 2021</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Attribution des marchés		Commencement des travaux	Fin Juin 2021	Délai d'exécution	3 mois	Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	Fin septembre 2021
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Attribution des marchés											
Commencement des travaux	Fin Juin 2021										
Délai d'exécution	3 mois										
Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	Fin septembre 2021										
Indicateurs d'évaluation proposés	✓										



CRTE Pays de Château-Gontier Château-Gontier-sur-Mayenne fiche action n°47

Plan d'aménagement de voies douces 3^{ème} PHASE (Av. Aristide Briand - RN 162 jusqu'au futur viaduc)

Orientation stratégique n°	4
Action n°	47
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, montrant une réelle volonté de s'inscrire durablement dans un objectif de réduction des déplacements motorisés, a engagé une réflexion aux fins de réaliser divers travaux d'aménagements d'itinéraires cyclables qui répondent aux besoins de la population locale et de la clientèle touristique et notamment à une demande croissante de circulations douces.</p> <p>Le territoire est favorable à la pratique de la marche à pied et du vélo. L'usage des modes doux est déjà existant puisque 3,2 % à 6,5 % des déplacements s'effectuent à vélo sur la zone urbaine, 2 fois plus que la moyenne nationale et le potentiel est important notamment en lien avec les établissements scolaires du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, il a été conclu la nécessité pour le territoire de l'agglomération de se doter d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces. Véritable outil d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre de mobilité, cette étude s'inscrit parfaitement dans le contexte du SR3V, l'objectif étant d'identifier les enjeux liés au développement des liaisons douces sur le territoire et de déterminer les nouveaux tracés prioritaires ou l'amélioration des voies existantes.</p> <p>Dans cette perspective et dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement et de valorisation des espaces publics, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a réalisé, en 2020, les travaux d'aménagement des voies de circulation douce (1^{ère} phase) sur les axes suivants :</p>

	<p>douce),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Aristide Briand (création d'une voie douce), <p>Puis, dans la continuité de ces aménagements, a été réalisé en 2021, l'aménagement des voies de circulation douce (2^{ème} phase) sur les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} zone : Rue de la Libération, du giratoire de Bretagne au Chemin de la Vriraie. • 2^{ème} zone : Rue de la Libération, du chemin de la Vriraie à la Place Marcel Saulais (avenue de la Division Leclerc). <p>En 2022, le programme d'aménagement des voies douces (3^{ème} phase, objet de la présente fiche) comprendra les aménagements avenue Aristide Briand, RN 162 jusqu'au futur viaduc), puis le programme d'aménagement des voies douces (4^{ème} phase) qui comprendra les aménagements de la route de Sablé, Cap Mermoz.</p> <p>Le programme de travaux consiste en la création de voies douces, dédiées aux cyclistes, piétons, rollers, personnes à mobilité réduite afin qu'ils puissent cheminer en toute sécurité sur un espace qui leur sera destiné.</p>										
Partenaires											
Coût prévisionnel HT	800 000 €										
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</i> <i>Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL)</i></p> <p>Ville de Château-Gontier sur Mayenne <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attribution des marchés</td><td></td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et mise en fonctionnement</td><td>2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Attribution des marchés		Commencement des travaux	2022	Délai d'exécution		Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	2022
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Attribution des marchés											
Commencement des travaux	2022										
Délai d'exécution											
Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	2022										

Indicateurs d'évaluation proposés	✓
-----------------------------------	---

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



**CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°48**

**Plan d'aménagement de voies douces
4^{ème} PHASE (route de Sablé, Cap Mermoz)**

Orientation stratégique n°	4
Action n°	48
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, montrant une réelle volonté de s'inscrire durablement dans un objectif de réduction des déplacements motorisés, a engagé une réflexion aux fins de réaliser divers travaux d'aménagements d'itinéraires cyclables qui répondent aux besoins de la population locale et de la clientèle touristique et notamment à une demande croissante de circulations douces.</p> <p>Le territoire est favorable à la pratique de la marche à pied et du vélo. L'usage des modes doux est déjà existant puisque 3,2 % à 6,5 % des déplacements s'effectuent à vélo sur la zone urbaine, 2 fois plus que la moyenne nationale et le potentiel est important notamment en lien avec les établissements scolaires du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, il a été conclu la nécessité pour le territoire de l'agglomération de se doter d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces. Véritable outil d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre de mobilité, cette étude s'inscrit parfaitement dans le contexte du SR3V, l'objectif étant d'identifier les enjeux liés au développement des liaisons douces sur le territoire et de déterminer les nouveaux tracés prioritaires ou l'amélioration des voies existantes.</p> <p>Dans cette perspective et dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement et de valorisation des espaces publics, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a réalisé, en 2020, les travaux d'aménagement des voies de circulation douce (1^{ère} phase) sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avenue des Marches de Bretagne (création d'une voie douce),• Avenue Aristide Briand (création d'une voie douce), <p>Puis, dans la continuité de ces aménagements, est réalisé en 2021, l'aménagement des voies de circulation douce (2^{ème} phase) sur les</p>

	<p>zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} zone : Rue de la Libération, du giratoire de Bretagne au Chemin de la Vriraie. • 2^{ème} zone : Rue de la Libération, du chemin de la Vriraie à la Place Marcel Saulais (avenue de la Division Leclerc). <p>En 2022, le programme d'aménagement des voies douces (3^{ème} phase) comprendra les aménagements avenue Aristide Briand, RN 162 jusqu'au futur viaduc), puis le programme d'aménagement des voies douces (4^{ème} phase, objet de la présente fiche) qui comprendra les aménagements de la route de Sablé, Cap Mermoz.</p> <p>Le programme de travaux consiste en la création de voies douces, dédiées aux cyclistes, piétons, rollers, personnes à mobilité réduite afin qu'ils puissent cheminer en toute sécurité sur un espace qui leur sera destiné.</p>										
Partenaires											
Coût prévisionnel HT	Montant non défini €										
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</i> <i>Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL)</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attribution des marchés</td><td></td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et mise en fonctionnement</td><td>2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Attribution des marchés		Commencement des travaux	2022	Délai d'exécution		Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	2022
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Attribution des marchés											
Commencement des travaux	2022										
Délai d'exécution											
Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	2022										
Indicateurs d'évaluation proposés	✓										

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier **Château-Gontier-sur-Mayenne** **fiche action n°63**

Aménagement des Portes du Cœur de Ville **Reconfiguration du Champ de Foire**

PHASE 2 - Aménagement et restructuration **de l'avenue Eugène Garnier, carrefour** **giratoire** **et du parking Alexandre Fournier**

Orientation stratégique n°	5
Action n°	63
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'attractivité et la redynamisation de son territoire, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a procédé, en 2021/2022, à la requalification de son Entrée de ville, route d'Angers, porte du cœur de ville, qui a consisté à réaménager et restructurer l'avenue Joffre et l'avenue de Saint-Fort, axes structurants.</p> <p>La Ville de Château-Gontier sur Mayenne exerce des fonctions de centralité structurantes pour son agglomération mais également pour les communes à l'échelle du Sud-Mayenne, comme chef-lieu d'arrondissement, bassin de vie rural, en termes de desserte, d'offre de services, d'attractivité, et d'une manière générale de polarisation.</p> <p>L'attractivité de son centre-ville constitue donc un enjeu de centralité urbaine nécessitant un effort de revitalisation et de dynamisation. Dans la continuité de cet aménagement d'entrée de ville, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne envisage la restructuration et l'aménagement de l'avenue Eugène Garnier, le carrefour giratoire ainsi que le parking rue Alexandre Fournier. La restructuration de cet axe est également un enjeu majeur pour la collectivité et s'inscrit dans cette dynamique.</p> <p>Ce réaménagement a pour objectif principal de réduire la place de l'automobile et de sécuriser les modes de déplacements doux.</p>

	<p>D'une manière générale, les aménagements consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une entrée de centre-ville qui amènera automobilistes, cyclistes et piétons vers l'hyper-centre. ✓ Réaliser une ouverture vers la Mayenne et les remparts et valoriser ainsi le patrimoine historique et naturel de la ville. ✓ Offrir un espace apaisé pour les piétons et les cyclistes favorisant le lien au croisement entre centre-ville et voie douce de Saint-Fort, en Mayenne et Oisilière. ✓ Proposer une offre de services/commerces et d'habitat, sans concurrencer l'hyper-centre, zone privilégiée pour la vitalité commerciale. ✓ Conserver une offre de stationnement (pour le centre-ville, le marché, le CPA). ✓ Intégrer la rue Lecerler dans le projet. ✓ Tenir compte de l'emprise constructible définie en haut de la place (au sud-ouest) en raison de contraintes techniques et de réseaux (ex : aqueduc souterrain du Merdanson). ✓ Supprimer la station-service. 										
Partenaires	La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Château-Gontier sur Mayenne. La maîtrise d'œuvre sera définie au moment venu.										
Coût prévisionnel HT	<p>1 630 095 € se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rue Eugène Garnier = 939 600 € ✓ Carrefour giratoire = 315 495 € ✓ Parking Alexandre Fournier = 375 000 € 										
Plan de financement	<p>ETAT– Ministère de l'Intérieur <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</i> <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)</i></p> <p>REGION Pays de la Loire <i>Fonds régional « Aménagements vélo-accès au réseau de transport régional ALEOP » pour sa partie « Création d'infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées ».</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attribution des marchés</td><td></td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td>12 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>2023</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Attribution des marchés		Commencement des travaux	2022	Délai d'exécution	12 mois	Achèvement des travaux	2023
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Attribution des marchés											
Commencement des travaux	2022										
Délai d'exécution	12 mois										
Achèvement des travaux	2023										
Indicateurs d'évaluation proposés											



CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°74

Aménagement des Portes du Cœur de Ville
Reconfiguration du champ de foire

PHASE 1 - Restructuration et aménagement
de l'avenue du Maréchal Joffre et route de
Saint-Fort

Orientation stratégique n°	6
Action n°	74
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	DCI Environnement – Quimper (29)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'attractivité et la redynamisation de son territoire, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne envisage la requalification de son Entrée de ville, route d'Angers, porte du cœur de ville, comprenant le réaménagement et la restructuration de l'avenue Joffre et de l'avenue de Saint-Fort. Véritable avenue historique avec une largeur et une ligne droite, rectiligne et spacieuse, la Route d'Angers se distingue comme un axe structurant.</p> <p>La Ville de Château-Gontier sur Mayenne exerce des fonctions de centralité structurantes pour son agglomération mais également pour les communes à l'échelle du Sud-Mayenne, comme chef-lieu d'arrondissement, bassin de vie rural, en termes de desserte, d'offre de services, d'attractivité, et d'une manière générale de polarisation.</p> <p>L'attractivité de son centre-ville constitue donc un enjeu de centralité urbaine nécessitant un effort de revitalisation et de dynamisation. En ce sens, la restructuration de cet axe est un enjeu majeur pour la collectivité et s'inscrit dans cette dynamique. L'entrée de ville, lieu d'émergence de la ville véhiculera son image.</p> <p>L'opération comprend les aménagements depuis l'avenue Ambroise Paré/rue Eugène Garnier (limite Nord) et le rond-point des Sablonnières (limite Sud) :</p>
MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs	Composition de l'espace :

Le parti pris est donc d'avoir un espace dédié aux cyclistes, en dehors des circulations des véhicules et des piétons. Un ruban cyclable se déroule ainsi en rive Est sur l'ensemble du linéaire, sur une largeur de 3 mètres. Traité en enrobé rouge identique à celui déjà utilisé sur la commune pour ses aménagements cyclables. Il permettra une lecture facile de l'aménagement et sa différenciation nette des espaces dédiés aux piétons. En présence de stationnements longitudinaux, un espace de mise à distance est créé de façon à sécuriser l'accès aux véhicules et les ouvertures des portières vis-à-vis des cyclistes.

Les espaces dédiés aux piétons sont mis aux normes et agrandis autant que possible de façon à offrir des espaces confortables et attractifs. Situé en pied de façade côté Est, l'espace piéton permet également une mise à distance des cycles par rapport aux sorties de propriétés. Les espaces piétons sont traités en enrobé noir.

La voirie est calibrée à 5,60 m au lieu des 8 à 11 m actuels. Cette dimension permet de canaliser la vitesse des véhicules tout en offrant la possibilité de passage à plus long terme de bus en ligne. Des plateaux aux principaux carrefours (suppression des feux au carrefour avec le boulevard d'Andigné), associés à un régime de priorités à droite, participeront à la gestion de la vitesse. Le carrefour avec le boulevard du Hodeau marquera le début d'une zone 30 pour marquer l'arrivée dans le centre-ville et sécuriser les manœuvres liées aux stationnements à proximité des commerces. Une chicane en partie centrale évitera la prise de vitesse des véhicules.

Des emprises importantes sont dédiées aux espaces plantés, de façon à faire écho aux propriétés voisines, dont plusieurs sont composées d'Espaces Boisés Classés. La perspective d'ensemble Nord Sud et la visibilité vers les commerces seront conservées. Les entrées de propriétés sont traitées en pavés béton à joint gazon de façon à créer une continuité verte.

➤ **Gestion du stationnement :**

Le stationnement est revu sur l'ensemble du linéaire de façon à correspondre au mieux aux besoins des différentes séquences. Les places côté commerces (rive Ouest) seront en zone bleue de façon à assurer la rotation des véhicules. Une place de livraison est prévue.

➤ **Limites de l'opération :**

Les limites du projet sont matérialisées sur le linéaire par les limites des propriétés adjacentes (clôtures, murs, façades), non impactées par le projet.

➤ **Equipements et mobilier :**

Des arrêts de bus sont prévus dans le cadre du projet, en anticipation pour des lignes futures. Les abris et zébras ne seront, dans un premier temps, pas mis en place.

	<p>Du mobilier d'assise est positionné de façon régulière sur le projet, en dehors des espaces de circulation des cycles. Il offre des points de repos et de convivialité aux usagers. Il sera associé à des corbeilles.</p> <p>Des appuis vélos sont également positionnés aux points clés en lien avec les commerces et services.</p>										
Partenaires	DCI Environnement - Quimper (29).										
Coût prévisionnel HT	<p>2 362 990 € comprenant les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Terrassement (491 528 €) ✓ Voirie et bordures (1 064 540 €) ✓ Réseaux d'eaux pluviales (439 540 €) ✓ Réseaux souples/éclairage (304 050 €) ✓ Mobiliers urbains (63 332 €) 										
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation de Soutien à l’Investissement Local 2021 – Grandes Priorités (Montant accordé = 100 000 € pour sa partie « Création d’infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées – Arrêté n° 2021/SGAR/72 du 27/04/2021).</i> + FNADT = 300 000 €</p> <p>REGION Pays de la Loire <i>Fonds régional « Aménagements vélo-accès au réseau de transport régional ALEOP » (Montant espéré = 300 000 € pour sa partie « Création d’infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées).</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>										
Calendrier	<p>Ce chantier s'échelonnera sur les années 2021 à 2022, comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Attribution des marchés</td><td>Mai/Juin 2021</td></tr> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>3^{ème} trimestre 2021</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td>12 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux et mise en fonctionnement</td><td>3^{ème} trimestre 2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Attribution des marchés	Mai/Juin 2021	Commencement des travaux	3 ^{ème} trimestre 2021	Délai d'exécution	12 mois	Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	3 ^{ème} trimestre 2022
Etapes	Echéances prévisionnelles										
Attribution des marchés	Mai/Juin 2021										
Commencement des travaux	3 ^{ème} trimestre 2021										
Délai d'exécution	12 mois										
Achèvement des travaux et mise en fonctionnement	3 ^{ème} trimestre 2022										
Indicateurs d'évaluation proposés	✓										

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°82

Développement de la vidéoprotection
2^{ème} déploiement de 5 caméras de
vidéoprotection

Orientation stratégique n°	7
Action n°	82
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Depuis 2019, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne s'est engagée dans une politique de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance et des incivilités.</p> <p>Dans cette perspective, un premier déploiement de vidéoprotection sur le territoire communal a permis l'installation de 14 caméras positionnées sur les ronds-points de Coudray-La Roche Azé, Saint-Fiacre, route d'Angers, de Saint-Fort et la Motte Vauvert et 28 caméras dans des bâtiments accueillant du public (Espace Saint-Fiacre, Salle des Azélines et Espace Jacques Brel).</p> <p>La vidéoprotection est, en effet aujourd'hui, un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la collectivité. Outil de prévention, de détection et de levée de doute, le système est composé d'une ou plusieurs caméras installées à l'intérieur et/ou l'extérieur de bâtiments, aux emplacements stratégiques ou prioritaires. Depuis plusieurs années, la vidéoprotection s'est imposée dans le paysage urbain.</p> <p>La mise en place d'un système de vidéoprotection est encadrée par la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité (dite LOPPSI), abrogée par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), désormais soumis aux articles L.251-1 et suivants du CSI, en application de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI II).</p> <p>L'usage de la vidéoprotection fait donc l'objet d'une procédure stricte. Son installation est subordonnée à l'obtention d'une autori-</p>

	<p>sation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection (art. L.252-1 du CSI).</p> <p>Aussi, afin de renforcer son action sur le territoire, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne envisage un deuxième déploiement de vidéoprotection avec le projet d'installation de 5 caméras :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 caméras positionnées rond-point route de Châtelain (entrée/sortie de l'agglomération) à Azé. • 2 caméras positionnées rond-point de la gendarmerie, route de Chemazé (entrée/sortie de l'agglomération). 								
Partenaires	La conduite d'opération sera assurée par la Ville de Château-Gontier (Direction du Service Informatique).								
Coût prévisionnel HT	<p>78 960 € comprenant la fourniture et l'installation du système de vidéoprotection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 caméras de visualisation entrée/sortie agglomération à Azé = 36 786 € ✓ 2 caméras de visualisation entrée/sortie agglomération, route de Chemazé = 40 002 € ✓ Climatisation des locaux serveurs et matériels utiles pour le raccordement au réseau électrique = 4 171 € 								
Plan de financement	<p>REGION Pays de la Loire <i>Pacte régional de sécurité « Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection » : Montant accordé = 39 480 € (session du 31/03/2021).</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>Septembre 2021</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td>3 mois</td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>Novembre 2021</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	Septembre 2021	Délai d'exécution	3 mois	Achèvement des travaux	Novembre 2021
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	Septembre 2021								
Délai d'exécution	3 mois								
Achèvement des travaux	Novembre 2021								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								



CRTE Pays de Château-Gontier Château-Gontier-sur-Mayenne fiche action n°83

Immeuble 44, Grande Rue Démolition et aménagement de l'espace

Orientation stratégique n°	7
Action n°	83
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>L'immeuble situé 44, Grande rue à Château-Gontier, en secteur sauvegardé, est, depuis de nombreuses années, dans un état de dégradation très avancé et a fait l'objet de procédures de péril et d'abandon manifeste.</p> <p>Le défaut d'entretien du bâtiment a entraîné d'importants désordres et dégâts sur les structures porteuses de l'édifice :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Désorganisation de l'ensemble de la couverture ardoise : celle-ci, posée au crochet, présente une oxydation des crochets provoquant la chute d'ardoises, et de nombreuses ardoises sont manquantes sur le faîtage,✓ De nombreux points d'entrée d'eau, celle-ci s'écoulant sur toute la hauteur de la demeure,✓ Des effondrements partiels au droit des planchers bois hourdis en quenouille,✓ La présence de champignons lignivores et de mérules occasionnant d'importants désordres par la dégradation des composants bois (quenouilles, palâtres, solives, poutres),✓ Les maçonneries sont gorgées d'eau, en raison d'importantes infiltrations,✓ L'envasissement de la cour par des arbres, arbustes et végétaux maintient une importante humidité. <p>Compte tenu de l'état de détérioration conséquent du lieu, il est envisagé la démolition de l'ensemble des bâtiments situés sur la parcelle de la propriété du 44 Grande Rue et le confortement des maisons mitoyennes du 42 et 46 Grande Rue. Le réaménagement de l'espace sera ensuite proposé.</p>
MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs	

Partenaires	La conduite d'opération par la Direction des Services techniques.								
Coût prévisionnel HT	295 000 €								
Plan de financement	<p>ETAT – Ministère de l’Intérieur <i>Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux</i> <i>Financement DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturales) – Secteur sauvegardé</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th><th>Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commencement des travaux</td><td>2022/2026</td></tr> <tr> <td>Délai d'exécution</td><td></td></tr> <tr> <td>Achèvement des travaux</td><td>2022/2026</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	2022/2026	Délai d'exécution		Achèvement des travaux	2022/2026
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	2022/2026								
Délai d'exécution									
Achèvement des travaux	2022/2026								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°203

Eglise Saint-Rémi
Réfection du sol de la nef et des bas-côtés
Nord et Sud de l'édifice
Commune déléguée de CHATEAU-GONTIER

Orientation stratégique n°	9
Action n°	203
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	La conduite d'opération sera assurée par les Services Techniques Bâtiments de la Ville
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation et de préservation de son patrimoine cultuel, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a décidé de procéder, en 2021 et 2022, à la réfection du sol, de la nef et des bas-côtés Nord et Sud de l'église Saint-Rémi, située sur le territoire de la commune déléguée de Château-Gontier.</p> <p>En effet, l'actuel revêtement en tomettes (terre cuite) présente des désordres et dommages occasionnés par le temps qui passe. Cette initiative s'inscrit dans une démarche sécuritaire, de prévention des chutes et glissades pour les usagers. Les arcs-boutants, quant à eux, nécessitent d'être remplacés pour certains, consolidés pour d'autres.</p> <p>Cet édifice ne fait l'objet d'aucune mesure de protection au titre des Monuments Historiques mais contient cependant un très riche patrimoine, doté de décorations et détails architecturaux qui lui donnent son caractère et fondent son originalité. Restant pour l'essentiel attachée au culte, cette église demeure un marqueur visuel, géographique, historique et affectif pour les habitants, sans oublier la dimension touristique.</p>
Partenaires	La conduite d'opération est assurée par la Direction des Services techniques.
Coût prévisionnel HT	152 600 €
MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs	

Plan de financement	<p>Département de la Mayenne <i>Volet « Patrimoine bâti non-protégé » (Taux d'intervention = 30 %)</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE <i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="657 601 1378 848"> <thead> <tr> <th data-bbox="657 601 1049 691">Etapes</th><th data-bbox="1049 601 1378 691">Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="657 691 1049 743">Commencement des travaux</td><td data-bbox="1049 691 1378 743">Septembre 2021</td></tr> <tr> <td data-bbox="657 743 1049 795">Délai d'exécution</td><td data-bbox="1049 743 1378 795"></td></tr> <tr> <td data-bbox="657 795 1049 848">Achèvement des travaux</td><td data-bbox="1049 795 1378 848">2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	Septembre 2021	Délai d'exécution		Achèvement des travaux	2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	Septembre 2021								
Délai d'exécution									
Achèvement des travaux	2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier
Château-Gontier-sur-Mayenne
fiche action n°204

Eglise Saint-Saturnin
Réfection de la toiture
Commune déléguée d'AZE

Orientation stratégique n°	9
Action n°	204
Maître d'ouvrage	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Maître d'œuvre	VILLE DE CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE
Description de l'action	<p>L'église Saint-Saturnin est une petite église romane constituée de deux nefs curieusement accolées : l'une du XIème siècle côté rivière et l'autre du XVIIème siècle. A l'origine, un cimetière joignait l'édifice.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation et de préservation de son patrimoine cultuel, la Ville de Château-Gontier sur Mayenne a procédé, en 2021, à la restauration de l'installation campanaire (beffroi et cloches).</p> <p>Aussi, est-il proposé de poursuivre, en 2022, ce programme de restauration de l'édifice par la réfection de la couverture de l'édifice.</p>
Partenaires	La conduite d'opération par un cabinet qui reste à définir.
Coût prévisionnel HT	85 000 €
MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs	ETAT – Ministère de l'Intérieur

Plan de financement	<p><i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</i></p> <p>DEPARTEMENT de la Mayenne</p> <p><i>Volet « Patrimoine bâti non-protégé »</i></p> <p>Ville de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE</p> <p><i>Charge résiduelle</i></p>								
Calendrier	<table border="1" data-bbox="657 592 1372 848"> <thead> <tr> <th data-bbox="657 592 1054 682">Etapes</th><th data-bbox="1054 592 1372 682">Echéances prévisionnelles</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="657 682 1054 743">Commencement des travaux</td><td data-bbox="1054 682 1372 743">2022</td></tr> <tr> <td data-bbox="657 743 1054 804">Délai d'exécution</td><td data-bbox="1054 743 1372 804"></td></tr> <tr> <td data-bbox="657 804 1054 848">Achèvement des travaux</td><td data-bbox="1054 804 1372 848">2022</td></tr> </tbody> </table>	Etapes	Echéances prévisionnelles	Commencement des travaux	2022	Délai d'exécution		Achèvement des travaux	2022
Etapes	Echéances prévisionnelles								
Commencement des travaux	2022								
Délai d'exécution									
Achèvement des travaux	2022								
Indicateurs d'évaluation proposés	✓								

MM-Bureau_des_Subventions_&_Financements_extérieurs



CRTE Pays de Château-Gontier Châtelain fiche action n°93 Réfection de la mairie

Orientation stratégique n°	7
Action n°	93
Maître d'ouvrage	Commune de Châtelain
Maître d'œuvre	
Description de l'action	La commune de Châtelain souhaite entretenir la mairie qui se dégrade au niveau de la toiture et valoriser la partie arrière du bâtiment. Réfection de la mairie : révision de la toiture, accès handicapés, création d'un jardin public derrière la mairie et création d'un chemin d'accès au jardin
Partenaires	Plusieurs corps de métiers seront sollicités : couvreur, maçon, paysagiste
Coût prévisionnel	40 000€ qui correspondent aux dépenses d'investissement dont 20 000€ de toiture
Plan de financement	Recours au dispositif DETR, DSIL, Contrat de ruralité (Région pays de la Loire) pour financement à hauteur de 80% et 20% d'autofinancement
Calendrier	Ces travaux sont prévus en janvier-février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Châtelain

fiche action n°94

Rénovation du cimetière

Orientation stratégique n°	7
Action n°	94
Maître d'ouvrage	Commune de Châtelain
Maître d'œuvre	
Description de l'action	La commune de Châtelain souhaite rénover le cimetière avec création d'un jardin du souvenir et columbariums
Partenaires	Des spécialistes de ce type de prestation seront sollicités
Coût prévisionnel	30 000€
Plan de financement	Recours au dispositif DETR, DSIL pour financement à hauteur de 80% et 20% d'autofinancement
Calendrier	Ces travaux sont prévus en mars-avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Châtelain

fiche action n°95

Création d'un pôle enfance

Orientation stratégique n°	7
Action n°	95
Maître d'ouvrage	Commune de Châtelain
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>La commune de Châtelain dispose d'une école de la petite section au CM2. 66 enfants sont inscrits en 2021. Elle a une très bonne réputation et victime de son succès, la cantine et la garderie actuelles ne sont plus adaptées à la demande. Il s'agit donc de construire un bâtiment dédié pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions cantine et garderie. Une maison d'assistante maternelle serait également proposée. La demande est forte et des professionnels motivés et intéressés ont déjà été identifiés pour l'encadrement des jeunes enfants. Un terrain de la commune est prévu à cet effet. Ce terrain a été aménagé pour accueillir ce projet. Une ancienne forge a été détruite pour rendre le terrain adapté à ce projet.</p> <p>Le bâtiment sera construit selon les règles RGE et en gardant le style de notre village car il sera situé dans la partie ancienne du village.</p>
Partenaires	Un maître d'œuvre sera identifié pour ce projet. Un appel d'offres marché publics sera lancé pour solliciter : couvreur, maçon, menuisier, plaquiste, électricien, plombier, ...
Coût prévisionnel	400 000€
Plan de financement	Recours au dispositif DSIL, contrat de ruralité (Région Pays de Loire), FCATR (communauté de communes) pour financement à hauteur de 80% et 20% d'autofinancement
Calendrier	Ces travaux sont prévus à partir de septembre

Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Châtelain fiche action n°92 Voirie

Orientation stratégique n°	7
Action n°	92
Maître d'ouvrage	Commune de Châtelain
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Réfection de la voirie sur la commune
Partenaires	La commune de Châtelain entretient sa voirie tous les ans à hauteur de 20 000€. Cela permet de lisser l'entretien dans le temps et de ne pas se laisser se dégrader la voirie. En 2022, plusieurs endroits sont à refaire : le lotissement du Verger ainsi la route du Patis
Coût prévisionnel	20 000€ qui correspondent aux dépenses d'investissement
Plan de financement	Recours au dispositif FUV de la communauté de communes à hauteur de 50% et 50% en autofinancement
Calendrier	Généralement ces travaux sont entrepris entre septembre et novembre.
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier CHEMAZÉ

fiche action n° 229

Installation Pompe à chaleur Mairie

Orientation stratégique n°	10
Action n°	229
Maître d'ouvrage	Commune de CHEMAZE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Changement du mode de chauffage de la mairie par une PAC pour réaliser des économies d'énergie
Partenaires	Rien de défini
Coût prévisionnel	Pas encore défini
Plan de financement	Pas encore défini
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Projet Construction terrain multisports CHEMAZE

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage	Commune de CHEMAZE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Construction d'un terrain multisports à destination des camazéens
Partenaires	Plusieurs devis ont été réalisés et plusieurs demandes de subventions effectuées.
Coût prévisionnel	Les dépenses sont en investissement. Le coût prévisionnel de la construction du terrain multisports s'élève à 57801€ HT
Plan de financement	-Agence nationale du sport : 28900€ -Plan de relance à l'investissement local Région des Pays de la Loire : 11560.24€ -Département : 5000€ - Autofinancement : 12340.94€
Calendrier	L'élue en charge du dossier rencontre plusieurs fournisseurs de terrain multisports. Choix du lieu dans les semaines à venir Construction en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
COUDRAY
fiche action n° 230**

**développement durable et préservation des milieux,
renforcement de haies bocagères, valorisation de la zone
humide, atlas de la biodiversité sur le site de la Bédennerie**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	230
Maître d'ouvrage	Commune de COUDRAY
Maître d'œuvre	QUEST AM – 35651 LE RHEU
Description de l'action	Rendre ses fonctions, ses spécificités de la zone humide, préserver la biodiversité Créer un cheminement ludique pédagogique et en accessibilité PMR Implication citoyenne et associative Surface 10 000m ² environ Coût de l'opération 132 000 € ht
Partenaires	Mayenne Nature Environnement Association locale Effraie Coudréenne » Lycée Rochefeuille d'Ernée, classes GMNF
Coût prévisionnel	Etudes : 5 400 € ht Travaux : 126 600 € ht
Plan de financement	Agence de l'eau Fonds européens Communauté de communes du Pays de Château Gontier Etat : DETR Région Autofinancement (minimum 20%)

Calendrier	Juin 2021 à mars 2022 : étude et réflexion Année 2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
COUDRAY
fiche action n° 234
Bâtiment communal :
service périscolaire et logement**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	234
Maître d'ouvrage	Commune de COUDRAY
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Bâtiment de 1976, sans isolation et simple vitrage, et nécessité de changer les sanitaires accueillant au rez de chaussée le service périscolaire et extrascolaire, et à l'étage un logement de fonction Objectifs : isolation, rénovation thermique et réorganisation fonctionnelle du bâtiment Voir délocalisation pour une mutualisation avec l'école maternelle
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etudes et Travaux : 400 000 € ht
Plan de financement	CAF et MSA Communauté de communes Conseil départemental Conseil régional Fonds européens Etat DETR Autofinancement (minimum 20%)
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2021 : étude de faisabilité (CAUE) Année 2022 : maitrise d'œuvre et travaux

Indicateurs d'évaluation proposés	
-----------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
COUDRAY
fiche action n° 13
Lotissement Etoile :
requalification des voiries et du stationnement**

Orientation stratégique n°	3
Action n°	13
Maître d'ouvrage	Commune de COUDRAY
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Mise en conformité PMR et sécurisation pour les déplacements cyclo/piétons Mise en circulation dite « apaisé » Lotissement créé en 1975, et achevé en 1987
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etudes et Travaux : 250 000 € ht
Plan de financement	Conseil Départemental – amende de police Conseil Régional Communauté de communes (FUV) Etat DETR Autofinancement (minimum 20%)
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2021 : étude et réflexion Année 2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
COUDRAY
fiche action n° 192
Mise en conformité accessibilité Eglise
(suite Ad'Ap)**

Orientation stratégique n°	8
Action n°	192
Maître d'ouvrage	Commune de COUDRAY
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Les accès de l'église ne sont pas réglementaires pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (observation mentionnée dans l'AD'AP de la commune).
Partenaires	Etat (DETR) Région
Coût prévisionnel	Etudes et Travaux : 29 540 € ht
Plan de financement	DETR 20%, Région ?, et solde autofinancement
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

N° Action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de financement	financement Etat sollicité			autre financements sollicités			action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations
				DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres		
14	Daon	Voirie Volet N° 1	116000 €								2021	
15	Daon	Entretien fossés et chemin	3000 €								2021	
16	Daon	Voirie volet N° 2	200000 €								2022	
17	Daon	Voirie volet N° 3	200000 €								2023	
18	Daon	Voirie Volet N°4	200000 €								2024	
19	Daon	Travailler à l'accessibilité de tous les lieux publics	70000 €								2024	
20	Daon	Voirie Volet N°5	200000 €								2025	
21	Daon	Extension, viabilisation et voirie de l'extension du lotissement des Vignes	400000 €								2026	
22	Daon	Entretien Voirie et chemins	300000 €							2022-2026	Financement attendus : CCPCG FUV	
68	Daon	Préconfiguration Lotissement	5400 €								2021	
69	Daon	Rénovation logements communaux	270000 €								2023	Financements attendus : GAL Sud Mayenne
70	Daon	Achat de logements vacants et réhabilitation	700000 €							2022-2025	Financements attendus : CC	
77	Daon	Restauration Mairie Volet 1	23700 €								2021	Financements attendus : FAR
105	Daon	Aménagement technique salle des sports	4500 €								2021	
106	Daon	Aménagement technique	3000 €								2021	
107	Daon	Aménagement du jardin de la mairie / Fleurissement	7500 €								2021	
108	Daon	Aménagement convivialité salle des sports	70000 €							2021	Financements attendus : TEM CAF	
109	Daon	Local extension salle des fêtes	2500 €								2021	
110	Daon	isolation phonique salle du conseil	2247 €								2021	
111	Daon	Réhabilitation du terrain communal sous la mairie	4000 €								2021	
112	Daon	Rénovation des préaux terrain communal	3000 €								2021	
113	Daon	Transport accueil de loisirs	1500 €								2021	
114	Daon	Infra muros	1500 €								2021	
115	Daon	Gouttière Mairie	10000 €							2022	Financements attendus : FAR	
116	Daon	Maison pour tous, ALSH	250000 €							2022	Financements attendus : CC GAL Sud CAF	
117	Daon	Création d'un salle conseil municipal	3000 €								2022	
118	Daon	Changement porte d'entrée gymnase	4500 €								2022	
119	Daon	Créer un 2ème bureau pour la secrétaire hors accueil	1500 €								2022	
120	Daon	Restauration Mairie	180000 €								2023	Financements attendus : GAL Sud Mayenne
121	Daon	Équipement informatique Maison pour tous	7000 €								2023	Plan de relance volet numérique
122	Daon	Réhabilitation de la salle des fêtes	100000 €								2024	Financements attendus : GAL Sud Mayenne
123	Daon	Décoration Château d'eau	30000 €								2024	
124	Daon	Achat Château de Beaumont et mise en sécurité	250000 €								2025	Plan de relance volet Patrimoine
125	Daon	Baignade naturelle	400000 €								2025	
126	Daon	Création d'un Belvédère	50000 €								2025	Financements attendus : CC
194	Daon	Carte communale	15000 €								2021	
195	Daon	Lotissement	400000 €								2022	
206	Daon	Parcours Patrimoine	1000 €								2022	
235	Daon	Changer le chauffage de la mairie	8000 €								2022	
236	Daon	Coulée verte le long du nouveau lotissement	5000 €								2022	
237	Daon	Isolation salle des sports	100000 €							2023	Financements attendus : GAL Sud Mayenne	

Opérations subventionnées par l'Etat avant

Opérations subventionnées par l'État en 2021

Demandes de subventions Etat 2022

Feuille1

PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	COUT GLOBAL HT DE L'OPERATION	CALENDRIER DE REALISATION	SUBVENTIONS
				ETAT

N° Action	Porteur de projet	Intitule du projet	Cout total	Montant Etat attendu
------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------	-----------------------------

PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	COUT GLOBAL HT	FINANCEMENTS attendus et/ou espérés	CALENDRIER
--------------------------	---------------------------	-----------------------	--	-------------------

N° Action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de l'operation	financé
				DET R

SOLICITEES	CONTRACTUALISATION	FICHE ACTION	OBSERVATIONS
AUTRES PARTENAIRES			

Cofinancements				Calendrier	observations
Europe	Region	depart	Autres		

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Présentation souhaitée

Financement Etat sollicité		autre financements sollicités			
DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres

action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations
---	------------	--------------

* prévoir une liste déroulante

Contrat Enfance Jeunesse

Contrat local de Santé

Contrat territorial Eau

CTE

ORT

PVD

Territoire Industrie

Autre

Modele

N° Action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de l'operation	financement Etat sollicité		
				DETR	DSIL	autre
14	Daon	Voirie Volet N° 1	116000 €			
15	Daon	Entretien fossés et chemin	3000 €			
16	Daon	Voirie volet N° 2	200000 €			
17	Daon	Voirie volet N° 3	200000 €			
18	Daon	Voirie Volet N°4	20000 €			
19	Daon	Travailler à l'accessibilité de tous les lieux publics	70000 €			
20	Daon	Voirie Volet N°5	200000 €			
21	Daon	Extension, viabilisation et voirie de l'extension du lotissement des Vignes	400000 €			
22	Daon	Entretien Voirie et chemins	300000 €			
68	Daon	Préconfiguration Lotissement	5400 €			
69	Daon	Rénovation logements communaux	270000 €			
70	Daon	Achat de logements vacants et réhabilitation	700000 €			
77	Daon	Restauration Mairie Volet 1	23700 €			
105	Daon	Aménagement technique salle des sports	4500 €			
106	Daon	Aménagement technique	3000 €			
107	Daon	Aménagement du jardin de la mairie / Fleurissement	7500 €			
108	Daon	Aménagement convivialité salle des sports	70000 €			
109	Daon	Local extension salle des fêtes	2500 €			
110	Daon	isolation phonique salle du conseil	2247 €			
111	Daon	Réhabilitation du terrain communal sous la mairie	4000 €			
112	Daon	Rénovation des préaux terrain communal	3000 €			
113	Daon	Transport accueil de loisirs	1500 €			
114	Daon	Intra muros	1500 €			
115	Daon	Gouttière Mairie	10000 €			
116	Daon	Maison pour tous, ALSH	250000 €			
117	Daon	Création d'un salle conseil municipal	3000 €			
118	Daon	Changement porte d'entrée gymnase	4500 €			
119	Daon	Créer un 2éme bureau pour la secrétaire hors accueil	1500 €			
120	Daon	Restauration Mairie	180000 €			

Modele

121	Daon	Equipement informatique Maison pour tous	7000 €			
122	Daon	Réhabilitation de la salle des fêtes	100000 €			
123	Daon	Décoration Château d'eau	30000 €			
124	Daon	Achat Château de Beaumont et mise en sécurité	250000 €			
125	Daon	Baignade naturelle	400000 €			
126	Daon	Création d'un Belvédère	50000 €			
194	Daon	Carte communale	15000 €			
195	Daon	Lotissement	400000 €			
208	Daon	Parcours Patrimoine	1000 €			
235	Daon	Changer le chauffage de la mairie	8000 €			
236	Daon	Coulée verte le long du nouveau lotissement	5000 €			
237	Daon	Isolation salle des sports	100000 €			

Opérations subventionnées par l'État avant
2021

Opérations subventionnées par l'État en 2021

Demandes de subventions Etat 2022

Modele

autre financements sollicités				action inscrite dans une contractualisation	calendrier
Europe	Région	Département	autres		
					2021
					2021
					2022
					2023
					2024
					2024
					2025
					2026
					2022-2026
					2021
					2023
					2022-2025
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2021
					2022
					2022
					2022
					2022
					2023

Modele

					2023
					2024
					2024
					2025
					2025
					2025
					2021
					2022
					2022
					2022
					2023

Modele

observations
Financement attendus : CCPCG FUV
Financements attendus : GAL Sud Mayenne
Financements attendus : CC
Financements attendus : FAR
Financements attendus : TEM CAF
Financements attendus : FAR
Financements attendus : CC GAL Sud CAF
Financements attendus : GAL Sud Mayenne

Modele

Plan de relance volet numérique
Financements attendus : GAL Sud Mayenne
Plan de relance volet Patrimoine
Financements attendus : CC
Financements attendus : GAL Sud Mayenne

PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	COUT GLOBAL HT DE L'OPERATION	CALENDRIER DE REALISATION	SUBVENTIONS SOLICITEES	CONTRACTUALISATION	FICHE ACTION	OBSERVATIONS
				ETAT			

N° Action	Porteur de projet	Intitule du projet	Cout total	Montant Etat attendu	Cofinancements				Calendrier	observations
					Europe	Region	depart	Autres		

PORTEUR DU PROJET	INTITULE DU PROJET	COUT GLOBAL HT	FINANCEMENTS attendus et/ou espérés	CALENDRIER	DESCRIPTIF SOMMAIRE
-------------------	--------------------	----------------	-------------------------------------	------------	---------------------

Présentation souhaitée

N° Action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de l'operation	financement Etat sollicité		autre financements sollicités	action inscrite dans une contractualisation		calendrier	observations
				DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres

* prévoir une liste déroulante
 Contrat Enfance
 Jeunesse
 Contrat local de Santé
 Contrat territorial Eau
 CTE
 ORT
 PVD
 Territoire Industrie
 Autre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage <i>Banque de DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre <i>Banque de DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Description de l'action <i>Appel à projets enfoncement des réseaux, Réfaire éclairage public</i>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires <i>Territoire d'énergie</i>	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel <i>42 700 €</i>	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage <i>Banque D AON</i>	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre <i>Banque D AON</i>	Nom de l'organisation Type
Description de l'action <i>Baison Pour Tous et Bibliothèque. ALS H</i>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel <i>250.000 €</i>	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier 2022.	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage <i>Bainic DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre <i>Bainic DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Description de l'action <i>Voirie entrée de Bouyg et contre - Sécurisation avec plateau et aménagement -</i>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel <i>200.000 €</i>	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .

Plan de financement <i>plan de Relance</i> <i>DET.R. Région.</i> <i>Département, FUV.</i> <i>autre</i>	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier <i>Début</i> <i>2022</i>	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

<p>Plan de financement</p> <p>Plan de Relance !</p> <p>DETR ?</p> <p>Patronat (FCATR) ?</p> <p>Région</p>	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
<p>Calendrier</p> <p>Fin d'année 2021</p>	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage <i>Gaïnie de DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre, <i>Gaïnie de DAON</i>	Nom de l'organisation Type
Description de l'action <i>enfoncissement des Réseaux génie civil de communication</i>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel <i>138 750 €</i>	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .

Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Fromentières

Acquisition d'équipement numérique pour l'école

Fiche action n° 127

Orientation stratégique n°	7
Action n°	127
Maître d'ouvrage	Mairie de Fromentières
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte de crise induit une forte mobilisation des outils numériques. Ce projet entre dans le cadre du plan de relance qui comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement afin de faciliter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique et administrative. L'ambition est de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public d'éducation.</p> <p>La commune souhaite donc acquérir du matériel informatique pour les classes de l'école (ordinateurs portables, tablettes et VPI)</p> <p>La commune souhaite également adhérer à e-primo</p> <p>E-Primo est un Espace Numérique de Travail simple et intuitif, conçu spécialement pour les écoles primaires. E-Primo permet aux familles de communiquer avec l'école, d'être informé de la vie de l'école et de la classe, de suivre et d'accompagner la scolarité de son enfant.</p>
Partenaires	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des Sports dans le cadre du Plan de relance - continuité pédagogique Appel à projets pour un

	<p>socle numérique dans les écoles élémentaires. Demande de subvention faite Le dossier est complet En attente de réponse.</p>
Coût prévisionnel	<p>Acquisition de tablettes, d'ordinateurs portables et de VPI pour un montant de 10 000 € HT en investissement. Adhésion annuelle à e-primo pour un tarif de 1,80 € TTC par élève en fonctionnement soit environ 180 € par an.</p>
Plan de financement	<p>Plan de relance : sollicitation du montant maximum soit 7 350 € Le reste sera autofinancé par la commune</p>
Calendrier	Entre le 1 ^{er} juin 2021 et le 31 décembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Fromentières

Aménagement du cimetière Fiche action n° 209

Orientation stratégique n°	9
Action n°	209
Maître d'ouvrage	Commune de Fromentières
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Le projet consiste en un réaménagement complet du cimetière communal pour tenir compte des différentes volontés des défunt et faciliter l'accessibilité aux tombes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Les dépenses d'investissements se répartissent comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Aménagement ossuaire, jardin du souvenir, cavurne et columbarium : 10 000€ HT- Travaux paysagers : 20 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- DETR sollicitée à hauteur de 6 000 €- Autofinancement de la commune 24 000 €
Calendrier	Réception des devis en décembre 2021 et tout début janvier 2022. Validation définitive du plan de financement en janvier 2022. Validation des devis après retour sur la demande de subvention DETR Début des travaux fin avril 2022 Fin des travaux vers novembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Fromentières

Aménagement et sécurisation de l'entrée d'agglomération côté rue de Lorraine Fiche action n° 57

Orientation stratégique n°	4
Action n°	57
Maître d'ouvrage	Commune de Fromentières
Maître d'œuvre	Cabinet de Géomètres-Experts KALIGEO
Description de l'action	<p>Créer un aménagement à l'entrée du bourg en venant de la RD 152 (Ruillé) afin de sécuriser l'entrée du bourg pour les piétons et notamment la zone devant le cimetière.</p> <p>Constat : Les véhicules circulent à une vitesse excessive, il n'y a pas d'élément qui incite les automobilistes à ralentir.</p> <p>De plus, il n'y a pas de zones dédiées pour assurer le déplacement des piétons en sécurité sur la rue de l'Abbé Angot et le début de la rue de Lorraine.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses d'investissements se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude du projet de sécurisation : 6 800 € HT- Maîtrise d'œuvre : 18 000 € Ht- Divers travaux sur les réseaux : 4 700 € HT- Travaux : 170 500 € HT (voir devis joint)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- DETR notifiée à hauteur de 47 640 €- Demande de subvention au titre des amendes de polices : 10 000 € sollicité (en attente de réponse)- FUV demandé auprès de la CCPCG à hauteur de 9 900 € (en attente de réponse)- Région : aide dans le cadre du plan de relance investissement (demande de 40 000 € en attente)

	<p>de réponse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement de la commune (environ 92 460 €)
Calendrier	<p>Réunion avec les habitants pour présenter le premier projet réalisé par le cabinet KALIGEO le 1^{er} juin.</p> <p>Lancement des consultations à la rentrée de septembre pour un début des travaux fin 2021 début 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

COMMUNE DE FROMENTIERES**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LORRAINE-RD152**

Amélioration de l'accessibilité et sécurisation

ESTIMATION APS

MONTANT H.T.

LOT UNIQUE: TERRASSEMENT, VOIRIE, EAUX PLUVIALES, ESPACES-VERTS

Démarches administratives préalables Constat d'huiissier, DICT, AIPR, Dossier d'execution, dossier de récolelement, contrôles etc...	3 500 €
Installations de chantier Travaux de préparation, démolition et dépose, signalisation du chantier, implantation, clôtures de chantier, cantonnement etc...	9 500 €
Structures et préparation des voiries Terrassement, rabotage, purge des structures existantes, apport de matériaux etc...	25 000 €
Revêtements des voiries Découpes, raccordements, mise en œuvre des revêtements etc...	42 500 €
Voiries Piétonnes Création ou reprise des cheminements piétons etc...	20 000 €
Maçonneries Fourniture et pose des bordures et des ouvrages en béton.	25 000 €
Réseaux Eaux Pluviales Création de grilles et renouvellement du réseaux existant sur 50% (hypothèse à confirmer par un diagnostic du réseau en phase étude APD)	26 500 €
Signalisation Réalisation de la signalisation verticale et horizontale.	8 500 €
Espaces-verts et Mobilier urbain Traitement des zones d'espaces-verts, fourniture et pose du mobilier urbain	10 000 €

TOTAL GENERAL H.T	170 500 €
T.V.A. 20,00%	34 100 €
TOTAL GENERAL T.T.C.	204 600 €

Répartition:

- Le Montant total de 170 500€/HT comprend la création du parking de la salle du cimetière pour 35 000€/H .

NB1: Ces prix s'entendent hors taxe, hors honoraires d'études et de suivi de travaux

NB2: L'estimation ne comprend pas les éventuels travaux de réhabilitation EU, d'éclairage public, d'effacement ou de mise aux normes des réseaux souples existants.

NB3: l'estimation est basée sur des hypothèses et des ratios pris sur la base de chantiers similaires, il conviendra d'approfondir l'étude en phase APD.

Fait à CHANGÉ, le 12-01-2021

Franck LE BOULANGER

Géomètre-Expert Foncier Associé

P/O Eddy SIMON



Département de la Mayenne

Rue de Lorraine-RD 152

Rue de l'Abbé Angot

COMMUNE DE FROMENTIERES

AMENAGEMENT DE RUE *Sécurisation et accessibilité.*

NOTICE TECHNIQUE D'AVANT PROJET

Dressé le 19-01-2021

MISSION AVANT PROJET SOMMAIRE(APS)



Géomètres-Experts
Maître d'Oeuvre en Urbanisme & VRD

Parc Cérès, 21 rue Ferdinand BUISSON
53810 CHANGÉ
Tél : 02 43 53 67 21 - Fax : 02 43 53 64 86

laval@kaligeo.fr

COMMUNE DE FROMENTIERES

AMENAGEMENT DES RUES DE LORRAINE ET DE L'ABBE ANGOT

NOTE TECHNIQUE DU PROJET

RAPPEL DU CONTEXTE

La Commune de Fromentières souhaite mettre en valeur sur le plan urbain et le sur le plan paysager l'entrée du bourg en direction de Ruillé-Froid-Fonds avec en fil rouge la sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité piétonne.

La contrainte du stationnement et de l'accès au cimetière est aussi au cœur du projet.

PROJET D'AMENAGEMENT

1) Zone d'étude :



2) Début de l'aménagement :

Entrée d'Agglomération en venant de la commune de Ruillé-Froid-Fonds ↓



3) Fin de l'aménagement :

A l'angle du N°5 de la rue de Lorraine ↓

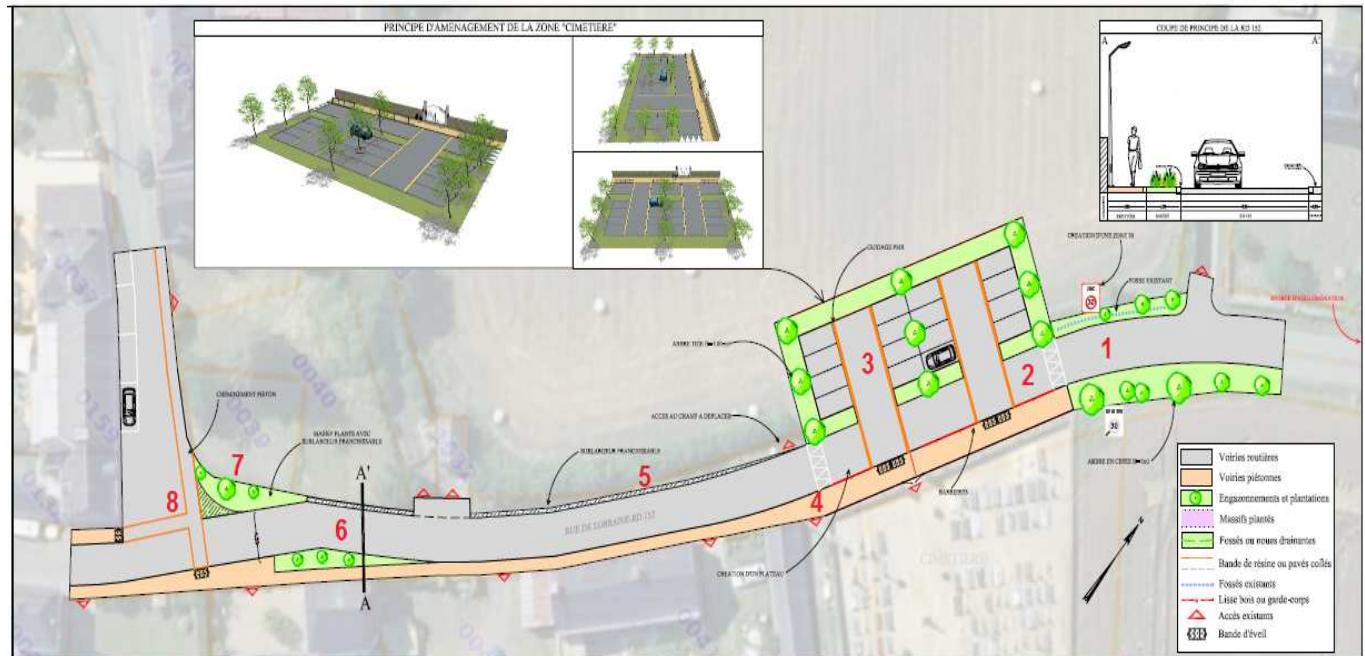


Au niveau des N°2 et 4 de la rue de l'Abbé Angot ↓



4) Avant-projet :

Le plan projet ci-dessous est présent en annexe à l'échelle.



AMELIORATION DE L'AMENAGEMENT EXISTANT (diagnostic et solutions)

1) Diagnostic sur site :

On constate une vitesse excessive des véhicules qui entrent dans l'agglomération, aujourd'hui cette vitesse est réglementée à 50 km/h. Il n'y a pas d'ouvrages ou d'éléments qui incitent les automobilistes à ralentir et à adapter leur allure.

Il n'y a pas de zone dédiées pour assurer le déplacement des piétons en sécurité sur les 2 rues (notamment vers le cimetière).

Le stationnement aux abords du cimetière n'est pas identifié, la surface potentiellement dédiée est très faible.

En pratique les véhicules sont garés le long du mur d'enceinte et pour repartir certains font demi-tour sur la RD 152. A cet endroit la visibilité est quasi nul pour les véhicules qui viennent de la route de Ruillé-Froid-Font, il y a un réel risque d'accident (s).

Le projet devra donc mettre l'accent sur la création de cheminements piétons sécurisés et sur la création d'une zone de stationnement à proximité du cimetière tout en optimisant l'accessibilité PMR sur l'ensemble de la zone.

2) Solutions apportées par le projet :

Numérotation : se référer au plan projet de la page 4

2.1) Création d'une Zone 30:

L'ensemble des voiries du projet seront passées en Zone 30, cette nouvelle réglementation de la vitesse sera justifiée par la création d'ouvrages qui permettront de réguler la vitesse des véhicules et d'éléments qui auront pour vocation d'identifier et de sécuriser le déplacement des piétons.

Les panneaux seront posés avant le rampant du plateau en venant de la route de Ruillé-Froid-Fond, à plus ou moins 50m du panneau d'agglomération.

La Commune devra mettre à jour son « plan de circulation apaisée » et passer le cœur du bourg sous le même régime.

2.2) Création d'un plateau surélevé devant le cimetière:

Un plateau surélevé sera créé devant le cimetière, le rampant permettra de faire ralentir les véhicules qui entrent dans cette zone de conflits potentiel avec les piétons (qui seront prioritaires).

Cette surélévation pourra permettre la pose de bordures avec une vue de 2 cm sur la partie haute du plateau, ce qui favorisera le déplacement des PMR du parking vers le cimetière.

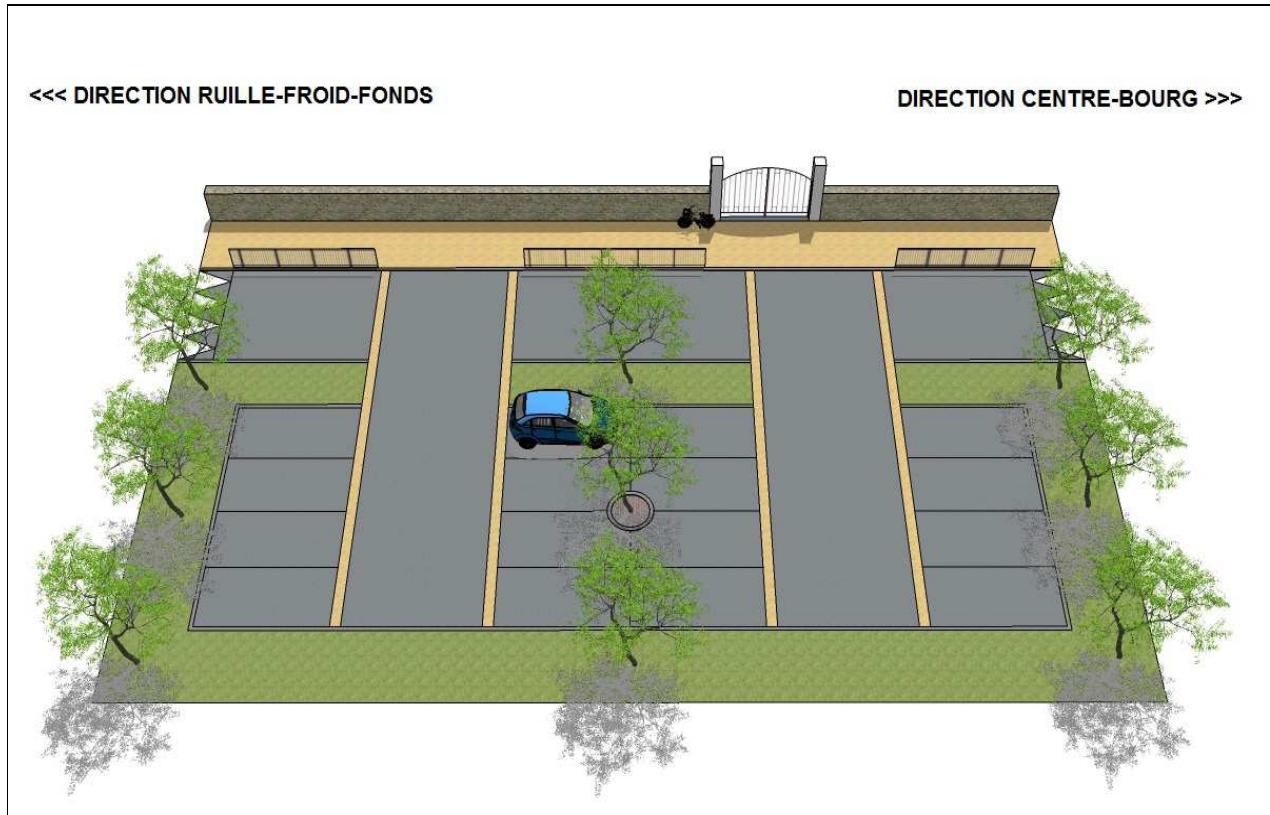
Les pentes des rampants devront être conformes aux réglementations du CD 53.

2.3) Création d'un parking dédié au cimetière (voir schéma ci-dessous):

Un parking sera créé en face du cimetière, son potentiel de base sera de 16 places dont une place PMR (voir plan en page 6).

Le flux piéton sera guidé vers le cimetière par le biais de résines colorées, ces bandes donneront de la transversalité et viendront mettre dans l'inconfort le déplacement longitudinal des véhicules sur la RD.

Cet aménagement donnera un caractère urbain à cette entrée dans l'agglomération, il viendra structurer et cadrer cette zone qui aujourd'hui est ouverte sur un champ en face du cimetière.



2.4) Trottoir PMR :

Création d'un trottoir PMR sur toute la longueur de la RD 152, cet aménagement permet le cheminement des piétons du centre-bourg vers le cimetière tout en sécurisant l'accès aux habitations du même côté de la RD.

Des barrières seront mises en place devant le cimetière pour confirmer le sentiment de sécurité dans cette zone.

2.5) Surlargeur franchissable :

Le gabarit existant de la voirie est peu large, cela est accentué par la création d'un cheminement PMR le long de la voirie.

Pour assurer la circulation et le croisement des camions ou des engins agricoles, une surlargeur franchissable sera créée le long de la RD152.

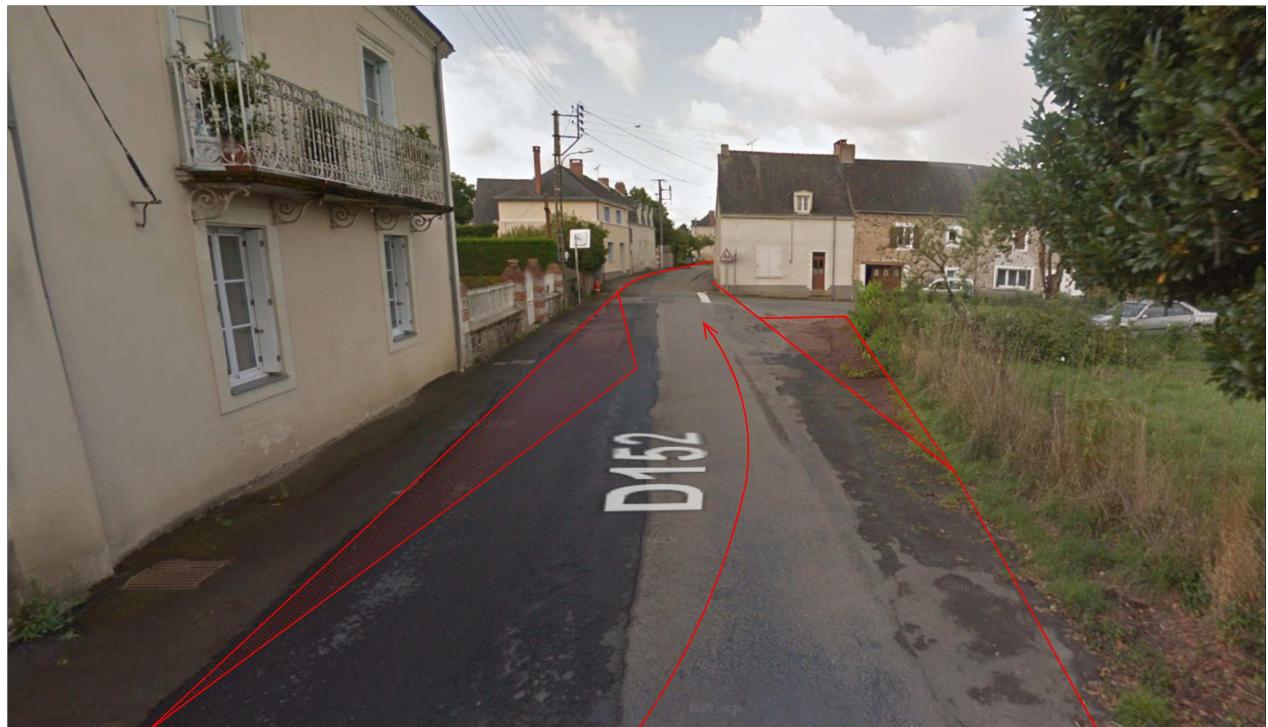
Techniquement cette surlargeur sera caractérisée par une bordure avec une vue de 4 à 6 cm et d'une bande structurée de 50cm de large (idéalement en béton strié).

En fonctionnement normal le gabarit de la voirie permet le croisement de deux véhicules légers à vitesse réduite, ce qui est un avantage dans le cadre de la réduction de la vitesse.

2.6) Modification du profil en long la voie principale :

Modification de la trajectoire des véhicules de manière à réduire la vitesse aux abords de la rue de l'Abbé Angot.

Création d'un massif planté franchissable devant le N°5 de la rue de Lorraine pour les camions et les engins agricoles, mais très inconfortable pour les véhicules légers.



2.7) Crédit d'une priorité à droite au carrefour rue de lorraine/rue de l'Abbé Angot :

La rue de l'Abbé Angot devient prioritaire sur la rue de Lorraine, un massif planté franchissable est créé pour éviter que les usagers de la route coupent à la corde quand il tourne vers droite en venant de Ruillé-Froid-Fonds (voir schéma ci-dessus).

Aussi, cet ouvrage va permettre de sécuriser les piétons qui traverseront la RD 152 pour gagner le trottoir PMR.

2.8) Matérialisation des cheminements piétons rue de l'Abbé Angot :

Gestion du flux piétonnier par la mise en place de bandes en résine colorée qui matérialiseront les cheminements piétons sur une largeur minimum de 1m50 (voir schéma en page 8), cela pour identifier une zone PMR tout en conservant le fonctionnement de la rue en voirie partagée.



Fait à CHANGE, le 19-01-21

Franck LE BOULANGER

Géomètre-Expert Foncier Associé

p/o Eddy SIMON





**CRTE Pays de Château-Gontier
Gennes-Longuefuye (Longuefuye)
Fiche action 28
VOIE DOUCE RD 28**

Orientation stratégique n°	3
Action n°	28
Maître d'ouvrage	Département
Maître d'œuvre	Département
Description de l'action	Cela fait une bonne dizaine d'année qu'un bon nombre d'habitants de Gennes-Longuefuye et des communes limitrophes s'impatiente de ne pas voir aboutir le projet d'une voie douce de circulation pour vélo / piéton le long de la RD 28 en direction Gennes sur Glaize / Château-Gontier (courrier transmis à plusieurs reprises). C'est la seule départementale à grande circulation du Sud-Mayenne (6000 véhicules/jour) qui tarde à ne pas offrir la possibilité de circuler à vélo ou à pied en toute sécurité pour se rendre au travail, au lycée ou autres... Cette route départementale est très régulièrement empruntée par des convois exceptionnels (entreprise STRUDAL). L'espace de part et d'autre de la voie est très largement suffisant pour y créer ce genre d'aménagement
Partenaires	Département : Maître d'ouvrage / Financement Partenaires associés : Communauté de Communes du pays de Château-Gontier et Commune de GENNES-LONGUEFUYE
Coût prévisionnel	Source du Département : 100 000 € HT / km
Plan de financement	

Calendrier	Etude : 2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier HOUSSAY

Aménagement de l'ancienne mairie

fiche action n°71

Orientation stratégique n°	5
Action n°	71
Maître d'ouvrage	Commune de HOUSSAY Collectivité Territoriale
Maître d'œuvre	Consultation en cours
Description de l'action	Aménagement de l'ancienne mairie en commerce et aménagement de 2 logements locatifs
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	Etat DETR Conseil régional Europe Communauté de Communes
Calendrier	Septembre 2021 Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

Réfection de la toiture et des tuffeaux de l'église de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne Fiche action n° 213

Orientation stratégique n°	9
Action n°	213
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	A déterminer à l'issue d'une consultation prévue à la fin du 1 ^{er} semestre 2021
Description de l'action	-Il s'agit de sauvegarder un patrimoine communal inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques - l'église de Loigné sur Mayenne au sein de laquelle se trouve un retable classé Monument Historique Les travaux projetés consistent procéder à une réfection de la toiture et des tuffeaux ... -Coût estimé : 200 000 € -Bénéficiaire : la commune
Partenaires	-La Fondation du Patrimoine -L'Association du Patrimoine locale
Coût prévisionnel	Investissement : 200 000 €
Plan de financement	-ETAT/DETR-DSIL : 30 000 € -REGION : 80 000 € -CD 53 : 40 000 € -CCPCG/FCATR : 10 000 € -Fondation du Patrimoine : 20 000 € -Autofinancement : <u>20 000</u> € <u>200 000 €</u>
Calendrier	-Appel d'offres à prévoir -Début des travaux : Mai 2022

	-Fin des travaux : Décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

**Couverture et fermeture des terrains de
boules bretonnes par des panneaux
photovoltaïques
avec création d'un local de rangement
et d'un Club House mutualisé**
Fiche action n° 242

Orientation stratégique n°	10
Action n°	242
Maître d'ouvrage	Commune de La Roche-Neuville
Maître d'œuvre	-Atelier BLEU D'ARCHI (bâtiment) -MayENR (photovoltaïque)
Description de l'action	Le projet consiste à répondre aux attentes de différents clubs : Clubs de boules bretonnes des communes de Houssay et de La Roche-Neuville, Club des aînés, Club de football « Athlétic Laigné-Loigné », et aux attentes de l'accueil de loisirs. A ce jour, il n'est pas possible de pratiquer la boule bretonne pendant la période hivernale, et il n'y a pas de club housse pour le club de football. Ce projet de construction sera étudié avec une recherche de ressources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) avec autoconsommation et revente d'énergie. Le projet est en cours d'élaboration (plans et estimations) ... Coût : 259 000 € (hors bénévolat) Superficie : 280 m ² Le nombre de bénéficiaires est estimé à 250
Partenaires	-Club de boule bretonne de La Roche-Neuville

	<p>-Club de boule bretonne de Houssay -Club de football « Athlétic Laigné-Loigné » Ces clubs s'engagent à participer aux travaux La prochaine étape est la mise en place du planning de réalisation</p>												
Coût prévisionnel	<p>Investissement : 259 000 € -Maîtrise d'œuvre : 9 000 € -Travaux de bâtiments : 196 000 € -Couverture photovoltaïque : 54 000</p>												
Plan de financement	<table> <tr> <td>ETAT/DETR-DSIL</td> <td>103 600 €</td> </tr> <tr> <td>REGION / FRDC</td> <td>42 600 €</td> </tr> <tr> <td>CD 53 /Contrat Territoire</td> <td>31 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPCG/FCATR</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td><u>51 800</u> €</td> </tr> <tr> <td></td> <td><u>259 000 €</u></td> </tr> </table> <p><u>Valorisation du bénévolat</u> : 20 000 €</p>	ETAT/DETR-DSIL	103 600 €	REGION / FRDC	42 600 €	CD 53 /Contrat Territoire	31 000 €	CCPCG/FCATR	30 000 €	Autofinancement	<u>51 800</u> €		<u>259 000 €</u>
ETAT/DETR-DSIL	103 600 €												
REGION / FRDC	42 600 €												
CD 53 /Contrat Territoire	31 000 €												
CCPCG/FCATR	30 000 €												
Autofinancement	<u>51 800</u> €												
	<u>259 000 €</u>												
Calendrier	<p>-Lancement de l'appel d'offres : Avril 2022 -Début des travaux : Juin 2022 -Fin des travaux : Décembre 2022</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-Projet de rayonnement intercommunal sur 3 communes (La Roche-Neuville - Houssay - Prée d'Anjou) -Projet s'inscrivant dans la transition énergétique</p>												



CRTE Pays de Château-Gontier

Création de bassins d'orage sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne Fiche action n° 243

Orientation stratégique n°	10
Action n°	243
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	Cabinet HYDRATOP
Description de l'action	-L'objectif est de répondre à la problématique d'inondations récurrentes sur 3 zones communales -Coût : 60 000 € -Bénéficiaires : personnes impactées par ces inondations <u>NB</u> : L'étude hydraulique est en cours
Partenaires	
Coût prévisionnel	-Investissement : 60 000 €
Plan de financement	-ETAT/DETR-DSIL : 18 000 € -Autofinancement : ... <u>42 000 €</u> <u>60 000 €</u>
Calendrier	-Lancement de la consultation : Avril 2022 -Début des travaux : Juin 2022 -Fin des travaux : Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

N° Axe stratégique	action	porteur de projet	intitule du projet	cout global HT de l'operation	financement Etat sollicité			autre financements sollicités				action inscrite dans une contractualisation	calendrier	observations
					DETR	DSIL	autre	Europe	Région	Département	autres			
3	29	La Roche Neuville	Agrandissement du cimetière de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne avec création d'un accès PMR	64000 €									2021	
3	30	La Roche Neuville	Aménagement de sécurité en entrée de bourg et création d'un parking aux abords du cimetière de Saint-Sulpice	25000 €									2021	CD = amendes de police
3	31	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €									2021	Financement attendus : CCPCG FUV
3	32	La Roche Neuville	Travaux de voirie	32000 €									2022	Financement attendus : CCPCG FUV
3	33	La Roche Neuville	Aménagement de l'entrée du bourg de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne en bordure de la zone artisanale	15000 €									2023	CD = amendes de police
3	34	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €									2023	Financement attendus : CCPCG FUV
3	35	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €									2024	Financement attendus : CCPCG FUV
3	36	La Roche Neuville	Aménagement du centre bourg Est de la commune déléguée de Saint-Sulpice	150000 €									2025	CD = amendes de police CCPCG fonds Patrimoine
3	37	La Roche Neuville	Travaux de voirie	35000 €									2025	Financement attendus : CCPCG FUV
3	43	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de voiries diverses sur la commune	150000 €									2021	Financement attendus : CCPCG FUV
4	58	La Roche Neuville	Aménagement des rues de Bretagne et des Vignes (dont Cheminements doux) -commune déléguée de Loigné sur Mayenne	370000 €		41339 €		73951 €					2021-2022	2021 : DSIL sur la partie cheminements doux (Coût global 86 552 €) CD = amendes de police + plan de relance
4	59	La Roche Neuville	Aménagement d'un nouveau cheminement doux sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	40000 €									2023	CD = amendes de police
4	62	Saint Denis d'Anjou	Création d'une voie douce dans le bourg	79192 €									2021	
6	78	La Roche Neuville	Construction d'un habitat partagé intergénérationnel sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	700000 €									2025	Financements attendus Etat : ARS Europe : LEADER ou FEDER CCPCG + CAF-MSA
7	131	La Roche Neuville	Implantation d'un city-parc (parc multisports) sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	65000 €	19299 €		22500 €						2021	2021 DETR + Agence nationale du Sport
7	132	La Roche Neuville	Implantation d'un espace Fitness extérieur sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	11660 €									2023	Appel à projet « Terres de jeux 2024 »
7	133	La Roche Neuville	Déconstruction de la salle des fêtes et de bâtiments annexes sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	35000 €				10975 €					2022-2024	
7	134	La Roche Neuville	Rénovation et agrandissement de l'école élémentaire de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	250000 €									2023	Financement attendus Europe : Leader ou FEDER + CCPCG CAF-MSA
7	135	La Roche Neuville	Effacement des réseaux électriques et de télécommunications au lotissement du Bocage sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	50000 €									2023	Financements autres attendus : TEM 53
7	136	La Roche Neuville	Construction d'une nouvelle infrastructure pour l'installation d'un tiers lieu sur la commune déléguée de Saint-Sulpice	450000 €									2024	
7	137	La Roche Neuville	Reconstruction des locaux techniques de la commune	100000 €									2026	
7	174	Saint Denis d'Anjou	Aménagement Place Henri IV (mobilier urbain, toilettes publiques) / Rénovation toilettes publiques parvis église	22350 €				6705 €					2021	
7	175	Saint Denis d'Anjou	Eclairage public	72057 €	36028 €								2021	
7	176	Saint Denis d'Anjou	Mise en sécurité d'un bâtiment communal – Petite cité de caractère	79192 €		17556 €		22253 €					2021	
7	177	Saint Denis d'Anjou	Rénovation du mur d'enceinte de la mairie	9600 €									2021	
7	178	Saint Denis d'Anjou	Rénovation maison du Cardon Blanc										2021	PDH (Plan dep de l'habitat?)
7	179	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de l'école élémentaire (chauffage, huisseries, isolation)	547000 €									2022	
7	180	Saint Denis d'Anjou	Maison France Service										2021	
7	181	Saint Denis d'Anjou	MSP										2022	
8	196	La Roche Neuville	Création de deux nouveaux lotissements (un sur chaque commune déléguée)										2022-2026	
8	202	Saint Denis d'Anjou	Réaménagement de l'espace de l'ancienne supérette	6000 €									2021	Achat : 6 000 € + Destruction : à définir
9	213	La Roche Neuville	Réfection de la toiture et des tufaceaux de l'église de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	200000 €									2022	Financement attendus : CCPCG fonds Patrimoine
9	215	Saint Denis d'Anjou	Création d'une aire d'accueil des camping-cars	15000 €									2021	Financements attendus : CCPCG FCATR
9	216	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de la maison canoniale (Monument historique)	45000 €									2021	
9	217	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de l'église du bourg (Monument historique) - Diagnostic	25360 €									2021-2022	Montant Travaux : à définir
10	242	La Roche Neuville	Couverture et fermeture des terrains de boules bretonnes par des panneaux photovoltaïques avec création d'un Club House mutualisé	200000 €									2022	Etat = Agence nationale du Sport sollicitée Financements autres attendus : TEM 53 + CAF-MSA
10	243	La Roche Neuville	Création de bassins d'orage sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	60000 €									2022	
10	244	La Roche Neuville	Aménagement d'un parc V.A.E. sur le parking Eco-mobilité de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne	15000 €									2023	
10	245	La Roche Neuville	Construction d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la commune déléguée de Saint-Sulpice	2000000 €									2024	
10	266	Saint Denis d'Anjou	Aménagement du jardin rue des Halles et plantations d'arbres	50000 €									2021	
10	267	Saint Denis d'Anjou	Rénovation de la dépendance de la mairie / Espace de coworking / Réseau chaleur avec la mairie + maison en location										2023	Etude à lancer
10	268	Saint Denis d'Anjou	Aménagement des anciennes lagunes										2022	Etude à lancer

Opérations subventionnées par l'État avant 2021

Opérations subventionnées par l'État en 2021

Demandes de subventions Etat 2022



Incohérence fiche - tableau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Fiche 02 : Travaux de Voirie

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage Commune de LA ROCHE-NEUVILLE	Nom de l'organisation Type
Maître d'œuvre Commune de LA ROCHE-NEUVILLE	Nom de l'organisation Type
Description de l'action -Projet de réfection et recalibrage de la voirie communale -Le but est de mettre à la disposition des usagers une voirie en bon état et de l'adapter en permanence au passage des engins agricoles - Coût : 32 000 € -Superficie : 3800 m ² -Les bénéficiaires sont les usagers de la voirie concernée	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires -	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel -Investissement : 32 000 € -Fonctionnement : 8 000 €	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .

Plan de financement -CCPCG/FUV : 16 000 € -Autofinancement 24 000 €	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier -Lancement de la consultation : Avril 2022 -Début des travaux : Juin 2022 -Fin des travaux : Septembre 2022	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

Travaux de Voirie Fiche action n° 29

Orientation stratégique n°	3
Action n°	29
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	Cabinet PRAGMA Ingénierie
Description de l'action	-Projet d'agrandissement du cimetière de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne -Création d'un accès PMR -Aménagement de l'entrée du cimetière pour une meilleure accessibilité aux camions des marbriers -Réalisation d'un jardin du souvenir et d'un espace dédié aux cavurnes
Partenaires	
Coût prévisionnel	63 259,33 € HT
Plan de financement	-ETAT – DETR/DSIL 10 000,00 € -Autofinancement 53 259,33 €
Calendrier	-Lancement de la consultation : 01/09/2022 -Début des travaux : 01/12/2022 -Fin des travaux : 01/04/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

Travaux de Voirie Fiche action n° 32

Orientation stratégique n°	3
Action n°	32
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Description de l'action	<p>-Projet de réfection et recalibrage de la voirie communale</p> <p>-Le but est de mettre à la disposition des usagers une voirie en bon état et de l'adapter en permanence au passage des engins agricoles</p> <p>-Coût : 32 000 €</p> <p>-Superficie : 3800 m²</p> <p>-Les bénéficiaires sont les usagers de la voirie concernée</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>-Investissement : 32 000 €</p> <p>-Fonctionnement : 8 000 €</p>
Plan de financement	<p>-CCPCG/FUV : 16 000 €</p> <p>-Autofinancement 24 000 €</p>
Calendrier	<p>-Lancement de la consultation : Avril 2022</p> <p>-Début des travaux : Juin 2022</p> <p>-Fin des travaux : Septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

Implantation d'un espace Fitness extérieur sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne Fiche action n° 132

Orientation stratégique n°	7
Action n°	132
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Description de l'action	-Répondre aux souhaits des usagers de l'espace de loisirs de La Mare, à partir d'une idée développée par le Conseil municipal des enfants -Coût : 11 660 € (agrès + panneau) - Bénéficiaires : population locale et clubs sportifs
Partenaires	-Comité de pilotage communal de « Terre de Jeux 2024 »
Coût prévisionnel	Investissement : 11 660 € (mise en place d'agrès et d'un panneau d'information)
Plan de financement	-ANS (Agence Nationale du Sport) : 5 830 € -Autofinancement : <u>5 830 €</u> <u>11 660 €</u>
Calendrier	-Début des travaux : Début Janvier 2023 -Fin des travaux : Fin Janvier 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier La Roche-Neuville

Création de deux nouveaux lotissements sur les communes déléguées de Loigné sur Mayenne et de Saint-Sulpice Fiche action n° 196

Orientation stratégique n°	8
Action n°	196
Maître d'ouvrage	Commune de LA ROCHE-NEUVILLE
Maître d'œuvre	Cabinet PRAGMA
Description de l'action	-Création d'un lotissement à usage d'habitation à Loigné sur Mayenne (20 parcelles) : « Lotissement de La Pièce Martin » -Création d'un lotissement à usage d'habitation à Saint-Sulpice (5 parcelles) : « Lotissement Espace Ferdinand Barais »
Partenaires	
Coût prévisionnel	-Lotissement de La Pièce Martin - Travaux de viabilisation : 555 000 € -Lotissement Espace Ferdinand Barais - Travaux de viabilisation : 95 000 €
Plan de financement	Travaux entièrement financés à terme par les ventes de parcelles (opérations blanches)
Calendrier	-Lotissement Espace Ferdinand Barais : *Lancement de la consultation : 01/03/2022 *Début des travaux : 15/04/2022 *Fin des travaux : 01/09/2022 et travaux de finition à l'issue des constructions -Lotissement de La Pièce Martin : *Lancement de la consultation : 01/09/2022 *Début des travaux : 01/02/2023 *Fin des travaux : 30/06/2023 et travaux de finition à l'issue des constructions
Indicateurs d'évaluation proposés	





**CRTE Pays de Château-Gontier
MARGINÉ-PEUTON
fiche action n° 142**

**Création d'un espace socio-culturel multi-
usages,
d'un restaurant scolaire et d'un accueil
periscolaire**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	142
Maître d'ouvrage	Commune de Marigné-Peuton
Maître d'œuvre	IE Architecture + Acore Ingénierie Architecte et Bureau d'études techniques
Description de l'action	<p>Réalisation d'un espace dédié à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire ainsi qu'aux activités associatives et sociales communales et intercommunales. L'intérêt du projet réside dans :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'absence d'équipement de ce type par rapport aux besoins de la population,- l'augmentation des effectifs des enfants mangeant à la cantine (50 enfants + 10 par rapport à 2020) nécessitant d'avoir une surface de restauration plus grande et adapté. De plus, le covid-19 a mis en relief des problématiques de surface pour respecter la distanciation entre les enfants le midi.- de l'absence de lieu adapté dédié au périscolaire (effectifs de 12 enfants présents simultanément),- la possibilité d'offrir, à la population de la communauté de communes, un lieu pouvant recevoir des activités d centre intercommunal d'actions sociales. <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à</p>

	<p>indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc Cet espace sera réalisé par la restructuration et la rénovation énergétique d'un bâtiment existant avec amélioration thermique et énergétique de l'ensemble. La volonté du projet est également d'avoir un bâtiment compact afin de limiter la consommation d'espace, la surface de bâtiment totale prévue sera comprise entre 480 et 500 m².</p> <p>L'avant-projet sommaire a été validé et l'avant-projet définitif le sera fin mai 2021. Le permis de construire sera déposé début juin 2021. La signature des marchés de travaux est prévue en décembre 2021 et le démarrage des travaux à suivre. Le coût estimatif au stade de l'APS est de 1 048845 € H.T. L'ensemble des populations communale et intercommunale seront bénéficiaires de cet équipement.</p> <p>Grâce à la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage, le projet a été pensé, concerté avec les différents acteurs du projet et futurs utilisateurs (CAF, DDT, Préfecture, communauté de communes, associations, personnels en charge de la restauration scolaire et périscolaire, agent techniques.)</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAF : en concertation sur l'élaboration du projet et sur la participation au financement via subvention et prêt à taux zéro. Le dossier de demande de subventions sera déposé avant la fin juin 2021, - Communautés de communes : concertation et demande de subvention à venir avant fin juin 2021, - Région : demande de subventions à venir avant fin juin 2021, - Europe : concertation et demande de subvention à venir avant pour la rénovation énergétique du bâtiment existant, - Etat : pour la concertation et demande de subvention prévue en novembre 2021 (DETR, DSIL).
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1045845 € H.T. les coûts de fonctionnement ne changeront pas, ils seront potentiellement en baisse par rapport à aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant qui sera amélioré sur le plan thermique et consommation énergétique.

Plan de financement	<p><u>Plan prévisionnel de financement :</u></p> <p>Fonds LEADER / GAL Sud Mayenne / Europe 40 000,00 €</p> <p>CAF 20 000,00 €</p> <p>FCATR / Communauté de communes 5 000,00 €</p> <p>Région des Pays de la Loire 175 000,00 €</p> <p>DETR Etat 150 000,00 €</p> <p>DSIL Etat 421 098,40 €</p> <p>Commune (minimum 20%) recours à l'emprunt 234 746,60 €</p> <p>TOTAL 1 015 000,00 € H.T</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - APD/dépôt du permis de construire fin mai/début juin 2021, - Projet Juin à septembre 2021 - Demande de subventions de Juin à octobre 2021 - Lancement de la consultation des entreprises septembre à octobre 2021 - Signature des marchés de travaux et démarrage des travaux décembre 2021. - Fin des travaux décembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Validation par ordre de service des différentes étapes du projet au niveau des études (APD, PRO), - Récépissé du dépôt de permis de construire, - Récépissé des demandes de subventions, - Avis de publication du lancement de la consultation des entreprises de travaux, - Notification écrite des marchés,



CRTE Pays de Château-Gontier MÉNIL

fiche action n° 145

Création d'une MAM ou micro crèche

Orientation stratégique n°	7
Action n°	145
Maître d'ouvrage	Mairie de MENIL
Maître d'œuvre	Bureau d'étude non défini
Création d'un complexe accueillant une micro crèche ou MAM, un nouveau local infirmière, une nouvelle bibliothèque et un espace associatif. Ce complexe sera construit dans un souci d'économies d'énergie voir de production (si panneaux solaires installés)	<ul style="list-style-type: none">- Création d'un accueil collectif pour la petite enfance afin de pallier au déficit d'assistants (es) maternels (les) et de répondre aux attentes sociétales.- Transférer la bibliothèque actuellement exiguë et difficile d'accès à proximité de cet espace collectif et de l'école.- Permettre à l'infirmière de travailler dans de meilleures conditions et d'avoir un local plus adapté au public. Se donner la possibilité d'accueillir une autre profession libérale.- Créer un espace dédié aux associations pour permettre des échanges intergénérationnels.- Aménager les espaces autour de ce complexe aux abords de la réserve d'eau, créer un parcours végétalisé, reboiser avec des variétés anciennes et favoriser la biodiversité. Créer des aires de pique-nique et de jeux qui compléteront les offres proposées en bord de rivière.
Partenaires	Etat / Région / FCATR/Dept/ CAF /MSA/ Familles rurales/GAL SUD/Fonds européen.
Coût prévisionnel	Minimum 500 000 €

Plan de financement	Revente d'un bâtiment communal / Aides de l'état DETR/ Financement Région / Département/ Européen/ Aides CAF et MSA/ FCATR/ Recours à l'emprunt
Calendrier	2021/ Rencontre des partenaires et choix du bureau d'étude. 2022 : Lancement des appels d'offres et des constructions.
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier MÉNIL

fiche action n° 144

Aménagement du cimetière

Orientation stratégique n°	7
Action n°	144
Maître d'ouvrage	Mairie de MENIL
Maître d'œuvre	Bureau d'étude PRAGMA
Aménagement du cimetière	Pallier à l'interdiction de l'utilisation des produits phytos. Finaliser l'aménagement engagé en 2021 (réalisation d'un ossuaire, d'un jardin du souvenir, réfection de la chapelle, refonte des végétaux)
Partenaires	Etat / Région / service du patrimoine
Coût prévisionnel	Le coût total de l'aménagement est estimé à 100 000 € HT dont 50 000 € auront été financés en 2021. La totalité sera en investissement.
Plan de financement	DET R en 2021 puis demande en 2022 Plan de relance région Aide sur le patrimoine bâti Autofinancement.
Calendrier	Etude réalisée en 2021 puis devis. Consultation des entreprises juin 2021 puis démarrage des 1 ^{er} travaux à compter de septembre 2021 (relevage des tombes, renouvellement d'une partie des végétaux, ossuaire) Finalisation au printemps 2022, réfection de la chapelle, columbarium, plantations.
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier ORIGNÉ

fiche action n° 39

réfection routes communales

Orientation stratégique n°	3
Action n°	39
Maître d'ouvrage	Commune d'Origné
Maître d'œuvre	Commune d'Origné
Description de l'action	refaire 1km/an de routes communales pour un budget annuel de 25 000 (soit 6kms sur 6ans)
Partenaires	Entreprises privées 3 devis
Coût prévisionnel	Investissement de l'ordre de 150 000 €HT Fonctionnement : point à temps sur le moyen terme
Plan de financement	FUV : enveloppe communale 5834 € DETR
Calendrier	2021-2022-2023-2024-2025-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Kms réalisés par an



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier ORIGNÉ

fiche action n° 60

Création d'un chemin pédestre

Orientation stratégique n°	4
Action n°	60
Maître d'ouvrage	Commune d'Origné
Maître d'œuvre	Commune d'Origné
Description de l'action	5 kms de chemins pédestres existants mais comblés ou embroussaillés ou discontinus. Acquisition foncière d'environ 1km, déblaiement déchets, bornage, clôturage
Partenaires	Entreprises privées Bénévolats
Coût prévisionnel	Acquisition foncière Déblaiement de déchets Bornage Clôtures Investissement de l'ordre de 100 000 €HT Fonctionnement : entretien annuel par agent espaces verts et bénévolats
Plan de financement	DETR A préciser : CDC, CD53 ?
Calendrier	2021-2022-2023-2024-2025-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Kms réalisés



CRTE Pays de Château-Gontier ORIGNÉ

fiche action n° 152

Création ou rénovation d'un bâtiment de stockage et d'une salle des associations

Orientation stratégique n°	7
Action n°	152
Maître d'ouvrage	Commune d'Origné
Maître d'œuvre	Commune d'Origné
Description de l'action	Création d'un bâtiment de stockage pour la commune, les associations (aménagement de la salle socio-culturelle et construction d'un local technique) Acquisition foncière Construction ou rénovation d'un bâtiment
Partenaires	Maitre d'œuvre Entreprises privées
Coût prévisionnel	Investissement de l'ordre de 320 000 €HT
Plan de financement	FCATR Région CD53 DETR
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface de stockage Utilisation de la salle par les associations

Orientation stratégique N°	
Action N°	
Maître d'ouvrage	PEUTON
Maître d'œuvre	
Partenaires	

Aménagement base de loisirs	sur le mandat 2021 /2026
Mise en place de jeux pour enfants 3 / 12 ans	2021
Réhabilité des allées autour des plans d'eau pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite	2022
Aménagement de la zone humide	
Achat d'agrès pour faire un parcours santé	2024
Achat et installation de clôtures pour la mise en place d'un éco pâturage	2022
Plantation de haies	2021/2022
Création d'une voie douce pour relier le centre bourg aux étangs en toute sécurité avec plantation d'une haie	2022
Faire un petit parc animalier	2023
Ouvrages bois passerelles	2022/2026
Mobilier bancs, tables	2022/2026
Réhabilité Du parking	2026

Estimation des coûts	
Mise en place de jeux pour enfants 3 / 12 ans	13,000 €
Réhabilité des allées autour des plans d'eau pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite	15,000 €
Aménagement de la zone humide	5,000 €
Achat d'agrès pour faire un parcours santé	9,000 €
Achat et installation de clôtures pour la mise en place d'un éco pâturage	6,000 €
Plantation de haies	3,000 €
Création d'une voie douce pour relier le centre bourg aux étangs en toute sécurité avec plantation d'une haie	15,000 €
Faire un petit parc animalier	5,000 €
Ouvrages bois passerelles	3,000 €
Mobilier bancs, tables	4,000 €
Réhabilité Du parking	13,000 €

Plan financement	
Demandes de subventions DETTR, Région, Département, Cté Commune et autres le reste à charge de la commune	

91,000 €

Orientation stratégique N°	
Action N°	
Maître d'ouvrage	PEUTON
Maître d'œuvre	
Partenaires	

Arrêt car Création d'un emplacement et achat d'un abri	2021/2022 18,000 €
--	-----------------------

Trottoirs Réhabilitation de trottoirs avec remise aux normes	2021 12,000 €
--	------------------

Accessibilité Mise aux normes l'accessibilité Mairie	2022 8,000 €
--	-----------------

Parking Réalisation parking square	2025 pas de chiffrage
--	--------------------------

Plan financement Demandes de subventions DETR, Région, Département, Cté Commune et autres le reste à charge de la commune	
---	--



**CRTE Pays de Château-Gontier
PRÉE-d'ANJOU - Ampoigné**
Fiche action n° 172

**Projet de construction d'un bâtiment
multifonctions**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	172
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRÉE-d'ANJOU
Maître d'œuvre	Interface 3D-maitre d'œuvre CROSLARD-Sonj Archictecture – architectes, Sitadin Urbanisme et Paysage - paysagiste
Description de l'action	<p>Le projet de construction de ce bâtiment multifonctions est de rassembler différents services à la population et d'effectuer des économies d'énergies. Également, maintenir le dernier commerce, améliorer les services à la population et développer le commerce local.</p> <p>En effet, cet équipement public proposera les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une mairie annexe,- Une bibliothèque,- Une salle associative,- Un logement de fonction,- Des toilettes publiques,- Un restaurant,- Un bar,- Une épicerie. <p>Les surfaces estimées au RDC à 386 m² auquel s'ajoute une terrasse de 94 m², et à l'étage un local technique de 28 m² ainsi qu'un logement de 55 m². Le but de cette opération est de rassembler les différents services à la population et d'effectuer des économies d'énergies.</p> <p>Les travaux devraient débuter en juillet 2021.</p> <p>Les bénéficiaires de ce projet englobent la population communale, le milieu associatif, les touristes, la jeunesse, etc...</p>
Partenaires	Dans un premier temps, les premières réunions de travail ont été réalisé par les élus, accompagnés de riverains et du gérant du restaurant-bar de la commune. Les soutiens financiers sont :

	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - DETR - Région - Fonds Pays de la Loire Relance Investissements et le Pacte Régional de Ruralité - Département - Mayenne Relance - CCPCG- FCATR et FAD 																																																		
Coût prévisionnel	<p><u>Estimation détaillée du projet :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES (€ HT)</th> <th>Total HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>CAUE - Accompagnement maîtrise d'ouvrage (montant TTC)</i></td> <td>1 500.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Interface 3 D - Maîtrise d'ouvrage</i></td> <td>37 552.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>SONJ Architecture</i></td> <td>26 003.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>LCA Mission bureau d'étude</i></td> <td>2 945.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Médialex - Annonce Procédure μAdaptée</i></td> <td>550.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Différentes missions (contrôle technique, SPS, géotechnique)</i></td> <td>8 251.25 €</td> </tr> <tr> <td><i>Effacement réseaux - électricité et télécom (montant TTC)</i></td> <td>4 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>ORANGE ingénierie et génie civil</i></td> <td>4 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>EUROFEU (extincteurs et plan de sécurité)</i></td> <td>2 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Synapse Ouest - marché travaux</i></td> <td>450.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Signalisation (enseignes, etc...)</i></td> <td>2 500.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Constat apposition panneau PC</i></td> <td>210.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>Affichage permis</i></td> <td>350.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>0-Terrassements - VRD - Espaces Verts</i></td> <td>59 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>1-Maçonnerie béton armé - dallage</i></td> <td>108 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>2- Charpente bois</i></td> <td>97 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>3- Couverture zinc</i></td> <td>98 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>4- Revêtements de façades</i></td> <td>71 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>5- Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie</i></td> <td>63 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>6- Menuiseries intérieures bois</i></td> <td>62 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>7- Cloisons sèches-plafonds</i></td> <td>109 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>8- Plomberie sanitaires</i></td> <td>32 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>9- Electricité</i></td> <td>84 000.00 €</td> </tr> <tr> <td><i>10- Chauffage-ventilation</i></td> <td>55 000.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (€ HT)	Total HT	<i>CAUE - Accompagnement maîtrise d'ouvrage (montant TTC)</i>	1 500.00 €	<i>Interface 3 D - Maîtrise d'ouvrage</i>	37 552.00 €	<i>SONJ Architecture</i>	26 003.00 €	<i>LCA Mission bureau d'étude</i>	2 945.00 €	<i>Médialex - Annonce Procédure μAdaptée</i>	550.00 €	<i>Différentes missions (contrôle technique, SPS, géotechnique)</i>	8 251.25 €	<i>Effacement réseaux - électricité et télécom (montant TTC)</i>	4 000.00 €	<i>ORANGE ingénierie et génie civil</i>	4 000.00 €	<i>EUROFEU (extincteurs et plan de sécurité)</i>	2 000.00 €	<i>Synapse Ouest - marché travaux</i>	450.00 €	<i>Signalisation (enseignes, etc...)</i>	2 500.00 €	<i>Constat apposition panneau PC</i>	210.00 €	<i>Affichage permis</i>	350.00 €	<i>0-Terrassements - VRD - Espaces Verts</i>	59 000.00 €	<i>1-Maçonnerie béton armé - dallage</i>	108 000.00 €	<i>2- Charpente bois</i>	97 000.00 €	<i>3- Couverture zinc</i>	98 000.00 €	<i>4- Revêtements de façades</i>	71 000.00 €	<i>5- Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie</i>	63 000.00 €	<i>6- Menuiseries intérieures bois</i>	62 000.00 €	<i>7- Cloisons sèches-plafonds</i>	109 000.00 €	<i>8- Plomberie sanitaires</i>	32 000.00 €	<i>9- Electricité</i>	84 000.00 €	<i>10- Chauffage-ventilation</i>	55 000.00 €
DEPENSES (€ HT)	Total HT																																																		
<i>CAUE - Accompagnement maîtrise d'ouvrage (montant TTC)</i>	1 500.00 €																																																		
<i>Interface 3 D - Maîtrise d'ouvrage</i>	37 552.00 €																																																		
<i>SONJ Architecture</i>	26 003.00 €																																																		
<i>LCA Mission bureau d'étude</i>	2 945.00 €																																																		
<i>Médialex - Annonce Procédure μAdaptée</i>	550.00 €																																																		
<i>Différentes missions (contrôle technique, SPS, géotechnique)</i>	8 251.25 €																																																		
<i>Effacement réseaux - électricité et télécom (montant TTC)</i>	4 000.00 €																																																		
<i>ORANGE ingénierie et génie civil</i>	4 000.00 €																																																		
<i>EUROFEU (extincteurs et plan de sécurité)</i>	2 000.00 €																																																		
<i>Synapse Ouest - marché travaux</i>	450.00 €																																																		
<i>Signalisation (enseignes, etc...)</i>	2 500.00 €																																																		
<i>Constat apposition panneau PC</i>	210.00 €																																																		
<i>Affichage permis</i>	350.00 €																																																		
<i>0-Terrassements - VRD - Espaces Verts</i>	59 000.00 €																																																		
<i>1-Maçonnerie béton armé - dallage</i>	108 000.00 €																																																		
<i>2- Charpente bois</i>	97 000.00 €																																																		
<i>3- Couverture zinc</i>	98 000.00 €																																																		
<i>4- Revêtements de façades</i>	71 000.00 €																																																		
<i>5- Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie</i>	63 000.00 €																																																		
<i>6- Menuiseries intérieures bois</i>	62 000.00 €																																																		
<i>7- Cloisons sèches-plafonds</i>	109 000.00 €																																																		
<i>8- Plomberie sanitaires</i>	32 000.00 €																																																		
<i>9- Electricité</i>	84 000.00 €																																																		
<i>10- Chauffage-ventilation</i>	55 000.00 €																																																		

	<table border="1"> <tr><td><i>11- Revêtements de sols carrelage</i></td><td>60 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>12-Peinture revêtements muraux-rev.sols souples</i></td><td>47 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>13- Equipements cuisine</i></td><td>105 000.00 €</td></tr> <tr><td>Total des dépenses</td><td>1 140 311.25 €</td></tr> </table>	<i>11- Revêtements de sols carrelage</i>	60 000.00 €	<i>12-Peinture revêtements muraux-rev.sols souples</i>	47 000.00 €	<i>13- Equipements cuisine</i>	105 000.00 €	Total des dépenses	1 140 311.25 €															
<i>11- Revêtements de sols carrelage</i>	60 000.00 €																							
<i>12-Peinture revêtements muraux-rev.sols souples</i>	47 000.00 €																							
<i>13- Equipements cuisine</i>	105 000.00 €																							
Total des dépenses	1 140 311.25 €																							
Plan de financement	Plan de financement prévisionnel : <table border="1"> <thead> <tr><th>RECETTES (€ HT)</th><th>Total HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>Département (Mayenne Relance)</i></td><td>25 791.00 €</td></tr> <tr><td><i>Etat - DETR 2020</i></td><td>180 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>Région Fonds Pays de la Loire Relance investissement</i></td><td>75 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>Région Pacte Régional de Ruralité</i></td><td>50 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>CCPCG - FAD - Volet 1 « Economie »</i></td><td>30 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>CCPCG - FAD - Volet 2 « Matériels »</i></td><td>7 500.00 €</td></tr> <tr><td><i>CCPCG - FCATR - Volet 3 « Services intercommunaux »</i></td><td>30 000.00 €</td></tr> <tr><td><i>CCPCG - FCATR - Volet 4 « Solidarité communautaire-environnement »</i></td><td>7 500.00 €</td></tr> <tr><td><i>Fonds propres de la commune</i></td><td>734 520.25 €</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>1 140 311.25 €</td></tr> </tbody> </table>	RECETTES (€ HT)	Total HT	<i>Département (Mayenne Relance)</i>	25 791.00 €	<i>Etat - DETR 2020</i>	180 000.00 €	<i>Région Fonds Pays de la Loire Relance investissement</i>	75 000.00 €	<i>Région Pacte Régional de Ruralité</i>	50 000.00 €	<i>CCPCG - FAD - Volet 1 « Economie »</i>	30 000.00 €	<i>CCPCG - FAD - Volet 2 « Matériels »</i>	7 500.00 €	<i>CCPCG - FCATR - Volet 3 « Services intercommunaux »</i>	30 000.00 €	<i>CCPCG - FCATR - Volet 4 « Solidarité communautaire-environnement »</i>	7 500.00 €	<i>Fonds propres de la commune</i>	734 520.25 €	TOTAL	1 140 311.25 €	
RECETTES (€ HT)	Total HT																							
<i>Département (Mayenne Relance)</i>	25 791.00 €																							
<i>Etat - DETR 2020</i>	180 000.00 €																							
<i>Région Fonds Pays de la Loire Relance investissement</i>	75 000.00 €																							
<i>Région Pacte Régional de Ruralité</i>	50 000.00 €																							
<i>CCPCG - FAD - Volet 1 « Economie »</i>	30 000.00 €																							
<i>CCPCG - FAD - Volet 2 « Matériels »</i>	7 500.00 €																							
<i>CCPCG - FCATR - Volet 3 « Services intercommunaux »</i>	30 000.00 €																							
<i>CCPCG - FCATR - Volet 4 « Solidarité communautaire-environnement »</i>	7 500.00 €																							
<i>Fonds propres de la commune</i>	734 520.25 €																							
TOTAL	1 140 311.25 €																							
Calendrier	Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en février 2020. Le marché de travaux a été lancé en février 2021. La construction devrait commencer en juillet 2021 pour un achèvement prévisionnel en mars 2022.																							
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Energétique - Fréquentation de la population 																							



**CRTE Pays de Château-Gontier
PRÉE D'ANJOU
fiche action n° 265**

**Réfection éclairage public
avec économies d'énergies**

Orientation stratégique n°	10								
Action n°	265								
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRÉE-d'ANJOU								
Maître d'œuvre	Territoire Energie Mayenne								
Description de l'action	<p>Le projet d'éclairage public inclus les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 10 études et installations de chantier- 55 déposes d'ensembles complets (mâts + lanternes)- 103 déposes de lanternes- 44 fournitures et poses d'adaptateurs- 9 Remise à l'aplomb de mâts- 156 fournitures de lanternes- 55 fournitures des mâts- 144 poses des mâts et des lanternes- 2 fournitures et poses de projecteurs encastrés- 15 ml de géoréférencement des réseaux- 10 remplacements d'une source lumineuse dans lanterne- 10 fournitures de plateau LED et driver- 2 déposes de lanternes et de crosses- 25 ml de dépose du câble et déconnexion au niveau de la boite								
Partenaires	<p>Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat - DETR								
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th>Estimation HT des travaux</th><th>Participation de la commune (75% du montant HT)</th><th>Frais de maîtrise d'œuvre 5%</th><th>Montant total à charge de la commune</th></tr></thead><tbody><tr><td>182 915,25 €</td><td>137 186,44 €</td><td>9 145,76 €</td><td>146 332,20 €</td></tr></tbody></table>	Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total à charge de la commune	182 915,25 €	137 186,44 €	9 145,76 €	146 332,20 €
Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total à charge de la commune						
182 915,25 €	137 186,44 €	9 145,76 €	146 332,20 €						

Plan de financement	Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
	Estimation HT des travaux TEM	182 915,25 €		
	Participation de la commune (75 % du montant HT)	137 186,44 €		
	Frais de maîtrise d'œuvre 5 %	9 145,76 €		
Calendrier	La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue en juin 2021			
Indicateurs d'évaluation proposés	- Energétique			



**CRTE Pays de Château-Gontier
PRÉE-d'ANJOU - Ampoigné
fiche action n° 41
Voirie centre bourg**

Orientation stratégique n°	3
Action n°	41
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRÉE-d'ANJOU Collectivité
Maître d'œuvre	Interface 3 D - maître d'œuvre Sitadin Urbanisme et Paysage - paysagiste
Description de l'action	Aménagement urbain et de sécurisation du centre bourg. Croître l'attractivité du centre bourg. Ce projet sera réalisé en 2022/2023
Partenaires	- Caeu 53 - Interface 3 D - maître d'œuvre - Sitadin Urbanisme et Paysage - paysagiste
Coût prévisionnel	L'estimation du projet est de 200 000 €
Plan de financement	Il sera sollicité des aides financières auprès des Amendes de police et du FUV
Calendrier	Date prévisionnelle du projet : 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation - Relevés passage et vitesse des véhicules - Sécurité (proximité de l'école, cantine et garderie, carrefour)



**CRTE Pays de Château-Gontier
PRÉE D'ANJOU - Laigné
fiche action n° 171
Rénovation cantine**

Orientation stratégique n°	7												
Action n°	171												
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRÉE-d'ANJOU												
Maître d'œuvre	MAIRIE DE PRÉE-d'ANJOU												
Description de l'action	<p>Le projet de rénovation de la cantine se situe à côté de la mairie - Laigné, d'une surface de 95 m². 70 repas sont consommés, en moyenne, par les enfants scolarisés. La cantine sert également aux enfants du service d'Accueil des Loisirs, les mercredis et vacances scolaires. Le personnel est au nombre de 4.</p> <p>Les travaux envisagés sur ce bâtiment sont l'isolation des murs par l'extérieur et l'intérieur, l'isolation du plancher, l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures (actuellement fenêtres en bois simple vitrage) et l'installation d'une ventilation simple flux avec gestion en fonction de la présence et l'amélioration de l'accueil (confort).</p> <p>Les travaux sont envisagés en 2022 et sont estimés à 150 000 € HT.</p>												
Partenaires	<p>Les soutiens financiers sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat - Dotation de soutien à l'investissement local - part rénovation énergétique - année 2021- Etat - DETR 2022- CCPCG - FCATR - Volet 7												
Coût prévisionnel	<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">DÉPENSES H.T</th></tr></thead><tbody><tr><td>Lot 0 : Maçonnerie intérieure</td><td>8 000.00 €</td></tr><tr><td>Lot 1 : Bardage extérieur</td><td>16 000.00 €</td></tr><tr><td>Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures</td><td>56 100.00 €</td></tr><tr><td>Lot 3 : Plaquiste</td><td>15 000.00 €</td></tr><tr><td>Lot 4 : Plomberie chauffage</td><td>16 000.00 €</td></tr></tbody></table>	DÉPENSES H.T		Lot 0 : Maçonnerie intérieure	8 000.00 €	Lot 1 : Bardage extérieur	16 000.00 €	Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	56 100.00 €	Lot 3 : Plaquiste	15 000.00 €	Lot 4 : Plomberie chauffage	16 000.00 €
DÉPENSES H.T													
Lot 0 : Maçonnerie intérieure	8 000.00 €												
Lot 1 : Bardage extérieur	16 000.00 €												
Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	56 100.00 €												
Lot 3 : Plaquiste	15 000.00 €												
Lot 4 : Plomberie chauffage	16 000.00 €												

	<table border="1"> <tr><td>Lot 5 : Electricité - ventilation</td><td>14 000.00 €</td></tr> <tr><td>Lot 6 : Sols et peinture</td><td>19 000.00 €</td></tr> <tr><td>Mission thermique avant-après travaux</td><td>900.00 €</td></tr> <tr><td>Mission SPS</td><td>1 057.50 €</td></tr> <tr><td>Repérage amiante</td><td>550.00 €</td></tr> <tr><td>Plateforme Synapse Ouest – marché</td><td>90.00 €</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>146 697.50 €</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>	Lot 5 : Electricité - ventilation	14 000.00 €	Lot 6 : Sols et peinture	19 000.00 €	Mission thermique avant-après travaux	900.00 €	Mission SPS	1 057.50 €	Repérage amiante	550.00 €	Plateforme Synapse Ouest – marché	90.00 €	TOTAL	146 697.50 €																																											
Lot 5 : Electricité - ventilation	14 000.00 €																																																									
Lot 6 : Sols et peinture	19 000.00 €																																																									
Mission thermique avant-après travaux	900.00 €																																																									
Mission SPS	1 057.50 €																																																									
Repérage amiante	550.00 €																																																									
Plateforme Synapse Ouest – marché	90.00 €																																																									
TOTAL	146 697.50 €																																																									
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES H.T</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 0 : Maçonnerie intérieure</td><td>8 000.00 €</td> <td>État – Dotation de soutien à l'investissement local – part rénovation énergétique – année 2021</td><td>46 050.00 €</td></tr> <tr> <td>Lot 1 : Bardage extérieur</td><td>16 000.00 €</td> <td>DETR 2022 – 40 %</td><td>58 679.00 €</td></tr> <tr> <td>Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures</td><td>56 100.00 €</td> <td>CCPCG - FCATR – volet 7</td><td>15 000.00 €</td></tr> <tr> <td>Lot 3 : Plaquiste</td><td>15 000.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Lot 4 : Plomberie chauffage</td><td>16 000.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Lot 5 : Electricité - ventilation</td><td>14 000.00 €</td> <td>Autofinancement</td><td>26 968.50 €</td></tr> <tr> <td>Lot 6 : Sols et peinture</td><td>19 000.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Mission thermique avant-après travaux</td><td>900.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Mission SPS – mission thermique avant-après travaux - Sécuris BTP</td><td>1 057.50 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Mission amiante</td><td>550.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Plateforme Synapse Ouest – marché</td><td>90.00 €</td> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>146 697.50 €</td> <td>TOTAL</td><td>146 697.50 €</td></tr> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	DÉPENSES H.T		RECETTES		Lot 0 : Maçonnerie intérieure	8 000.00 €	État – Dotation de soutien à l'investissement local – part rénovation énergétique – année 2021	46 050.00 €	Lot 1 : Bardage extérieur	16 000.00 €	DETR 2022 – 40 %	58 679.00 €	Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	56 100.00 €	CCPCG - FCATR – volet 7	15 000.00 €	Lot 3 : Plaquiste	15 000.00 €			Lot 4 : Plomberie chauffage	16 000.00 €			Lot 5 : Electricité - ventilation	14 000.00 €	Autofinancement	26 968.50 €	Lot 6 : Sols et peinture	19 000.00 €			Mission thermique avant-après travaux	900.00 €			Mission SPS – mission thermique avant-après travaux - Sécuris BTP	1 057.50 €			Mission amiante	550.00 €			Plateforme Synapse Ouest – marché	90.00 €			TOTAL	146 697.50 €	TOTAL	146 697.50 €					
DÉPENSES H.T		RECETTES																																																								
Lot 0 : Maçonnerie intérieure	8 000.00 €	État – Dotation de soutien à l'investissement local – part rénovation énergétique – année 2021	46 050.00 €																																																							
Lot 1 : Bardage extérieur	16 000.00 €	DETR 2022 – 40 %	58 679.00 €																																																							
Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	56 100.00 €	CCPCG - FCATR – volet 7	15 000.00 €																																																							
Lot 3 : Plaquiste	15 000.00 €																																																									
Lot 4 : Plomberie chauffage	16 000.00 €																																																									
Lot 5 : Electricité - ventilation	14 000.00 €	Autofinancement	26 968.50 €																																																							
Lot 6 : Sols et peinture	19 000.00 €																																																									
Mission thermique avant-après travaux	900.00 €																																																									
Mission SPS – mission thermique avant-après travaux - Sécuris BTP	1 057.50 €																																																									
Mission amiante	550.00 €																																																									
Plateforme Synapse Ouest – marché	90.00 €																																																									
TOTAL	146 697.50 €	TOTAL	146 697.50 €																																																							
Calendrier	Afin d'établir la demande de subvention auprès de l'état, nous avons demandé les services de la Sarl LCA de Laval (53), concernant la réalisation d'une																																																									

	mission d'étude énergétique avant-après travaux. L'étude de mission avant travaux a été réalisée en mars 2021. Les travaux sont programmés début d'année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	- énergétique



**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 181**

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Orientation stratégique n°	7
Action n°	181
Maître d'ouvrage	CC PAYS DE CHATEAU GONTIER COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Installation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), satellite de la MSP de Château-Gontier sur le site de l'ancienne école maternelle
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Saint Denis d'Anjou

Fiche action 202

Réaménagement d'une friche commerciale

Orientation stratégique n°	8
Action n°	202
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Acquisition et réaménagement de l'espace laissé vide au cœur du centre bourg après le déménagement de la supérette vers la Place Henri IV = démolition de la « verrière », attenante au bâtiment ancien, rénovation et création d'un local (usage à définir : annexe restaurant « la Calèche », espace co-working, salle des associations...)
Partenaires	
Coût prévisionnel	6000 € pour l'achat + destruction
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 215
CREATION D'UNE ZONE D'ACCUEIL DE CAMPING
CAR**

Orientation stratégique n°	9
Action n°	215
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Description de l'action	Devant le nombre croissant de camping-cars venant à St Denis d'Anjou, il convient de créer une aire d'accueil adaptée proposant les services eau- assainissement et électricité
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000 €
Plan de financement	
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 216**

RENOVATION DE LA MAISON CANONIALE

Orientation stratégique n°	9
Action n°	216
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Suite à la chute du fronton de cet édifice classé monument historique, remise en état de la façade
Partenaires	
Coût prévisionnel	45,000.00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier

Saint Denis d'Anjou

Fiche action 217

RENOVATION DE L'EGLISE DU BOURG

Orientation stratégique n°	9
Action n°	217
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Etude diagnostique et rénovation de cet édifice classé monument historique au regard des désordres constatés.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Diagnostic = 25360 € HT Travaux à définir selon diagnostic
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 266**

**AMENAGEMENT D'UN JARDIN A THEMES
DANS LE BOURG ET PLANTATION D'ARBRES**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	266
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Description de l'action	Aménagement d'un jardin à thème dans le centre ancien et mise en place de l'opération « 1nouveau dionysien, 1 arbre »
Partenaires	
Coût prévisionnel	50,000.00 €
Plan de financement	
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021 => 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 267
RENOVATION DES DEPENDANCES DE LA
MAIRIE**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	267
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Rénovation d'un bâtiment communal, dépendance de la mairie = - Rénovation énergétique, réflexion sur un réseau chaleur avec la mairie - Rénovation du bâtiment
Partenaires	
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 268
AMENAGEMENT DES ANCIENNES LAGUNES**

Orientation stratégique n°	10
Action n°	268
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Création d'une zone de sport et de détente sur le site des anciennes lagunes rendues disponibles suite à la création d'une nouvelle station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CIRCULATION APAISEE DANS LE BOURG

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Etude et aménagement de la traversée de St Denis d'Anjou (Route de Sablé, Grande Rue et Route d'Angers) de manière à sécuriser la traversée du village face à un trafic routier croissant. Une commission extramunicipale a démarré des réflexions sur le sujet. Un cabinet d'étude sera sélectionné d'ici la fin de l'année 2021.
Partenaires	
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CREATION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE

CRTE Pays de Château-Gontier

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage	A définir
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Extension des activités de l'EHPAD avec la création d'une résidence autonomie, à savoir la construction de logements favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, à proximité de l'EHPAD permettant la mutualisation de services avec l'établissement.
Partenaires	
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 = étude de faisabilité
Indicateurs d'évaluation proposés	



CRTE Pays de Château-Gontier Saint Denis d'Anjou

Fiche action 62

CREATION D'UNE VOIE DOUCE DANS LE BOURG

Orientation stratégique n°	4
Action n°	62
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	Architecte M. François FAIVRE
Description de l'action	Aménagement d'une voie douce entre la Place Henri IV (zone commerciale et centre paramédical) vers la rue des Juifs en évitant la Grande Rue, et mise en sécurité bâtiment public sur ce passage
Partenaires	
Coût prévisionnel	79192.33 € HT
Plan de financement	Etat (DSIL) : 23408.40 € Région (Aménagement urbain des PCC) : 23757.70 € Fonds propres de la commune : 23408.40 €
Calendrier	Démarrage des travaux sept 2021 => 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Saint Denis d'Anjou Fiche action 174 **AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI IV**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	174
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Description de l'action	Rénovation des toilettes publiques du bourg et installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, sacs propreté sur la nouvelle Place Henri IV
Partenaires	
Coût prévisionnel	22350 € HT
Plan de financement	Région (aménagement urbain des PCC) : 6705 - € Fonds propres de la commune : 15 645 €
Calendrier	Démarrage des travaux 3 ^{ème} trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Saint Denis d'Anjou Fiche action 175 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Orientation stratégique n°	A remplir par la Cté de Communes
Action n°	A remplir par la Cté de Communes
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	Territoire Energie Mayenne
Description de l'action	Rénovation de l'éclairage public dans le bourg avec pour objectifs l'amélioration de la sécurité et la réalisation d'économies d'énergie : relamping en LED, installation d'horloges programmables.
Partenaires	
Coût prévisionnel	72056.94 € HT
Plan de financement	Etat (DETR) : 36028.47 € Fonds propres de la commune : 36028.47 €
Calendrier	Démarrage des travaux 4 ^{ème} trimestre
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 177**

**RENOVATION DU MUR D'ENCEINTE DE LA
MAIRIE**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	177
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Description de l'action	Rénovation de différents éléments du mur d'enceinte de la mairie : - Encadrement du portillon en pierre de tuffeau - peinture portillon et grille - rénovation du muret accidenté
Partenaires	
Coût prévisionnel	9601.56 € HT
Plan de financement	Région (aménagement urbain des PCC) : 2880.47 € Fonds propres de la commune : 6721.09 €
Calendrier	Démarrage des travaux 4 ^{ème} trimestre
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**CRTE Pays de Château-Gontier
Saint Denis d'Anjou
Fiche action 178
Rénovation d'un logement dans le centre
bourg**

Orientation stratégique n°	7
Action n°	178
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'oeuvre	Architecte François THELLIER
Description de l'action	Acquisition et rénovation de la maison du « cardon blanc », maison historique du centre bourg actuellement insalubre en vue de créer un logement destiné à la location.
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2021 => 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Pays de Château-Gontier Saint Denis d'Anjou Fiche action 179 RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Orientation stratégique n°	7
Action n°	179
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'ANJOU
Maître d'œuvre	Agence THELLIER, architecte
Description de l'action	Rénovation de l'école élémentaire Manuela MONTEBRUN, située route de Bouère. 1) Rénovation énergétique : isolation, chauffage 2) Rénovation du bâtiment, électricité, ravalement, peintures....
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

	CRTE
<i>Communes</i>	
<i>BIERNE-LES-VILLAGES</i>	OK
<i>CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE</i>	
<i>CHATELAIN</i>	OK
<i>CHEMAZE</i>	
<i>COUDRAY</i>	
<i>DAON</i>	
<i>FROMENTIERES</i>	
<i>GENNES-LONGUEFUYE</i>	OK
<i>HOUSSAY</i>	OK
<i>LA-ROCHE-NEUVILLE</i>	OK
<i>MARIGNE-PEUTON</i>	OK
<i>MENIL</i>	OK
<i>ORIGNE</i>	
<i>PEUTON</i>	
<i>PREE D'ANJOU</i>	OK
<i>SAINT-DENIS-D'ANJOU</i>	